SEP - 9 1963

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE,

Pour servir de suite aux

BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME XXIII.

POUR L'ANNE'E MDCCXXV.

Première Partie.

A AMSTERDAM,
Chez les FRERES WETSTEIN.

MDCCXXV.

Universitäts BIBLIOTHECA

CATALOGUE
de Livres Nouveaux.

Thesaurus Monumentorum Ecclesiasticorum & Historicorum, sive Henrici Canisii Lectiones Antiquæ, ad sæculorum ordinem digestæ, variisque Opusculis auctæ; quibus Præfationes Historicas, Animadversiones Criticas, & Notas in singulos Auctores adjecit Jacobus Basnage. Cum Indicibus locupletissimis fol. 7. Tom. 4. Vol.

Joh. van den Honert, T. H. Filii, de Gratia Dei non universali, sed particulari: nec non de Essentia & Existentia Dei Dissertationes. 8.

Supplément au Livre de l'Antiquité expliquée, & representée en figures, par Don Bernard de Montfaucon fol 5 Vol.

Négociations secretes touchant la Paix de Munster & d'Osnabrug; contenant les Preliminaires, Instructions, Lettres & Memoires de ces Negociations, commencées en 1642. jusques à la conclusion de la Paix en 1648. & diverses autres Pieces. Le tout tiré des Manuscrits les plus authentiques. fol. les 2 premiers Tomes.

Histoire des dernieres Revolutions d'Angleterre. Contenant ce qui s'est passé de plus remarquable, & de plus secret depuis le rétablissement du Roi Charles II jusqu'à l'Avenement du Roi Guillaume & de la Reine Marie, à la Couronne. Avec un récit Preliminaire des principaux évenemens sous les Regnes de Jaques I. & de Charles I. & sous l'Usurpation de Cromwel, par feu Mr. Burnet. 4 deux Tomes, avec fig

——— le même livre, en 3. Vol. 12.

Histoire du Royaume d'Alger, avec l'état présent de son Gouvernement, de ses forces de Terre & de Mer, de ses Revenus, Police, Justice, Politique & Commerce, par Mr. Laugier de Tassy 12. avec fig.

Trophées tant Sacrez que Profanes du Duché de Brabant &c. par F. Christ. Butkens, fol. 2. Tom. Nouvelle Edition.

AP
25
.83
1714

TABLE DES LIVRES

Contenus dans la I. Partie du Tome XXIII. de la Bibliotheque Ancienne & Moderne.

I. *Les deux Apologies de* JUSTIN, *Martyr, avec ſon Dialogue avec* Tryphon, *par* Mr. THIRLEBY. Pag. 1

II. *Le même Dialogue publié, par* Mr. JEBB. 48

III. LONGIN *du Sublime, publié par* Mr. PEARCE. 52

IV. SALLUSTE, *avec les Remarques de* Mr. CORTIUS. 75

V. Hiſtoire *du Synode de Dordrecht, par* JEAN HALES, *publiée par* MOSHEM, *avec ſa Vie.* 95

VI. *Extrait de deux Diſſertations Angloiſes du même* HALES. 121

VII. *Nouvelle Edition des Oeuvres de* CICERON, *par* Mr. VERBURG. 159

VIII. *Annales de la* Monarchie de FRANCE, *par* Mr. DE LIMIERS. 191

IX. *Le*

TABLE DES LIVRES.

IX. ROBERT D'AVESBURY, *sa Vie d'Edoüard* III. *&c.* 196
X. *Le Texte de Rocheſter, Profeſſions de Foi des Evêques d'Angleterre Antiquitez d'Oxford, & autres Pieces Angloiſes, ou concernant l'Angleterre, publiées par* Mr. HEARN. 202
XI. *Les plus anciennes Origines des Nations, par* Mr. CUMBERLAND, *Evêque de Peterborough.* 207

BI-

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

1. JUSTINI, *Philosophi & Martyris*, APOLOGIÆ DUÆ & DIALOGUS *cum* TRYPHONE Judæo. *Cum notis & emendationibus* STYANI THIRLEBII. A Londres M DCC XXII. in folio. pagg. 712.

C'EST ici une Edition d'une partie des Oeuvres de *Justin* Martyr, en très-beaux caracteres Grecs & Latins; auxquels on n'en avoit encore vû aucuns semblables, si l'on excepte les Editions du Louvre. Comme les Oeuvres veritables de *St. Justin* se réduisent principalement aux trois Peces, dont on vient de lire les titres; on a pu les imprimer

en gros caracteres, ſans rendre le Volume trop épais. On ne l'auroit pu faire, dans les Oeuvres des autres Peres Grecs, d'une plus grande étendue, comme *St. Athanaſe*, *Euſebe* de Ceſarée, *St. Chryſoſtome*, *St. Cyrille* d'Alexandrie, *Theodoret* &c. dont on augmenteroit trop le prix & la groſſeur; ſi l'on entreprenoit de les imprimer, en auſſi gros caracteres, que celui-ci.

Feu Mr. *Grabe* avoit publié à Oxford en MDCC. in 8. les Apologies, l'Exhortation aux Grecs, la Harangue aux mêmes, & le livre de la Monarchie de *Juſtin*, en Grec & en Latin; avec quelques notes, tant de lui, que de quelques autres. Mr. *Jebb* a donné en ſuite au Public le Dialogue, ou les Dialogues de *Juſtin* avec *Tryphon*, du même format, en MDCCXIX. Il y a, dans cette Edition, quelques livres, que l'on ſoupçonne n'être pas de *Juſtin*. Mais les deux Apologies & le Dialogue avec Tryphon paſſent, ſans difficulté, pour être veritablement de lui. Nous avons autrefois publié quelques petites remarques, ſur St. *Juſtin*, dans le II. & dans le III. Volume de la *Bibliotheque Choiſie*, en

en parlant des deux Apologies de ce Martyr. Nous y avons relevé divers endroits de la version de *Langus*, qui passoit pour la meilleure. Je vois que Mr. *Thirlby* a cru devoir aussi le faire. En effet le bon *Langus* ne savoit ni assez de Grec, ni assez de Latin; pour bien traduire *Justin*, comme il le falloit. On sait que c'est la coûtume de ne rien imprimer en Grec, qu'on n'y ajoûte une Version Latine, & en effet il y a une infinité de gens, qui en ont besoin; & une Version, bien faite, sert de Commentaire à un Livre. On a beau dire, comme le remarque nôtre Auteur, qu'il n'y a point de gloire à corriger l'Ouvrage d'un autre; on rend en effet un bon service au Public, lors qu'on l'aide à entendre l'Antiquité, dont les pensées ont souvent été mal expliquées, dans des Versions peu exactes.

On dit qu'il vaudroit mieux, que les Lecteurs de l'Antiquité la lûssent, en elle-même, & non dans les Versions. Il n'y a rien de si vrai, mais il y a peu de gens qui le puissent faire, & il est bon d'aider les autres, par une version nette & fidele. L'Auteur a raison au reste de blâmer ceux qui

regardent, avec mépris, les Auteurs Eccleſiaſtiques. On ſait bien que tous les Gens de Lettres ne peuvent pas s'appliquer à cela; parce qu'ils ont embraſſé une Profeſſion, qui les attache à l'étude des Antiquitez Payennes, qui ſont d'une aſſez grande étendue. Mais en cultivant cette ſorte d'étude, ils ne doivent pas mépriſer celles, qu'ils n'ont pas cultivées.

Il parle, dans ſa Dédicace, qui eſt plûtôt une Diſſertation, qu'une Dédicace, de l'utilité des anciens Auteurs Chrétiens, pour bien entendre l'Ecriture Sainte. On ne peut pas les mépriſer, comme s'ils ne ſervoient de rien pour cela; mais il faut avouër, ce me ſemble, qu'ils nous auroient été beaucoup plus utiles, s'ils euſſent ſû la Langue Hebraïque, & s'ils avoient cultivé la Critique, & l'art de raiſonner juſte. Nôtre Auteur croit qu'on ne peut pas mieux s'inſtruire de ce qui eſt néceſſaire au ſalut, qu'en étudiant les ſentimens des Anciens Chrétiens; c'eſt-à-dire, apparemment ceux des trois, ou quatre premiers ſiecles. Mais il ne faut pas exiger que la plûpart des Chrétiens s'appliquent à cette étude, qui eſt au deſſus de leur portée. L'Ecritu-

criture Sainte, & ſur tout le Nouveau Teſtament peuvent nous inſtruire ſûrement & ſuffiſamment des ſentimens, dans leſquels le Chriſtianisme conſiſte. Il y a bien des gens, qui ſont perſuadez, que l'on ſeroit bien embarraſſé, à les concilier avec l'Ecriture Sainte. Ceux qui ont crû trois Dieux en nombre, quoi qu'également parfaits; ou ceux, qui en ont cru trois inégaux, en ſont des preuves qu'on ne ſauroit réfuter. On ſait que l'on a écrit en Angleterre depuis peu, pour, ou contre ces deux ſentimens; & que les deux Partis ont cité des paſſages des Peres, qui ſont très-embarraſſants.

Nôtre Auteur fait enſuite diverſes remarques, ſur ce qu'on appelle *la Critique*, c'eſt-à-dire, l'Art d'entendre l'Antiquité, de corriger les fautes des Copiſtes & de diſtinguer les veritables Ouvrages d'un Auteur, des ſuppoſez. On ne peut pas conteſter à Mr. *Thirlby* les éloges, qu'il lui donne, & l'habileté qu'il a fait paroître en cette Science, dans ſes notes ſur *Juſtin* Martyr. Mais il ne faut pas attribuer, à la Science, les défauts de ceux, qui en font profeſſion. Ils ne naiſſent pas de la

Critique; mais de l'humeur de ceux, qui la cultivent.

Nôtre Auteur parle enſuite de *Juſtin*, ſans le trop louër & ſans auſſi le mépriſer, plus qu'il ne le mérite. Il dit que ceux, qui le louënt à l'excès, & ceux qui le mépriſent trop, extravaguent également, *utrique inſaniunt.* „ C'eſt un Auteur, „ *dit-il*, qui n'eſt ni le plus éloquent, „ ni le plus pénetrant, qu'il y ait eu; „ mais il a de la vivacité, de la force, „ & eſt très-utile à pluſieurs égards. „ S'il n'eſt pas conforme à l'élo- „ quence délicate de ce ſiecle dédai- „ gneux; dans le tems, où il vivoit, „ il pouvoit paſſer pour un homme, „ qui avoit du ſavoir, du jugement „ & de l'éloquence, qui n'étoient „ pas vulgaires. Il avoit deux dé- „ fauts, qui obſcurciſſoient ces bon- „ nes qualitez. Il écrivoit trop à „ la hâte, ſon ſtyle eſt plein de cole- „ re & d'un eſprit de contention, & „ de cenſure. Il n'avoit aucun reſ- „ pect, pour les Empereurs; ni au- „ cune civilité envers les autres. C'eſt là le jugement, que nôtre Auteur fait de *Juſtin*, & qui eſt, ce me ſemble, aſſez bien fondé; comme on le connoîtra en le liſant, ſans pré-

prévention. On pourra peut-être reprocher à ce bon Martyr ſon peu d'ordre, & ſon peu de ſoin de n'employer, que des raiſonnemens concluans. Mais c'eſt là un défaut commun à toute l'Antiquité.

Cette Dédicace eſt, au reſte, bien mieux écrite, qu'on ne fait communément en Angleterre; & les Notes ſont nettes & tirées de la choſe même, ſans aucune oſtentation d'érudition mal-placée; défaut, qui n'eſt que trop commun, parmi les Critiques.

Mr. *Thirlby* auroit bien voulu avoir quelque MS. de *Juſtin*; mais on n'en connoit point d'autre, que celui de la Bibliotheque du Roi de France, ſur lequel *Robert Etienne* fit ſon Edition. Ainſi juſqu'à ce qu'on en ait découvert une autre Copie Manuſcrite, dans quelque Monaſtere de la Grece, ou de l'Aſie; il n'eſt guére poſſible de donner une Edition des Oeuvres de *Juſtin*, telle qu'il ſeroit à ſouhaiter. Cependant on doit ſavoir bon gré aux Savans, qui ont travaillé ſur cet Auteur, de la peine qu'ils ſe ſont donnée; pour le mettre au meilleur état, qu'il étoit poſſible. Mr. *Thirlby*, qui eſt,

ſans doute, celui, qui en a pris le plus de ſoin, doit être celui, qui doit avoir la meilleure partie des applaudiſſemens du Public, à cet égard. Il nous donne ici une partie des Notes de Mr. *Grabe* & de *Sylburge*, mais la plûpart & les meilleures ſont de lui. Il y en a auſſi quelques-unes de tirées d'un exemplaire de *Jean Pearſon*, Evêque de Cheſter, qu'on n'avoit pas encore vuës, & d'autres de Mr. *Davies*.

Il y a un endroit, dans ſa Dédicace, où il juge de *Meric Caſaubon*, d'*Iſaac Voſſius* & de Mr. *Grabe*, & qui eſt digne de remarque. „Quand „ je penſe, *dit-il*, à la diſpoſition, „ où l'on eſt ſouvent, envers les E- „ trangers; & dont on nous accuſe „ principalement nous autres An- „ glois (quoique j'eſpere & que je „ ſois même perſuadé que c'eſt à „ tort) je ſuis fâché de mon ſort; „ qui m'a engagé contre trois étran- „ gers, qui ont été fort bien reçûs „ ici. Je veux dire *Jean-Erneſt Gra- „ be*, *Meric Caſaubon* & *Iſaac Voſ- „ ſius*. Quoi que j'aime fort ma „ patrie, je n'en ſuis pas ſi entêté, „ que je croye qu'elle ſoit, ou qu'el- „ le ait jamais été la demeure uni-

„ que,

„ que, ou la principale des Lettres;
„ je crois que ceux, qui ont invité,
„ ou reçu ces gens-là, ont très-bien
„ fait; & je ſouhaiterois que nos
„ gens ſuiviſſent toûjours cet exem-
„ ple, mais qu'ils le fiſſent, avec
„ plus de choix; tant s'en faut que
„ je porte envie aux avantages, qu'ils
„ ont eu ici. *Grabe* étoit un honê-
„ te homme, qui ne manquoit pas
„ de ſavoir, & qui étoit bien verſé
„ dans les Ecrits des Peres; mais il
„ n'étoit point Critique, ni ne le
„ pouvoit être; parce qu'il n'avoit
„ ni aſſez de génie, ni aſſez de ju-
„ gement; ni même, s'il eſt permis
„ de le dire, aſſez de ſavoir pour ce-
„ la; comme j'ai été obligé de le
„ montrer ſouvent, en publiant
„ *Juſtin* après lui. Cela ſe pouvoit
„ faire, je l'avouë, avec plus de
„ douceur; mais j'aime, en toutes
„ choſes, la verité, & la liberté, &
„ j'avois des raiſons particulieres,
„ pour n'en uſer pas, avec plus de
„ retenue avec lui. J'ai néanmoins
„ prévu combien cette liberté m'at-
„ tireroit de haine; cela m'eſt arri-
„ vé même plûtôt, que je ne l'avois
„ cru, puis que je ne croyois pas
„ qu'on lût mon *Juſtin*, avant qu'il

„ fût ſorti de deſſous la preſſe. J'ai
„ appris il y a long-tems, qu'il y a-
„ voit des perſonnes, qui diſoient
„ tout bas, que bien des gens s'en
„ choqueroient, & que cela leur fâ-
„ choit beaucoup. S'ils en ſont fâ-
„ chez, ils l'ont bien mérité, car
„ ſans eux le bon *Grabe* auroit été
„ traité ici tout autrement. J'aurois
„ loüé ſon induſtrie, ſa modeſtie,
„ ſa bonne foi; j'aurois approuvé
„ ſes efforts, & j'aurois paſſé par deſ-
„ ſus bien des fautes; à cauſe de quel-
„ ques endroits, où il avoit mieux
„ fait, & à cauſe de ſa pieté & de ſa
„ probité. Mais l'admiration aveu-
„ gle, que ces gens-là ont eu pour
„ cet homme, loüable à la verité,
„ mais bien loin d'être digne d'ad-
„ miration, a fait qu'il m'a paru non
„ ſeulement utile, mais auſſi néceſ-
„ ſaire, de le réduire au rang, dont
„ il étoit; & de montrer à nos gens
„ & ſur tout aux jeunes Théolo-
„ giens, quel homme c'étoit que
„ cet illuſtre *Grabe*, dont on leur
„ apprend à admirer les Ecrits; car
„ il n'eſt pas juſte que perſonne ait
„ plus d'autorité, que de jugement.
„ Ces bonnes gens-là font bien, de
„ vanger, autant qu'ils peuvent,

„ *Grabe*,

„ *Grabe*; qui eſt puni, non tant de
„ ſon ignorance, que de la leur pro-
„ pre. Je ne dois pas plus me fâ-
„ cher contre eux, que ſi, comme
„ dit *Homere*, *une femme, ou un en-*
„ *fant me jettoit des pierres.* Au con-
„ traire je leur en ſai bon gré. Je
„ me plais à moi-même, lors que
„ je déplais à ceux, qui admirent
„ *Grabe*. Mais en voilà trop, ſur
„ cette matiere. Je reviens préſen-
„ tement à mon ſujet.

„ *Caſaubon* étoit auſſi un honête
„ homme, pieux, & d'une éruditi-
„ tion, qui n'étoit pas vulgaire. Il
„ n'avoit pas beaucoup de génie,
„ mais encore moins de jugement.
„ Comme il a fait paroitre cela, en
„ dépravant *Juſtin*, il étoit de mon
„ devoir de défendre celui que j'a-
„ vois pris ſous ma protection, &
„ d'empêcher que perſonne, outre
„ moi, ne lui cauſât du préjudice;
„ ſelon la coûtume de ceux, qui pu-
„ blient les Livres des Anciens.

„ Il reſte *Voſſius*, qui à peine leur
„ reſſembloit en rien. Il avoit un
„ grand ſavoir, un eſprit excellent,
„ & du jugement auſſi; au moins
„ autant qu'en avoit beſoin un hom-
„ me, qui ſe contentoit de ſavoir

„ assez légerement ce qu'il y avoit
„ de vrai, en châque chose. Il se con-
„ tentoit de chercher & d'inventer
„ des choses nouvelles, rares, sur-
„ prenantes dans la Critique, dans
„ la Philosophie & dans la Théolo-
„ gie. Si elles étoient vrayes, ou
„ fausses, c'est ce qu'il laissoit à cher-
„ cher à ceux, qui croyoient qu'il
„ leur importoit de le savoir. Quand
„ il s'est présenté à moi, il a été
„ mieux traité, qu'il ne méritoit.

Je ne doute pas qu'il n'y ait bien eu des gens, en Angleterre & ailleurs, qui ont été choquez de ces jugemens de nôtre Auteur; en un tems, où l'on n'est point choqué des injures, qu'on dit aux vivans, à qui néanmoins elles peuvent nuire, & auquel on trouve mauvais que l'on dise la verité des morts, qui ne leur fait aucun mal, & qui est souvent utile au Public; qui les honore bien au delà de leur mérite, pendant qu'il mépriſe ceux qui valent mieux qu'eux. Je n'ai connu Mr. *Grabe*, que par ses Livres, qui ne lui ont pas aquis la réputation d'être un grand Critique, parmi ceux qui ont quelque connoissance de cette Science; mais celle d'un homme laborieux, tel qu'il

qu'il l'a en effet été ; témoin ſon Edition de la Verſion des LXX. à qui nous avons rendu juſtice, dans cette *Bibliotheque Ancienne & Moderne*, Tom. XX. P. 1. & 2. Son Edition de *S. Irenée* & ſes *Spicilegia Patrum* ſont auſſi des Monuments de ſon application au travail ; mais non des preuves de ſon habileté dans la Critique, & dans le raiſonnement ; témoin les Pieces ſuppoſées, qu'il a voulu donner pour vrayes ; tels que ſont *les Teſtaments des XII. Patriarches*, & autres choſes ſemblables ; où l'on voit une étrange mélange de dévotion & d'impoſture. Je ſai d'un de ſes Amis qu'il étoit édifié de ce qui l'auroit dû choquer.

Pour *Meric Caſaubon*, ç'a été auſſi un homme très-ſtudieux, mais qui n'approchoit pas de l'érudition de ſon Pere ; ni pour le ſtile, ni pour le goût Critique, en quoi *Iſaac Caſaubon* excelloit.

Iſaac Voſſius n'approchoit pas non plus du ſien, en travail, en application, & en varieté de ſavoir ; en quoi *Jean Gerard Voſſius* a eu peu de ſemblables. C'étoit néanmoins un très-ſavant homme, en belles Lettres ſur tout ; mais trop attaché aux Parado-

xes, comme on le peut voir par ſes Ouvrages. Son entêtement pour la Verſion des LXX. qu'il préferoit beaucoup au Texte Hebreu, ne lui a pas fait honneur, & a fait juger à bien des gens, qu'il n'avoit jamais comparé la Verſion à l'Original, avec quelque attention. On n'a qu'à feuilleter un peu ſes Ouvrages, pour s'en convaincre; quoi qu'il y ait eu de très-habiles gens, qui ont crû qu'il étoit en état de défendre ſon ſentiment; comme *Pearſon*, Evêque de Cheſter, ainſi qu'il l'a témoigné, à la fin de ſa Préface ſur les LXX. Interpretes; que Mr. *Grabe* a publiée, de nouveau, devant ſon Edition de cette Verſion.

On pourra comparer, ſi l'on veut, ce que j'ai dit ſur la I. Apologie de *Juſtin*, dans le II. & le III. Tome de la *Bibliotheque Choiſie*, avec cette Edition; où l'Auteur s'eſt rencontré en quelque choſe avec moi, ſans m'avoir lû, autant que je le puis comprendre; ce qui me confirme en quelques-unes des penſées, que j'eus alors. J'en marquerai ici quelques-unes, & je dirai quelque choſe de celles de l'Auteur, qui roulent principalement ſur des paſſages de *Juſtin*,

tin, qui ſemblent être fautifs; ſur d'autres, auxquels on a trouvé à redire, & que l'Interprete de *Juſtin* tâche de défendre; ou à l'égard deſquels il ſemble avouër que ſon Auteur a eu tort. Pour ce qui regarde les doctrines Théologiques, qui s'y trouvent, & dont quelques-unes ont cauſé beaucoup de Controverſes, il n'y touche pas. C'eſt à ceux, qui ſont capables de faire un bon uſage de ces ſortes de choſes, d'exercer leur eſprit, ſur ces matieres. Ils doivent toûjours être obligez à ceux, qui leur donnent un bon texte, quand même ils ne feroient que cela. Mais il y a encore beaucoup de remarques utiles, pour l'intelligence du Texte.

Je mettrai ici quelque peu d'endroits, où il me ſembloit, que j'avois indiqué le vrai ſens. J'avois dit ſur le Ch. III. ſelon la diſtinction de *Grabe*, qu'il falloit traduire πράγματα ἐπάγειν, *faire des affaires*, c'eſt-à-dire, faire un procès, ſurquoi l'on peut voir *Budé*, dans ſon Commentaire de la Langue Greque p. 34. & 308. qui a été copié par *Robert Conſtantin*. C'eſt le ſens propre de cette expreſſion & non *mala inferre*, comme

comme *Langus* a traduit. Le nouvel Interprete a mis (p. 6. de ſon Edition) *pœnas inferre*, ce qui ne répond pas aſſez exactement à l'expreſſion Greque. On auroit pu mêtre *negotia faceſſere*.

Dans le même Chapitre j'avois dit qu'il falloit traduire cette expreſſion ἀγνοεῖν νομίζειν non pas *exiſtimare ſe ignorare*, mais *exiſtimare oportere ſe ignorare*, comme s'il y avoit ὅτι δεῖ ἀγνοεῖν. Le verbe νομίζω a ſouvent cette force, & ſur tout quand il ſignifie *je me fais une Loi*, dont *Conſtantin* a rapporté pluſieurs exemples. Cependant le nouvel Interprete, comme *Langus*, a traduit (p. 7. de cette Edition) *qui ſe res noſtras ignorare exiſtimant*. Les Juges Romains ſe faiſoient une Loi de ne pas ſavoir la Religion Chrétienne; parce qu'ils prétendoient que ceux, qui faiſoient profeſſion d'être Chrétiens, étoient puniſſables, ſans qu'on fût obligé de ſavoir quelle étoit la doctrine de la Religion, qu'ils profeſſoient. On pourra s'inſtruire de cela, dans l'Apologetique de *Tertullien*, & par ce qui ſuit ici dans *Juſtin*. Ils reprochent l'un & l'autre aux Payens de punir les Chrétiens, ſur leur nom, ſans s'informer de leurs

ſen-

ſentimens. *Juſtin* dit un peu plus bas, *qu'on ne juge l'impoſition d'un nom, ni bonne, ni mauvaiſe, ſans les actions, qui ſont ſignifiées, par ce nom*: ἄνευ τῶν ὑποπιπτόντων τῷ ὀνόματι πράξεων. *Langus* a traduit *ſub nomen ipſum cadentibus*, ce qui n'eſt point une expreſſion Latine. On peut approcher de l'expreſſion Greque, & parler en même tems Latin, en mettant; *ſine factis nominis poteſtati ſubjectis.* La plûpart de ceux, qui ſe mêloient autrefois de traduire les Auteurs Grecs, en Latin, ne poſſedoient pas aſſez la Langue Latine, pour trouver les mots qui étoient néceſſaires, pour bien exprimer les Grecs.

Les mots τῇ δίκῃ κόλασιν ὀφλήσετε, ne doivent pas être traduits *jure debitas pœnas luatis*, mais plûtôt, comme a fait Mr. *Thirlby*, *à juſtitia ipſi ad ſupplicium condemnemini.* Par le mot de Juſtice, il faut entendre *la Juſtice Divine.* Voyez Act. XXVIII, 4. & ce que *Grotius* a remarqué ſur cet endroit. On pourroit auſſi mettre mot pour mot: *ne Juſtitiæ pœnas debeatis.* Au Ch. IV. (p. 9. de cette Edition) il eſt dit que les Poëtes *accuſent Jupiter d'être luxurieux.* Il y a dans le Grec κατηγόρησι, qui ſignifie

gnifie non *promulgant*, comme a traduit *Langus*, mais *accusant*. C'est la force de la prépoſition κατὰ, qui ſignifie *contra*; d'où vient que les anciennes Gloſſes le traduiſent *defero*, *accuſo*.

Au Chap V. p. 10. *Juſtin* dit, dans les Editions, en parlant des débauches des Dieux des Payens, qu'à cauſe de cela les Chrétiens ne les appelloient pas ſeulement *des Démons, qui n'étoient pas droits* (μὴ ὀρθὰς), *mais des Démons méchants & impies*. Il y a, ſans doute, une faute, dans le mot Grec, que l'on n'employoit point en cette occaſion. Le Nouvel Interprete de *Juſtin*, a bien conjecturé qu'il falloit bien ici δ' θεὰς; auſſi bien que Mr. *Davies*, comme on le peut voir par ſes notes, qui ſont à la fin du Volume. Il arrive ſouvent que la même penſée vient à deux perſonnes differentes, & c'eſt une marque de ſa verité. Cela eſt arrivé plus d'une fois à ces Meſſieurs, & à bien d'autres.

Au Ch. VI. p. 11. il y a un paſſage, qui a fait de la peine à tous ceux, qui l'ont lu; où *Juſtin* ayant parlé de Dieu le Pere, s'exprime ainſi, mot pour mot: *nous le ſervons* &

& nous l'honorons, & son Fils, qui est venu, de vers lui, & qui nous a instruits de ces choses, & l'Armée des autres bons Anges, qui l'ont suivi, & qui lui ressemblent, & l'esprit Prophetique; les honorants en parole, & en verité. Si *Justin* avoit voulu dire que les Chrétiens adoroient le Pere, le Fils, les Anges, & le St. Esprit, il n'auroit guére pu parler autrement, comme il semble d'abord; c'est pourquoi les Théologiens de l'Eglise Romaine se servent de ce passage, pour prouver qu'on peut rendre un culte religieux aux Anges; puis qu'un Pere du second siecle, a déclaré que cela se faisoit de son tems, parmi les Chrétiens. Nôtre Auteur rapporte ici la pensée de Mr. *Grabe*, & dit qu'il ne veut entrer, en aucune question de controverse, dans ses remarques. Mais *Daillé* dans son Ouvrage *de la Tradition des Latins, touchant l'objet du Culte* Liv. I. c. 8. soûtient que l'on ne doit pas construire ces mots *nous le servons & nous l'adorons*, avec ceux-ci: *& l'Armée des autres bons Anges &c.* comme si *Justin* vouloit dire que les Chrétiens adoroient & servoient les Anges; mais que ces mots sont regis par le participe

cipe de l'Aoriſte, διδάξαντα qu'on a traduit *& qui a inſtruit de ces choſes* &c. On demandera pourquoi *Juſtin*, en parlant ſur tout à des Payens, met ici ce qu'il dit des Anges, de qui il ne s'agit point, & employe un tour équivoque; qui pouvoit faire croire aux Payens, que les Chrétiens n'adoroient pas moins les Anges, que le Pere, le Fils, & le S. Eſprit? Si cet endroit n'a point ſouffert de changement, il faut avouër que ces mots, *& l'Armée des autres bons Anges* &c. ſont ici aſſez mal placez, & que le bon *Juſtin* ne ſavoit pas trop bien ranger ſes penſées; de ſorte qu'il n'y a point d'exaggeration, dans le jugement que Mr. *Thirlby* a fait de ſon ſtyle. Voyez auſſi ce qu'on en a dit dans l'Hiſt. Eccleſiaſtique du II. Siecle, ann. CXXXIX. Il eſt encore digne de remarque, que le P. *Petau*, dans ſes *Dogmes Théologiques*, Tome III. dans le traité des Anges, au Liv. II. c. 9. où il parle du culte, qui eſt dû aux Anges, ſelon lui, ne cite point ces paroles de *Juſtin*. En effet, les Théologiens Romains ne peuvent guére trouver bon qu'en parlant de l'objet du Culte Divin, on mette les Anges, avant le S. Eſprit.

Sur

Sur le Ch. IX. p. 19. Mr. *Grabe* a fait une remarque, dans laquelle il croit qu'il y a quelque choſe, qui manque dans le texte de *Juſtin*. Après avoir parlé de la Réſurrection, il parle ainſi: *Que ſi quelcun nous dit, que cela eſt incroyable & impoſſible; ce n'eſt là qu'une erreur, qui eſt paſſée de l'un à l'autre* (& qui ne mérite aucune punition) *pendant qu'on ne nous convainc en effet d'aucune injuſtice.* Mr. *Grabe* a ſoupçonné qu'il y a quelque choſe de corrompu, ou de tronqué, dans ce paſſage; nous avons cru, au contraire, qu'il n'y manquoit rien; ſinon qu'il falloit ſuppléer ce qu'on a mis ici, en forme de Parentheſe; parce qu'une ſimple erreur ne mérite aucune peine. Il n'y a rien à changer ici, comme Mr. *Thirlby* l'a fort heureuſement remarqué, que quelques virgules & il faut traduire ce paſſage en cette ſorte: *Si donc quelcun dit que cela eſt incroyable, ou impoſſible; c'eſt une erreur, qui nous regarde, mais qui ne fait rien à un autre; pendant qu'en effet on ne nous convainc d'aucune injuſtice.* Εἰ μὲν οὖν ἄπιστον ἢ ἀδύνατον τοῦτο φήσει τις, πρὸς ἡμᾶς ἥδε ἡ πλάνη ἐστὶν, ἄλλ' οὐ (& non ἄλλο) πρὸς ἕτερον, μέχρις οὗ ἔργῳ μηδὲ

μηδὲ ἀδικεῖσθαι ἐλεγχόμενα. Je ſouſcris volontiers à cette explication, & je crois qu'il en ſera de même de ceux, qui liront ce paſſage, avec attention. L'Auteur donne deux exemples d'une ſemblable réponſe, tirez d'*Athenagore*, & d'*Arnobe*; ſoit que la même penſée ſoit venue à ces deux Auteurs, ou qu'ils l'aient tirée de *Juſtin*; comme en effet les Apologiſtes plus récents de la Religion Chrétienne ont ſouvent copié les plus anciens.

„ Mais, *dit Arnobe*, nous croyons „ (*ſelon vous*) ſottement cela. Que „ vous importe? Vous êtes (*dites „ vous*) un ſot & un fat. Mais en „ quoi vous faiſons-nous tort, ou „ quelle injure recevez-vous de „ nous, en ce que nous avons cette „ confiance, que Dieu, qui eſt Tout-„ puiſſant, aura égard à nous, lors „ que nous ſortirons de nos corps?"

Sed ſtultè hoc credimus. Quid ad vos? Stultiſſime, fatue. Ubi vobis nocemus, vel quam vobis facimus aut irrogamus injuriam, ſi omnipotentem confidimus Deum habiturum eſſe rationem noſtri, cùm abire à corporibus cœperimus?

Ce paſſage ſe trouve au II. Livre d'*Arnobe* pag. 100. de l'édition de Heraud à Paris en MDCV.

Sur

Sur le Ch. XIII. p. 18. Nôtre Auteur a raiſon de remarquer que les Atheniens employoient ſouvent le Superlatif, pour le Comparatif. Ainſi il ne faut rien changer, dans ces paroles de *Juſtin*, où il ſe trouve en ce ſens. Il ne nomme pas mal cette maniere de parler Athenienne *une élegance abſurde*; parce que c'eſt une maniere de parler contraire à l'Analogie, & à la netteté. Il touche ici, en paſſant, un Savant Homme, qui s'eſt attiré, de gayeté de cœur, bien des gens ſur les bras.

Au Ch. XXIX. p. 32. en parlant d'Hercule, il eſt dit qu'Hercule ſe brula *φυγῇ πόνων pour fuir les douleurs*, que lui cauſerent une chemiſe teinte dans le ſang d'un Centaure, & que Deïanire lui donna. *Langus* avoit traduit *pour fuir les fatigues*, comme s'il s'agiſſoit des travaux d'Hercule. Mais il a bien traduit *πονηρὸς*, par *morboſos*, au Chap. XXX. & il devoit traduire ici *pour fuir les douleurs*. On dira ici que ce mot a trompé autrefois des gens, qui ſavoient infiniment plus de Grec, qu'on n'en peut ſavoir aujourd'hui. Il y avoit un vers Jambique, qui étoit devenu

venu comme un proverbe, & qui disoit:

Οὐδεὶς ἑκὼν πονηρὸς, οὐδ' ἄκων μάκαρ,

qui doit certainement être traduit: *personne n'est de son bon gré malheureux, ni heureux malgré lui.* Il se trouve dans l'Ethique à Nicomaque Liv. III. c. 5. où *Aristote* prend πονηρὸς pour *un méchant homme*, au lieu que l'opposition fait manifestement voir, qu'il signifie *un malheureux.* La maniere, que nous avons d'expliquer les Langues mortes, fait que nous pouvons quelquefois mieux réussir, que les Anciens.

Au Ch. XXXII. & à la p. 36 de cette Edition, il est dit que les Chrétiens ne donnoient pas des couronnes aux Morts ἐν γραφαῖς στέφανος, où il y a une faute, dans le second de ces mots, où il faut lire, selon moi, ταφαῖς *dans les funerailles.* J'ai dit au Tome III. de la *Bibliotheque Choisie* p. 374. les raisons que j'ai euës de parler ainsi. Mr. *Thirlby* aimeroit mieux mettre ἐν τάφοις, *dans les tombeaux*; que l'on couronnoit, parmi les Payens. La difference est petite, mais je demeure dans la même pensée; parce qu'elle fait un peu moins de changement dans le mot du MS.

sur

ſur lequel la premiere Edition de ce Livre a été faite. Mais au reſte la difference eſt ſi petite, que ce n'eſt pas la peine de conteſter là-deſſus.

Dans le Ch. XXXIV. *Juſtin* dit que les Romains dreſſerent une ſtatue, à *Simon le Magicien*, dans l'île du Tibre, avec ces mots SIMONI DEO SANCTO. Mais on a trouvé en cet endroit, ſur la baſe d'une Statue, qui s'eſt perdue, SEMONI SANCO DEO FIDIO; après quoi preſque tous les habiles gens ont cru, que *Juſtin* avoit été trompé, par la reſſemblance, qui eſt entre les trois premiers mots. Mr. *Grabe* lui-même, quoique zelé défenſeur de ſon Auteur, l'a abandonné, en cette occaſion, à la cenſure, que l'on en a faite. Le nouvel Interprete de *Juſtin* prend néanmoins ſon parti & paroît ſurpris, à la pag. 40. comment Mr. *Grabe* a eu le courage d'abandonner ſon Auteur, en cette occaſion; & le défend autant qu'il peut. Mais, s'il faut dire ce qu'on penſe, on ne croit pas que l'Auteur perſuade à perſonne de ceux, qui ſavent l'Hiſtoire Romaine du tems de Tibere, & de ſes ſucceſſeurs, & quels étoient les uſages des Romains par

rapport à la *Deification*, qu'ils aient mis, au rang des Dieux, un malheureux Magicien Samaritain, digne du mépris des Payens, auſſi bien que de l'horreur des Chrétiens. Il n'y a aucun exemple ſemblable, dans l'Hiſtoire Romaine de ces tems-là. Du reſte, nôtre Auteur réfute fort bien *Henri de Valois*, & d'autres qui ont nié que les Romains donnaſſent l'épithete de *ſanctus* à aucun Dieux. Mais on ne croira jamais qu'ils aient mis *Simon*, au nombre des Dieu; non plus que ce que les Chrétiens trop credules ont dit, ſur des Livres Apocryphes, que Simon le Magicien combattit S. Pierre dans Rome. Cette fable même eſt contraire à la Déïfication de Simon, puis qu'elle dit que Simon s'étant élevé en l'air, par ſa Magie, S. Pierre le fit retomber ſur la terre, de maniere qu'il ſe caſſa les jambes; ce qui n'eſt pas compatible avec l'honneur, que les Romains, ſelon *Juſtin*, firent à cet Impoſteur. Ils auroient dû plûtôt mettre *Simon Pierre*, au rang des Dieux, ſi l'hiſtoire étoit vraye; puis qu'il remporta la victoire ſur ſon Adverſaire. Mais la credulité & le peu d'exactitude des Chrétiens de ce tems-

là

là ne nous permettent pas de nous fier à leurs Rélations, ſur tout quand elles renferment quelque choſe d'extraordinaire. Il ſeroit, comme il ſemble, à ſouhaiter qu'ils euſſent été plus circonſpects & moins credules; mais ils ne l'ont pas été, & peut-être que la Providence même n'a pas voulu prévenir leurs bévuës, afin qu'on vît qu'ils n'étoient nullement des gens comparables aux premiers Diſciples de Jeſus-Chriſt, & par conſéquent très-incapables d'avoir ſuppoſé leurs Livres.

Dans le Ch. XXXVIII. p. 49. de la nouvelle Edition, *Juſtin* donne des marques de ſa trop grande credulité; en racontant la fable de la Verſion des LXX. Interpretes & nous fournit des raiſons très-fortes de ne nous point fier, en ce qu'il raconte de ſon chef. Tel eſt ce qu'il dit, que Ptolomée Roi d'Egypte, ſouhaitant d'avoir les Livres Sacrez des Hebreux, il les envoya demander *à Herode, qui étoit alors Roi des Juifs* τῷ τῶν Ἰουδαίων τότε βασιλεύοντι Ἡρώδῃ. Comme c'eſt un Anachroniſme honteux, par lequel il fait *Ptolomée Philadelphe* contemporain à *Herode le*

Grand, les Savans ont cherché à ſauver l'honneur du bon *Juſtin*. Mr. *Grabe* a cru qu'on devoit lire, au lieu de Ἡρώδῃ le mot Ἱερεῖ; en ſorte qu'il faille entendre, par ces mots, *Eleazar qui regnoit* alors, & qui étoit en même tems *Sacrificateur*. Il auroit tout auſſi bien fait de mettre, Ἐλεαζάρῳ ἱερεῖ. Mais les mots ſont trop differens, de quelque maniere qu'on liſe. Il met, encore un peu plus bas, pour Βασιλεὺς Ἡρώδης *le Roi Herode*, ces mots Βασιλεὺς ἱερεὺς *le Roi Sacrificateur*. Le nouvel Interprete dit ici, avec franchiſe, *qu'il craint fort pour ſa partie*, ou *pour ſon parti*, (*parti noſtræ*) à quoi il joint ces mots de *Virgile*:

Non tali auxilio, nec defenſoribus iſtis
Tempus eget.

Il a, ſans doute, raiſon, & il vaut toûjours mieux parler, avec franchiſe, que de biaiſer, pour défendre, ou pallier des fautes palpables. Mais il s'enſuit de là que l'on ne doit pas, après cela, être ſurpris que *Juſtin*, un peu plus haut, & dans ſon Entretien avec Tryphon p. 397. ait parlé d'une ſtatue dreſſée, dans Rome,

à

à un impoſteur Samaritain, comme à un Dieu. S'il étoit jamais venu à Rome, & qu'il s'y fût fait connoître; il auroit été chaſſé ſur le champ, & peut-être puni.

Au Ch. LIII. p. 80. de cette Edition, *Juſtin*, après avoir dit que les Prophetes parlent au tems paſſé, de l'Avenir, ajoûte qu'il en donnera la raiſon; de peur que cela ne fourniſſe *une Apologie*, à ceux qui rencontrent des paſſages de cette ſorte; c'eſt-à-dire, une excuſe pour défendre leur incredulité. *Langus*, au lieu, d'ἀπολογίαν, a cru qu'il falloit lire ἀπορίαν *doute*, c'eſt-à dire, *un ſujet de douter*, de la verité des Propheties; mais les mots ſont trop differens. Mr. *Grabe* met ici ἀντιλογίαν *ſujet de contredire*; mais les mots ne ſe reſſemblent pas aſſez. Mr. *Thirlby* conjecture ἀλογίαν, ce qui n'eſt pas moins éloigné. Je ſuis encore d'avis qu'il ne faut rien changer ici, & que le mot d'*Apologie*, marque un moyen de défendre l'incredulité de ceux, qui ne veulent pas croire les Propheties. Quand on peut donner un ſens paſſable aux mots, qui ſe trouvent dans les MSS. il n'eſt pas beſoin d'y rien changer.

Dans le Ch. LIX. p. 57. de la nouvelle Edition, *Juſtin* dit que, par l'operation des Démons, on avoit défendu, ſous peine de la vie, de lire les livres d'*Hyſtaſpe*, des *Sibylles*, & des *Prophetes*. *Iſaac Caſaubon* ſoûtient qu'il n'y eut point de ſemblable défenſe & je croi qu'il a raiſon ; parce qu'il n'a jamais été défendu aux Juifs de lire les *Prophetes*, ni par conſéquent aux Chrétiens. Ceux qui ont cenſuré *Caſaubon* diſent que *Juſtin*, *qui étoit un homme prudent*, n'auroit pas oſé parler ainſi aux Payens, ſi cela n'eût été vrai. Mais ce raiſonnement prouve trop, puis qu'il s'enſuivroit de là, que tout ce que *Juſtin* dit eſt vrai ; ce qu'on ne ſauroit ſoûtenir, que par un entêtement impardonnable. Il y en a une preuve, dans ces mêmes mots ; puis qu'il y ſuppoſe la verité des Ecrits des *Sibylles* & d'*Hyſtaſpe*, qui étoient des livres clairement ſuppoſez. On ſait ce que *Montaigu* & d'autres ont dit contre *Caſaubon* ou en faveur des *Sibylles* ; mais on voit clairement que ces ſavans hommes ont ſoûtenu, non ce dont ils étoient convaincus, mais ce qu'ils ſouhaitoient être veritable, parce

ce que cela s'accommodoit à un ſyſteme, qu'ils s'étoient formez.

Au Ch. LXX. p. 80. de cette Edition, il eſt dit que les Démons ſâchant ce qui a été prédit de Jeſus-Chriſt, *avoient dit, par avance*, προεβάλλοντο πολλὰς λεχθῆναι λεγομένας ὑὰς τῷ Διὶ, ce que *Langus* a traduit : *multos, qui ſupra enumerati ſunt, Jovis filios dictos.* Il faudroit qu'il eût lû τῦ Διὸς *de Jupiter*; mais ce n'eſt pas là où eſt la faute de ce paſſage, mais dans le mot λεχθῆναι, qu'il falloit corriger, & mettre τεχθῆναι, pour traduire *que pluſieurs enfans étoient nez à Jupiter, qu'on nommoit ſes fils.* Mr. *Thirlby* a mieux traduit : *multos qui Jovis dicerentur filii (uti & dicti ſunt) produxerunt.* Mais le vrai ſens eſt celui que j'ai dit. Il y a la même faute, au Chapitre ſuivant, à la p. 81. de la nouvelle Edition. *Juſtin* dit que les Démons ayant appris d'un autre Prophete, que Jeſus-Chriſt naîtroit d'une Vierge, & qu'il monteroit au ciel, par lui-même, τὸν Περσέα λεχθῆναι προεβάλλοντο, *ut Perſeus celebraretur invenerunt*, comme *Langus* a traduit. Il falloit corriger encore ici τεχθῆναι, & ſuppléer διὰ παρθένου, *par une vierge*, & traduire : *priùs dixerunt*

natum esse (ex Virgine) *Perseum*; qu'ils feignoient être fils d'une Vierge; parce que Jupiter n'habita pas, avec elle, sous la forme d'un homme. C'est ainsi qu'il dit dans la premiere partie de son Entretien, avec Tryphon, p. 291. *Quand j'entens dire que Persée est né* (γεγενῆσθαι) *d'une Vierge, je comprends que le Serpent imposteur a aussi imité ceci.* Il me semble qu'il est visible par là, qu'il faut lire, dans la I. Apologie, où il est parlé de Persée, de la maniere que je l'ai dit; & je suis surpris que les habiles gens, qui ont travaillé sur cet Ouvrage de *Justin*, ne s'en soient pas apperçus. Pour le verbe προεβάλλοντο, la chose montre qu'il le faut traduire *priùs dixerunt*, ou *jactarunt*, si l'on veut, car ce mot se peut dire des paroles. Il seroit à souhaiter que le bon *Justin* se fût abstenu de débiter des conjectures si creuses, dans une Apologie, adressée à des Empereurs Payens. Ceux qui ont parlé de lui, comme d'un homme prudent, lui ont assurément fait trop d'honneur. Je ne prétends pas lui faire un crime de son imprudence; je consens, de tout mon cœur, qu'on la lui pardonne; mais je ne saurois

lui

lui faire honneur d'une vertu qu'il n'avoit assurément point ; autant qu'on le peut voir, dans ses Ouvrages.

Je n'irai pas plus loin, dans ces remarques Critiques. J'ajoûterai seulement quelque chose qui regarde l'Entretien avec Tryphon. *Justin* dit pag. 233. de cette Edition, que quand il n'auroit pas prouvé que Jesus-Christ est Dieu, il ne s'ensuivroit pas de là qu'il n'est pas le Messie ; quoi qu'il ne fût qu'un homme né d'*autres* hommes, & qu'il eût été établi Messie, par le choix de Dieu. Après quoi il ajoûte : Il y a, mes „ Amis, quelques personnes de nô- „ tre sorte (ἀπὸ τοῦ ὑμετέρου γένους) qui, „ en reconnoissant qu'il est le Mes- „ sie, soûtiennent qu'il a été hom- „ me, né d'*autres* hommes. J'ai entendu ces mots, de quelques Chrétiens du II. siecle, qui étoient d'ailleurs dans les mêmes sentimens que les autres, & que *Justin* lui-même, à ce que j'ai dit après, ne censure point. On peut voir ce que j'ai dit sur l'an CXL, 9, 10. *Perionius* & feu Mr. *Bull* ont cru qu'il falloit lire ὑμετέρου γένους *de vôtre sorte* ; c'est-à-dire, des Juifs, qui croyoient que

Jeſus étoit veritablement le Meſſie ; quoi qu'il ne fût qu'un homme, né comme les autres. Mr. *Thirlby* fait pluſieurs remarques là-deſſus, qui ne me regardent point. Mais il ſoûtient d'abord, que la veritable maniere de lire eſt celle de Mr. *Bull*. On ne peut pas néanmoins dire qu'il n'y eût point de Juifs, qui euſſent embraſſé une partie du Chriſtianiſme; puis que les anciens *Ebionites*, qu'on appelloit auſſi *Nazaréens*, l'avoient fait; comme je l'ai montré dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du I. Siecle, ſur l'an LXXII. n. 1. & ſuiv. Il y en eut encore au II. Siecle, d'une autre ſorte, comme je croi l'avoir montré ſur l'année CIII. n. 4. *Juſtin* auroit pu nommer ces gens-là, en s'adreſſant à des Juifs, *des gens de vôtre ſorte*, parce qu'ils étoient venus de Juifs. Mais il pouvoit auſſi dire d'eux qu'ils étoient *des gens de nôtre ſorte*, en entendant les Chrétiens; parce qu'ils prétendoient être Chrétiens, comme reconnoiſſants que *Jeſus étoit le Chriſt*, & que les Juifs ne les vouloient pas reconnoître pour Juifs. Il pouvoit en parler, avec modération, comme il fait, en diſant tout ſimplement, *qu'il n'étoit pas de*

leur

leur ſentiment, non plus que la plûpart de ceux qui étoient de la même opinion que lui; c'eſt à dire, des Chrétiens, qui faiſoient le corps des Egliſes Chrétiennes, de ce tems-là. Ces Héterodoxes ne pouvoient pas être regardez, comme Juifs; parce qu'ils differoient d'eux dans l'article capital, qui étoit que Jeſus étoit le Meſſie; mais ils pouvoient être conſiderez comme des Chrétiens, qui étoient néanmoins dans une très-grande erreur. J'ai tiré de là une conſéquence conforme à la charité Chrétienne, c'eſt qu'aujourd'hui on devroit auſſi uſer de modération envers ceux, qui ſe trompent ſur des articles obſcurs, & qui vivent d'ailleurs chrétiennement. Au reſte je ne crois pas que perſonne puiſſe ſe choquer que je ne veuille pas diſputer, ſur les ſentimens de l'Antiquité, ſur ces matieres. Je ne fonde ma foi que ſur l'Ecriture Sainte, de peur de tomber en des opinions humaines, qui ont été la ſource d'une infinité de controverſes, & le ſeront encore à l'avenir; ſi les Chrétiens ne deviennent pas plus gens de bien, qu'ils ne ſont. J'ai dit, dans mon Hiſtoire Eccleſiaſtique du II. Siecle, ann. CXL, 21.

„ que, ſi l'on en croyoit *Juſtin*, les
„ Juifs reconnoiſſoient que tous les
„ paſſages, qu'il avoit produits en
„ très-grand nombre, comme re-
„ gardants Jeſus-Chriſt, & dont
„ quelques-uns étoient, ſans doute,
„ tordus, le regardoient en effet; ce
„ que Tryphon avouë en ces mots,
„ (p. 335. de cette Edition.) *Sâchez que toute nôtre nation attend le Chriſt, & que nous avoüons que tous les paſſages, que vous avez récitez, ont été dits du Chriſt; à quoi j'ajoûte que le nom de Jeſus, dont le Fils de Navé a été appellé, m'a couvert de confuſion, & qu'à cet égard je ſuis de vôtre ſentiment.* „ Un homme, qui auroit
„ cru de ſemblables choſes, auroit
„ pu dire veritablement à *Juſtin* ce
„ que le Roi Agrippa ſemble avoir
„ dit à S. Paul, comme en ſe mo-
„ quant : *peu s'en faut que vous ne*
„ *me perſuadiez de devenir Chrétien.*
„ Tryphon & ceux qui étoient avec
„ lui l'écoutent, plutôt comme leur
„ Maître, que comme leur adver-
„ ſaire. Ils lui font quelque peu
„ d'objections, plûtôt pour lui don-
„ ner occaſion de parler, que pour
„ défendre leurs ſentimens, ou pour
„ réfuter ceux des Chrétiens.

Il

Il m'a ſemblé que Tryphon le dit, dans les termes, que j'ai citez, & que voici en Grec : Ἔν ἴσθι ὅτι καὶ ΠΑΝ τὸ γένος ἡμῶν τὸν χριστὸν ἐνδέχεται, καὶ ὅτι ΠΑΣΑΙ ΑΙ ΓΡΑΦΑΙ ὡς ἔφης εἰς αὐτὸν εἴρηνται ὁμολογοῦμεν, καὶ ὅτι τὸ Ἰησοῦς ὄνομα δεδυτώπηκέ με, τῷ τοῦ Ναυῆ ᾧ ἐπικληθεὶ, ἐνδότως ἔχειν καὶ πρὸς τοῦτο, καὶ τοῦτό φημι. Où ἐνδότως ἔχειν ſignifie proprement *être prêt à ſe rendre*. J'ai encore ajoûté dans une Note, qui eſt au bas de la page, „ que c'eſt une „ choſe à peine croyable, & qui „ pourroit bien reſſentir le Dialogue „ Platonicien (*où l'Auteur fait dire „ ce qu'il veut à ceux qu'il y introduit „ parlans*) dans lequel l'Adverſaire de „ la doctrine Platonicienne eſt re„ préſenté beaucoup moins habile „ que l'autre, & où il ne répond preſ„ que, que ce qui ſert à confirmer la „ doctrine de ce dernier. J'avouë que j'ai ſoupçonné que ce Dialogue, avec Tryphon, ne fût un Dialogue feint, à la mode de ceux des Platoniciens; qui font répondre ce qu'ils veulent à ceux qu'ils attaquent. Mais ce n'eſt qu'un ſoupçon, fondé ſur l'exceſſive docilité de Tryphon, dont on n'a guére d'exemple, parmi les Juifs. Tout le monde ſait que les

Platoniciens en uſoient ainſi, & quand *Juſtin* l'auroit fait, étant admirateur de *Platon*, comme il l'étoit; il ne ſeroit pas fort à reprendre, pour cela. Il n'y a point de mal, dans cette eſpece de fiction; & perſonne n'a jamais trouvé mauvais que *Ciceron* s'en ſoit ſi ſouvent ſervi, dans ſes Ouvrages Philoſophiques.

Cependant Mr. *Thirlby* nous dit, ſur le paſſage de *Juſtin*, „ que ſon „ ſentiment eſt que cet Entretien, „ n'eſt pas feint, ſelon la fantaiſie de „ *Juſtin*; mais qu'il raconte une diſ- „ pute, qu'il avoit euë réellement a- „ vec des Juifs, & que cela étoit „ auſſi aſſuré pour lui (Mr. *Thirlby*) „ qu'il l'étoit qu'il écrivoit. Cela veut dire qu'il en eſt auſſi perſuadé, que s'il en avoit été témoin. Je ne doute nullement qu'il n'en ſoit fortement perſuadé; mais il y a, comme je croi, un peu d'exaggeration, dans la comparaiſon, qu'il fait ici.

„ Je ne puis, *continue-t-il*, ni aſ- „ ſurer, ni nier qu'il ait rapporté les „ arguments de Tryphon, auſſi exacte- „ ment que les ſiens propres; mais je „ ne croi pas qu'il ait feint un Ad- „ verſaire, qui avoit plus de reſpect „ pour lui, ou plus de penchant pour

„ la

„ la Religion Chrétienne, que la ve-
„ rité ne le permettoit.“ Mais on ne pourroit pas pourtant traiter de menſonge un Dialogue, à la maniere de ceux de *Platon*, ou de *Ciceron*; où il ne s'agit pas des perſonnages mêmes, qu'on y introduit s'entretenans, mais ſeulement de leurs diſcours. Ce ſont comme des eſpeces d'*Apologuès*.

„ Pour ce qui regarde Tryphon,
„ qui interrompt rarement les dis-
„ cours de *Juſtin*, & qui le fait en
„ peu de mots; je reconnois en ce-
„ la, *dit nôtre Auteur*, le naturel de
„ *Juſtin*, de qui il ne falloit pas at-
„ tendre, qu'il gardât l'uſage de laiſſer
„ parler châcun, à ſon tour. Quand
„ il traite les Juifs imperieuſement,
„ & avec aigreur, il ne fait que ſui-
„ vre ſa coûtume, & il n'eſt pas é-
„ trange, s'il n'a pas plus de com-
„ plaiſance, pour des Juifs fugitifs,
„ que pour les Romains, qui étoient
„ maîtres de tout.

On ne peut pas nier que ce que dit ici Mr. *Thirlby*, du caractere de nôtre Martyr, ne ſoit très-conforme aux manieres qu'il a, en parlant à Tryphon. Il n'en uſe pas mieux avec les Romains, pour qui il devoit ſans dou-

te

te avoir du reſpect. Mais comme il défendoit les plus grandes Veritez, & qu'il attaquoit les plus dangereuſes Erreurs, dans ſes Apologies ; il ſe laiſſe ſouvent trop emporter à ſon zèle. Il pouvoit, à la verité, garder mieux les regles de la Diſcretion, & de la Civilité ; qui ſont, à les bien prendre, des parties de la Charité Chrétienne. Il pouvoit encore beaucoup mieux étaler la beauté de la Religion Chrétienne, & les preuves de ſa Verité. Mais les autres anciens Apologiſtes de la Religion Chrétienne ne l'ont guére mieux fait. Il eſt auſſi certain, qu'il auroit pû mieux traiter les Juifs, qu'il ne fait, & imiter les Apôtres, qui les ont toûjours fort ménagez ; mais comme les Chrétiens ne les craignoient plus alors, ils changerent de ton. De tout cela nous devons recueuillir, que la propagation de la Religion Chrétienne eſt bien plus duë à la Providence Divine, & à la beauté même, & à l'excellence de la Doctrine Evangelique, qu'aux diſcours des Chrétiens d'alors.

„ Pour ce qui eſt de la maniere, „ dont Tryphon ſouffrit l'air impe- „ rieux, & les cenſures que *Juſtin*, con-

„ *continue nôtre Auteur*, fait à ce „ Juif, il fit bien & ſagement, en „ cela; puiſque, quand on veut ap- „ prendre quelque choſe de quel- „ cun, il faut ſouffrir ſes manieres, „ quoi qu'il parle avec trop de co- „ lere.

La maxime eſt très-bonne, mais c'eſt faire *Tryphon* & ceux, qui l'accompagnoient, plus ſages que leur Maître; qui auroit dû ſavoir, qu'il ne faut pas traiter de haut en bas des gens, dont on veut gagner les eſprits.

„ Mais tant s'en faut que *Juſtin* „ faſſe dire à Tryphon, que tous les „ paſſages de l'Ecriture, qu'il avoit „ citez, comme concernants le „ Chriſt, étoient reconnus, par „ tous les Juifs, lui appartenir en ef- „ fet; que *Juſtin* lui-même avouë, „ de ſon propre mouvement, qu'ils „ avoient accoûtumé d'en expliquer „ quelques-uns autrement." Néanmoins il ne ſe peut rien de plus exprès que les paroles de Tryphon, telles qu'on les a citées ci-deſſus en Grec.

Mr. *Thirlby* dit „ que l'on eſt aſ- „ ſuré que les anciens Juifs ont re- „ connu *que la plûpart de ces paſſa-*

„ *ges*

„ *ges regardoient le Christ*, ſans le „ témoignage de Tryphon & de Jus- „ tin. " Pour cela, il faudroit avoir des Ecrits des anciens Juifs, qui pouvoient avoir paru, avant le tems de *Juſtin*; où ils reconnuſſent que la plûpart des témoignages, qu'il a citez, regardoient le Meſſie.

„ Il ſe peut auſſi faire, *dit enfin* „ *nôtre Auteur*, que Tryphon ait par- „ lé ici, non pas au nom de tous les „ Juifs, ni de la plûpart; mais en „ ſon propre nom & en celui de ceux, „ qui étoient avec lui; ce qui n'eſt „ pas étrange, à moins qu'il ne pa- „ roiſſe étrange que quelques Juifs „ aient cru autrefois en Jeſus-Chriſt. Si cela étoit, Tryphon auroit dû parler autrement, que *Juſtin* ne l'introduit parlant, comme on le comprendra, en liſant les paroles que l'on a citées en Grec; où il ne ſemble parler, en ſon propre nom, qu'à la fin, où il dit que le nom de *Jeſus*, que le fils de Nun avoit porté, l'avoit (lui Tryphon) couvert de confuſion. En voila peut-être, plus qu'il ne faut, pour la défenſe de ce que j'ai dit de ce paſſage de *Juſtin*. Je ne ſuis autrement nullement choqué que Mr. *Thirlby* ſoit d'un autre ſentiment que moi,

moi, ſur cela, ni ſur autre choſe. Il n'eſt rien de plus juſte, que de laiſſer aux autres la liberté, qu'on prend ſoi-même.

Je ne parlerai plus, que d'un endroit de *Juſtin*, dans lequel j'ai cenſuré, comme abſurde, l'explication qu'il donne du mot *Satanas* qui ſignifioit, ſelon lui, *le ſerpent apoſtat*, & qu'on ne peut entendre dire, ſans s'en moquer, ſi l'on entend l'Hebreu. Nôtre Auteur dit ſur la p. 360. que je ſuis un juge trop ſevere, en cette occaſion. Voici les paroles de Juſtin : *Il a été appellé* Satanas *par Jeſus qui a marqué, qu'il a eu ce nom compoſé & tiré de l'action même, qu'il a faite :* ὑπὸ τοῦ Ἰησοῦ Σατανᾶς προσηγόρευται, ὄνομα ἀπὸ τῆς πράξεως ἧς ἔπραξε σύνθετον κτησάμενον αὐτὸν μηνύων. Il faudroit lire ici μηνύοντος, parce que ce mot ſe rapporte à Ἰησοῦ, qui eſt au Genitif; à moins qu'on ne croye qu'il y a ici une conſtruction irréguliere, que les Grecs nomment ἀνακόλουθον. Mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit, & je ne le dis qu'en paſſant ; parce que les Interpretes de *Juſtin* ne l'ont pas remarqué. Ce Pere continue ainſi ; *car* SATAN, *dans la Langue des Juifs & des Syriens, ſignifie un Apoſtat, ou un*

un Déſerteur, & le nom NAS, *duquel, ſelon l'interpretation, il a été nommé ſerpent, eſt le même que* SATA, *ſelon la traduction du mot Hebreu, desquels deux mots a été formé celui de* SATANAS. Les derniers mots de ce paſſage ſont corrompus, dans le Grec, ſelon toutes les apparences; mais il eſt aſſez clair, que *Juſtin* a voulu dire que *Satanas* n'eſt qu'un mot; mais compoſé de deux, dont l'un ſignifie *un deſerteur* (ſavoir SAT) & l'autre *un Serpent*, ſavoir NAS. Il s'eſt peut-être brouillé lui-même, en parlant de ce qu'il n'entendoit pas. Il faudroit qu'il y eût ſeulement, après μηνύων: Τὸ γὰρ ΣΑΤΑΝ τῇ Ἰουδαίων καὶ Σύρων φωνῇ ἀποστάτης ἐστὶ, τὸ δὲ ΝΑΣ ὄνομα ἐξ ᾧ δὴ ἑρμηνείας ὄφις ἐκλήθη. ἐξ ὧν ἀμφοτέρων τῶν εἰρημένων ἓν ὄνομα γίνεται Σατανᾶς: *car* Satan *dans la Langue des Juifs & des Syriens eſt un* Déſerteur *&* Nas, *duquel mot il a été nommé par l'interpretation, un* Serpent. *De ces deux noms qu'on vient de dire, a été fait le ſeul nom* Satanas. Les mots, qui ſont de plus, ne ſont qu'une redite mal placée, & qu'il faut effacer.

Mr. *Thirlby* dit, „ qu'il n'étoit „ pas beſoin qu'un homme qui vou-

„ loit

„ loit disputer contre les Juifs, & se
„ servir de la Version des LXX.
„ comparât auparavant toute l'Ecri-
„ ture, ou au moins les passages de
„ Job & de Zacharie (*où le Démon*
„ *est nommé Satan*) avec l'Hebreu.
Mais assurément il étoit besoin de l'avoir fait, sur ces deux Livres, où le Demon n'est nommé *Satan*, que dans l'Hebreu; au moins dans les plus anciens exemplaires MSS. qui nous restent de la Version des Lxx. il y a Διάβολος. Ce qui me fait croire que *Justin*, avoit ici consulté la version d'*Aquila*, ou de *Symmaque*, ou de *Theodotion*. Il auroit même fort bien fait de ne citer, en disputant contre les Juifs, que des Versions plus exactes faites, par des gens de leur Nation; de peur qu'on ne lui repliquât, qu'il citoit à faux. Il y a bien de l'apparence que ces Versions ne furent faites, que pour détruire l'autorité excessive, qu'on donnoit à celle, que l'on nommoit des LXX. C'étoit assurément s'exposer à être sifflé par les Juifs, au moins en ce tems-là, que de vouloir s'appuyer d'une autorité, contraire au Texte Hebreu.

Nôtre Auteur dit néanmoins „ que

„ ce

„ ce n'étoit pas une choſe ſi téme-
„ raire, que je le crois, que de dis-
„ puter, contre les Juifs, ſans ſa-
„ voir l'Hebreu.“ Mais au moins, ſi l'on avoit à faire avec des Juifs, qui l'entendiſſent, & ſi l'on vouloit parler de mots Hebreux, avec quelque fondement, il falloit avoir un peu étudié la Langue Hebraïque; ſans quoi on s'expoſoit à ſe faire moquer.

Mr. *Thirlby* dit que peut-être il recherchera ailleurs, ſi *Juſtin* a été auſſi ignorant, dans la Langue Hebraïque, qu'on le croit communément parmi les Savans. Je ne ſai s'il l'a fait, mais c'eſt aſſurément une eſpece de Paradoxe. Il ſe contente de dire ici, que les Etymologies, qu'il a inventées, ne le prouvent pas; ce que perſonne ne niera, qui aura lû *Varron*, ou le *Cratyle de Platon*; puis qu'on ne trouve point d'étymologies plus ridicules de mots Latins & Grecs; quoi que perſonne n'ait été plus ſavant en Latin que *Varron*, ni en Grec que *Platon*. Il faut en effet avoir un talent particulier, & ſur tout une exacte connoiſſance de l'Analogie des Etymologies, pour réüſſir en cela. On voit bien que *Pla-*

ton

ton & *Varron* en ont été deſtituez. Ils ne peuvent néanmoins pas ſervir, à nous perſuader que *Juſtin* a été auſſi habile en Hebreu, qu'ils l'étoient en Grec & en Latin; comme il paroît par leurs Ouvrages, écrits en ces deux Langues. Au contraire le bon *Juſtin* n'a jamais écrit en Hebreu, & ce qu'il dit ici le prouve évidemment. Il eſt vrai que שטן *Schatan*, en Hebreu, ſignifie *un adverſaire*, mais il vient d'un ſeul mot, qui ſignifie *adverſari*. Ainſi le bon *Juſtin* avoit lu ce mot, non dans l'Hebreu, mais dans le Grec écrit Σατανᾶς, parce qu'en Syriaque on mettoit un *Aleph* à la fin; & on liſoit שטנא *Schatana*, dont en y ajoûtant une Σ à la fin, ſelon l'uſage des Grecs, on a fait *Satanas*. Il demanda peut-être à quelcun, ce que SATA ſignifioit, & cet homme lui dit que c'étoit *un Déſerteur*, ce qui eſt vrai. En ſuite il lui demanda ce que vouloit dire NAS, ce que cet homme prit pour נחש *nahhaſch*, *un ſerpent*. On voit bien que ces queſtions ne peuvent avoir été faites, que par un homme, qui ne ſavoit pas les premiers élemens de la Langue Hebraïque. On trouve de ſemblables bevuës, dans les fragments, qui nous

nous ſont reſtez, de l'explication que les Anciens donnoient aux Noms propres des Hebreux. Nous avons traité de cette matiere, dans les *Queſtions Hieronymiennes.*

Je n'ai mis ce qu'on vient de lire ici, que pour me défendre d'une trop grande ſéverité, à l'égard de *Juſtin* Martyr; & nullement pour cenſurer les Notes de nôtre Auteur; qui ſont d'ailleurs pleines de bonne Critique, & auxquelles, s'il faut dire la verité, celles du bon *Grabe* ne ſont nullement comparables. Auſſi Mr. *Thirlby* a-t-il jugé, avec beaucoup plus de liberté, de ſon Auteur, que lui; qui affectoit une ſorte de *Cagoterie* aſſez étrange, à l'égard de l'Antiquité.

2. S. JUSTINI *Philoſophi & Martyris cum* TRYPHONE JUDÆO *Dialogus, cum Latina* Joannis Langi *verſione quàm plurimis in locis correcta; ſubjunctis emendationibus & notis* Roberti Stephani, Perionii, Sylburgii, Halloïxii, Montacutii, Druſii, Colomeſii, Cavii, Bulli, Grabii, *pluribúſque novis additis; adnexis inſuper ad calcem Adnotationibus* Langi & Kortholti; *præmiſſis verò* Langi *Præfatione,*

ne, quâ ſummam hujus Dialogi enarravit, actiſque Martyriis S. JUSTINI *& ſociorum. Edita à* SAMUELE JEBB. A Londres MDCCXIX. in 8. pagg. 518. avec les Préfaces & l'Index.

L'Editeur du Dialogue de *Juſtin*, avec *Tryphon*, s'eſt propoſé pour ſon modêle le I. Tome des Oeuvres de *Juſtin* Martyr publié, par Mr. *Grabe*; duquel nous avons parlé, au II. Tome de la *Bibliotheque Choiſie*. Le même Mr. *Grabe*, dans ſon Spicilege des Peres du II. Siecle. p. 133. a traité de *Juſtin*, de ſes Ouvrages, & des tems auxquels il croit qu'il les a publiez. Tout cela eſt appuyé de conjectures plus, ou moins probables, auxquelles nous ne nous arrêterons pas ici. Il croit que le Dialogue avec *Tryphon* ne peut avoir été écrit qu'entre l'an CL & le CLX. ſans pouvoir néanmoins marquer lequel de ces deux termes, a été le plus proche de la compoſition de cet Ouvrage. Il le place entre ces deux termes, parce qu'il y allegue ſa premiere Apologie, que Mr. *Grabe* croit n'avoir pas été préſentée, avant l'an CL, & que depuis l'an CLX. on

on ne voit pas qu'il ait été à Rome, ni qu'il ait vêcu long tems. Mais tout cela eſt fort incertain. On peut dire que ce Dialogue a été fait, entre les deux Apologies, dont la I. ſemble avoir été preſentée l'an CXXXIX. comme le P. *Pagi*, qui a été un excellent Chronologue, l'a, ce me ſemble, aſſez bien prouvé.

Outre le Dialogue avec Tryphon, il y a ici, à la tête, le Martyre de *Juſtin*, tiré par *Baronius*, de *Simon* le Métaphraſte, & rapporté par le même à l'an CLXV. Il peut y avoir quelque choſe de vrai, mais le Métaphraſte a tant pris de liberté, en cette ſorte de Rélations, qu'on ne peut faire fonds ſur rien de ce qu'il dit, ſans garand. On voit auſſi, à la fin du Volume, le peu de fragmens de *Juſtin*, que Mr. *Grabe* avoit publié, dans ſon *Spicilegium*.

Mr. *Jebb* a mis au deſſous des pages de petites Notes tirées des Auteurs, qu'il nomme dans le Titre; auxquelles il en a ajoûté pluſieurs de ſa façon, qui ſont auſſi fort courtes. Ces Notes ſont utiles, pour entendre le texte, en ce qui regarde la lettre; mais elles ne concernent nullement la doctrine, que *Juſtin* débite.

Si

Si quelcun travaille ci-après, ſur cet Auteur ; il ne ſeroit pas mal, qu'il s'appliçât à éclaircir ſa doctrine, qui eſt à préſent controverſée, entre d'habiles gens. Mr. *Bull*, Evêque de S. David, dans ſa Défenſe du Concile de Nicée, a ſoûtenu, avec chaleur, qu'il avoit été dans les mêmes ſentimens ; dans leſquels nous ſommes à préſent, touchant la Divinité du Fils, & qui ſont les veritables. Mais Mr. le Dr. *Whitby* l'a réfuté, depuis peu, dans un Livre, qui mérite d'être lû. Il paroit, par-là, qu'on doit conſulter l'Ecriture Sainte, & s'en tenir à ce qu'elle dit ſur des dogmes, qu'on ne peut connoître, que par la Révelation ; & non à des Auteurs, qui n'avoient point de lumieres particulieres, ſur ces dogmes, & qu'ils ne pouvoient qu'obſcurcir, par la Philoſophie Platonicienne ; en la confondant avec la Révelation, à cauſe de la reſſemblance de quelques termes.

ARTICLE II.

DIONYSII LONGINI *Commentarius de Sublimitate, quem novâ versione donavit, perpetuis Notis illustravit, plurimisque in locis, partim auctoritate optimorum Manuscriptorum, partim conjecturâ, additis etiam omnibus ejus Auctoris fragmentis*, ZACHARIAS PEARCE *A. M. Regiæ Majestatis à Sacris Domesticis.* A Londres MDCCXXIV. chez Tonson & Watts. in 4. pagg. 252.

VOICI la plus belle Edition de Longin, pour les caracteres & le papier, aussi bien que pour la correction du Texte, & l'exactitude des Notes; auxquelles on n'en avoit encore vu aucunes de semblables, sur cet Auteur. Si elle avoit été faite, avant que Mr. *Boileau* traduisît *Longin*, il en auroit pu beaucoup profiter. On ne pourroit guére en faire de meilleure, à moins que d'avoir un MS. où les lacunes, qui sont dans les MSS. qui nous restent, fussent remplies.

I. Il y a, à la tête de l'Ouvrage de *Longin*, ce que l'on peut ſavoir de ſa vie; mais ſans preſque aucune citation des Auteurs, de qui elle a été tirée. On pourra les trouver, dans l'Edition de *Gabriel de la Pierre*, Profeſſeur en Grec à Lauſanne, au commencement du Siecle paſſé, ou dans l'Edition de *Tollius*. Comme elle eſt courte, nous la mettrons ici.

Denys Longin eſt nommé, par *Suidas*, *Longinus Caſſius*. Sa Mere ſe nommoit *Phrontonis*, mais le nom de ſon Pere n'eſt pas connu. Il eut, pour Oncle maternel, *Corneille Phronton*, qui étoit petit-fils de *Plutarque*, & enſeignoit la Rhétorique à Athenes. Les Savans ne ſont pas d'accord, entre eux, ſur la patrie de *Longin*; mais Mr. *Pearce* eſt du ſentiment de *Jonſius*, qui le fait Athenien. Il eut pour maître ſon Oncle *Phronton*, qui lui laiſſa ſon héritage. Dans ſa premiere Jeuneſſe, il fit pluſieurs voyages, avec ſes parens; & pour apprendre la Philoſophie, il ouït les leçons des plus célebres Philoſophes de ce tems-là, & entre autres d'*Origene* & d'*Ammonius*. Après cela, étant retourné à Athe-

nes; par la publication de ſon Ouvrage du Sublime, il y aquit une ſi grande réputation, qu'on lui donna une permiſſion du Public de juger des Anciens Ecrivains; en ſorte que, ſi quelcun reprenoit un Auteur, en quelque choſe, on n'avoit aucun égard, pour ſon ſentiment; avant qu'il eût été approuvé par *Longin*. Aujourd'hui il n'y a point d'Autorité, qui pût conferer ce droit à aucun Critique. Tous les autres ſe ſouleveroient contre lui, & il n'eſt guére poſſible qu'un Homme de Lettres ſoumette ſon jugement à celui d'un autre, vû la grande varieté des goûts, qu'il y a entre les gens d'étude. Pendant qu'il demeura à Athenes, il eut pour diſciple le célebre *Porphyre* de Tyr; tant dans la Philoſophie, que dans les belles Lettres. Tous les jours, il étoit en conférence, avec les plus ſavans hommes, & il logea pluſieurs d'entre ceux, qui vinrent à Athenes; ou eut commerce de Lettres, avec eux. Il publia pluſieurs Ouvrages tant de Philoſophie, que de Philologie, & il avoit tant d'eſtime pour *Platon*; qu'il célebroit, tous les ans, le jour de ſa naiſſance, ſelon l'uſage de ce tems-là, à l'égard des

des Philoſophes qu'on eſtimoit le plus. Sur quoi l'on peut voir *Diogene Laërce*, dans la Vie d'Epicure.

Cependant ſa réputation étoit ſi grande, que *Zenobie*, Reine de Palmyre, l'appella pour être Précepteur de ſes Fils. Il quitta donc Athenes, & ſe rendit en cette ville de Syrie; où il gagna ſi fort la faveur de *Zenobie*, qu'elle ne ſe ſervit pas ſeulement de lui, pour inſtruire ſes Fils, mais qu'il fut encore ſon Conſeiller d'Etat. Il y a de l'apparence que *Zenobie*, qui étoit Juive, comme nous l'apprenons de S. *Athanaſe*, dans ſon Epitre aux Moines n. LXXII. ſe ſervit, d'autant plus volontiers, de lui; qu'il avoit loué *Moiſe*, dans ſon livre du Sublime, dans un endroit, où il parle de ce paſſage du Prophete, où il décrit la création de la lumiere, en ces termes: *& Dieu dit que la Lumiere ſoit & la Lumiere fut.* Je ſoupçonnerois néanmoins que cet endroit fut ajoûté à ſon Ouvrage, après qu'il fut établi à Palmyre, pour faire ſa Cour à *Zenobie*; parce que, d'ailleurs, le ſtyle de Moïſe ne lui pouvoit pas paroître ſublime, pour peu qu'il eût lû de ſes Ecrits. Feu Mr. *Huet*, ancien E-

vêque d'Avranches, avoit fort bien fait voir ce qu'il faut penſer du ſtyle de Moïſe, en général & de l'endroit cité, en particulier, dans une Diſſertation faite exprès, que j'ai fait imprimer, dans le Tome X. de la *Bibliotheque Choiſie*, & appuyée par de nouvelles raiſons. Mr. *Boileau*, qui apparamment n'avoit jamais lû Moïſe, écrivit très-aigrement contre cette Diſſertation, & je le réfutai, comme je le trouvai à propos, dans le Tome XXVI. de la même *Bibliotheque*. Tout ce qui regarde ce Procès Litteraire, a depuis été imprimé dans les Oeuvres de ce Poëte, publiées en Hollande; où l'on verra qu'il étoit bien meilleur Poëte, que Critique, ſur tout à l'égard d'une ſemblable matiere.

Zenobie s'étant enſuite brouillée avec l'Empereur Aurelien, il marcha contre elle, batit ſon Armée, & la réduiſit elle-même à s'enfermer dans Palmyre, où il l'envoya ſommer, de ſe rendre à lui.

Cette Reine lui répondit fierement, „ que perſonne n'avoit de-
„ mandé, par des Lettres, ce qu'il
„ demandoit; que tout ce que l'on
„ prétendoit faire, dans la guerre,
„ ſe

„ ſe devoit executer par la bravoure;
„ qu'il lui demandoit de ſe rendre;
„ comme s'il ne ſavoit pas que la
„ Reine Cleopatre avoit mieux ai-
„ mé mourir, que de vivre, en te-
„ nant un autre rang; que les ſecours
„ des Perſans ne lui manqueroient
„ pas & qu'elle les attendoit; qu'elle
„ avoit les Saraſins & les Armeniens,
„ pour elle; que des Brigands de Sy-
„ rie avoient batu l'Armée d'Aure-
„ lien; & que ſi ces Troupes, qu'el-
„ le eſperoit d'avoir, de tous côtez,
„ arrivoient; il ſeroit bien obligé de
„ rabatre de ſon orgueuil, par lequel
„ il prétendoit qu'elle ſe rendît à lui,
„ comme s'il l'avoit entierement
„ vaincue." Cependant elle s'en-
fuit ſur un Dromadaire, mais elle fut priſe, par les gens d'Aurelien. Cet Empereur, après avoir lû cette Lettre, en fut extrémement irrité. Il batit une partie des Troupes qu'elle attendoit, ou les gagna, par de l'argent qu'il leur donna; après quoi, il prit Palmyre par force, & fit priſonniers tous ceux qui y étoient. Entre eux ſe trouva *Longin*, & Aurelien jugeant que c'étoit lui, qui avoit dicté la Lettre ſuperbe de *Zenobie*., il accorda la vie à cette Prin-

ceſſe, mais il condamna *Longin* à la mort. *Longin* s'y prépara, ſans répandre aucunes larmes, & ſans faire paroître aucune peur. Il conſola même ſes ennemis, qui s'affligeoient de ſa mort, & leur dit, *que ſi l'on ne devoit regarder la Terre, que comme une grande priſon, celui là étoit le plus heureux, qui étoit mis le premier en liberté.* Si cela eſt vrai (car je ne vois point ces paroles, parmi les temoignages des Anciens, touchant nôtre Rhéteur) *Plotin* ne jugea pas bien de *Longin*, lors qu'il dit, comme le rapporte *Porphyre*, dans la Vie du premier, que *Longin étoit bien un Philologue, mais non pas un Philoſophe.* Par le mot de *Philologue* on entend un homme, qui aime & qui cultive les belles Lettres; mais qui ne fait qu'effleurer la Philoſophie. Si *Longin* n'entendoit pas bien les ſubtilitez métaphyſiques de *Plotin*, comme il paroît par la Vie de *Plotin*; il étoit Philoſophe, par ſa fermeté, comme il parut par ſa mort; ſi elle fut telle, qu'on la repréſente; puis qu'il mourut, après avoir débité l'un des plus ſublimes ſentimens des Platoniciens.

On peut voir par les témoignages de

de *Porphyre*, & de *Suidas*, touchant *Longin*, qu'on lui donnoit le titre de *Critique* & de *très-grand Critique*, puis qu'il y eſt nommé Κριτικὸς & Κριτικώτατος. Ces mots ſignifient proprement un homme propre à juger des Livres des Anciens; 1. lors qu'il s'agit de ſavoir de qui eſt un Livre, s'il eſt de celui dont il porte le nom, où d'un autre; 2. ſi quelque paſſage, n'y a point été ajoûté; 3. ſi le ſens, qu'on lui attribue, eſt veritable, ou non; 4. ſi enfin un Ouvrage, ou un endroit de cet Ouvrage eſt conforme aux regles de l'Art, ou non. On voit que ce titre comprend tous les devoirs d'un bon Interprete, & d'un bon Juge de l'Antiquité. Auſſi *Longin* avoit-il fait pluſieurs Ouvrages ſur divers Auteurs Anciens, mais ils ſe ſont perdus, excepté quelque peu de fragmens. Il avoit auſſi écrit pluſieurs Livres de Philoſophie, où il avoit attaqué les ſentimens des Platoniciens, & des Stoïciens. Il ne reſte de cela, que les Titres, & quelque peu d'endroits. L'Ouvrage même, qui eſt venu le plus entier à nous, ou le *Traité du Sublime*, a pluſieurs lacunes. On verra ces Fragmens à la

fin de ce Traité; nous ne nous y arrêterons pas.

II. Mr. *Pearce* nous donne, dans ſa Préface, la liſte des Editions de cet Auteur. La premiere fut celle, que *François Robortel* d'Udine publia à Bâle l'an MDLIV. *Paul Manuce* en donna une autre, l'année ſuivante, à Veniſe, ſur un MS. du Cardinal *Beſſarion*, ſans ſavoir que ce Livre venoit d'être imprimé ailleurs. *François Portus* de Candie la ſuivit, dans une Edition, qu'il en fit à Geneve en MDLXX. *Gabriel de la Pierre* traduiſit ce Livre en Latin, & fit imprimer, au même lieu, ſa verſion, avec l'Original, en MDCXII. *Gerard Langbaine* le fit rimprimer à Oxfort, en M DC XXXVIII. & *Tanegui le Fevre*, en M DC LXIII. à Saumur.

Le premier accompagna ſon édition de quantité de doctes remarques, & le ſecond n'en mit que peu, mais de bon goût, & promit d'en donner quelque jour davantage. Pour celle de Bologne, en M DC XLII. elle ne mérite pas qu'on en parle. Depuis en MDCXCIV. *Jacob Tollius* publia la ſienne à Utrecht, ſur cinq MSS. avec les notes entieres des autres

tres Editeurs du Traité du Sublime, qu'on a nommez, & les ſiennes propres. Il y mit une nouvelle Verſion, ou plûtôt une Paraphraſe, qui eſt en meilleur Latin, que la Verſion de la Pierre; mais qui ſouvent n'exprime pas aſſez bien le ſens du Grec, & paroit trop affectée. Il y joignit la Verſion Françoiſe de Mr. *Boileau*, avec ſes notes, celles de feu Mr. *Dacier*, & les ſiennes propres en François, quoi qu'il ne poſſedât pas aſſez cette Langue. Il y dit ſon ſentiment ſur quelques endroits, où il croyoit que Mr. *Boileau* n'avoit pas traduit aſſez exactement ſon Auteur, & il ne ſe trompe pas toûjours. La Verſion Françoiſe eſt meilleure, pour ceux qui n'entendent pas le Grec; que pour ceux, qui peuvent lire l'Original. Encore que le Traducteur n'y diſe rien d'impertinent, ni de mauvais goût, il n'y dit pas toûjours ce que dit ſon Original; comme Mrs. *Dacier* & *Boivin* l'ont auſſi montré. Mais ce n'eſt pas ce, dont il s'agit ici.

Feu Mr. *Hudſon* publia, en un moindre format, l'édition de *Tollius* à Oxfort en MDCCX, & huit ans après, pour la réduire à un plus

petit Volume, il y retrancha toutes les Notes, excepté les critiques, & abregea auſſi la Verſion de *Tollius*, qui eſt, comme on l'a déja dit, trop longue. Voyez ce qu'on en a dit, dans la *Bibliotheque Choiſie*, Tome XXI. pagg. 333.

Mr. *Pearce* fait voir que *Manuce*, tout ſavant & tout habile Critique qu'il étoit, avoit pris trop de liberté de faire citer à *Longin* plus de paroles des Anciens, qu'il n'en avoit citées; puis qu'elles ne ſe trouvent point dans les MSS. Si celui dont *Manuce* s'eſt ſervi eſt le même, qui eſt encore aujourdhui dans la Bibliotheque de S. Marc, comme il y a de l'apparence; on ne peut guere douter, que cet habile homme n'ait ſuppléé ce qu'il croyoit manquer aux citations, ſur tout ſi l'on penſe que, dans les autres MSS. elles ne ſont pas plus completes. Il s'étoit imaginé qu'il y avoit erreur, dans ſon MS. lors que les paſſages d'*Herodote*, de *Platon*, de *Démoſthene*, & d'autres ſe trouvent autrement dans les Editions de ces Auteurs. Les Anciens étoient bien éloignez de citer auſſi exactement les Auteurs, dont ils rapportent les paſſages, que nous

ne

ne faiſons aujourd'hui; quoi que l'uſage moderne ſoit meilleur à cet égard. Ils ſe contentent de citer quelques mots, ou d'exprimer le ſens, ſans ſe mettre en peine des mots. C'eſt ainſi que l'Ancien Teſtament eſt cité dans le Nouveau, comme le remarque bien nôtre Auteur; à quoi l'on peut dire que les Peres citent très-ſouvent le Nouveau de cette maniere; comme on l'a marqué dans la *Bibliotheque Choiſie*, en parlant des Varietez de lecture du N. T. tirées des Peres, Tome XVI. p. 322. Mr. *Pearce* a donc bien fait de rétablir les citations, dans l'état où elles ſont dans les MSS.

Il ne s'eſt pas contenté de la Verſion de *Tollius*, qui eſt plûtôt une Paraphraſe, qu'une Verſion, comme on l'a dit. Il en a fait une nouvelle, qui eſt plus courte, & qui répond mieux à l'Original. En effet les Traductions Latines, faites pour être miſes à côté du Grec, ne ſont que pour aider les Lecteurs à l'entendre, & non pour faire parade de ſon éloquence. Il ne s'agit que de faire bien entendre le Texte, afin que les Lecteurs y puiſſent recourir; quand ils trouvent quelque choſe, qui

qui les embarraſſe, dans l'expreſſion Greque. Le mal eſt qu'on ne trouve pas toûjours des expreſſions, qui répondent exactement aux Greques; & c'eſt ce qui a le plus donné de peine aux Interpretes, qui ne poſſedoient pas aſſez la Langue Latine, & qui mettent ſouvent des mots, & des expreſſions barbares.

III. QUOIQUE l'Editeur de *Longin* ait beaucoup changé de mots, dans le Texte; il ne l'a fait, que ſur les MSS. ſans y mêler aucune conjecture. S'il en propoſe quelqu'une, c'eſt dans les Notes, qu'il a miſes à la fin du Livre; pour ne pas embarraſſer ceux, qui ne cherchent, que le ſens de l'Auteur, ſans ſe mettre beaucoup en peine des conjectures Critiques. Les Remarques, qui ſont ſous le Texte, ſont tirées en partie de *Le Fevre*, de *Langbaine* & d'autres, dont on voit les noms à la fin de châcune. Mais la plûpart ſont de l'Auteur lui-même, qui ne s'eſt pas ſeulement appliqué à éclaircir *Longin*, mais encore à l'illuſtrer; par des exemples du Sublime tirez de l'Ecriture Sainte, & des Auteurs Latins, comme *Virgile*, *Ciceron* &c.

&

& par d'autres expreſſions belles, & oppoſées aux précedentes.

Il a eu devant les yeux toutes les Editions anterieures, par leſquelles il a reconnu les fautes, qui s'étoient gliſſées dans le Texte, ſoit par la négligence, ou par l'inadvertence des Editeurs, ou des Compoſiteurs d'Imprimerie. Il a auſſi conſulté la Verſion Françoiſe de Mr. *Boileau*, avec ſes Remarques & celles de Mr. *Dacier* & *Boivin*; dont il s'eſt ſervi, ſelon qu'il l'a trouvé à propos. Il a eu de plus des MSS. de Mr. *Conrard Samuel Schurſfleiſch*, Profeſſeur à Wittemberg, avec les Varietez de lecture tirées d'un MS. de la Bibliotheque Ambroſienne de Milan.

Ce MS. écrit ſur du papier de ſoie, eſt d'une médiocre antiquité, & l'Editeur n'a pas manqué de faire attention à ſes varietez; auſſi bien qu'à celles que Mr. *Hudſon* a publiées, ſur un MS. de la fameuſe Bibliotheque de feu Mr. *Moore*, Evêque d'Eli; & les lecons, qui ſe trouvent en trois MSS. de la Bibliotheque Vaticane. Mais il a conſulté, ſur tout, celles du MS. de la Bibliotheque du Roi Très-Chrétien, qui eſt de ſix-cents ans, comme

me l'on croit : & qui, selon Mr. *Boivin*, est celui, sur lequel tous les autres ont été copiez. Il a eu ces varietez d'un Grec habile, qui a été employé dans cette Bibliotheque, pendant quelques années, pour mettre en ordre les MSS. Grecs, & faire un Index des pieces, qu'ils renferment. Il ne le nomme pas, mais c'est, comme je le comprends, Mr. *Jonas Eleutherius*, que nous avons vu ici l'Été passé, & qui est retourné apparemment en Grece. On verra, à la fin de la Préface de Mr. *Pearce*, la description de ce MS. par laquelle il paroît que nous avons perdu une plus grande partie de ce Traité de *Longin*, que l'on ne croyoit auparavant ; parce qu'on voit le nombre des feuillets de ce MS. qui se sont perdus, ou par malheur, ou par la malice, de ceux qui peuvent l'avoir mutilé, depuis quelques siecles. Par la collation de ce MS. on a reconnu que *Tollius*, qui en avoit une faite de la main d'*Isaac Vossius*, s'est presque toûjours trompé, en confondant les Varietez de ce MS. avec les conjectures de *Vossius*.

Enfin l'on trouve, après la Préface

ce de nôtre Auteur, une liſte des Ecrits de *Longin*, qui ſe ſont perdus.

IV. POUR donner un petit échantillon des Notes & des ſoins de Mr. *Pearce*, nous parcourrons ici ce qu'il y a ſur la I. *Section de Longin*, en le comparant avec *Tollius*, & les remarques Françoiſes de Mrs *Boileau*, *Dacier* & *Boivin*.

Longin dit qu'un certain *Cecilius*, qui avoit vêcu, du tems de *Denys* d'Halicarnaſſe, avoit compoſé, ſur le Sublime, un Traité, dont il dit entre autres choſes, mot pour mot, qu'il étoit de *moindre étendue que toute la matiere*, que l'Auteur avoit entrepris de traiter. Il y a, dans le Grec: ταπεινότερον ἐφάνη τῆς ὅλης ὑποθέσεως; qui ne ſemble pouvoir ſignifier autre choſe que cela; puis que ces mots, *toute la matiere*, ne peuvent rien avoir d'oppoſé qu'une étendue, qui étoit trop petite, pour la renfermer. Le mal eſt que le mot ταπεινότερον ne ſignifie proprement que *plus bas*, *plus abjet*. Mr. *Boileau* a traduit que *la baſſeſſe de ſon ſtyle répondoit aſſez mal à la dignité de ſon ſujet*. Mr. *Dacier*, qui pouvoit avoir ouï Mr. *le Fevre*, ſon Beau-Pere, expliquer *Longin*, a cru qu'il falloit traduire:

duire: *trop petit, pour tout ſon ſujet*, & que le ſeul mot, ὅλης *tout*, déterminoit clairement le ſens du mot équivoque, qui le précede. Mr. *Tollius* eſt du même ſentiment. Mr. *Dacier* auroit dû donner quelque exemple des mots, dont il s'agit, en ce ſens-là; mais il s'eſt contenté de dire qu'on en trouveroit. *Henri Etienne* dit en effet, dans ſon *Threſor* de la Langue Greque, que ce mot ſe trouve en ce ſens, au Liv. IV. d'*Athenée*. On le trouve à la fin de la pag. 157. de l'Ed. de Commelin en MDCXI. *Anticlide*, Hiſtorien qu'*Athenée* cite, au Liv. II. *des Retours* diſoit, „ qu'après qu'Hercule eut achevé ſes „ travaux, il fut invité par Euriſthée, „ qui faiſoit un Sacrifice; qu'on ſervit aux enfans d'Euriſthée, les „ morceaux qui leur en revenoient, „ & que l'on donna à Hercule τετραγωνοτέραν μερίδα *une moindre partie*; ce qui fâcha ſi fort ce Heros, qu'il tua trois des Fils d'Euriſthée. On pourroit prouver que, dans les tems Heroïques, on donnoit à ceux à qui l'on vouloit faire honneur, dans les feſtins, de plus gros morceaux de chair. Mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit ici. Il ſuffit qu'il y ait un exem-

xemple, où ταπεινότερον signifie *plus petit.* Il ſemble que ce mot, qui veut dire proprement *plus bas*, a pu ſignifier *ce qui eſt plus petit*, par ce que ce qui eſt plus bas eſt plus petit, que ce qui eſt plus élevé.

Mr. *Pearce* doute néanmoins, ſi ce mot ſe trouve, en ce ſens-là, dans les Notes, qu'il a miſes à la fin; parce que *Longin* ne ſe ſert de ce mot, que pour marquer *un ſtyle bas*; mais il n'eſt pas néceſſaire qu'on prenne le même mot, toûjours dans le même ſens. Il a néanmoins bien ſenti que les mots τῆς ὕλης ὑποθέσεως, demandoient que ce mot fût expliqué, comme a fait Mr. *Dacier*; & pour ſe dégager de cette difficulté, il conjecture qu'il faut lire τῆς ὕλης *que la matiere*, au lieu de ceux, que l'on vient de rapporter. Il ſoupçonne que pour expliquer ὕλης quelcun avoit écrit à la marge ὑποθέσεως, & qu'enſuite ce mot fut mis dans le texte, & ὕλης changé en ὅλης. Mais le mot ὕλη étoit trop connu, en ce ſens, pour avoir beſoin d'explication; & cette double conjecture eſt trop incertaine, pour s'y fier. Auſſi n'a-t-il rien changé dans le Texte, & s'eſt-il contenté de la ſuivre dans ſa Verſion.

ſion. D'ailleurs je ne ſai ſi *Longin* a pû cenſurer un Auteur, qui ſe ſeroit ſervi d'un ſtyle qui n'avoit rien de ſublime, en parlant d'expreſſions ſublimes. Il ſuffiſoit qu'elles le fuſſent effectivement, mais pour celles de l'Auteur, il n'étoit nullement néceſſaire qu'elles le fuſſent. On peut dire, à l'égard des expreſſions du Rhéteur :

Ornari res ipſa negat contenta doceri.

Il ſuffit que les Exemples ſoient ſublimes, mais ce ſeroit une puerilité, que d'affecter d'être ſublime, en ce qu'on en dit. Auſſi *Longin* ne l'eſt-il pas par tout, quoi qu'en quelques endroits il l'ait été.

Enſuite *Longin* ayant dit ce qu'il faut faire, pour enſeigner méthodiquement un Art; ce qui conſiſte à enſeigner quel eſt le ſujet, dont on veut parler, & par quelle méthode on peut aquerir ce que l'on enſeigne; & remarqué que Cecilius avoit bien montré ce que c'eſt le Sublime, par quantité d'exemples, comme ſi on l'ignoroit; il ajoûte, „ que cet Au-
„ teur a omis, je ne ſai comment,
„ de

„ de nous apprendre par quels moyens nous pourrions porter le génie, que la nature nous a donné, „ à un progrès considerable de „ grandeur, comme n'étant pas une chose nécessaire. Τὸ δὲ, δι' ὅτου τρόπου τὰς ἑαυτῶν φύσεις ἰσχύοιμεν ἂν εἰς ποσὴν μεγέθους ἐπίδοσιν, οὐκ οἶδ' ὅπως, ὡς οὐκ ἀναγκαῖον, παρέλιπεν. Mr. *Boileau* paraphrase ces mots ainsi : *il ne dit rien des moyens, qui peuvent porter l'esprit à ce grand & à ce sublime. Il passe cela, je ne sai pourquoi, comme une chose absolument inutile.* Le mot μέγεθος ne semble pas marquer *le grand & le sublime*, mais *la grandeur du génie*; dans laquelle il s'agit de faire des progrès, & qui est la cause, & la source des discours sublimes. Mr. *Pearce* a néanmoins suivi le sens de la paraphrase du *Traducteur François*, puis qu'il a traduit ainsi : *quâ ratione nostra ingenia excitare possimus ad faciendos magnos in sublimitate progressus.* Mr. *Boileau* fait dire à *Longin* plus qu'il ne dit, car *ce qui n'est pas nécessaire*, n'est pas pour cela *absolument inutile.* Il ne faut pas prêter à un Auteur, que l'on traduit, une emphase qu'il n'a point recherchée.

L'Au-

L'Auteur dit, immédiatement après, que *Cecilius ne mérite peut-être pas tant d'être blâmé, pour ce qu'il a omis; qu'il eſt digne d'être loüé, pour s'être aviſé de traiter de cette matiere, & pour le ſoin qu'il y a apporté*: ὡς αὐτῆς τῆς ἐπινοίας καὶ σπουδῆς ἄξιον ἐπαινεῖν. *De la Pierre* a traduit ces derniers mots: *ob hanc ipſius commentationem, & ſtudium æquum eſt* (eum) *laudare*. Mais ἐπίνοια eſt pas *commentatio*, ὑπόμνημα. Mr. *Boileau* s'eſt encore plus éloigné de la force des mots, en traduiſant *pour ſon travail & pour le deſſein, qu'il a eu de bien faire*. Mr. *Dacier* a cru qu'on exprimeroit mieux le ſens de l'Auteur, en le tournant: *pour ſon invention & pour le deſſein qu'il a eu de bien faire*. Mais Mr. *Boileau*, a eu raiſon de dire qu'encore que le mot ἐπινοία ſignifie quelquefois *l'invention*, ce n'eſt pas de quoi il s'agit ici; mais il s'agit encore moins du *deſſein* de bien faire. Ἐπινοεῖν ſignifie proprement *ſe mettre* quelque choſe ἐπὶ τῷ νοΐ *dans l'eſprit* & ἐπινοία ce qu'on s'y met. Mr. *Tollius* a mis dans ſa Paraphraſe: *quàm quòd iſtam in ſe curam cogitationémque ſuſceperit*. Ce qui approche beaucoup du vrai ſens; mais on pouvoit

mieux

mieux dire : *quòd hanc ipſam rem præſtare in animum ſtudioſè induxerit.* Mr. *Pearce* a traduit, *quàm ob ipſam ejus cogitationem, ſtudiúmque laudare.*

Un peu après, *Longin* nomme ceux, à qui il voudroit que ſon Traité pût être utile, ἄνδρας πολιτικὰς. *De la Pierre* les nomme *viros politicos.* Mr. *Des Preaux* entend *les Orateurs*, entant qu'ils ſont oppoſez aux Déclamateurs, & à ceux qui faiſoient des diſcours de ſimple oſtentation; & il eſt vrai que l'on nommoit ainſi ceux, qui faiſoient des diſcours publics, ſoit pour les affaires publiques, ou pour les particulieres. On peut voir là-deſſus la Remarque de Mr. *le Fevre*, ſur cet endroit. Mrs. *Tollius* & *Pearce* ont montré qu'on les pouvoit nommer *viros civiles.* Le mot, dont il s'agit, tiré immédiatement de πόλις *ville*, ou Etat, peut en effet ſignifier un Orateur, qui harangue ſur des choſes, qui regardent l'Etat; & ſi on le tire de πολίτης *citoyen*, ce ſera un homme qui parle d'affaires *civiles*, ou des Citoyens en particulier, ou qui plaide des procès. Quoi que ces deux ſortes de Diſcours ſoient ſuſceptibles du Grand

& du Sublime, quand il s'agit de choſes grandes & ſublimes; il faut avouër que ceux, qui regardoient des affaires d'Etat, ou de ceux qui le gouvernoient, pouvoient, avec plus d'apparence, avoir des choſes ſublimes; comme il y en a dans les Harangues de *Demoſthene* & de *Ciceron*, qui regardent les Villes d'Athenes & de Rome; quoi qu'il y en ait auſſi quelquefois, dans leurs autres Harangues. Ici je croirois qu'il s'agit plus des Romains, que des Grecs. En ce tems-là la Grece aſſervie, depuis long-tems, n'avoit plus d'Orateurs Publics, comme Démoſthene; & à Rome même, il ne ſe faiſoit plus de Harangues, comme celles de *Ciceron*, qui regardoient l'Etat; parce que tout dépendoit des Empereurs. On leur pouvoit réciter leurs propres Panegyriques, comme celui que *Pline* recita à Trajan, & d'autres ſemblables; & l'on pouvoit ſeulement, de tems en tems, quand il n'y avoit point d'Empereur reconnu dans Rome, dire, dans le Senat, quelque choſe qui reſſentît un peu l'ancienne liberté, & qui renfermât des traits ſublimes. On en peut trouver quelques exemples, dans les Auteurs de l'Hiſ-

l'Hiſtoire Auguſte; quoi que leur langage n'approche pas, de celui du Siécle d'Auguſte.

ARTICLE III.

C. CRISPI SALLUSTII *quæ exſtant. Item Epiſtolæ* DE REPUBLICA ORDINANDA, *Declamatio in* Ciceronem & Pſeudo-Ciceronis *in* Salluſtium, *nec non* JULIUS EXSUPERANTIUS *de Bellis Civilibus, ac* PORCIUS LATRO *in Catilinam. Recenſuit diligentiſſimè & Adnotationibus illuſtravit* GOTTLIB CORTIUS. *Accedunt Fragmenta* Veterum Hiſtoricorum, CONSTANTINUS FELICIUS DURANTINUS, *de Conjuratione Catilinæ & Index neceſſarius.* A Leipſig MDCCXXIV. in 4. pagg. 1304. avec les Préfaces & l'Index.

VOICI une des meilleures Editions de *Salluſte*, que l'on ait encore vuës, & où Mr. *Cort* a apporté tous les ſoins imaginables; pour donner le Texte de ſon Auteur auſſi pur, qu'il lui a été poſſi-

ble. Il a conſulté un grand nombre de MSS. de diverſes Bibliotheques d'Allemagne, dont on verra la liſte dans ſa Préface; ſans parler des anciennes Editions de *Salluſte*, qu'il leur a comparées; quoi qu'il ait reconnu, par l'experience, qu'elles ne peuvent pas beaucoup ſervir à rétablir *Salluſte*; à cauſe de l'ignorance, ou de la hardieſſe des Correcteurs, qui n'entendoient pas l'Auteur. Outre les mots anciens, qu'il avoit employez, le tour des expreſſions, l'arrangement des mots, & la conſtruction étoient au deſſus de la portée de ces gens-là; qui changeoient néanmoins ce qu'ils n'entendoient pas. Cela a fait dire à Mr. *Cort* que, quand on les auroit toutes perdues, on n'auroit pas perdu grande choſe. Il parle auſſi des Editions modernes, dont il ne paroît pas faire grand cas; non plus que des notes MSS. de J. F. *Gronovius* & de feu Mr. *Cuper*. Auſſi ne les avoient-ils pas faites pour les imprimer. Le premier avoit fait, ſans doute, quelque College, comme on parle ici, ſur *Salluſte*, en faveur de ceux, qui commençoient à lire les bons Auteurs; à la capacité deſquels il faut que les Profeſſeurs

s'acom-

s'acommodent. Le ſecond pouvoit auſſi avoir fait les ſiennes, en commençant à étudier, ſans avoir aucun deſſein de travailler ſur cet Auteur. On doit excepter, des Editions vulgaires, celle de Mr. *Waſſe*, qui parut à Cambrige en M D CC X, & dont nous avons parlé dans la *Bibliotheque Choiſie* Tome XXI. p. 339. quoi que nôtre Auteur en parle, en termes, qui ne ſont pas aſſez civils, en divers endroits. Mr. *Cort* nous apprend, dans ſa Préface, que s'étant propoſé non ſeulement d'expliquer & d'éclaircir *Salluſte*, mais encore de corriger le Texte, autant qu'il ſeroit poſſible; il l'a comparé avec les Anciens MSS. & les Anciennes Editions, juſqu'aux moindres minuties. Par-là il a découvert pluſieurs choſes, qui avoient échappé à de très-habiles gens, & a compris qu'il falloit rejetter quantité de leçons, que les Interpretes avoient paſſées, les uns après les autres. Cependant il ne s'eſt pas ſi fort fié aux MSS. que de rien changer, ſur leur ſeule autorité; mais il a eu par tout égard à la Latinité, & ſur tout au génie de *Salluſte*, & à la cadence qu'il ſuit ordinairement. Ainſi

quand il a trouvé, dans quelques uns de ſes MSS. quelque maniere de parler, plus recherchée & plus rare, qui avoit été condamnée par les Editeurs précedens; dès qu'il a pu découvrir la raiſon, pour laquelle elle avoit été changée, par les autres Copiſtes, ou Editeurs; il n'a pas fait ſcrupule de ſuivre les Leçons, les plus exquiſes, ſans ſe mettre en peine de celles, que l'on ſuivoit ordinairement. Il conſeille à ceux, qui blâmeront ſa conduite de lire, autant de fois qu'il l'a fait, cet Auteur, de le conferer avec les MSS. de conferer tous les Interpretes les uns avec les autres, & avec les Grammairiens, qui ont écrit ſur la Latinité, & qui l'ont éclaircie. Il veut qu'ils y joignent les ſuffrages des autres anciens Auteurs, qui ont employé les mêmes mots, ou de ſemblables expreſſions, pour tirer de tout cela les veritables manieres de lire, comme il l'a fait; après quoi il les aſſure, avec raiſon, qu'ils réüſſiront mieux, dans le métier de corriger les fautes des Copiſtes, ou des Editions. Le conſeil eſt, ſans doute, bon; mais il eſt difficile à executer. Il faut, pour cela, employer beaucoup de

tems,

tems, ſur un petit Livre, & avoir de la patience & du goût, pour la bonne Latinité, & pour le ſtyle particulier de l'Auteur.

Il aſſure qu'il a admis, dans le Texte de *Salluſte*, à peine deux ou trois conjectures, & que quand il s'en préſentoit pluſieurs, à ſon eſprit, il ne manquoit pas de les ſupprimer, pour ne point changer, ce qui étoit paſſable; ſous prétexte de faire mieux parler ſon Auteur. Mais s'il a préferé la maniere de lire d'un MS. ou de pluſieurs, auxquels il a crû pouvoir ſe fier, à cauſe de leur antiquité & de leur bonté, à celle que l'on ſuit communément; il croit avoir droit de demander à ſon Lecteur, qu'il ſouffre qu'il préfere l'autorité des plus anciens exemplaires, aux Editions d'*Alde*, de *Lætus*, de *Gruter*, ou de quelque autre Editeur moderne, que qu'il ſoit.

On trouvera néanmoins, dans ſes Notes, les varietez des autres Editions, quoi que ces varietez ſoient fautives; mais les gens du métier ſavent de quelle conſéquence il eſt de tout examiner, & les autres doivent comprendre par-là, qu'il ne ſe faut pas fier à une, ou deux anciennes

Copies, puis que les anciens Copistes ont tant commis de fautes. Cet avis étoit néceſſaire, pour ceux, que la multitude de ces varietez choquent; parce qu'ils ne ſavent pas l'uſage, qu'on en peut faire.

L'Auteur demande auſſi qu'on ne regarde pas, comme inutiles, les paſſages des autres Auteurs, qu'il a ramaſſez, pour illuſtrer les expreſſions de *Salluſte*; & c'eſt, ce me ſemble, une choſe qui ne lui peut pas être réfuſée raiſonnablement; ſur tout quand il s'agit d'expreſſions, qui ne ſont pas communes; puis que lors qu'on voit une expreſſion confirmée, par pluſieurs bons Auteurs, on ne peut plus douter, qu'elle ne ſoit bonne; comme on le pourroit faire, ſi on ne la voyoit qu'en un endroit, ou deux de *Salluſte*; principalement ſi cette expreſſion a quelque choſe de ſingulier. Pluſieurs ſavans hommes ont ſuivi auparavant cette méthode, avec l'approbation des connoiſſeurs; comme *Paſſerat* ſur *Catulle*, *Tibulle*, & *Properce*, & ſur tout ſur le dernier; ſans parler de pluſieurs autres, qui l'ont ſuivi. Mr. *Waſſe* l'a auſſi fait, en divers endroits de ſes remarques ſur le mê-

me

me Auteur, & ſur les Fragmens des Anciens Hiſtoriens Latins. Cet habile homme avoit, avant Mr. *Cort*, cité pluſieurs paſſages non ſeulement des tems, auxquels la Latinité étoit encore pure, ou moins corrompue; mais même des ſiecles, où elle étoit fort gâtée. Mr. *Cort* en a uſé ſouvent de même. En effet, dans le tems, où la Langue étoit tout-à-fait en décadence, ou même tout-à-fait hors de l'uſage dans la converſation, tous ceux qui ſe ſont piquez d'écrire en Latin, avec quelque ſoin, ont très-ſouvent imité *Salluſte*. Ce n'a pas été ſeulement *Sulpice Severe*, qui l'a fait, au V. Siecle dans un tems, où l'on parloit encore Latin; mais un Auteur du XII. Siecle & qui a vêcu dans le Nord, où le Latin n'étoit pas en un uſage commun; ſi l'on en excepte les Eccleſiaſtiques, qui ſe piquoient de quelque ſavoir. Je veux dire *le Grammairien Saxon*, qui a écrit en Danemarc, avec une rare élegance, pour ce ſiecle-là. Auſſi peut-on reconnoître, à ſon ſtyle, qu'il avoit lû avec ſoin *Salluſte*, qu'il imite fort ſouvent, comme *Stephanius* l'a obſervé, dans ſes Remarques ſur cet Auteur. Je ne me ſouviens

néanmoins pas de l'avoir vû cité, dans les Notes de Mr. *Waſſe*, ni dans celles de Mr. *Cort*.

Ce dernier ſemble craindre qu'il ne ſe trouve des Lecteurs, qui regardent comme inutiles les remarques, qu'il a faites ſur la Latinité en général, en parlant de celle de *Salluſte*. Ces Lecteurs auroient ſans doute tort, car il y a bien des expreſſions, dans cet Auteur; dont on ne ſauroit rendre raiſon, ſans avoir pénetré l'Analogie de la Langue Latine; qui n'eſt pas ſi connue, qu'elle devroit l'être, parmi ceux, qui ſe piquent d'entendre le Latin. On pourra s'en aſſurer, en liſant les Notes de nôtre Auteur, & particulierement ſes Digreſſions, qu'il nomme *Excurſus*, & qu'il a mis à part, à la fin de la guerre de Catilina, & de celle de Jugurtha. *Lipſe* en avoit uſé de même, avant lui.

Il me ſemble qu'on peut remonter juſqu'à la ſource de la coûtume que *Salluſte* a d'employer des expreſſions, qui ſemblent embarraſſées. On ſait que cet Hiſtorien ſe piquoit d'écrire d'une maniere, qui reſſentoit quelquefois plus le ſtile de *Caton* le Cenſeur, que le ſtile de *Ciceron*, ou

de

de *Céſar*. On ſait auſſi, qu'avant que la Langue Latine eût été portée à la perfection, où elle étoit alors, elle avoit quelque choſe de rude & d'irrégulier, en apparence; parce qu'on ne ſe piquoit pas ſi fort de parler exactement, que depuis. Il y avoit dans le Langage des tours, où il ſembloit qu'on bleſſoit les regles de la Grammaire; parce qu'on avoit quelquefois plus d'égard à ce qu'on penſoit, qu'à la régularité du ſtile. Il y a particulierement des expreſſions, qu'on dit être en Grec κατὰ τὸ σημαινόμενον, où ce qu'on dit ſe rapporte plûtôt à la penſée, que l'on a, qu'aux termes dont on s'étoit ſervi.

Ainſi à la fin du I. Ch. de la Conjuration de Catilina, l'Hiſtorien après avoir dit *qu'avant que de commencer à faire quelque choſe, il faut bien prendre conſeil; mais qu'après l'avoir pris, il faut promptement l'executer*, ajoûte : *Ainſi châcune de ces deux choſes n'étant pas ſuffiſante, par elle même, l'une a beſoin de l'autre.* Voilà aſſurément la penſée de *Salluſte*, comme on peut l'exprimer en François, où il faut parler régulierement. Mais voici comme il

l'exprime, en Latin : *Ita utrumque per ſe indigens, alterum alterius auxilio eget.* On eſt d'abord choqué de cette répetition *indigens eget*; ce qui a fait que d'habiles gens ont cru qu'il falloit lire *veget*, ce qui eſt le même que *viget* : l'une de ces choſes tire ſa force de l'autre. Nôtre Auteur a fait voir, par le conſentement des MSS. & par des exemples de ſemblables expreſſions, que *Salluſte* penſoit à dire, que l'on ne devoit pas s'engager en une entrepriſe, ſans y avoir bien penſé, & pris le conſeil de ſes Amis; mais que cela étant fait, il falloit promptement executer ce qu'on auroit réſolu; tant il étoit vrai que ces deux choſes, priſes à part, & l'une ſans l'autre, manquent de ce qui eſt néceſſaire, en cette occaſion; ce qui fait que l'une a recours au ſecours de l'autre. On peut voir ce que l'Auteur en dit, dans ſa premiere Digreſſion; que j'aurois bien de la peine à expliquer, en François, d'une maniere intelligible, outre qu'elle eſt trop longue pour cet Extrait.

Mais je mettrai ici la VIII. Digreſſion, qui roule ſur ces paroles, du Ch. LVII, de *Salluſte*, dans l'Hiſ-

l'Hiſtoire de la conjuration de Catilina; où il parle de ce que fit Catilina, qui ne voulut pas recevoir des Eſclaves, en ſon armée; pour ne pas confondre leurs interêts, avec ceux des perſonnes libres: *Interim ſervitia repudiabat, cujus initio magnæ copiæ concurrebant, opibus conjurationis fretus; ſimul alienum ſuis rationibus exiſtimans, videri cauſam civium cum ſervis fugitivis communicaviſſe.* Comme *Servitia* ne pouvoit pas ſe joindre, ſelon l'Analogie ordinaire de la Langue Latine, avec *cujus*; les Copiſtes avoient mis, pour la plûpart *quorum.* D'autres avoient corrigé *quòd*, d'autres *cui*, d'autres enfin *cujus rei.* Mais *Priſcien* Liv. XVII. p. 1099. de l'Edition de *Putſchius*, où il traite des conſtructions, qui ſemblent irrégulieres, cite le commencement, de ce paſſage de *Salluſte*, comme on l'a rapporté, & dit que *cujus*, au ſingulier, ſe rapporte au mot *res*, ſous-entendu; c'eſt-à-dire, *cujus rei ſervitiorum*; & rapporte pluſieurs exemples Grecs & Latins, où un nom, au ſingulier, eſt conſtruit avec un verbe pluriel. Sur cela Mr. *Cort* fait voir qu'il arrive communément aux Pronoms

d'être conſtruits, avec des Genres, des Nombres & des Cas; avec leſquels, ils ne pourroient pas ſe joindre, ſelon les Règles ordinaires de la Grammaire. Dans ce Livre on voit Ch. VIII. *antea conjuravere pauci, de qua quàm veriſſimè potero dicam*, parce que le mot *conjuratio* eſt renfermé dans le ſens du verbe. Au Ch. XXXIV. il y a : *ſe in exſilium proficiſci, non quo ſibi conſcius eſſet*; où nous mettrions *quòd*. On trouve auſſi des mots, qui ſignifient une multitude d'hommes, quoi qu'au ſingulier, & qui ſont joints avec des Pronoms pluriels. Voyez Ch. XVI, 1. XXXIV, 1. &c.

Pour rendre raiſon de cette Conſtruction, on peut s'y prendre en trois manieres. Premierement, on peut ſousentendre un Nom, qui réponde à ce nombre, & qui puiſſe être joint au Nom exprimé; comme dans la Vie de Severe, par *Lampridius* Ch. XLV, où il y a : *ab eunuchis omnia venderentur; quodgenus hominum omnia ſecreta in Aulâ noſſe cupiunt, ut ſoli aliquid ſcire videantur*; & dans *Tite Live* c. XXXI. *Elephantis, quo auxilio Romani tum primùm uſi ſunt.* Voyez encore la Note ſur le Ch. X.

de

de Catilina. Ainſi *Ciceron* a dit, comme le remarque *Quintilien*, *Lupercalibus*, *quo*, en ſousentendant *die*. D'où vient que les anciens Grammairiens reconnoiſſent, en cela, une Syllepſe de nombre. Voyez la Note ſur le Jugurtha, Ch. XXXVIII.

Secondement, on met un Nom, auquel le nombre, qui ne répond pas au précedent, ſe raporte; comme dans *Tite-Live* L. XXXVIII. *uti quæ ſervitia tyranni liberaſſent, ea ingens multitudo erat, ante diem certum abirent.* Voyez encore les Notes ſur Catilina. c. VII. & LV.

Troiſiémement, c'eſt quand on ſouſentend le nom, qui eſt exprimé en un autre nombre; méthode qu'on doit préferer, en cet endroit, aux autres. Ainſi dans l'Eunuque de *Terence* Act. II. Sc. I. *Adeóne homines immutarier ex amore, ut non cognoſcas eumdem eſſe.* *Tite-Live* Liv. XLII, 8. *Bonáque ut iis quidquid ejus recuperari poſſit, reddantur curare.* Mr. *Cort* cite encore divers exemples ſemblables, que l'on pourra voir dans ſa derniere Digreſſion ſur Catilina.

Mais on n'en peut guére trouver d'exemple

d'exemple plus remarquable, que celui qui ſe trouve au Ch. LVII. de *Jugurtha*, & dont parle nôtre Auteur, dans ſa Digreſſion V. ſur ce livre de *Salluſte*. L'Hiſtorien décrit là, la défenſe que les habitans de Zama; firent contre un aſſaut, que l'Armée Romaine leur donna, & dit, entre autres choſes: *Contra ea oppidani in proximos ſaxa volvere, ſudes, pila, præterea picem ſulfure & tædâ mixtam ardentia mittere.* Le mot *ardentia* ſe rapporte à *picem*, à *ſulfur*, & à *tædam*, comme ſi l'Hiſtorien avoit mis: *picem, ſulfur & tædam mixta, eáque ardentia mittere.* Mais il s'eſt exprimé ici κατὰ τὸ σημαινόμενον, ſelon la ſignification de ces mots, qu'il avoit dans l'eſprit; ſans avoir égard à la régularité de la conſtruction. Il entend des fagots, compoſez d'un bois qui, étant une fois allumé, ne s'éteignoit point, qu'il ne fût conſumé, qu'on appelloit *tæda*, & de plus enduits de poix & de ſouffre; pour en rendre la flamme plus vive, & plus difficile à éteindre. On peut conſulter là deſſus les Poliorcetiques de *Lipſe* Liv. V. Dial. 5.

Apres les Livres de la Conjuration de Catilina & de la guerre, que

que les Romains firent à *Jugurtha*, on trouve les fragmens de l'Hiſtoire des guerres Civiles, qui durerent douze ans ; comme on le pourra voir par la Vie de *Salluſte*, qui eſt à la tête de l'Edition de Mr. *Waſſe*. Ce recueuil de fragmens eſt formé, des citations des anciens Grammairiens, & d'autres Auteurs, & de quelques Harangues & Lettres, qui ſont venuës entieres juſqu'à nous. *Pomponius Lætus* les ayant trouvées, dans un ancien MS. après les deux Livres, qu'on vient de nommer ; il les publia ſur cet Exemplaire, auquel on n'en a pas encore vû de ſemblable. Mr. *Cort* y a joint ſes propres Notes, mais on verra, dans l'Edition de Mr. *Waſſe*, ces mêmes fragmens, avec les Remarques de divers ſavans hommes. On voit encore, dans ces Fragmens, le caractere & le ſtile de *Salluſte*. Il y a pluſieurs cenſures très-véhementes des mœurs des Romains, qui ſe corrompirent depuis la ruine de Carthage, & ſur tout depuis que les Romains furent maîtres de l'Aſie; comme ceux, qui ont quelque connoiſſance de l'Hiſtoire Romaine, le ſavent aſſez.

On

On voit enſuite les deux Lettres de *Salluſte* à *Jules Céſar*, touchant la maniere dont l'Hiſtorien ſouhaitoit que ce grand homme redreſſât les desordres, où les guerres civiles avoient jetté la République. Mais Céſar ne penſoit rien moins qu'à la rétablir, en ſon ancien luſtre, en rendant aux Lois leur ancienne autorité, mais ſeulement à en demeurer le maître. Mr. *Cort*, croit que ces Lettres ſont ſuppoſées, par quelque Déclamateur fort inferieur à *Salluſte*, & qui s'eſt efforcé vainement d'imiter un ſtile inimitable. Il eſt vrai qu'elles ne ſont pas de la force de ſon *Catilina* & de ſon *Jugurtha*; mais elles ne laiſſent pas d'en approcher, & d'être pleines d'expreſſions de ce grand Hiſtorien. Il y a, à la verité, des endroits, qui ne ſont pas aſſez ſoûtenus. Mais il ſe peut faire que *Salluſte* ne crût pas qu'il dût écrire des Lettres, en un ſtyle auſſi travaillé, que ſon Hiſtoire; comme en effet elles ne le devoient pas être. On peut d'ailleurs croire qu'il y a des endroits, que la longueur du tems & l'ignorance des Copiſtes ont gâtez, & que l'on pourroit redreſſer, ſi l'on avoit des MSS. plus anciens

de

de ces deux Lettres. Elles ſont remplies d'ailleurs des manieres de parler de *Salluſte*; mais Mr. *Cort* croit que celui, qui a compoſé ces Lettres, les a puiſées dans ce qui nous reſte de cet Auteur. Il ſe peut auſſi faire que non & que ſoit ce grand Hiſtorien, qui parle lui-même, & qui ſe ſert de ſes propres termes.

Il y a, au commencement de la I. Lettre, qui eſt la II. en effet, comme de ſavans hommes l'ont remarqué, quelques mots, qui ſont viſiblement corrompus: *Pro vero antea obtinebat*, dit Salluſte, *regna atque imperia Fortunam dono dare, item alia quæ per mortalis avidè cupiuntur; quia & apud indignos ſæpe erant, per lubidinem data, neque cuiquam incorrupta permanſerant.* Nôtre Interprete cenſure, avec raiſon, ces mots: *per mortalis avidè cupiuntur*; parce que la prépoſition *per* ne marque que l'inſtrument, ou le miniſtre de quelque choſe. Mais un léger changement peut redreſſer cet endroit, en maniere qu'il n'y aura rien d'indigne de l'Hiſtorien. C'eſt ſi on lit: *per quæ mortales avidi capiuntur.* Un peu après; il faut corriger encore *incorrupto permanſerant.* Voici le ſens de tou-

te la période : „ On croyoit autre-
„ fois que les Royaumes & les Em-
„ pires étoient des préſens de la
„ Fortune, auſſi bien que d'autres
„ choſes, par leſquelles les avides
„ mortels ſe laiſſent prendre ; parce
„ qu'elles ſe trouvoient entre les
„ mains de gens indignes, comme ſi
„ elles avoient été données par ca-
„ price, & qu'elles les avoient ſé-
„ duits."

Après les pieces, dont on vient de parler, il y a une *Déclamation* de *Salluſte* contre *Ciceron* & la réponſe de *Ciceron* contre *Salluſte* ; qui ne ſont néanmoins pas nouvelles, puis qu'elles ont été citées par *Quintilien* dans ſes Inſtitutions Liv. IV. c. 1. & IX. c. 3. Cela a fait croire à Mr. *Colomiez* que cette Déclamation étoit veritablement de *Salluſte* ; mais après l'avoir lue, il n'eſt guére poſſible de le croire, quelle opinion qu'on puiſſe avoir du bon goût de *Quintilien*, & de la connoiſſance qu'il avoit de ce qui s'étoit paſſé, du tems de *Ciceron*. On ne peut regarder cela, que comme une inadvertence, dont les plus habiles gens ne ſont pas exempts. La Déclamation de *Ciceron* contre nôtre Hiſtorien,

n'eſt

n'eſt pas moins indigne de ce grand Orateur.

Mr. *Cort* croit que ces deux Harangues ont été compoſées, par un ſeul & même Auteur; à qui il rend témoignage qu'il a aſſez bien imité le ſtile court & ſerré de *Salluſte*, & celui de *Ciceron*, qui eſt long & étendu; ce qui peut avoir trompé *Quintilien*. Quoi que les Anciens euſſent infiniment plus de connoiſſance de la Langue Latine, que nous; il eſt certain qu'ils n'ont pas eu une Critique ſi exacte, que la nôtre. On pourroit auſſi montrer que les Auteurs Eccleſiaſtiques n'ont nullement été Critiques, & ſe ſont laiſſé tromper, par des pieces clairement ſuppoſées. Ce qui eſt vrai, des Ecrivains Eccleſiaſtiques, peut l'être, à un autre égard, des Auteurs Payens.

On ne ſait point qui étoit ce *Julius Exſuperantius*, qui a fait le maigre abregé de l'Hiſtoire des guerres civiles, que *Salluſte* avoit écrite plus au long.

La Déclamation de *Porcius Latro*, comme le titre le porte, contre Catilina, ne paroît pas digne d'un Rhéteur auquel *Seneque* le Rhéteur

a donné de ſi grandes loüanges. Mr. *Cort* a raiſon de l'attribuer à quelque Déclamateur beaucoup plus récent, & je m'étonne qu'il ait bien voulu la commenter; car aſſurément elle n'en valoit pas la peine.

Comme c'eſt la coûtume de joindre à *Salluſte* les Fragments, qui reſtent des anciens Hiſtoriens Latins, qui ſe ſont perdus; l'Editeur de ce grand Hiſtorien les a mis ici, mais ſans aucunes Notes. Il a ſuivi, comme il le dit, l'Edition de ces Fragmens de Mr. *Waſſe*; qui les a le plus correctement publiez, avec quelques Remarques d'*Auſonius Popma* & les ſiennes propres, qui ſont beaucoup plus étendues. Mr. *Cort*, qui ne le flatte point ailleurs, lui rend juſtice, en cette occaſion, à la fin de ſa Préface.

Enfin on voit ici une Hiſtoire de la Conjuration de Catilina, publiée ſous le Pontificat de Leon X. par un Savant, qui ſe nommoit *Conſtantio Felice Durantini.* Il a ſuppléé, dit-il, ce qui manquoit à *Salluſte*, par les Ecrits de *Ciceron*; mais ces Supplémens regardent plûtôt la Vie de ce dernier, que la Conjuration de Catilina.

A.R.

ARTICLE IV.

JOANNIS HALESII *Hiſtoria* CONCILII DORDRACENI. JO. LAUR. MOSHEMIUS *Theologiæ D. & P. P. O. ex Anglico Sermone Latinè vertit, variis obſervationibus & Vita* HALESII *auxit. Accedit ejuſdem de auctoritate Concilii Dordraceni Paci Sacræ noxia Conſultatio.* A Hambourg in 8. pagg. 476.

CE Volume eſt compoſé de trois Pieces, dont la premiere eſt un Traité, ſur l'autorité du Synode de Dordrecht; la ſeconde une Vie de *Jean Hales*; & la troiſiéme les Lettres, que cet habile homme écrivit de Dordrecht, à *Carleton* Ambaſſadeur à la Haie, au tems du Synode.

Dans la premiere, l'Auteur rapporte d'abord les éloges, que ceux, qui étoient pour le Synode, lui donnerent, & montre le reſpect exceſſif, qu'ils avoient pour cette Aſſemblée. Un Théologien, d'ailleurs homme de mérite, dit, il y a quelques années, dans une Harangue *ſur les*

les Synodes, que s'il y avoit jamais eu un bon Synode, c'étoit le Synode de Dordrecht; mais apparemment Mr. *Moshem* n'a pas vu cette Harangue. Cependant il déclare que la grande autorité, qu'on donne à ce Synode, eſt un obſtacle inſurmontable à la Paix, que des Puiſſances Réformées, voudroient faire avec les Lutheriens; puis qu'il a condamné les Lutheriens, en condamnant les Rémontrants; qui, dans le fonds, ſont du même ſentiment, à l'égard des queſtions ſur la Prédeſtination & la Grace, dont il s'agiſſoit à Dordrecht. Il y a trois Maximes là-deſſus, que l'Auteur poſe pour des fondemens, reconnus de tout le monde, & par leſquelles il paroit que la réünion, entre les Lutheriens & les Réformez, n'eſt pas praticable. La premiere eſt *qu'il ne peut point y avoir de paix Religieuſe, entre deux Aſſemblées, dont l'une a condamné publiquement l'autre, comme coupable de très-grandes erreurs, & ſoûtient hautement les Actes & les Décrets d'un Synode, qui l'a condamnée, comme divins & excellens.* La ſeconde poſe *qu'une Aſſemblée qui dans un Synode, repréſentant toute l'Egliſe, a reçu, ou n'a pas au moins*

moins desapprouvé des sentimens; que tous ceux, qui entendent les matieres, regardent comme injurieux à la Divinité. La troisiéme pose *que des Assemblées, dont l'une a un Formulaire équivoque, dans lequel on peut trouver des sentimens tout differens, ne peuvent pas vivre en paix ensemble.*

Ces principes étant posez, l'Auteur en fait l'application au Synode de Dordrecht; dans lequel il soûtient d'abord qu'il y a des dogmes, qui y sont proscrits & que les Lutheriens regardent comme très-veritables, & conformes à l'Ecriture Sainte. Tels sont les cinq Articles condamnez dans ce Synode, qui contiennent en effet la doctrine Lutherienne, quoi que les Lutheriens ne soient point nommez. C'est ce qui paroît par les jugemens des Théologiens, de differentes nations, qui avoient donné leurs suffrages à Dordrecht. Les Théologiens du Palatinat disent *qu'on leur objecte vainement* Ursin & Paréus, *qui ont écrit contre les Conciliabules des Papistes & des Lutheriens, qui sont aussi éloignez de ce Synode, que le Ciel l'est de la Terre; car dans ceux là on n'entend*, disent les Théologiens du Palatinat, *que*

les Décrets des hommes; ſavoir du Pape *& de* Luther, *& ici les Décrets de Dieu.* Il prouve la même choſe par d'autres paſſages des Théologiens Etrangers, qui avoient aſſiſté au Synode de Dordrecht; & montre que la doctrine des Lutheriens y fut condamnée, dans les Articles des Rémontrans, qui la renferment. C'eſt pourquoi, depuis ce tems-là, les Lutheriens furent encore plus éloignez de ſe réünir avec les Réformez. Il réfute ceux d'entre ces derniers, qui ont tâché de faire voir que la doctrine Lutherienne ne fut point condamnée à Dordrecht.

Quelques-uns d'entre les Réformez, pour adoucir les Lutheriens, ont dit qu'on n'avoit pas condamné les Arminiens à Dordrecht; comme des *Héretiques* infectez d'opinions incompatibles avec la Religion Chrétienne; & que par conſéquent les Lutheriens n'y ont pas été condamnez, comme ſi on les eût regardez, comme des Héretiques. D'autres Docteurs Réformez, ne diſent pas que les ſentimens des Lutheriens doivent être ſoufferts, mais s'attachent à faire voir qu'il y a une grande difference, entre leurs ſentimens, &

ceux

ceux des Rémontrans. Ces deux manieres d'appaiſer les Lutheriens ſe détruiſent l'une l'autre, comme l'Auteur le montre & ne ſont, dans le fonds, que de purs artifices. L'auteur de la premiere étoit Mr. *Jurieu*, & celui de la ſeconde Mr. *Strimeſius*. Le premier écrivoit de pure imagination, & diſoit ce qui lui venoit dans la tête, ſelon l'occaſion; prêt à dire tout le contraire, quand il le faudroit. Le ſecond débite auſſi un pur Roman, quand il dit que les Arminiens ne furent pas exclus de la Communion, par le Synode, & que leurs ſeuls Docteurs furent obligez ſeulement de n'enſeigner point les cinq Articles; ſans avoir ſoin de rejetter expreſſément les Dogmes des Sociniens, ſoit dans les Academies, ſoit dans les Aſſemblées Eccleſiaſtiques; & qu'à cette condition ils purent jouïr de leurs Charges, & en faire les fonctions. Il n'y a qu'à lire l'Hiſtoire Eccleſiaſtique d'*Uytembogard*, ou celle de *Brand*, ou la Vie d'*Epiſcopius*, par feu Mr. *Limborch*; qui ſont des Ouvrages fondez ſur des Actes Publics, pour voir que c'eſt une pure fiction, que quelcun aura débitée à Mr. *Strimeſius*, & nôtre

Univers
BIBLIOTHECA

Auteur le prouve bien ici. Cela lui donne lieu de faire une petite digreſſion, ſur la conduite des Suiſſes, envers les Lutheriens; de qui ils parlent moderément par politique, pendant qu'ils dépoſent, chez eux, ceux qui ſont de leurs ſentimens, ſur la Prédeſtination & la Grace. Il a auſſi raiſon de ſe moquer de ceux, qui voudroient perſuader aux Lutheriens, qu'ils ſont d'un tout autre ſentiment, ſur les cinq Propoſitions de Dordrecht, que les Rémontrans.

Mais Mr. *Moshem* a été auſſi mal-informé, ou trompé par des gens mal inſtruits; qui lui ont perſuadé qu'il y avoit une grande difference entre la doctrine Arminienne, telle qu'elle a été du tems du Synode de Dordrecht, & telle qu'elle eſt aujourd'hui. Il n'y a qu'à lire leur Confeſſion de Foi, avec l'Apologie, qu'*Epiſcopius* en a faite. Mr. *Moshem* les nomme, non ſeulement une *Secte*, mais encore une *Faction*; quoi qu'il n'y ait point de Chrétiens aujourd'hui plus éloignez, par leurs principes, de ce qu'on appelle *eſprit de Secte*, ou de *Faction*. Pour les ſentimens modernes, qu'il leur attribue, comme *très-éloignez des Lettres Sacrées*,

crées, quels qu'ils puiſſent être; ceux qui ont lu leurs Livres en pourront juger. On peut au moins aſſurer, qu'ils n'ont introduit aucun dogme, comme néceſſaire au Salut, qui fût auparavant inconnu, ou qu'on ne regardât pas comme néceſſaire. Ils n'ont pas non plus retranché aucun dogme de la Religion; ſans lequel on ne puiſſe pas être ſauvé, ni enſeigné qu'il ne le falloit pas croire. Dans le reſte, il y a pluſieurs manieres d'expliquer les Dogmes, qui ne ſont pas néceſſaires au Salut, & qui peuvent être rectifiées, par la Raiſon & par l'Ecriture Sainte, mieux entendue, qu'elle n'étoit du tems de *Luther* & de *Calvin*.

Enſuite Mr. *Moshem* s'applique à prouver que, dans le Synode de Dordrecht, on a approuvé, ou au moins qu'on n'a pas rejetté des Dogmes, que les Lutheriens ne peuvent pas ne point regarder, comme des ſentimens injurieux à la Divinité; tel qu'eſt celui des Supralapſaires, qui croyent que les Décrets de l'Election & de la Réprobation, ont précedé les autres, qui regardent le ſalut des hommes; & qui ſoutiennent que la chute de l'homme a été dé-

cretée, en maniere qu'elle ne pouvoit pas ne point arriver. Il montre en effet que ce Synode n'a point rejetté ce dogme, que *François Gomarus* ſoûtenoit, auſſi bien que d'autres. C'eſt ce qui fit que l'on n'écouta point *Thomas Goad*, Théologien Anglois, qui propoſa quelques manieres de parler dures, & choquantes, qu'il jugeoit devoir être condamnées, ſans en pouvoir venir à bout. Les Théologiens de Heſſe & de Breme, qui appuyerent cette propoſition, n'avancerent rien non plus. On en donna pour raiſon, que les Adverſaires du Synode diroient que cette Aſſemblée avoit condamné la doctrine orthodoxe; dont pluſieurs de ceux, qui s'étoient ſervi de ces expreſſions, faiſoient profeſſion; d'autant plus qu'il y en avoit quelques-unes, qui étoient, diſoient-ils, du S. Eſprit. *Balcanqual*, Eccleſiaſtique Ecoſſois, qui étoit préſent, rapporte pour exemples de ces expreſſions, ces deux propoſitions: *que Dieu remue la langue des hommes pour blaſphemer, & que l'Homme ne peut pas plus faire de bien, qu'il n'en fait.* Les Supralapſaires principalement ſe ſervoient de ces expreſſions, comme

reſſar-

remarque l'Auteur. Mais en condamnant de ſemblables expreſſions, on auroit en effet condamné la doctrine des Thomiſtes, dont les Théologiens Réformez étoient tous prévenus en ce tems-là. Néanmoins on ne pouvoit pas douter que ces Propoſitions ne fuſſent ſcandaleuſes & n'allaſſent à la deſtruction de toute la Religion. Mais ces gens-là avoient le privilege de ſe contredire impunément. Si ceux qui vouloient qu'on rejettât ces expreſſions, comme ſcandaleuſes, avoient bien compris leurs propres ſentimens, ils auroient auſſi dû rejetter leur doctrine; mais ils avoient plus de peur des mots, que des choſes. Mr. *Moſheim* réfute enſuite au long le ſentiment des Supralapſaires, qui ſont en effet inſoûtenables; mais comme celui des *Univerſaliſtes* même revient à celui des *Particulariſtes*, & que ce dernier ne differe du *Supralapſarianiſme*, que dans l'ordre des mots, il les a tous réfutez en même tems. En effet, il faut embraſſer les ſentimens des Diſciples de *Melanchthon*, tant Hollandois, qu'Allemands, pour ſe tirer d'affaire. Ceux qui liront cet endroit de nôtre Auteur verront facilement,

les affreuſes & les néceſſaires conſéquences de tous les trois ſentimens, dont je viens de parler; ſi on les preſſe, comme il faut. Après cela, il eſt ſurprenant qu'il ſe ſoit trouvé autrefois des gens, qui aient les premiers entrepris de ſoûtenir de ſemblables doctrines, comme divines, & de nier, ſans y prendre garde, ce que la Raiſon & la Révelation nous apprennent de la Divinité. Mais depuis qu'une doctrine a été introduite, par l'autorité de gens reſpectez, ou d'Aſſemblées vénerables; il ne faut plus demander, comment elle s'eſt ſoûtenue; ſur tout, lors que quelque Puiſſance Souveraine s'en mêle, & punit les opinions oppoſées, comme ſi c'étoient des crimes.

Enfin Mr. *Moshem* s'applique à montrer que les Canons du Synode de Dordrecht ſont pleins d'ambiguitez; de peur qu'en diſant, clairement & ſans détour, quels étoient ſes ſentimens, il n'offenſât bien des gens, qui ne goûtoient pas le fonds de cette doctrine, avec ſes conſéquences. Mais quoi qu'il en ſoit, il condamna ces ſentimens, qui ſont exprimez dans les explications, que les Rémontrans en donnerent; par où

ils

ils rejettent les cinq Articles que ces derniers ſoûtenoient. Ces Articles ne contenant autre choſe, que la doctrine de *Melanchthon* & de ſes Diſciples, on ne peût pas douter que le Synode ne l'ait condamnée.

Comme l'Auteur a écrit, avec beaucoup de netteté, & que cette Diſſertation mérite d'être luë, avec ſoin, par ceux qui veulent entendre les matieres, dont il s'agit; j'ai cru que je ne pouvois mieux faire que d'y renvoyer les Lecteurs.

La Concluſion de tout cet Ouvrage, c'eſt que, ſi les Réformez veulent ſérieuſement ſe réünir, avec les Lutheriens, la premiere démarche, qu'ils doivent faire, eſt de laiſſer tomber l'autorité du Synode de Dordrecht, & de n'en parler plus; ſans quoi les Lutheriens, ne peuvent ſe fier en eux, ni vivre dans une même Egliſe avec eux; puiſque leur doctrine eſt condamnée par ce Synode, ſous le nom de celle des Rémontrans.

La ſeconde Piece de ce Volume, eſt la Vie du fameux *Jean Hales*, que Mr. *Moshem* a recueuillie de tous les Livres qui lui pouvoient donner quelques lumieres ſur la perſonne,

les Ecrits & les ſentimens de cet habile homme. Il les cite, avec ſoin, au deſſous des pages, & ſouvent même dans la Langue, dans laquelle ils ſont écrits.

Ce qui lui a donné occaſion de mettre ici cette Vie, c'eſt que *Hales*, avoit été envoyé à Dordrecht, par *Carleton* Ambaſſadeur d'Angleterre, à la Haie; pour lui écrire ce qui ſe paſſeroit dans le Synode, qui s'y tenoit. Comme ces Lettres, qui ne lui ſont pas avantageuſes, avoient été publiées par *Pearſon* en Anglois, & que Mr. *Moshem* les a traduites en Latin; il étoit néceſſaire d'inſtruire les Lecteurs, touchant leur Auteur. Il paroît, par ſa Vie, qu'il n'étoit nullement dans les ſentimens des Rémontrans, lors qu'il étoit à Dordrecht & qu'il écrivoit ces Lettres; de ſorte que ſon témoignage, eſt d'un bien plus grand poids, qu'il ne le ſeroit autrement. Ainſi s'il dit quelque choſe, en leur faveur, ce n'eſt pas par aucune prévention favorable, où il fut à leur égard. Il eſt vrai que, dans la ſuite de tems, après qu'il eut lû leurs Ecrits, il entra en leurs ſentimens; mais cela ne diminue pas le

poids

poids des témoignages, qu'il leur rend, dans ſes Lettres.

On voit dès le commencement de ſa Vie, tirée de divers Auteurs Anglois, qui ont parlé de lui, qu'il étoit dans une très-grande eſtime, parmi les plus ſavans hommes, & les plus eſtimez de l'Egliſe Anglicane; comme *Stillingfleet*, dans ſon *Irenicon*; & *Pearſon* dans la Préface des *Reliques d'or de Jean Hales*, qu'il a publiées. On ne peut donner de plus grandes loüanges à perſonne, pour ſes talens naturels & pour le Savoir, qu'il avoit aquis par l'Etude. C'étoit, ſelon *Stillingfleet*, *un Théologien ſi ſavant & ſi ſage, que l'Angleterre, n'en avoit produit aucun, qui le ſurpaſſât; un homme incomparable, grave & prudent, dont la doctrine s'accordoit admirablement bien à la nature & au génie de la Diſcipline Chrétienne.* Pearſon *aſſure qu'il le regardoit comme un homme d'un ſi grand eſprit, ſi ſubtil & ſi pénetrant, qu'il n'étoit ſurpaſſé en cela, par perſonne de la Nation Angloiſe, ni peut-être même par perſonne d'entre les autres Nations. Il étoit d'une ſi grande diligence, quelle ſembloit égaler ſon Eſprit. Par-là il aquit une érudition ſi*

diverſe, ſi abondante, & ſi élegante, que perſonne ne l'a ſurpaſſé, en cela. La peine, qu'il prenoit à lire, étoit accompagnée d'une méditation pénetrante, qui augmentoit ſon Jugement; de maniere qu'il ſurmontoit tous les autres—On peut dire, avec raiſon, qu'il fut un admirable exemple d'un eſprit très-pénetrant, d'une ſcience vaſte & ſans bornes, & d'un jugement ſévere & exquis. On verra, dans Mr. *Moshem*, d'autres éloges de gens, qui ne lui étoient pas ſi favorables. *Samuel Parker*, qui l'a accuſé d'avoir été favorable aux principes des Sociniens, ne laiſſe pas de dire *qu'il avoit une très-grande vénération, pour ſon mérite, & pour ſa pieté.*

C'étoit alors la coûtume, parmi les Zélez de ce tems-là, comme aujourd'hui, parmi des gens de la même ſorte, d'accuſer les perſonnes éclairées, qui n'aprouvoient pas l'amertume de leur zèle, de favoriſer une doctrine odieuſe; pour empêcher que leur modération ne produiſît des fruits, parmi les hommes; ce qui fait deshonneur à la Verité, comme ſi elle entrainoit après elle un eſprit de calomnie & de perſecution.

Pluſieurs perſonnes ont entrepris d'écrire

d'écrire la Vie de *Hales*, ſans l'avoir fait. Il n'y a que Mr. *Des Maizeaux*, qui ait eu ſoin de ramaſſer tout ce qu'il en a pû trouver; pour donner un Echantillon d'un Ouvrage, auquel il travaille; où il donnera l'Hiſtoire des Savans d'Angleterre, ſelon la méthode de Mr. *Bayle*, dans ſon Dictionaire.

Jean Hales nâquit à Bath, l'an M D LXXXIV. Il fut envoyé l'an M D XC VII. à Oxford, pour y étudier. Il étudia ſous *George Abbot*, qui fut depuis Archevêque de Cantorbery, & qui étoit fort zelé pour les ſentimens de *Calvin* ſur la Prédeſtination & ſur la Grace; de ſorte qu'on ne doit pas être ſurpris, ſi *Hales* les embraſſa d'abord, quoi qu'il changeât depuis d'opinion.

Henri Savil étant Maître du College de Merton l'y fit recevoir, & *Hales* fut reçu depuis Maître aux Arts & s'applica, par ſon conſeil, à l'étude de la Langue Greque; où il fit de ſi grands progrès que *Savil* le joignit en ſuite à divers ſavans hommes, qui l'aiderent à publier ſon *Chryſoſtome*, & mit ſes remarques avec les leurs, à la fin du VIII. Volume, où ces habiles gens louënt

ſouvent ſa pénetration & ſon ſavoir, comme Mr. *Moshem* le fait voir. Auſſi à peine le *Chryſoſtome* fut-il achevé, qu'il enſeigna la Langue Greque à Oxfort, où il fit la Harangue funebre de *Thomas Bodley*. Après avoir exercé cette Profeſſion, pendant ſix ans, il prit les Ordres, & alla enſuite en Hollande, pour être Chappellain de *Carleton* Ambaſſadeur d'Angleterre à la Haie; qui l'envoya à Dordrecht, pour lui mander ce qui ſe paſſeroit au Synode. Ce fut de là qu'il écrivit les Lettres, qui ſont la derniere piece de ce Volume. Mais comme, à la fin de la tenuë du Synode, tout ſe paſſoit en particulier, & qu'il ne pouvoit pas ſavoir ce qui ſe faiſoit, il retourna à la Haie.

Un Ami particulier, qu'il avoit, a debité depuis que cet habile homme, qui avoit été fort attaché aux ſentimens de *Calvin*, embraſſa ceux des Rémontrans, après avoir ouï un Diſcours d'*Epiſcopius*; mais il ſemble que *Farindon*, qui étoit cet ami de *Hales*, s'eſt trompé, comme Mr. *Moshem* le fait voir. Il ſe peut bien faire que les Procedures du Synode le choquerent, & le diſpoſerent, à

avoir

avoir meilleure opinion des ſentimens de ceux, que cette Aſſemblée traitoit de la ſorte; ſi bien que, quand il lut les Livres des Rémontrans, il approuva leur doctrine. Il les compara même avec ceux de *Calvin*, dont il relut encore l'*Inſtitution*. On dit là-deſſus qu'un de ſes Amis l'ayant trouvé liſant cet Ouvrage, lui demanda s'il ne pouvoit pas ſe paſſer de ce Livre? Il répondit *qu'en ſa jeuneſſe il l'avoit lu pour s'inſtruire, mais qu'il le liſoit alors pour le redreſſer*. En Anglois: *I read it to inform my ſelf; but now I read it to reform it.*

Nôtre Auteur ne le blâme pas de ce qu'il s'eſt éloigné de *Calvin*, par rapport à la Prédeſtination; mais il le blâme d'être allé plus loin que lui, par rapport à la Cene; parce qu'il a dit dans un Traité Anglois, qu'il a écrit ſur cette matiere, *que Jeſus-Chriſt n'eſt mangé à la Table de la Communion, en aucun ſens, ni ſpirituellement, ni réellement; ni métaphoriquement, ni litteralement. A la verité*, ajoute-t-il, *ce qui eſt mangé* (j'entends le pain) *eſt appellé Jeſus Chriſt, par métaphore. La manducation ſpirituelle de Jeſus-Chriſt n'eſt*

n'eſt pas propre à la Cene du Seigneur, mais eſt commune à tous les tems. L'Auteur ne le trouve pas aſſez modeſte, ni aſſez prudent. En effet cela pouvoit choquer ceux de la Confeſſion d'Augsbourg, & c'eſt pourquoi *Calvin*, qui les ménageoit beaucoup, parloit quelquefois comme eux; quoi qu'il n'en crût pas davantage que *Hales*. On ne mange pas plus, ſelon les Réformez, le Corps de Jeſus-Chriſt *ſpirituellement*, qu'on ne peut manger *corporellement* un Eſprit. Il y a une contradiction dans l'une & dans l'autre de ces expreſſions. Mais en mangeant le pain Euchariſtique corporellement, on éleve ſon eſprit au Corps de Jeſus-Chriſt, & l'on demande à Dieu qu'il veuille nous faire la grace de nous rendre participans des bien-faits, qu'il a aquis à ceux qui croyent en lui, en abandonnant ſon Corps à la Mort. Il en eſt de-même du Vin, qui repréſente ſon Sang. Nous participons aux effets de ſon effuſion, quand nous prions Dieu de nous ſauver, en vertu de ce Sang répandu. L'un & l'autre ſe font, où l'on demande ces graces à Dieu, avec la diſpoſition néceſſaire pour les obte-

nir.

nir. Les termes équivoques, que l'on employe, en cette matiere, ſont des reſtes des expreſſions peu exactes des Peres; de qui nous ne devons pas apprendre à parler des dogmes, de la Religion, mais de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres.

Au reſte, quoi qu'on ne ſoit pas des ſentimens des Lutheriens, & que par conſéquent on ne s'exprime pas comme eux; on ne croit pas qu'on dût ſe ſéparer d'eux, pour quelques mots de plus, ou moins. Mr. *Mosheim* cite, ſur cette matiere, *Guillaume Forbes*, premier Evêque d'Edimbourg, qui appelle l'Euchariſtie, *un très-auguſte Sacrement*, & qui dit que les *Peres ont cru, & ont écrit qu'on ne devoit jamais penſer à une choſe, de ſi grande conſéquence, ſans un ſacré, & religieux tremblement.* Mais ce Théologien vouloit introduire une eſpece de *Tranſſubſtantiation*, & croyoit qu'on devoit adorer le corps de Jeſus-Chriſt, que l'on prend dans l'Euchariſtie; comme on l'a remarqué dans le V. Tome de la *Bibliotheque Choiſie* p. 404. *& ſuiv.* Il eſt d'ailleurs certain qu'on ne doit parler de l'Euchariſtie, qu'avec beaucoup de reſpect, comme de toutes les autres

Cé-

Céremonies de la Religion; mais on en doit encore plus avoir, pour les Vertus Chrétiennes, & pour l'obſervation des devoirs, qu'elles demandent; parce que c'eſt proprement la Religion, qui ne peut être pratiquée, que par ceux qui ſont veritablement Chrétiens; au lieu que les Céremonies peuvent être obſervées, par toutes ſortes de gens.

Hales, étant de retour en Angleterre, eut une piace dans le College d'Eaton, dont Savil étoit Maître, ou Préſident. Il prêcha pluſieurs fois à Eaton. Il aida beaucoup à *Guillaume Chillingworth*, à écrire contre l'Egliſe Romaine, d'une maniere plus ſage & plus retenue, qu'on ne faiſoit auparavant; ſans que la cauſe, qu'il défendoit, y perdît rien. *Chillingworth* ne damne perſonne, pour de ſimples opinions, & pas même ceux de l'Egliſe Romaine, pourvu qu'ils vivent d'ailleurs chrétiennement. Il défend la doctrine commune des Proteſtans, ſans s'arrêter, en aucune maniere, aux ſentimens particuliers à quelques-unes de leurs ſectes. Mais cette retenue fit crier, contre lui, les Zélez, & attira auſſi de grandes cenſures à *Hales*. On le ſoup-

ſoupçonna d'être infecté de Socinianiſme, & on lui attribua même deux Livres compoſez par des Unitaires; & dont l'un étoit de *Stegman* & l'autre de *Przicowski*, Unitaires déclarez, comme on le ſut depuis. Cela fit que les Zélez l'accuſerent d'être Socinien, & il ſe pourroit même faire que ce fut à cette occaſion, qu'on l'engagea à donner une déclaration ſur cette matiere; pour faire voir qu'il étoit du ſentiment commun. Il le fit, & cette déclaration fut jugée orthodoxe. Elle ſe trouve parmi les Opuſcules de l'Auteur, publiez par *Pearſon.*

Il compoſa enſuite, un petit livre du *Schiſme*, matiere qu'il étoit important de traiter alors, ſur tout en Angleterre; où il y avoit diverſes Sectes, parmi ceux, qui s'étoient ſéparez de l'Egiſe Anglicane. Comme il ſuit des principes bien differens de ceux, qu'on avoit communément parmi les Proteſtans; on cria beaucoup contre cet Ouvrage, & châcun ne laiſſa pas de tâcher d'en profiter, contre ceux d'un autre parti; comme on le verra dans nôtre Auteur.

Comme je n'ai pas lu ce Livre, je renverrai les Lecteurs, qui ſouhaiteront

ront de ſavoir ſes principes, à l'Original Anglois, ou à l'Extrait de nôtre Auteur. Je me ſouviens d'avoir ouï dire à feu Mr. *Locke*, de *Hales*, qu'on lui voulut préſenter, à je ne ſai quelle occaſion, la Confeſſion de l'Egliſe Anglicane, pour la lui faire ſigner; mais que, comme on le preſſoit, il tira de ſa poche un petit Nouveau Teſtament Grec, & dit que c'étoit là ſa Confeſſion de Foi; qu'il n'en ſigneroit aucune autre. Comme il avoit toûjours été attaché à l'Egliſe Anglicane, on ne le preſſa pas davantage. Je ſai qu'on dit là-deſſus que tous les Héretiques, ſont prêts à ſigner l'Ecriture Sainte, à qui ils donnent un ſens conforme à leurs idées particulieres, & que, pour cela, il leur faut faire ſigner quelqu'une des Confeſſions faites depuis la Réformation. Cette raiſon d'engager à une ſemblable ſouſcription ne vaut rien, dans la bouche des Proteſtans; parce que cela veut dire que l'Ecriture n'eſt pas auſſi claire, qu'ils diſent, quand ils diſputent contre l'Egliſe Romaine; puis qu'on peut l'entendre en des ſens oppoſez. Outre cela, quand on leur permettroit de parler de cette maniere; on auroit

droit

droit de leur demander, par quelles raiſons ils s'imaginent que les Héterodoxes ne ſauront pas donner un double ſens à leurs Confeſſions; puis qu'ils le font bien à l'égard de l'Ecriture? Aſſurément il n'y a aucune raiſon, à donner d'une ſi étrange conduite; à moins qu'on ne crût que les Confeſſions expriment mieux les dogmes de la Religion Chrétienne, que l'Ecriture Sainte; ce qui ſeroit outrager la Parole de Dieu, & contredire les loüanges, qu'on donne à ſa clarté, quand on a à faire avec l'Egliſe Romaine. Elle a alors droit de dire que puisque, parmi les Proteſtans, on ne peut pas ſe ſatisfaire de la ſeule ſignature des Livres Sacrez, ils ne ſont pas ſi clairs qu'il diſent, & qu'il leur faut joindre la *Traditive des Egliſes*, comme quelques-uns parlent, parmi eux; parce qu'ils n'oſent pas dire *Tradition*, qui eſt un mot conſacré, par l'Egliſe Romaine.

Pour *Hales*, il ne favoriſoit nullement les Schiſmatiques Anglois, au moins par ſon exemple; puis qu'il demeura toûjours attaché à l'Egliſe Anglicane, & que l'Archevêque *Laud* lui fit avoir un Canonicat de Windſor,

ſor, outre la place qu'il avoit au College d'Eaton. Mais après que le Roi Charles I. eut été decapité, il perdit ces deux Bénefices ; parce qu'il ne voulut pas renoncer au Parti Royal, ni ſe ſéparer de la Communion de l'Egliſe Anglicane. Celui qui eut le Bénefice d'Eaton, eut la généroſité de le lui vouloir rendre; mais *Hales* le refuſa, quoi qu'il ſe vît réduit à la pauvreté par là. Il fut obligé de vendre ſa Bibliotheque à un Libraire nommé *Corneille Bee*, pour ſept cents Livres Sterling, quoi qu'elle lui en eût coûté deux mille quatre cents. Cependant il employa, une bonne partie de cette ſomme en charitez, envers ceux que les troubles d'Angleterre avoient privez de leurs Emplois ſoit Eccleſiaſtiques, ſoit Scholaſtiques. Un Gentil-homme de la Province de Kent, lui offrit cent livres Sterling par an, avec l'entretien d'un Valet, pour le ſervir & de deux Chevaux. Il réfuſa cette offre, & ſe contenta de vint-cinq Livres, qui lui furent offertes, de la part d'une Dame, près d'Eaton, pour avoir ſoin de l'éducation de ſon Fils. Pendant qu'il fut en cette Maiſon, il y fit la fonction de Chappellain,

&

& il s'y rendoit pluſieurs perſonnes attachées à l'Egliſe Anglicane. Mais le Parlement ayant ſoumis ceux qui recevroient chez eux ceux du Parti Royal à des peines; il quitta cette Maiſon, malgré la Dame, qui l'y avoit reçu, & qui l'aſſuroit qu'elle ſouffriroit tout, plûtôt que de l'abandonner. Il ſe retira à Eaton, où il vêcut dans la pauvreté, & où il ſe trouva réduit à n'avoir que ſept, ou huit Schellings, qu'il avoit ſur lui. Il ſouhaita qu'un Ami, qui l'étoit venu voir, le fit enterrer au Cimetiere de cette Ville, en un endroit qu'il marqua, & où il fut enſeveli, peu de jours après. Il mourut le 19. de Mai, de l'an MDCLVI. âgé de ſoixante & douze ans. Il auroit été de la généroſité du Roi Charles II. qui avoit été retabli ſix ans auparavant, de recompenſer ſon attachement au Parti Royal, de quelque liberalité, ou de quelque Bénefice. Mais ce Prince n'étoit rien moins que génereux, lors qu'il le falloit être. On ne ſauroit non plus pardonner aux Prélats de ce tems-là, de ne l'avoir pas ſecouru.

Pearſon l'a loüé non ſeulement à cauſe de ſon ſavoir, mais d'une vie tout-

tout-à-fait exemplaire, qu'il avoit toûjours menée. *Wood*, dans ſes *Athenæ Oxonienſes*, en fait auſſi l'éloge, quoi qu'il ne lui fût pas fort favorable. Il nous apprend qu'il demeura attaché, à ſes Etudes, juſqu'à la fin de ſa vie; qu'il avoit accoûtumé de vivre avec une très-grande ſobrieté, & qu'il ne mangeoit rien depuis le Diné du Jeudi juſqu'au Samedi; qu'il n'étoit pas moins modeſte, que ſavant; qu'il écoutoit patiemment les diſcours de gens deſtituez de ſcience, & qu'il ne parloit même point, que quand on l'en prioit; que ſa candeur, ſon équité & ſa juſtice étoient ſi grandes, qu'on ne trouvoit perſonne, qu'on lui pût comparer &c.

Mr. *Moshem*, après avoir raconté ce qu'il a pu découvrir de ſa vie, donne une liſte de ſes Ouvrages, dont il ne fit imprimer, qu'une partie. Le reſte courut ſeulement, en Manuſcrit, & ne fut imprimé qu'après ſa mort. Il y en eut, qui le furent, avec beaucoup de fautes, & on lui attribua quelques Livres, qu'il n'avoit pas faits.

On ne dit rien, en cette liſte, de deux petits Ouvrages qui ont été imprimez, dans le ſecond Volume d'un Re-

Recueuil, intitulé *le Phenix*, qui parut à Londres en MDCCVIII. Il contient des pieces, qui étoient devenues rares, & qui ne ſe trouvoient que dans les Cabinets des Curieux.

La XXII. qui avoit été imprimée, en MDCLII. eſt intitulée : *Courte Recherche d'une meilleure voie, que celles qu'on employe communément, pour réfuter les Papiſtes, & pour ramener les Proteſtans à la Certitude, & à l'Unité de la Religion.* Il y a, au devant, que *l'on ſuppoſoit que ce Traité avoit été écrit*, par Mr. *Jean Hales d'Eaton.* Il eſt en effet aſſez du caractere de ce ſavant Homme, & l'on ne ſâche pas qu'on l'ait attribué à quelque autre.

Il y montre I. que ceux, qui veulent réfuter une erreur, ne doivent ni y être eux mêmes attachez, ni rejetter les veritables fondemens, ſur leſquels elle peut-être réfutée; & que les Théologiens Proteſtans ſe ſont attribuez une autorité, qui reſſemble à celle que l'Egliſe Romaine prend; puis qu'ils ne peuvent ſouffrir qu'on s'éloigne, le moins du monde, de leurs ſentimens, & qu'ils perſecutent même, peu charitablement & peu ſagement, ceux qui le font: II. Qu'on

ne doit pas tomber, dans un Cercle vicieux, en disant que l'on découvre le vrai sens de l'Ecriture, non par la Raison, mais par le St. Esprit; & en prouvant qu'on a le St. Esprit, par l'Ecriture: ou en disant que l'on connoit, que l'on est Prédestiné, par le St. Esprit; & que l'on sait qu'on a le St. Esprit, parce qu'on est Prédestiné: III. Que le veritable Juge, en matiére de Religion, est la Droite Raison, & qu'on ne peut pas dire que l'on est conduit par le St. Esprit, dans la recherche de l'autorité de l'Ecriture; & que c'est de cette même Ecriture, que nous apprenons, que nous avons le St. Esprit: IV. Qu'il faut donc dire que la droite Raison est suffisante, pour châcun, qui peut juger de la verité de l'Ecriture, par les Histoires & par d'autres principes assûrez; non seulement pour tout ce, qui est néceſſaire au Salut, mais encore pour quantité d'autres choses utiles, quoi qu'elles ne soient pas absolument néceſſaires. „ Par le jugement, dit-il, de la „ droite Raison, on entend ce que „ châcun veut dire, de quel poids „ est son témoignage, & combien il „ s'éloigne de la Verité, ou du Men-

„ songe;

„ ſonge ; toutes les raiſons de douter,
„ & toutes les Controverſes ſont dis-
„ cutées & reglées. Toutes les dis-
„ putes reglées ſont fondées ſur le
„ jugement de la droite Raiſon, &
„ quiconque parle à un autre, ſou-
„ haite que ſes paroles ſoient exami-
„ nées, conformément aux lumieres
„ qu'elle nous fournit. Perſonne
„ même n'oſe rien produire contre
„ elle, qu'il ne veuille confirmer,
„ par le jugement de cette même
„ Raiſon. Il eſt donc clair que ceux-
„ là ſe contrediſent néceſſairement
„ eux-mêmes, qui s'oppoſent à ſes
„ jugemens. Il faut abſolument
„ lui accorder la faculté d'entendre
„ l'Ecriture & d'en juger ; car l'E-
„ criture n'eſt pas par tout obſcure,
„ & il y a même des choſes ſi clai-
„ res, qu'on les entend dès qu'on les
„ lit, ou qu'on les entend dire.
„ Pour les paſſages obſcurs, il n'eſt
„ pas néceſſaire, que tout le monde
„ les entende ; & ſi l'on en cherche
„ le ſens, on le peut trouver, par
„ l'aſſiſtance du S. Eſprit. Ce que
„ l'on entend même, de la ſorte,
„ ne peut être reçu, comme venant
„ du S. Eſprit, qu'en conſéquence
„ d'un jugement de la droite Rai-

 „ ſon.

„ ſon. Le don du S. Eſprit n'ôte
„ pas la Raiſon, mais l'éclaire, en
„ ſorte que ce qu'elle ne pouvoit pas
„ faire d'elle-même, ou ſans diffi-
„ culté; elle le peut faire, & même
„ ſans peine, par le ſecours du S.
„ Eſprit; car il employe les moyens
„ convenables, pour produire ce
„ qu'il juge à propos. Comme Dieu ſe
„ ſert de nos yeux, pour nous faire
„ voir, & de nos oreilles, pour
„ nous faire ouïr; il employe nôtre
„ Raiſon, pour nous faire entendre
„ ce que nous liſons, & pour en
„ juger, comme l'unique inſtrument,
„ par lequel nous entendons & nous
„ jugeons." C'eſt ainſi que *Hales* renverſe les raiſonnemens du P. *Valerien le Grand*, Controverſiſte aſſez connu & qui faiſoit beaucoup de bruit en ce tems-là; & le réduit au Cercle vicieux, auquel ce Moine, croyoit réduire les Proteſtans.

Il lui demande *comment il ſait qu'il y a un Dieu, une Religion, une Ecriture, qui contient la Parole de Dieu, & qu'il en comprend bien le ſens.* Le Moine ne pouvoit répondre autre choſe, ſinon qu'il ne le ſavoit que, par le jugement du Pape, ou de l'Egliſe, ou des Conciles approuvez

prouvez par les Papes. *Mais*, dit *Hales*, *comment ſavez-vous qu'il faut ajoûter foi au Pape, à l'Egliſe, ou aux Conciles.* Parce, *dit le Moine*, qu'ils ſont conduits par l'eſprit de Jeſus-Chriſt, en ſorte qu'ils ne peuvent pas ſe tromper. *Comment ſavez-vous*, dit le Théologien Anglois, *qu'il y a un Jeſus-Chriſt, qu'il faut ajoûter foi à ſon Eſprit, & que le Pape en eſt revêtu?* Par les témoignages de l'Écriture, *dit le P. Valerien*, à qui *Hales* demande *comment il ſait qu'il faut ajoûter foi à l'Ecriture?* Parce que c'eſt, *dit le Moine*, la parole de Dieu lui-même. *Mais je vous ai déja demandé*, dit nôtre Auteur, *comment vous ſaviez qu'il y a un Dieu, & que ſa parole eſt dans l'Ecriture.* Je vous ai déja répondu, *dit le P. Valerien*, que je m'en remets au jugement du Pape; après quoi vous me devez laiſſer en repos.

J'ai voulu mettre cela, un peu plus au long, pour donner un échantillon de la maniere fine, & exacte, dont nôtre Théologien raiſonne. Mais ceux, qui entendent l'Anglois, feront bien d'avoir recours à l'Original.

Il fait voir V. que quelques-uns

des Proteſtans ont recours, quoi qu'ils en diſent, à des traditions, en autorizant des doctrines, qui ne peuvent être prouvées, ni par la Révelation, ni par la Raiſon, auxquelles elles ſont même contraires. Entre ces traditions, il met les doctrines Scholaſtiques, touchant la Trinité, le Baptême des petits enfans, l'Union Hypoſtatique des Natures de Jeſus-Chriſt, & le Peché Originel &c. On ne peut pas nier que les Scholaſtiques n'aient bien n êlé, avec ce que l'Ecriture en dit, des explications; qu'on ne peut appuyer, que par la Tradition des Ecoles Chrétiennes.

Hales montre VI. que l'on ſe trompe quand on établit l'Ecriture Sainte, pour la ſeule regle de la Foi, & que l'on exclut tous Principes de Verité, connus par la Nature, ou tirez de la conſideration d'autres choſes. On ne peut rien comprendre dans l'Ecriture, ſans les notions génerales de la Raiſon, qu'elle ſuppoſe néceſſairement en nous; ſans quoi, on n'y pourroit rien entendre ni en tirer aucune conſéquence raiſonnable.

Il vient VII. à ce qu'il appelle le veritable ſentiment touchant la Regle

gle de la Foi. C'eſt de regarder l'Ecriture Sainte, comme telle, & d'en exclurre toute Tradition non écrite. Mais pour ſe perſuader de l'autorité de l'Ecriture Sainte, & pour en découvrir le veritable ſens; on a beſoin des Principes Philoſophiques, par leſquels on apprend à diſtinguer le Vrai & le Faux. Ce n'eſt pas que tout le monde ſoit obligé de ſavoir la Philoſophie. Les Savans ont réduit en forme d'Art les Sciences abſtraites; par leſquelles on apprend à diſtinguer le Vrai du Faux; mais tout cela eſt fondé ſur ce que le Vulgaire avoit appris par la Nature, ou par l'Experience, quoi qu'il ne le ſût pas méthodiquement. Tels ſont les principes de la Métaphyſique: Que le Tout eſt plus grand, que ſa Partie: Que châque choſe eſt, ou n'eſt pas: Que l'Effet eſt après la cauſe, & autres choſes ſemblables. Tels ſont encore ceux de la Logique, comme celui ci: Que d'une Propoſition Univerſelle, on en peut tirer une Particuliére; mais non pas une Propoſition Univerſelle d'une Particuliére &c. Il en eſt de même des Maximes de Phyſique, Que l'Oeuïl eſt l'organe de la Vuë, l'Oreille de

l'Ouïe, & le Raiſonnement de l'Entendement &c. On peut dire la même choſe des Principes Mathematiques, de ceux de la Morale, de la Politique, & de l'Economie. Il y a encore des Veritez d'Hiſtoire, fondées ſur les Hiſtoires, ou ſur le rapport de gens dignes de Foi. Tout cela eſt connu de tous ceux, qui ont l'uſage de la Raiſon, & doit être regardé comme la baſe de nôtre connoiſſance, par rapport à l'autorité de l'Ecriture & au ſens, qu'elle peut avoir. Tous ceux, qui ſont ſeulement fournis, d'une maniere paſſable, de ces connoiſſances, peuvent s'aſſurer de la Divinité de l'Ecriture, & diſtinguer les choſes néceſſaires de celles qui ne le ſont pas; en y apportant quelque attention, pour ne pas être trompé, par leurs paſſions, ou par leurs Préjugez, particulierement s'ils demandent à Dieu le don du S. Eſprit.

VIII. *Hales* traite d'une queſtion, qui a choqué bien des gens. C'eſt *ſi l'on peut dire proprement que les Morts vivent.* Il croit que non, & que ce ne ſera qu'après la Réſurrection que ces Hommes vivront. Il prétend que ceux, qui ſuivent *Luther*

&

& *Calvin*, comme leurs guides, en matiere de Religion, ne peuvent pas réfuter ſolidement les Catholiques Romains; ce qu'il entreprend de montrer, par deux exemples. Le premier eſt qu'ils enſeignent que les Morts, c'eſt-à-dire, leurs Ames vivent, après la mort du Corps, dans les lieux qui leur ſont aſſignez; ſelon que leur vie a été bonne, ou mauvaiſe ici bas. C'eſt là, ſelon lui, ce qui a donné occaſion aux Papiſtes d'invoquer les Saints, après leur mort; ce qu'on ne peut guere éviter, dans la ſuppoſition qu'ils vivent dans le Ciel. Jeſus-Chriſt, comme il croit, a ſuppoſé le contraire, Matth. XXII, 32. *& ſuiv.* où il prouve qu'Abraham, Iſaac & Jacob reſſuſciteroient, parce que Dieu ſe nomme *leur Dieu, & qu'il n'eſt pas le Dieu des Morts, mais des Vivants.* „ Cet argument, „ dit *Hales*, ſeroit entierement trom- „ peur, s'ils jouïſſoient de la joie „ céleſte, avant la Réſurrection; „ car alors Dieu ſeroit *leur Dieu*, „ ou leur Bienfaiteur, par rapport à „ leur Ame, quand même leurs „ Corps ne reſſuſciteroient point Le „ raiſonnement de S. Paul I. Cor. „ XV, 30. *& ſuiv.* ne ſeroit pas

„ non plus juſte; puis qu'il prouve
„ la Réſurrection, parce que, ſans
„ cela, ceux qui croyent en Jeſus-
„ Chriſt, s'expoſeroient en vain, à
„ toute heure, à mille dangers, &
„ ſouffriroient mille maux; ce qu'il
„ prouve, par ſon exemple. Sans
„ cela, il vaudroit mieux chanter,
„ avec les *Epicuriens*: *mangeons &*
„ *bûvons*, *car demain nous mourrons*.
„ Cela ne ſeroit pas vrai, ſi les A-
„ mes des Gens de Bien jouïſſoient,
„ d'abord après la mort du Corps,
„ de la Félicité Céleſte, & ſi celles
„ des Méchans ſentoient des Tour-
„ mens. Les premiers ne ſouffri-
„ roient pas, en vain, les maux,
„ auxquels ils ſeroient expoſez; ni
„ les ſeconds ne jouïroient pas des
„ plaiſirs de la chair, ſans être pu-
„ nis. Les bons ſeroient toûjours
„ infiniment plus heureux, que les
„ méchants.

„ Comme il ne ſe peut rien dire
„ de plus abſurde, que d'aſſurer que
„ Jeſus-Chriſt & S. Paul ont mal-
„ raiſonné, il eſt clair qu'on doit
„ regarder une doctrine, comme
„ fauſſe; qu'on ne ſauroit accorder,
„ qu'en chargeant Jeſus-Chriſt &
„ S. Paul d'une abſurdité.

„ Ou-

„ Outre cela, S. Pierre renvoye „ le ſalut de l'Ame au dernier jour, „ 1. Ep. I, 4, 5, où il dit *que Dieu* „ *garde dans le Ciel l'héritage, qui ne* „ *peut, ni ſe corrompre, ni ſe ſouil-* „ *ler, ni ſe flêtrir, & qui eſt prêt à* „ *être manifeſté, dans les derniers* „ *tems.* S. Paul dit encore 2. Tim. „ IV, 8. *qu'il ne lui reſtoit plus que* „ *de recevoir la couronne de la Juſti-* „ *ce, qui lui étoit réſervée & que le* „ *Seigneur, qui eſt un juſte Juge, lui* „ *donneroit en ce jour-là.* Sans cela, „ pourquoi le Jugement ſeroit-il fi- „ xé? Comment pourroit-on dire, „ comme il eſt dit Heb. XI, 39, 40. „ que les Gens de Bien, ſous l'An- „ cien Teſtament, *auxquels* l'Ecri- „ ture, *rend témoignage, à cauſe de* „ *leur foi, n'ont pas reçû ce qui leur* „ *étoit promis; Dieu ayant pourvû* „ *quelque choſe de meilleur pour nous,* „ *afin qu'ils ne parvinſent pas à la per-* „ *fection, ſans nous*; ſi d'abord, a- „ près leur mort, avant que d'avoir „ leurs Corps, il jouïſſoient de la „ Felicité du Ciel?

Hales dit enſuite que l'Ame Humaine ne ſent, que par les organes du Corps. Mais on ne peut conclurre de tout ce qu'il dit, autre choſe,

ſinon que la Félicité des Ames des Gens de Bien n'eſt pas complete, avant la Réſurrection de leurs Corps; parce qu'ils ſont encore privez de la moitié d'eux-mêmes. L'état des Ames, dans cet intervalle, ne nous eſt point connu diſtinctement; mais on ne peut pas dire que les Ames ſéparées n'ont point de ſentiment; puis que ce ſont elles ſeules, qui penſent & qui ſentent, ſi l'on veut parler à la rigueur, même dans le Corps. Dieu leur peut donner, ſans avoir beſoin des organes de leur Corps, des préſentimens très-vifs du bonheur, qui les attend, quoi que nous ne ſâchions pas comment. Les Platoniciens même ont cru que l'Ame ne commençoit proprement à vivre, que lors qu'elle étoit dégagée du Corps. Mais il faut tomber d'accord que, ſelon la doctrine Chrétienne, le Bonheur ne ſera complet qu'après la réſurrection, qui ſe fera au dernier jour. Alors l'Homme entier ſera heureux, & cela dans un degré, auquel on ne pourra rien ajoûter; ſans quoi, les promeſſes de Dieu ne ſeroient pas pleinement accomplies. Cela ſuffit pour fonder les raiſonnemens de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres;

tres; parce que rien ne peut ſatisfaire à nos deſirs, qu'une entiere Félicité. Cependant on ne doit pas s'emporter contre nôtre Auteur, comme ſi ce qu'il dit ruinoit la Religion. Son ſavoir d'ailleurs & ſa vie auſtere, qui ont reçu de très-grandes loüanges de ceux-là même, qui n'étoient pas de ſes ſentimens, nous doivent perſuader de ſa droiture, de ſa ſincerité, & de ſon attachement à la Religion Chrétienne.

IX. Comme les Proteſtans, encore qu'ils rejettent la *Tranſſubſtantiation*, ſoûtiennent, dans le Parti Lutherien, la *Conſubſtantiation* & la préſence réelle; & parmi les Calviniſtes, que l'on mange la propre chair & le propre Sang de Jeſus-Chriſt, mais ſpirituellement; ils ne paroiſſent pas, à *Hales*, s'éloigner aſſez du ſentiment de l'Egliſe Romaine. Pour bannir l'idée de *réalité*, dans la communion à la Chair, & au Sang de Jeſus-Chriſt; il fait voir qu'à proprement parler, le Corps de Jeſus-Chriſt n'a ni Chair, ni Sang, dans la gloire où il eſt, & ſe ſert pour cela du paſſage de S. Paul, 1. Cor XV, 50. où il dit que *la Chair & le Sang n'héritent point le Royaume de Dieu*;

ce qui ne peut ſignifier autre choſe, ſinon qu'à l'égard de la béatitude céleſte, la Chair & le Sang, tels qu'ils ſont ſur la Terre, n'y ſont point admis. On n'a qu'à lire cet endroit de S. Paul, où il nomme le corps des Bienheureux, un *corps ſpirituel*; ce qui ne permet pas qu'on diſe, qu'on reçoit dans l'Euchariſtie réellement le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, puis qu'il n'en a plus.

X. *Hales* montre enſuite, que quelques Théologiens Proteſtans n'ont pas pris les armes ſeulement contre le Papiſme, mais encore contre la Pieté; en enſeignant *qu'il eſt impoſſible d'obſerver les Commandemens de Dieu, & que cela n'eſt pas néceſſaire.* Si c'étoit une choſe impoſſible, que d'obſerver les Commandemens de Dieu, il ne ſeroit ſans doute pas néceſſaire de le faire; car aſſurément Dieu, qui eſt juſte, ne commande rien d'impoſſible. Mais Jeſus-Chriſt a dit Matth. XI, 30. *que ſon joug eſt aiſé & ſon fardeau léger*, & S. Jean 1. Ep. V, 3. *que l'amour de Dieu conſiſte à obſerver ſes commandemens, & que ſes commandemens ne ſont point difficiles.* „ Il s'en-
„ ſuit, dit *Hales*, de leurs ſenti-
„ mens

„ mens, que l'homme n'a point la li-
„ berté de bien faire, dans les cho-
„ ſes ſpirituelles, & eſt entierement
„ eſclave, & même très-oppoſé de
„ ſa nature aux commandemens de
„ Jeſus-Chriſt. Il y a cependant
„ des gens, entre eux, qui diſent
„ que la Volonté de l'Homme n'eſt
„ pas ſervile, mais libre, à l'égard
„ du peché. Néanmoins ils ne peu-
„ vent pas ſoûtenir cette penſée; à
„ moins qu'ils n'avouënt que la vo-
„ lonté eſt libre, pour ſe tourner
„ vers le Bien. Ainſi la Liberté ſe
„ trouve dans les Hommes, qui ſe
„ peuvent tourner d'un côté, ou ne
„ s'y porter point; & non en ceux,
„ qui ne ſe peuvent tourner que
„ d'un côté. Le feu ne brule pas
„ librement, mais par une néceſſité
„ naturelle, car il ne peut pas ne
„ point bruler. C'eſt pourquoi ſi la
„ Volonté ſe tourne d'elle-même au
„ mal, ſans néceſſité, mais librement,
„ elle peut auſſi ne s'y point tour-
„ ner; c'eſt-à-dire, qu'elle peut s'abſ-
„ tenir du Mal, ce qui eſt obeïr aux
„ Commandemens de Dieu. Donc
„ l'Homme peut, par ſa Liberté,
„ s'abſtenir de les violer; & ſi on ne
„ veut pas en convenir, on ne peut

„ pas

„ pas dire que l'Homme a la Liberté
„ de ne pas faire le mal, mais qu'il
„ fait le mal par néceſſité.

„ On tâche de ſoûtenir cela, par
„ deux Erreurs; dont l'une regarde
„ le Péché Originel, & par laquel-
„ le on prétend, contre l'Ecriture
„ Sainte & contre la Nature, que,
„ par la chute d'Adam, l'Homme
„ a perdu entierement le pouvoir
„ d'obeïr à Dieu. L'autre Erreur eſt
„ celle de la Prédeſtination, qu'on
„ ne fait pas conſiſter en un Décret
„ de Dieu, par lequel il a réſolu en
„ géneral, avant la création du
„ Monde, de ſauver tous ceux, qui
„ lui obeïroient, & de rejetter tous
„ ceux, qui s'obſtineroient à ne le
„ pas faire. Il ne s'enſuit aucune ab-
„ ſurdité de cette doctrine, & l'Hom-
„ me ne pert point par-là ſa Liberté.
„ Mais ces gens-là veulent que Dieu
„ ait réſolu, avant la Création du
„ Monde, de damner, ou de ſauver
„ certains hommes. Quoique quel-
„ ques-uns diſent que ce n'eſt pas un
„ Décret abſolu, mais qu'il eſt fon-
„ dé ſur la préviſion de Dieu; qui a
„ ſu que certains hommes lui obeï-
„ roient, & que certains autres ne
„ le feroient pas; comme ces Théo-

„ logiens

„ logiens ne laiſſent pas la Foi, au
„ pouvoir de la Volonté de l'Hom-
„ me, mais la font dépendre unique-
„ ment de la Volonté de Dieu, &
„ qu'ils enſeignent que Dieu a pré-
„ vu, de toute Eternité, ceux qui
„ croiroient, & ceux qui ne le fe-
„ roient pas; il faut qu'ils faſſent
„ dépendre tout de la Volonté abſo-
„ lue de Dieu.

Hales s'échauffe ici contre ce ſen-timent, qui eſt contraire, ſelon lui, à toutes les Perfections de la Divi-nité. „ Ne ſeroit-ce pas, dit-il, une
„ très-grande imprudence en elle,
„ que de ſouhaiter une choſe, qu'elle
„ ſait bien n'être pas poſſible; telle
„ qu'eſt l'application à la Pieté, dont
„ elle ſait que les hommes ſont ſi
„ éloignez, qu'ils ne peuvent pas
„ ſeulement en former le ſouhait?
„ Quelle plus grande injuſtice pour-
„ roit-on faire, que de punir les
„ hommes, pour ne pas faire ce qu'ils
„ ne peuvent pas faire, en conſé-
„ quence des décrets, que Dieu a
„ faits, ſur le ſort du genre humain?
„ Ne ſeroit-ce pas une ſimulation
„ blâmable, que de promettre des
„ recompenſes à tous les hommes;
„ qu'il n'auroit réſolu, que de don-

„ ner

„ ner à très-peu d'entre eux ? Ne
„ ſeroit ce pas une Injuſtice déteſta-
„ ble, que de deſtiner nommément
„ quelcun, ſans cauſe, à être puni,
„ & de le rendre pecheur; ou au
„ moins le priver de ce, qui ſeul
„ pourroit lui donner le moyen d'é-
„ chaper d'être puni; pour le pou-
„ voir punir, avec quelque couleur?
„ Mais outre cela, comment la
„ Pieté & l'Impieté, la Recom-
„ penſe & la Punition peuvent-elles
„ avoir lieu; ſi perſonne ne peut vou-
„ loir le Bien, & bien moins encore
„ le faire? A quoi bon exhorter à la
„ Vertu & détourner du Vice, ſi
„ l'Homme ne peut pas même vou-
„ loir être vertueux?

XI. Nôtre Auteur montre en ſuite, qu'il eſt néceſſaire d'obeïr aux commandemens de Jéſus-Chriſt & réfute la penſée de ceux, qui prétendent qu'il ſuffit qu'il les ait accomplis lui-même en nôtre place, & qu'il ait auſſi ſatisfait à la Juſtice de Dieu en nôtre place. Il réfute auſſi la penſée de ceux, qui diſent que Dieu n'exige des Bonnes Oeuvres des hommes; que pour lui montrer leur reconnoiſſance, & la ſincerité de leur Foi.

La ſeconde Piece de *Hales*, dont nous

nous avons parlé, eſt un *Diſcours de la Paix & de la Concorde de l'Egliſe*, que l'on ſuppoſe être de *Hales*. Cet Ouvrage ne regarde pas proprement l'Egliſe Romaine, mais ceux qui ſe ſont ſéparez de ſa Communion, qu'il voudroit réünir. Ce n'eſt pas qu'il explique en détail les controverſes, qu'il y a entre eux. Il en choiſit ſeulement une, qui eſt la plus difficile; dans la penſée que, ſi on pouvoit trouver un moyen de les réünir là-deſſus, il ſeroit facile de les reconcilier, à l'égard des autres. Cet Article eſt des diſputes, que l'on a avec les Sociniens, touchant l'exacte connoiſſance de l'Eſſence Divine, & l'explication exacte du Myſtere de la S. Trinité.

I. Il dit que la Verité n'a jamais été miſe en Procès, que l'Innocence n'ait été obligée de comparoître devant le même Tribunal. On n'a point accuſé ceux que l'on a regardez, comme étant dans l'erreur; qu'on n'ait mis en doute leur probité. L'Auteur s'attendoit bien qu'après avoir jugé qu'il ſe trompoit, on l'accuſeroit de n'être pas homme de bien. Si cet Ouvrage eſt de celui, à qui on le donne; il faut avouër qu'il

a eu un meilleur ſort, au moins à quelque égard, qu'il ne croyoit; puis qu'il n'y a guère eu de Théologien en Angleterre, à qui l'on ait donné autant de loüanges, qu'à lui; quoi qu'il y ait auſſi eu des gens, qui l'ont accuſé de favoriſer les Sociniens. Mais il ne ſe déclare nullement de leur ſentiment, & ne demande la Tolerance, pour eux, que comme pour des gens qui ſont dans l'erreur.

II. Il traite de ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir de Dieu & de Jeſus-Chriſt, pour être ſauvé, & des parties de la veritable Foi. Après avoir montré combien l'Eſſence Divine eſt au deſſus de nôtre portée & combien les ſubtilitez ont obſcurci cette matiere; il déclare que ce n'eſt pas ſon deſſein d'exercer ſon eſprit à expoſer ce que châque Parti dit, pour ſe défendre, & dit qu'il ſuffit, pour ſon deſſein, de montrer *qu'une explication plus exacte de ce qui regarde l'Eſſence Divine, & la diſtinction des Perſonnes, de quelle utilité qu'elle puiſſe être, n'eſt point néceſſaire au Salut*; ou, ce qui eſt la même choſe, *qu'un Chrétien peut parvenir au Salut, ſoit qu'il les ignore, ou qu'il ſe trompe là-deſſus.* Si l'Erreur, en cette ſorte de choſes,

choſes, ne fait pas perdre le Salut, l'Ignorance le fait encore moins ; ce qui oblige l'Auteur à s'arrêter ici à la premiere de ces deux choſes.

La Foi agiſſante, par la Charité, nous met ſuffiſamment en état de pouvoir être ſauvez. Ainſi, ſelon lui, ſi l'on peut avoir la Foi, quoi qu'on n'ait pas une juſte idée de la S. Trinité ; on peut être admis dans le Ciel & par conſéquent dans l'Egliſe. Nôtre Foi ne renferme autre choſe, que la perſuaſion que les promeſſes de Jeſus-Chriſt ſont veritables, & l'obeïſſance à ſes commandemens. S. Jaques nomme très à-propos la premiere le *corps* de la Foi, & la ſeconde ſon *ame*. *Le corps eſt mort, lors qu'il eſt ſans ame : ainſi la Foi eſt morte, lors qu'elle eſt ſans ame* Ch. II, 25. Pour ce qui eſt de la créance des Promeſſes, elle eſt ſuffiſamment contenue, dans *le Symbole*, qu'on nomme *des Apôtres*, & je ne vois pas qu'on y puiſſe rien ajoûter, que le reſpect qu'on doit avoir pour l'Ecriture Sainte ; à laquelle ſi l'on n'ajoûte pas foi, on eſt en grand danger de perdre le Salut. Je crois auſſi que cela eſt compris, dans l'Article du Symbole : *je crois au S. Eſprit*,

Esprit ; auquel on ne peut pas croire, sans embrasser ce qu'il a inspiré aux Apôtres, & qui est compris dans le Nouveau Testament. Voyez la Dissertation, *du sentiment, qu'on doit choisir, dans la dissention des Chrétiens* Art. IV. Elle est à la fin du Livre de *Grotius*, de la Verité de *la Religion Chrétienne.*

Dieu, dit nôtre Auteur, nous a promis le salut, par son Fils, & pour nous confier en cette promesse, il suffit d'être persuadez que Dieu peut & veut nous donner ce qu'il nous a promis. C'est dequoi ceux, qui reçoivent le Nouveau Testament & le Symbole des Apôtres, ne peuvent pas douter; quoi qu'ils se puissent tromper en quelque chose, qui concerne l'Essence Divine. Ainsi la premiere partie de la Foi ne laisse pas de subsister, malgré quelque erreur. L'obéïssance, que l'on doit rendre aux commandemens de Jesus-Christ, ne souffre point de diminution, non plus, de cette sorte d'erreurs. Dieu ne nous a pas donné ses commandemens, pour exercer la subtilité de nôtre Esprit, mais seulement nôtre bonne Volonté. Quelque obscurité, qu'il y ait, dans nôtre connoissance

des

des choſes abſtruſes ; nôtre Volonté ne laiſſe pas de ſe règler, ſur les Lois Divines, qui ſont extrémement claires. La Pieté de pluſieurs perſonnes, qui ſont dans l'erreur, n'a que faire d'Avocat : Elle plaide aſſez, pour elle-même, & montre ſouvent mieux ſa Foi, par des Oeuvres muetes ; que tous les diſcours des Orthodoxes ne le font.

III. L'Auteur prouve enſuite qu'un Amour ſincere de Dieu & de Jeſus-Chriſt eſt ſuffiſant pour le ſalut de ceux, qui en ſont enflammez ; quoique ces gens-là puiſſent ſe tromper, en quelque Article ſpéculatif. Nous avons toutes ſortes de raiſons d'aimer Dieu le Pere & Jeſus-Chriſt ſon Fils, comme *Hales* le fait voir, par ce que nous en connoiſſons ; quoi que nous puiſſions nous tromper, en quelque choſe.

IV. Il montre auſſi que quoique la Foi & le S. Eſprit ſoient des dons de Dieu ; des perſonnes, qui ſont en quelque erreur, les peuvent avoir. Si nous n'avons la Foi, que par un don de Dieu, qu'il ne fait pas indifferemment à tout le monde ; nous en ſommes obligez à ſa ſeule bonté, & ce n'eſt pas à nous de lui preſcri-

re

re des Lois, ſelon leſquelles il doive diſtribuer ſes Bienfaits, qui ſont tout-à-fait libres, à de certaines gens. Eſt il croyable, dit-on, qu'il aviliſſe ſi fort ſes Dons (je parle de la Foi & du S. Eſprit) que d'en faire part à des gens, qui ſont dans l'erreur & qui ſe trompent à ſon égard? Suppoſez qu'ils ſoient naturellement capables d'un ſi grand bien; néanmoins ils ne peuvent pas ſe promettre, pour cela, la grace de Dieu; que jamais perſonne, qui fût en ſon bon ſens, n'a cru être duë à ſes mérites, & bien moins encore à ſes erreurs. *Hales* répond à cela, entre autres choſes, que ceux, qui raiſonnent ainſi, doivent choiſir l'une de ces deux choſes; que Dieu offre réellement le ſalut éternel à tous ceux, à qui l'Evangile eſt prêché, à condition qu'ils y ajoûteront foi; ou qu'il offre à certains hommes, en paroles, ce qu'il ne veut pas executer, en effet. Ceux qui prendront le ſecond parti doivent inventer un nouveau nom, pour exprimer ce dont il s'agit; autrement ils ſeront accuſez d'attribuer à Dieu une ſimulation, & une tromperie indigne de lui. Mais il ne veut pas avoir à faire avec des gens,

gens, qui accuſent Dieu de ſemblables choſes, plûtôt que d'avouër qu'ils ſe ſont trompez. Il ſe contente d'établir, comme une Verité aſſurée, que Dieu eſt fidele & qu'il veut donner ſérieuſement le Salut éternel à ceux à qui il le fait offrir, dans l'Evangile; à moins qu'ils ne manquent à leur devoir. Si Dieu, dans la prédication de l'Evangile, a promis indifferemment le Salut à ceux, qui voudront y parvenir; il leur a auſſi promis tous les moyens, qui tendent à cette fin, & qui ſont néceſſairement requis, de ſon côté. Un homme ſeroit ridicule, s'il promettoit à un Mendiant de lui donner, tout à l'heure, l'Aumône; & qu'en même tems il le négligeât, & n'eût aucune envie de mettre la main à ſa poche, pour y prendre ce qu'il auroit promis; ſur tout ſi le Mendiant ne pouvoit autrement recevoir l'Aumône. Il s'enſuit de là que le don de la Foi, & tout ce que Dieu contribue, de ſa part, pour engager les Hommes à croire, quoi que perſonne ne le mérite, n'eſt néanmoins réfuſé à perſonne; qui ayant ouï les conditions de la Nouvelle Alliance, y ajoûte foi & ne ſe manque pas à

lui-même ; quand il s'agit de profiter d'une ſi grande Miſericorde de Dieu. Cela s'entend auſſi de tous les Dons ſpirituels, néceſſaires pour profiter des promeſſes de Dieu. Il ne reſte, de la part de l'Homme, ſinon qu'il croye à l'Evangile, & qu'il lui obéïſſe. Pour les erreurs de l'Entendement, principalement en des choſes, qui ne regardent point la Nature de l'Alliance de Grace ; cela n'empêche pas que les Hommes ne puiſſent recueuillir les fruits de ces Conditions, qui conſiſtent en une Foi vive, & en une Obeïſſance fidele.

V. Nôtre Auteur montre, après cela, que rien, que l'Incredulité & la Deſobeïſſance, n'exclut du Salut éternel, & que ceux, qui ne font que ſe tromper, ne ſont coupables ni de l'un, ni de l'autre. En effet de ſimples erreurs de l'Entendement, ou dans leſquelles des Paſſions vicieuſes n'ont aucune part, ne ſauroient damner les Hommes, qui ſont tous naturellement ſujets à ſe tromper. *Hales* le prouve très clairement, mais comme il faudroit traduire tout ce Chapitre, nous renverrons les Lecteurs à l'original ; cet Extrait étant déja devenu trop long.

VI. Il

VI. Il ne lui eſt pas difficile de faire voir, que les choſes, qu'il eſt néceſſaire de ſavoir, pour être ſauvé, ſont en petit nombre, très-ſimples & faciles à entendre, par les moins ſavans. C'eſt ce qu'on ne peut pas nier, à moins qu'on ne diſe qu'il n'y a que les gens d'Etude, & qui ſavent bien raiſonner, ſur les choſes les plus abſtruſes, qui puiſſent être ſauvez. Ce ſeroit contredire Jeſus-Chriſt lui-même, qui aſſure nettement le contraire Matth. XI. 25, 26. L'Auteur montre auſſi, en peu de mots, que la Doctrine des Ecoles, touchant la S. Trinité, n'eſt nullement à la portée des gens ſans étude.

VII. Il n'eſt pas moins vrai que ce n'eſt pas, dans cette Vie, qu'on doit s'attendre à une parfaite connoiſſance de Dieu & de ſes myſteres, mais ſeulement dans l'autre Vie. La Foi, l'Eſperance & la Charité ſont ſuffiſantes, pour être ſauvé. Entre tous les Myſteres, il n'y en a point, qui ſoit plus au deſſus de nôtre portée, que celui de la S. Trinité, comme tous les Théologiens les plus Orthodoxes en conviennent. Il eſt fort facile de ſe tromper à quelque

égard, ſur ces ſortes de matiéres; mais les erreurs, qui ne bleſſent point ces trois vertus Chrétiennes, ne ſont pas de celles, qui ſont incompatibles avec le Salut. *Hales* jugeoit que la connoiſſance de Jeſus-Chriſt, comme Médiateur, nous eſt plus néceſſaire, que la connoiſſance de ſon Exiſtence éternelle, avant qu'il eût été fait chair; & que ceux qui s'attachent plus à conſiderer Jeſus-Chriſt, comme homme, que comme Dieu de toute éternité, ſont pardonnables; à cauſe de l'obſcurité, qu'il y a dans cette matiere.

VIII. Il fait voir, pour le moins, que ceux, qu'on nomme *Sociniens*, ou *Unitaires*, ne ſont pas entrez dans les ſentimens qu'ils ont, & n'y demeurent pas attachez, par Ambition, par Avarice, ou par Amour des plaiſirs; ni par Superſtition, ni par Malice; mais uniquement parce qu'ils croyent leur ſentiment conforme à l'Ecriture Sainte. Ceux qui ſe ſeroient aviſez de chercher des honneurs, des richeſſes, des plaiſirs, par cette voie-là, auroient bien-tôt été desabuſez. Ce ſeroit auſſi une étrange ſuperſtition, & qui ne meneroit à rien, qu'à toutes ſortes de

maux

maux & d'infamies, & dont on ſeroit bien-tôt gueri. S'il n'y avoit que de la Malice, qui pouſſât à faire profeſſion de ſemblables ſentimens; les maux auxquels ſont expoſez ceux, qui dogmatizent ſur ces matieres, leur auroient bien-tôt fait paſſer l'envie d'exercer leur Malice, avec tant de riſque. „ Je ne puis comprendre, „ *dit nôtre Auteur*, ce que c'eſt, qui „ nous enflamme contre eux, avec „ un préjugé implacable; lors que „ nous voyons qu'ils ne peuvent ſe „ propoſer la douceur d'une grande „ réputation, ni l'aquiſition des ri„ cheſſes, ni la jouïſſance des plai„ ſirs; mais qu'ils ſe jettent en de ſi „ grandes angoiſſes, pour chercher „ leur ſalut, &c. On les hait & on „ les abomine, plûtôt que de les „ inſtruire, avec douceur. Mais „ par quel droit, ou pour quel cri„ me? C'eſt parce qu'ils ſoûtiennent „ des choſes, qu'ils croyent être „ veritables, en risquant leur ho„ neur & leur ſûreté. Quoi donc? „ voudrions-nous qu'ils ſacrifiaſ„ ſent leur Foi, & leur Conſcience, „ pour faire plaiſir aux autres? Ou, „ eſt-ce parce qu'ils croyent vraie „ quelque choſe, qui eſt fauſſe? En

„ rité, nous faiſons tort aux pau-
„ vres Mortels, ſi nous croyons
„ que leurs Erreurs, & leurs Foi-
„ bleſſes d'Eſprit ſont des crimes.
„ Mais vous me direz que ces gens-
„ là péchent de propos déliberé; ou
„ ne ſe mépremnent pas par hazard,
„ mais tout exprès. Qui vous l'a
„ dit? qui vous a découvert leurs
„ plus ſecrets deſſeins? Ce n'eſt pas
„ aſſurément la Charité, qui eſt
„ ennemie de toutes ſortes de ca-
„ lomnies; mais l'amertume d'un
„ zèle malin, qui interprete odieu-
„ ſement les vuës des autres. Quand
„ même ils ne donneroient aucune
„ preuve évidente de leur innocen-
„ ce; néanmoins dans une choſe
„ douteuſe, & qui n'eſt connue,
„ qu'au Juge des cœurs; il ne nous
„ ſied pas de prononcer contre eux.
„ Combien moins peut-on les con-
„ damner, lors qu'on ne voit rien,
„ qui les puiſſe pouſſer à exercer u-
„ ne ſi pernicieuſe malice? On au-
„ roit toujours droit de demander :
„ *cui bono*? ou quel avantage ils
„ pourroient eſperer, d'une ſembla-
„ ble conduite? Car s'ils ne peuvent
„ aſpirer par-là aux Honeurs, aux
„ Richeſſes, ou aux Plaiſirs, ni a-

„ querir

„ querir aucun avantage, ou con-
„ ſolation, ſur la terre, & s'ils re-
„ glent d'ailleurs leur vie ſur les
„ très-ſaintes Lois de l'Evangile;
„ qu'eſt-ce qui les pourroit porter à
„ une ſi grande méchanceté, ſinon
„ qu'on ne veuille les accuſer de
„ vouloir s'attirer, de gayeté de
„ cœur, tant de mal, & ſe perdre
„ pour toûjours?

IX. *Hales* répond enſuite à l'objection qu'on fait ſouvent, contre les Unitaires, c'eſt qu'ils oſent s'oppoſer au conſentement général de l'Egliſe, pour ne reconnoître que l'autorité de l'Ecriture Sainte. Il lui eſt facile de faire voir qu'on fait tort à la Verité Céleſte, en la voulant établir ſur l'autorité des Hommes. C'eſt un des principaux fondemens de la Réformation. On dit encore que ces gens là ne ſe contentent pas de rejetter l'autorité des derniers ſiecles; mais qu'ils mépriſent celle des premiers & ſur tout du troiſiéme & du quatriéme. Mais après avoir vû les Erreurs, que les ſiecles ſuivans introduiſirent dans l'Egliſe; pouvoient ils s'aſſurer qu'il n'y en avoit aucune, qui eût plus d'antiquité que dix, ou douze ſiecles? Ils crurent

que leurs opinions devoient être uniquement règlées par l'Ecriture Sainte; en quoi ils ne pouvoient pas tant ſe tromper, que ceux qui avoient une cauſe de ſe tromper, bien plus fertile en erreur. La foi de l'Egliſe leur étant une fois devenue ſuſpecte, comment pouvoient-ils ſe fier à ſes déciſions? Ils voyoient qu'elle n'avoit été compoſée que d'hommes, & d'hommes infectez de beaucoup de vices & de crimes. Ils ne pouvoient pas ignorer les factions, qu'il y eut entre les Peres de Nicée; ni leur ambition, ni les artifices, qui furent employez par d'autres, ni les erreurs ſcandaleuſes de gens, qui paſſoient néanmoins pour des Saints. Suppoſé qu'il fallût ſe remettre au jugement de l'Ancienne Egliſe; il y avoit encore une difficulté, qui étoit de ſavoir, quand les ſentimens étoient partagez, quel parti il falloit prendre. En cela, ils jugerent qu'ils devoient ſuivre la Règle infaillible de l'Ecriture Sainte. Comment l'Egliſe auroit-elle pu donner du poids aux ſentimens des autres, puis qu'elle ne pouvoit pas même prouver la verité des ſiens?

L'Auteur cite ici *Juſte Lipſe*, qui dit,

dit, en quelque part, que plusieurs, qui faisoient profession exterieure du Christianisme, n'avoient pas mis *Platon* hors de leur esprit. C'est pourquoi, dit *Hales*, on ne les soupçonnoit pas sans raison, par rapport à plusieurs Articles de la Théologie Chrétienne, de tordre des expressions de l'Ecriture, pour leur donner des sens Philosophiques, & de joindre la Philosophie Payenne, avec la Parole de Dieu; pour mettre à profit ce qu'ils savoient de cette Philosophie. Les Unitaires demandent là-dessus, pourquoi & *Platon* & *Hermas* le Trismegiste en parleroient en termes beaucoup plus clairs, que l'Ecriture Sainte n'en parle? Tout cela, & autres choses semblables n'empêchent pas qu'on n'accuse les Sociniens d'erreur; mais on voit par-là que leur conduite n'a pas été si inconsiderée, que l'on croit. Il n'y a rien de plus certain, que la doctrine de Jesus-Christ n'est nullement appuyée sur un fondement si foible, que le sont quelques Constitutions Humaines.

X. On accuse les Unitaires, de rejetter l'Ecriture Sainte & d'attaquer la S. Trinité, parce qu'ils rejettent

le ſens, que leur adverſaires lui donnent en quelques paſſages; quoi qu'ils la reçoivent dans le ſens, auquel ils croyent qu'il la faut prendre & qu'ils rendent au Pere, au Fils & au S. Eſprit tout l'honneur, qu'ils demandent de nous. Si quelcun a parlé d'une maniere indécente du Pere, du Fils ou du S. Eſprit; il n'a pas été moins cenſuré, parmi eux, que parmi nous. *Hales* ſoûtient que leurs erreurs ne ſont pas incompatibles avec la Foi Chrétienne, ni avec le Salut, comme on le verra dans l'Original Anglois. Ils ne parlent pas autrement du Pere, que les autres Chrétiens. Ils rendent un culte divin au Fils, comme étant nôtre Médiateur, & l'Auteur de nôtre Salut &c Mais ils nient, dira-t-on, ſon éternité. *Hales* répond qu'ils ſe contentent, avec S. Paul, de connoître *Jeſus-Chriſt*, *& Jeſus Chriſt crucifié.* Ils aiment mieux demeurer, avec ce grand Apôtre, dans cette ſimplicité de créance; que de s'élever, avec *Arius*, juſqu'à des *non-Entitez*; & avec S. *Athanaſe*, juſqu'à des *conſubſtantialitez*. Pour le culte, qu'ils rendent au S. Eſprit, il eſt le même que celui, qu'ils rendent au Pere, puis

puis qu'à peine le diſtinguent-ils de lui. Ils ne blaſphement nullement contre le Fils & le S. Eſprit, quoi qu'ils ſe trompent en quelque choſe, à leur égard.

Hales trouve que l'on peut tirer de bien plus fâcheuſes conſéquences du ſentiment de *Calvin* ſur la Prédeſtination abſolue, que l'on n'en tire des erreurs des Unitaires. Il croyoit que la doctrine Socinienne, touchant la S. Trinité, n'eſt pas tant mauvaiſe & impie, en elle-même, que mutilée, & imparfaite.

XI. Enfin *Hales* met ici pluſieurs raiſons & pluſieurs exemples de la Tolerance des Héretiques, & recherche quels Héretiques doivent être excommuniez, & lesquels ne doivent pas être admis à la Communion. Ce n'étoit pas ſon ſentiment, que l'on dût chaſſer de l'Egliſe ceux dont les Opinions ſont preſque intolerables, ſoit par elles-mêmes, ou par des conſéquences abſurdes; pourvu qu'ils n'attribuaſſent pas volontairement à Dieu quelque choſe, qu'on ne lui puiſſe attribuer ſans impieté; & qu'ils témoignaſſent l'amour, qu'ils ont, pour nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, par l'obéïſſance

qu'ils rendent à ſes commandemens. Au reſte ſi quelcun bâtit ſur le fondement ſolide poſé par les Apôtres, *avec du bois, du foin & du chaume, l'ouvrage de châcun ſera découvert; car le feu éprouvera l'ouvrage de châcun, pour ſavoir quel il eſt. Celui, de qui l'ouvrage, qu'il a bâti, ſur le fondement, demeurera, ſera recompenſé; & celui, de qui l'ouvrage ſe conſumera, ſera puni; mais, pour lui, il ſera ſauvé, néanmoins comme en paſſant par le feu*, I. Cor. III, 14. *& ſuiv.* L'Auteur continue à montrer, par des raiſons tirées de la douceur & de la prudence Evangelique, auſſi bien que la confiance qu'on a dans la Verité, que Dieu n'abandonnera jamais, qu'il faut prendre patience, & ne point venir à des extrémitez violentes. Il faudroit traduire, mot pour mot, tout ce qu'il dit, qui eſt fort ſerré & plein de raiſons, tirées de la doctrine Evangelique; pour en mettre toute la force, devant les yeux du Lecteur. Mais nous n'avons pas aſſez de place pour cela. Ainſi nous renverrons le Lecteur à l'Original, qui doit être médité à loiſir.

XII. Il traite de ceux d'entre les Hé-

Héretiques, qui doivent être excommuniez, & de ceux qui ne doivent pas l'être. Il met beaucoup de difference entre les Héretiques, qui s'éleverent du tems des Apôtres, & qui parloient, contre leur propre conscience, qui les convainquoit qu'ils étoient les inventeurs, de la doctrine qu'ils prêchoient; & ceux qui passent, pour tels, dans ces derniers tems, qui laissent le fondement de la Foi en son entier. „ Quelle „ cruauté ne seroit ce pas, *dit-il*, „ de mettre hors du Corps de l'E- „ glise, des gens qui témoignent „ d'aimer la Vertu & la Verité, & „ qui cherchent même à se réünir „ avec elle; & cela seulement pour „ des Erreurs, dont ils ont été pré- „ venus, sans qu'il y ait de leur fau- „ te & sans renverser les fondemens „ de la Foi? Ceux-là sont des Hé- „ retiques, qu'il faut éviter, qui „ sont condamnez, par leur propre „ conscience. Si nous ne voulons „ pas avoir pitié d'eux, ayons au „ moins pitié de la Verité, que nous „ défendons, & dont il semble que „ nous ne souhaitions pas l'agran- „ dissement; premierement parce „ que nous empêchons qu'ils ne la

„ connoiſſent; & en ſecond lieu, „ parce que nous engageons, par nô„ tre exemple, les autres Egliſes „ Chrétiennes à douter ſi elle ne „ doit point être bannie de leur „ corps."

Il ne paroît, en tout ce que l'Auteur dit, aucune ſorte de libertinage, ni d'indifference, pour la Verité & la Vertu, qu'il ne met nullement en compromis; mais qu'il établit par tout, comme inébranlables; &, en même tems, comme devant être accompagnées d'Equité, de Douceur & de Patience, envers ceux qui ſont en des erreurs, compatibles avec les conditions de l'Alliance de grace. Le ſtyle en eſt un peu trop ſerré, & la multitude des idées, qui ſe préſentoient en foule à l'Auteur, & qu'il renferme en trop peu de paroles, le rend un peu obſcur; mais on ne perdra pas ſa peine en le liſant & en méditant, avec ſoin, ce qu'il dit.

On parlera des Lettres de *J. Hales*, dans le Tome ſuivant.

AR-

ARTICLE V.

M. TULLII CICERONIS *Opera, quæ ſuperſunt, omnia, cum* ASCONIO *& Scholiaſte Veteri, ac notis integris* P. VICTORII, J. CAMERARII, F. URSINI, *& ſelectis* P. Manutii, D. Lambini, J. Gulielmii, J. Gruteri, J. F. & J. Gronoviorum, J. G. Grævii, *& aliorum quamplurimorum, qui aliquam* Ciceronis *Operum partem Animadverſionibus illuſtrarunt.* ISAACUS VERBURGIUS *collegit, diſpoſuit, recenſuit, variantes lectiones ubique adpoſuit, paginas Aldinæ Editionis, quas* Nizolius *& alii ſunt ſequuti, unà cum* Alexandri Scot *ſectionibus, Apparatui Latinæ loquutionis reſpondentibus, ad utentis commodum ubique diligenter notavit. Cum Indicibus accuratiſſimis inſigniter auctis. Undecim Voluminibus, ſedecim partibus* in 12. *Quatuor Voluminibus* in 4. *& duobus in fol.* A Amſterdam chez les Freres Wetſtein, MDCCXXV.

NOUS

NOus ne mettons pas ici le nombre des pages de cette nouvelle Edition de *Ciceron*. Il ſuffit de dire qu'elle a été faite en trois formats differens, ſur les mêmes caracteres, *in folio*, *in* 4. *&* *in* 12. qui ſont pour le texte *Garamond*, & pour les notes *Breviaire*, mais extrémement nets. Mr. *Verburg*, à préſent Recteur de l'Ecole Latine d'Amſterdam, en a eu le ſoin; ce qui n'a pas demandé peu de peine, pour mettre les Notes à leur place, & ſur tout pour revoir les Epreuves, en ſi petits caracteres. Si l'on dit que les Libraires auroient pu prendre un plus gros caractere, ils pourront répondre, ſans tromper, que le prix des Oeuvres de *Ciceron* auroit été beaucoup plus grand, en quelque formât que c'eût été; le nombre des Volumes étant multiplié, au double, ou au triple; outre qu'il n'auroit pas guère été poſſible d'en donner d'une forme à porter dans la poche, parce qu'on ne fait guère une Edition d'un Auteur en trente, ou cinquante Volumes, comme il l'auroit fallu faire dans celle-ci, en caracteres d'une groſſeur comme ceux de l'Edition

de

de *Gruter* à Hambourg, ou de *Lambin* à Geneve. Cela auroit été fâcheux, pour moi & pour bien d'autres, qui liſons ſouvent les bons Auteurs auprès du feu en Hiver, & en nous promenant en Eté. Il faut avoir, pour cela, de petits volumes, & qui ne ſoient pas trop nombreux, de peur qu'ils ne ſe perdent. J'ai cru qu'il falloit dire cela, pour prévenir la ſurpriſe, où ſeront bien des gens, en entendant parler d'un ſi grand nombre de Volumes.

Mr. *Verburg* nous donne d'abord, dans la Préface du I. Tome, l'Hiſtoire des Editions anciennes des Oeuvres de *Ciceron*, & marque ce qu'il s'eſt propoſé, en celle-ci. Il faut auſſi que nous en diſions quelque choſe.

La plus ancienne de toutes, & dont ont parlé tous ceux, qui ont fait l'Hiſtoire de l'Imprimerie, eſt celle des *Offices* de *Ciceron*, qui parut à Mayence, en MCCCCLXVI. ſur du Parchemin, chez *Jean Fuſt*, l'inventeur de l'Imprimerie, ou au moins celui, qui l'établit le premier en Allemagne. On imprima encore, au même ſiecle, pluſieurs Ouvrages de *Ciceron*, en divers endroits; mais

on assure que toutes les Oeuvres de *Ciceron* parurent d'abord à Milan, l'an M CD LXXXXVIII. Cette Edition est en quatre Volumes in folio, sur du papier très-blanc & bien imprimée, pour ce tems-là. On en verra la description dans la Préface de l'Editeur. Cette Edition fut suivie de diverses autres, auxquelles il ne s'arrête pas, parce qu'il n'y eut aucun habile homme; qui en eût soin, ou qui tâchât de les rendre meilleures, en consultant, pour cela, des MSS.

Ascensius en donna une autre à Paris en MDXXII. dont un nommé *Guillaume Main*, Précepteur des Enfans de *Guillaume Budé*, prit soin; en corrigeant, avec attention, les Epreuves. *Andrea Naugerio* publia chez *Alde*, en MDXIX. & les années suivantes, les Harangues de *Ciceron*.

Mais personne ne prit le soin de ses Ouvrages, comme ils le méritoient, avant *Pietro Vittorio*; qui les compara à divers MSS. & les publia à Venise, en M D XXXVII. *Charles Etienne*, qui étoit occupé à Paris, à publier aussi *Ciceron*, l'imita en partie, jusqu'à une Orthographe, qui

qui ſe trouve dans les MSS. mais qui n'eſt pas l'ancienne maniere d'orthographier, au moins en tout.

Il arriva alors que *Paul Manuce*, ayant vu l'Edition de Vittorio fut, en quelque maniere, fâché de ce que cet habile homme ſembloit diſputer à Alde Manuce, ſon Pere, l'honneur d'avoir donné l'Edition la plus correcte de *Ciceron*. Comme Paul Manuce étoit alors occupé à publier les Epîtres de *Ciceron* à ſes Amis, avec des *Scholies*, comme il les nomme; il tâcha de décrier les Remarques de Vittorio. Ce dernier y répondit en MDXL. dans un petit Ouvrage, qu'il appella *Caſtigationes poſteriores*. Paul Manuce les ayant vuës conçut une meilleure opinion de Vittorio, & effaça depuis ce qu'il avoit oſé dire contre ce ſavant homme. Manuce n'avoit alors, que vingt huit ans; & Vittorio en avoit treize plus que lui. C'eſt là un exemple à propoſer à nos Critiques Modernes & qu'ils devroient imiter, quand il leur eſt arrivé de parler mal de gens plus âgez & plus éclairez qu'eux.

Quelques années après, *Denys Lambin* fut engagé principalement par *Henri de Mêmes*, Maitre des Requê-

quêtes, auquel *Paſſerat* a donné de ſi grandes loüanges, à entreprendre une nouvelle Edition de *Ciceron*, qui parut à Paris en M DC LXVI. & qui fut dédiée à celui qui l'avoit engagé à ce travail & qui lui avoit prêté pluſieurs MSS. de *Ciceron*, ſans parler des autres livres de ſa Bibliotheque. Ce Mecenas des gens de Lettres de ſon tems gagea encore deux Jeunes Hommes ſavans, pendant trois ans, pour aider Lambin à collationner les MSS. & à corriger les Epreuves, quand on l'imprima; ce qui ne réuſſit néanmoins pas fort bien, comme il le dit en ſa Préface. Cette Edition n'a aucunes Notes marginales, ni aucunes marques, par leſquelles on pût reconnoître les changemens, que Lambin avoit faits, dans le Texte de *Ciceron*, & voir ſur quoi il les avoit appuyez. Il s'étoit contenté de donner une liſte des gens de Lettres, de diverſes Nations, des Ecrits, ou de la bouche deſquels il avoit tiré les corrections, qu'il avoit préferées à la maniere de lire ordinaire. Apparemment il y eut de gens, qui ſe plaignirent de ce que Lambin avoit pris la Liberté de changer le

texte

le texte de ſon Auteur, comme il l'avoit trouvé bon, ſans en rien dire.

Mais l'an M D LXXVII. ſon *Ciceron* parut à Lion, en quatre Volumes *in folio* &, très-bien imprimé; avec les conjectures de Lambin ou de ſes Amis, ou d'autres Savans, miſes à la marge; & à la fin de chaque Volume, il y a des notes plus étendues, où il rend raiſon de ſes corrections. Il y a de l'apparence qu'il en étoit l'Auteur, quoi qu'elles ne parurent qu'après ſa mort.

On vit en M D LXXI. l'Edition de Vittorio imprimée à Florence, & douze années après celle des Manuces, qui parut à Veniſe en dix Volumes *in folio*, avec ce titre: *M. Tullius Cicero Manuciorum Commentariis illuſtratus, antiquæque lectioni reſtitutus.* Mais il s'en faut beaucoup qu'ils aient illuſtré tout *Ciceron*. *Alde Manuce*, fils de Paul, mais fort inferieur à ſon Pere, copia d'autres Savans, & commit un Plagiat, qui n'eſt pas pardonnable. Ce qui peut nous rendre plus recommendable cette Edition, c'eſt qu'on y trouve les Commentaires entiers de Paul Manuce, principalement ſur les Oraiſons, &

les

les Epitres de *Ciceron*. Le Texte de cette Edition, eſt d'ailleurs ſi fautif, qu'on ne s'y peut pas fier. Les MSS. de *Fulvio Urſini* y ſont citez, en quelque peu d'endroits, non ſur l'édition publiée, par Urſini, mais ſur quelque Copie écrite à la main; ce dont Mr. *Verburg* a voulu avertir, de peur qu'on ne crut qu'Urſini avoit publié ſes remarques, avant la mort de Paul Manuce, & qu'elles n'étoient pas toutes en cette Edition.

Un jeune homme de Lubeck, nommé *Jean Guillaume* avoit collationné *Ciceron* ſur pluſieurs MSS. mais il mourut, avant que d'avoir pu commencer à l'imprimer. Ses remarques tomberent entre les mains d'un de ſes Compatriotes, & enſuite en celles de *Jean Gruter*, qui enfin les fit imprimer, en ſon Edition de *Ciceron*, faite à Hambourg, en MDCXVIII. Gruter laiſſa à deux de ſes Diſciples, le ſoin de recueuillir les remarques ſur les Epîtres. *David le Clerc*, mon Oncle, recueuillit les remarques ſur les Epîtres à Atticus, principalement de celles de *Simon du Bois*. *Jean Gebhard* fit celles que l'on voit ſur les Epitres *ad familiares*, ſur les Diſputes

tes Tuſculanes, ſur la fin du III. Livres des Lois, & ſur les Vers traduits d'*Aratus*. *Gebhard* s'amuſe à mal-traiter *Lambin*, comme *Gruter* l'avoit fait, comme ſi cela ſervoit à expliquer *Ciceron!* Le premier maltraite même Manuce, auquel il n'étoit nullement comparable, non plus qu'à *Lambin*. Cependant il ne dit preſque rien de bon, que ce qu'il a pris de Vittorio, comme Mr. *Grævius* l'a bien remarqué. Cela déplut à tout le monde, & en effet il n'étoit nullement ſéant à un jeune homme, très-mauvais Critique, de cenſurer Manuce, géneralement eſtimé de tout le Monde Savant. On n'a pas même trouvé bon, que *Gruter* lui-même traitât ſi incivilement *Lambin*, & ne laiſſât paſſer aucune occaſion de le mordre. *Lambin* étoit un très-habile homme, & écrivoit fort bien en Latin, & d'une maniere que *Gruter* n'auroit jamais égalée. Il entendoit auſſi parfaitement la Langue Greque, comme on le peut voir ſur tout, par ſa verſion de la Morale d'*Ariſtote* à *Nicomaque*, & par les notes qu'il y a miſes. Son *Plaute*, ſon *Lucrece*, & ſon *Horace* ſont auſſi des preuves de ſon ſavoir, malgré

gré toutes les chicaneries de ſes ennemis, qui ont quelquefois oſé nier qu'il eût trouvé ce qu'il cite, comme étant en d'anciens MSS. C'eſt ce qu'avoit fait *Torrentius* ſur *Horace*, où il avoit nié qu'un certain mot ſe trouvât écrit dans les MSS. comme *Lambin* l'avoit dit, ſur la Sat. VI, 97. du Livre I. Cependant *Jean Rutgertius* témoigne avoir trouvé la maniere de lire, dont parle *Lambin*, dans des varietez tirées de ſept MSS. en ſes *Leçons Venuſines* Ch. XVII. où il cenſure civilement *Torrentius* d'avoir peu de ſincerité, dans les cenſures qu'il fait, en ſes remarques ſur *Horace*, d'un homme plus habile que lui. Mais cet Evêque d'Anvers avoit imité *Gruter* & *Gifanius*, qui avoient entrepris de diffamer le bon Lambin. Il faut néanmoins avouër que cet habile homme avoit trop pris de liberté; en mettant dans le Texte de *Ciceron*, ſes conjectures, ou celles de ſes Amis. Mais *Gruter*, qui ne l'a pas fait, n'étoit pas fort heureux en conjectures, & a bien laiſſé des paſſages corrompus; qu'on pouvoit corriger, en changeant une lettre, ou deux, ſans quoi ils n'ont point de ſens. C'eſt ce qu'on pourra

voir

voir dans les Notes de quelques habiles gens d'Angleterre, qui ont publié, depuis peu d'années, divers Livres de *Ciceron*.

Pour revenir aux autres ſavans hommes, qui ont travaillé ſur ce grand Orateur; les notes de *Fulvio Urſini* furent d'abord imprimées chez *Plantin*, à Anvers, & depuis dans les Editions de *Ciceron* de Lambin faites à Geneve; dont la meilleure eſt celle de M DLXXXIV, en deux Volumes *in folio*. On voit auſſi ces Notes, dans l'Edition de Mr. *Verburg*

On a encore vu depuis les Epitres de *Ciceron* à Atticus, *& ad Familiares*, ſes Offices & ſes Harangues imprimées en cette Ville, en onze Volumes *in octavo*; avec les notes de Mr. *Grævius* & des plus habiles gens, qui euſſent écrit auparavant ſur ces Livres. L'Editeur, qui étoit non ſeulement habile homme, mais modeſte, a rendu à chacun d'eux l'honneur qui lui étoit dû, & n'a pris aucune liberté, qu'on puiſſe blâmer. Il vaut ſans doute beaucoup mieux être trop retenu, en cette ſorte de choſes, que trop hardi. Mais auſſi on ne peut pas s'attendre, quand

on auroit collationné tous les MSS. de *Ciceron* qui nous reſtent, qu'on pourroit, par leur ſeul moyen, redreſſer toutes les fautes, qui ſe trouvent encore en nos Editions. Il n'y a preſque point de MS. qui ne ſoit plein de fautes, & il y a des conjectures ſi heureuſes, qu'avec de très-legers changemens on peut donner un bon ſens à bien des paſſages; qui n'en ont point, ou qui n'en ont que de faux.

Après ces Editions, on vit paroître l'Edition de feu Mr. *Jaques Gronovius* à Leide, en M DC XCII. en quatre Volumes *in quarto*, & en 11. *in duodecimo*; qui outre les notes de *Gruter*, contiennent *Aſconius Pedianus* ſur quelques Harangues de *Ciceron*, & celle d'un Ancien Scholiaſte, qui n'avoit point encore été mis au jour, mais qui n'approche pas d'*Aſconius*. Cette Edition étoit faite ſur celle de Gruter, pour le Texte & pour les notes de ce ſavant homme, qui y a inſeré celles de *Guillaume*.

Cette Edition ne ſe trouvoit plus à acheter, dans les Boutiques des Libraires, non plus que les autres plus anciennes. C'eſt ce qui engagea les Libraires, qui publient celle-ci,

à l'entreprendre ; & je leur donnai mon Exemplaire de l'Edition *in* 12. pour cela.

Comme il ne s'agiſſoit pas de donner ſeulement le Texte, & ce qui y avoit été ajoûté par Mr. *Gronovius*, & qu'on n'y pouvoit pas joindre de grands Commentaires, comme Mr. *Græv*ius avoit fait ; il y a fallu choiſir les remarques les plus utiles, & les plus rares. On y voit donc les notes de *Vittorio*, de *Camerarius* & d'*Urſini*, qui n'étoient pas communes, ou qui ne ſe trouvoient qu'en de gros Volumes. Il y avoit encore une difficulté, qui étoit de ſavoir ſi l'on y mettroit des Notes, pour expliquer les choſes, auſſi bien que celles qui ne regardent que la Critique ; telles qu'étoient celles du premier, & du dernier de ceux que je viens de nommer. Il n'étoit pas poſſible de mettre toutes les Notes néceſſaires à ceux qui ne ſont point verſez dans les Antiquitez ; ni d'y joindre les diſcuſſions critiques, ſur les paſſages viſiblement corrompus, ou ſuſpects de l'être. Mr. *Verburg* y a mêlé les unes avec les autres, qui n'étoient pas d'une exceſſive longueur.

Il ſeroit trop long de copier ici

ce que l'Editeur dit de ceux, qui ont écrit sur les divers Ouvrages de *Ciceron*, & desquels il a tiré quelques remarques. Il en a rendu raison aux Lecteurs, dans sa Préface. Comme il y a peu de gens, qui aient tous les Auteurs, qu'il nomme, ou même une bonne partie; on verra, avec plaisir, ce qu'il en a tiré. Il a eu même des remarques de J. F. *Gronovius* & de Mr. *Cuper*, Bourguemestre de Deventer, qui n'avoient jamais paru. Il a, au reste, ajouté, avec soin, à la marge, les chiffres nécessaires, pour y trouver les passages citez par *Nizolius*; qu'on consulte souvent, pour savoir si *Ciceron* s'est servi de quelques mots, ou chercher quelque passage, dont on peut avoir besoin.

On voit, après la Préface de l'Editeur, où il rend, comme on l'a vu, raison de cette Edition, quelques Préfaces de *Vittorio* & de *Camerarius*, sur *Ciceron*; par où l'on peut comprendre le dessein, que ces habiles gens s'étoient proposé, en travaillant sur cet Auteur. Ensuite on trouvera l'Index de ses Oeuvres, selon l'ordre & les Volumes, ou on les a rangez.

A la tête de tout, on a mis la Vie de *Ciceron*, rangée, par l'ordre du tems, par *François Fabricius*, & qui avoit déja été miſe en pluſieurs Editions. Elle eſt en effet très-utile, pour lire les Ouvrages de cet Auteur, & pour en avoir une idée juſte; puis que ſouvent les circonſtances des tems ſervent à entendre ce que *Ciceron* dit.

Après la Vie de cet Orateur, par *Fabricius*; vient un Ouvrage du P. *André Schot* Jeſuite d'Anvers, qui eſt intitulé *Cicero à calumniis vindicatus*; où cet Auteur défend *Ciceron* contre ceux, qui l'ont cenſuré, ſoit à l'égard de ſa perſonne, ſoit à l'égard de ſes Ecrits. Ce livre étoit devenu fort rare, quoi qu'il ſoit très-bien écrit, & beaucoup mieux que les autres Ouvrages de ce Jeſuite. Il y défend auſſi les *Ciceroniens*, ou les imitateurs de *Ciceron*, contre *Eraſme*; qui s'en étoit très-ingénieuſement moqué, dans ſon *Ciceronianus*. Cet Ouvrage de *Schot* eſt fort bien placé, après la Vie de ce grand Orateur, & au devant de ſes Ouvrages. C'eſt dommage qu'il y ait des fautes aſſez groſſieres, qui étoient, ſans doute, dans l'Edition unique, que

l'on a ſuivie. Je ne ſaurois les attribuer à l'Auteur, ni à Mr *Verburg*. Ce ſont ſans doute des fautes des Imprimeurs, qu'on a cru devoir y laiſſer; parce que les Editeurs de ces ſortes de pieces croyent qu'il ſuffit de les faire imprimer, telles qu'ils les trouvent. J'en donnerai trois exemples, qui m'ont d'abord frappé, en liſant cette Défenſe de l'Orateur Romain.

Dans le Chap. VIII. p. 169 de cette Edition, où l'Auteur parle de ceux, qui cenſurent quelques endroits de *Ciceron*; où il ſemble avoir violé les regles de la Grammaire, & commis des Soleciſmes. Il dit que ſi cela eſt permis, les ſources iront au deſſus des fleuves, *comme dit le proverbe* [illegible] *pour que ce n'eſt pas à nous à apprendre à Ciceron, comme il faut parler, mais plûtôt à l'apprendre de lui.* Ce Proverbe, qui ſe trouve quatre fois dans les Proverbes Grecs, publiez par *Schot*, y eſt ainſi exprimé: ἄνω ποταμῶν χωρεῖ πηγαὶ. Il ſe trouve, dans la Medée d'*Euripide* & ailleurs, comme le marque le P. *Schot* dans ſa note ſur le 56. Proverbe de la II. Centurie du recueuil de *Zenon*.

Le

Le ſens en eſt *que les ſources couleroient non ſelon la pente du terrein par lequel, les ruiſſeaux, qui en ſortent, coulent, mais du côté oppoſé.* *Zenon*, & les autres, qui ont recueilli les Proverbes Grecs, l'appliquent à ceux qui ſont coupables d'un défaut; & qui le reprochent à ceux, qui ne l'ont pas. Le P. *Schot* l'avoit écrit & entendu de même. Cependant il y a dans l'édition de ſa Défenſe de *Ciceron* : ποταμῶν χωρῶσι πηγαί, ce qui n'a point de ſens.

Dans la page ſuivante, je croi que pour *Joachimo Germano*, il faut lire *Joachimo Camerario*, dont il cite l'autorité, ſur les expreſſions Greques, qui ne ſont pas analogiques, auſſi bien que celle de *Guillaume Budé*. Ils ont écrit l'un & l'autre, comme l'on ſait, des *Commentaires*, ſur la Langue Greque.

Au Ch. X. p. 179. il y a une Epigramme, qui repréſente un Echo, qui ſe trouve dans l'Anthologie Liv. IV. Tit. X. où il y a un vers retranché, par les Compoſiteurs, qui l'ont omis, par hazard, à moins que le P. *Schot* n'eût lui mê-

me fait la faute. Voici comme *Grotius* l'a traduite :

Echo, docebiſne me, que volo? VOLO.
Amare me, ſed non amari fama. AMA.
Fruine tempus ut queam, dabit? DABIT.
Fer amoris ſigna, quem feram. FERAM.
Fidem ſed auri te rogo duis. DUIS.
Echo, quid ultra reſtat? an frui? FRUI.

Les trois derniers vers ſont ainſi exprimez dans l'Edition d'*Etienne* :

Τὸ τοίνυν αὐτῷ λέξον ὡς ἐρῶ. ἐρῶ.
Καὶ πίστιν αὐτῷ πεμμάτων τὸ δός. τὸ δός.
Ἀχὼ, τί λοιπὸν ἢ πόθεν τυχεῖν; τυχεῖν.

Le premier de ces vers eſt tout-à-fait omis & les deux derniers ſont fautifs. Mais le texte de *Ciceron* eſt d'ailleurs fort correct, dans cette Edition, & s'il y a quelques fautes, elles ſont principalement dans les Notes ; dont le petit caractere peut facilement tromper les yeux les plus clair-voyants ; comme je l'ai reconnu, par la lecture de quelques volumes. Il eſt comme impoſſible d'éviter toutes ſortes de fautes, dans l'impreſſion d'une Copie manuſcrite.

Les

Les fautes de cette ſorte peuvent être facilement corrigées, par les Lecteurs, tant ſoit peu éclairez. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût auſſi aiſément corriger les bévues des anciens Copiſtes, leſquelles on voit, dans les meilleurs MSS. Mais c'eſt ce qui n'eſt pas aiſé, ſur tout lors que l'on croit trouver quelque ſens, dans les paſſages corrompus. On ſe donne quelquefois beaucoup de peine à chercher comment on pourroit reſtituer à l'Auteur des mots corrompus depuis long tems; & d'autrefois, on trouve d'abord, comme il faut lire. J'en mettrai ici quelque peu d'exemples, qui ſe ſont préſentez à moi, ſans beaucoup de peine, après pluſieurs lectures; ou je n'avois pas pris garde à ces fautes, ou je ne comprenois pas comment on pourroit les redreſſer.

Dans la Harangue pour *Murena*, Ch. XXIV. p. 2038. de cette Edition, *Ciceron* dit, en parlant de Catilina, qui briguoit le Conſulat, qu'on le voyoit gai, environné d'une troupe de Jeuneſſe, & ſoûtenu d'accuſateurs & d'aſſaſſins : en Latin : *videbant Catilinam interea alacrem atque lætum, ſtipatum choro juventutis,*

vallatum indicibus atque ſicariis &c. On ſait qu'*index* ſignifie un *accuſateur*, ou un *délateur*, qui *indique* ce qu'il ſait de quelque crime, ou de quelque mauvais deſſein, aux Juges. Là-deſſus, Mr. *Grævius* a fait une longue remarque que l'on traduira ici, pour faire voir la peine, que ce mot a donné à cet habile homme; qui entendoit d'ailleurs la Langue & les Antiquitez Romaines à fonds. „ Il „ eſt vrai, *dit-il*, qu'il eſt fait men- „ tion, dans la harangue pour Sul- „ la, des *ſocietez* que Lentulus a- „ voit avec des délateurs, (*ſocietatum* „ *cum indicibus*) où il s'agit des „ complices de Catilina. Mais je „ voudrois que *Gruter* eût expliqué, „ qui étoient ces délateurs (*indices*) „ dont parle *Ciceron* & leur *indica-* „ *tion.* Mais on ſait que ces gens- „ là étoient des gens, qui *indiquoient* „ les conjurations & les crimes, aux „ Magiſtrats; ſoit qu'ils fuſſent com- „ plices de ces crimes, ou qu'ils ne „ fiſſent que dire ce qu'ils avoient „ appris d'autres. Voyez la IV. Ha- „ rangue, contre Catilina c. 3. Tel „ étoit ce Vulturcius, dont il eſt „ parlé dans la III. Catilinaire, c. 4. „ & 6." (*Il y a encore plus d'exem-*

ples

tles des mots index, indicium & indicare, *dans la Harangue pour Sulla, où il eſt parlé de la même Conjuration*) „ Il eſt certain, *continue* Mr. „ *Grævius*, que parmi ceux, qui „ avoient conſpiré avec Catilina, „ *Ciceron* nomme dans la II. Catilinaire, c. 4 *& ſuiv.* des brigans, „ des aſſaſſins, des parricides, des „ gens qui avoient ſuppoſé des Teſtamens, des filoux, des débauchez „ & autres gens de cette ſorte. *Manuce* croit que ceux, qui ſont „ nommez ici *indices*, ſont des gens, „ dont Catilina ſe ſervoit, pour ſurprendre & accuſer quelcun. Mais „ Catilina ne fit pas vanité d'accuſer „ les autres. Quand même on pourroit nommer ainſi des gens ſubornez, pour en accuſer d'autres, „ que néanmoins *Ciceron* auroit plûtôt nommez calomniateurs, comme il fait ailleurs, qu'*indices*; ce „ nom eſt trop doux, pour être „ joint, aux aſſaſſins. On leur joint „ ordinairement les brigans, les parricides, les gladiateurs. Je croi „ donc que cet endroit, & celui de „ la Harangue pour Sulla, ont été „ corrompus, par les Copiſtes; mais „ je n'ai pas encore pu trouver

„ comment il le faut rétablir, &
„ peut-être qu'on ne le ſauroit trou-
„ ver, ſans le ſecours d'un MS.
„ plus correct. Je conjecturois qu'on
„ pourroit mettre *latronibus*; car *Ci-*
„ *ceron* nomme ainſi ailleurs les Sa-
„ tellites de Catilina (*comme il le*
„ *montre par des exemples*). Mais je
„ ne prens aucun parti, ſans le ſe-
„ cours des Livres, & j'oſe encore
„ moins préſenter aux Lecteurs la
„ conjecture de *Lambin*; comme
„ ont fait quelques nouveaux Au-
„ teurs, pour ce que *Ciceron* avoit
„ mis ici."

Lambin avoit mis ici *audacibus*, qui ne ſe peut guère mettre, ſans un ſubſtantif. *Gruter*, ſelon ſa civilité ordinaire, envers Lambin, dit qu'il a fait, en fou; *ſtultè*; en propoſant cette correction. Quoi que Lambin ſe ſoit trompé, il ne mérite pas d'être traité ſi groſſierement. On pourroit dire que *Gruter* n'étoit pas doué, par la nature, & qu'il n'avoit pas aquis, par l'étude, cette pénetration critique; qui fait découvrir les fautes, & que les Grecs nomment εὐστοχία, ou *facilité à conjecturer heureuſement*. Il y a un mot, qui approche beaucoup plus d'INDICIBUS, & qui a trom-

pé

pé les Copiſtes, parce qu'il n'étoit pas ſi commun. C'eſt INLICIBUS, qui ſignifie des *maqueraux*, car on écrivoit autrefois INLICERE, INLECEBRA, INLEX, ſelon l'uſage de conſerver la Prépoſition toute entiere, quoi qu'on prononçât *Illicere*, *Illecebra*, & *Illex*, comme nous faiſons à préſent. *Ciceron* dit donc que Catilina avoit, pour Satellites, des *Maqueraux* & c'eſt ce qui eſt confirmé, par le même Auteur & par *Salluſte*. Le premier, dans ſa II. Catilinaire, c. 4. parle ainſi de ceux qui fréquentoient, le plus familierement Catilina : *quæ mulier infamis, quis corruptor juventutis, quis corruptus, quis perditus inveniri poteſt; qui ſe cum Catilina non familiariſſimè vixiſſe fateatur* ? Il dit enſuite : *quæ tanta in ullo umquam homine juventutis* INLECEBRA *fuit, quanta in illo*? *Salluſte* dans ſon Catilina, Ch. XIV. ſelon l'Edition de Mr. *Cort*, parle ainſi de lui : *Sed maxumè adoleſcentium familiaritates adpetebat; eorum animi & ætate fluxi dolis, haud difficulter, capiebantur. Nam uti cujuſque ſtudium, ex ætate, flagrabat, aliis ſcorta præbere &c.* On pouvoit donc bien dire qu'il avoit des *Illices*,

ou *Inlices*, entre ſes amis; car il n'y avoit que des gens de cette ſorte, qui fuſſent propres à corrompre la Jeuneſſe, en lui faiſant avoir des femmes de mauvaiſes mœurs. Auſſi les Comiques Latins les nommoient-ils *Inlices* & *inlecebræ*, auſſi bien que les femmes débauchées; comme il paroit par divers paſſages de *Plaute*, qu'on ne citera pas ici. *Daniel Paréus* les a ramaſſez, dans ſes *Electa Plautina* & dans ſon *Lexicon Plautinum*. On trouve, dans les anciennes Gloſſes: *incelebra*, *incelebro*, *inlex*, *inlexit* &c. Il en eſt de même des autres mots, compoſez de la Prépoſition IN. Dans la Harangue pour Sulla, *Ciceron* dit de Lentulus à peu près ce qu'il avoit de Catilina, au Ch. XXV: *Quis Lentuli ſocietates cum* INLICIBUS (c'eſt ainſi qu'il faut lire & non pas INDICIBUS) *quis inſaniam libidinum—miratur*? Il me ſemble qu'on ne peut guère douter de cette correction; car il ne paroît point que Lentulus fût accompagné de Délateurs; mais il paroît qu'il étoit environné de gens propres à débaucher la Jeuneſſe, qu'il vouloit ſe gagner, comme le faiſoit Catilina de ſon côté. La conjuration n'é-

n'étoit pas d'accuſer leurs ennemis, & de les faire condamner par les Juges ordinaires; mais de les aſſaſſiner, & de ſe rendre, en ſuite, maitres de la République, par la force.

Je mettrai encore ici quatre ou cinq corrections de quelques endroits des Oeuvres Philoſophiques de *Ciceron*, que je ne donne néanmoins pas pour ſi bien fondées; que les deux précedentes, que je tiens pour aſſurées.

La premiere eſt d'un endroit du I. Livre de la fin des Biens & des Maux Ch. 16. où *Ciceron* fait voir de quelle utilité eſt la Vertu, dans la Vie. „ Il dit que la vraie Raiſon „ invite les gens de bon ſens à la „ Juſtice, à l'Equité, à la Bonne „ Foi; & que les actions injuſtes ne „ ſervent de rien, ni à un homme „ dans ſon *enfance*, ni à un homme, „ qui n'eſt pas maître de ſoi-même: „ *Invitat verò Ratio bene ſanos ad* „ *Juſtitiam*, *Æquitatem*, *Fidem*; „ *neque homini infanti atque impo-* „ *tenti injuſtè facta conducunt.*" On voit bien que le mot *Infanti* ne convient point ici, puis que dans l'Enfance les hommes ne ſont guère capables ni de la Vertu, ni du Vice.

Li-

Liſez *inſanienti*, & vous comprendrez que *Ciceron* dit très bien, *que les actions injuſtes ne ſervent de rien à ceux qu'une violente paſſion rend inſenſez, & empéche qu'ils ne ſoient maitres d'eux-mêmes.* Ces gens-là ne manquent pas d'éprouver, dans la ſuite, que les mauvaiſes, actions ſont nuiſibles par elles-mêmes à ceux qui les ſont.

Au Liv. II. Ch. XXII. *Ciceron* en s'adreſſant aux Epicuriens, parle ainſi d'Epicure : *Mais Epicure (car c'eſt là vôtre lumiere) dit que perſonne, qui ne vit pas honêtement, ne peut vivre agréablement.* Ce qui eſt mis ici, en forme de Parentheſe, eſt ainſi exprimé en Latin : *hoc enim veſtrum lumen eſt.* Comme *Ciceron* ſe moque des Epicuriens, il y a de l'apparence qu'il avoit dit, pour les railler de la haute eſtime, qu'ils avoient pour Epicure, que perſonne d'entre eux n'oſoit reprendre : *hoc enim veſtrum Numen eſt*, car c'eſt là vôtre Dieu. C'eſt ainſi que *Ciceron* de la Nature de Dieux Liv. I. c. 16. appelle, en ſe moquant, le livre d'*Epicure* de la Regle, & du Jugement, *un volume céleſte*, & que *Lucrece* dit ſérieuſement d'Epicure Liv. V, 8. *Deus ille fuit, Deus, inclu-*

te

te Memmi. Il le préfere même aux Dieux, dans le préambule du Liv. I. *Ciceron* veut donc dire que les Epicuriens avoient pour *Epicure* le même reſpect & la même déference, que les autres hommes avoient pour la Divinité.

Au Liv. V. c. 16. où il eſt parlé de cet avertiſſement Moral : *Connoiſſez-vous vous même, qu'on attribuoit à Apollon, parce qu'on le jugeoit au deſſus de la Sageſſe Humaine*; il eſt dit que cette connoiſſance ne conſiſte qu'à ſavoir la force de nôtre Corps & de nôtre Eſprit; afin que nous ſuivions le genre de vie, qui nous fait jouïr des choſes mêmes: *Sequamúrque eam vitam, quæ rebus ipſis perfruatur.* Je croirois qu'il faut lire *rebus iſtis*; c'eſt-à-dire, que ſâchant quelles ſont les forces de ces deux choſes, nous nous renfermions dans les limites de leurs forces ; ou que nous ne demandions pas de nôtre eſprit, ce qui eſt au deſſus de ſa capacité, ou que nous ne veuillions pas plus ſavoir, qu'il n'eſt poſſible à l'eſprit humain de ſavoir ; & que nous n'entreprenions pas de faire, par le moyen de nôtre corps, ce qu'il ne peut pas faire. C'eſt, ce me ſemble, le

ſens

ſens que *Lambin* croyoit entrevoir, quoi qu'il ne vît pas bien comment il quadroit aux mots. Mais en liſant *rebus iſtis*, ce ſens s'y trouve, qui n'y eſt point autrement.

Dans le V. Livre c. 24. où il eſt parlé de la joie, que d'illuſtres Romains avoient euë pour les victoires, qu'ils avoient remportées ſur les ennemis de leur Patrie, & pour la maniere dont ils étoient enſuite reçus, par le Peuple Romain; il eſt fait mention de celle que *Paul Emile* reſſentit, lors qu'il remonta le Tibre, dans un Vaiſſeau embelli des dépouilles de Perſée, en ces termes: *quem Tiberina diſſenſio, feſto illo die, tanto gaudio adfecit, quanto L. Paulum, cùm Regem Perſen captum adduceret, eodem flumine invectum?* La difficulté eſt ſur le mot *diſſentio*, qui ne fait aucun ſens, en cet endroit. Il y a dans d'autres MSS. *decurſio*, qui ne ſignifie rien non plus. *Camerarius* & *Manuce* citent là deſſus un endroit d'*Ovide*, qui en parlant de cette ſolemnité, qu'on célebra depuis à Rome, en mémoire, à ce qu'on croit, de celle qui fut faite du tems de *Paul Emile*, où il y a:

Pars

Pars pede, pars etiam celeri decurrite cymbâ.

Mais il ne s'enſuit pas de là que le mot *diſcurſio* ſignifie ſeul ce dont il s'agit. J'aimerois mieux mettre *exſcenſio*, qui n'eſt pas éloigné de *diſſentio*, qui ſe trouve dans les meilleurs MSS. *Tiberina exſcenſio*, marque fort bien une deſcente faite ſur la rive du Tibre.

Dans le II. Livre de la Nature des Dieux Ch. 51. il eſt parlé de la Providence, qui a pris ſoin que les genres des Bêtes fuſſent toûjours ſur la terre, & que ceux des Plantes s'y conſervaſſent auſſi: *ut ſemper eſſent & beſtiarum genera & arborum, omniumque rerum quæ aitæ ani radicibus à terra, aut ſtirpibus continerentur.* Je croi qu'il faut au lieu d'*altæ* lire *aptæ*. C'eſt ainſi que *Lucrece* a parlé au Liv. V.

Creſcebant uteri terræ radicibus apti.

Ce Poëte & *Ciceron* ſe ſont ſouvent ſervis de ce mot, pour ſignifier *attaché*. Il a été néanmoins, une fois, changé

changé dans *Lucrece* Liv. VI, 356. en *altus*, comme nous l'avons remarqué dans l'*Ars Critica* P. III. S. I. C. XVII, 19. C'eſt une choſe ſûre. Ainſi *Gruter*, qui traite ces mots de *ſordes librariorum*, ne doit point être écouté. Dans le même Livre, Ch. LVII. Balbus prouve la Providence, par la diſpoſition merveilleuſe des Organes des Sens, dans le Corps Humain & parle ainſi des Organes de l'Ouïe, & en particulier du déhors de l'Oreille : *Extra autem eminent, quæ adpellantur aures, & tegendi cauſâ factæ, tutandique ſenſûs; & ne adjectæ voces laberentur, atque errarent, priùſquam ſenſus ab his pulſus eſſet. Sed duros & quaſi corneolos habent introitus, multiſque cum flexibus, quòd his* NATURIS *relatus amplificatur ſonus.* Le mot *naturis* devroit ſignifier *les hommes*, s'il ſignifioit quelque choſe; mais je ne me ſouviens pas d'avoir trouvé ce mot, en ce ſens, dans une ſemblable ſituation. Je lirois donc volontiers ANTRIS, & je comprends que *Ciceron* a voulu dire que les cavitez exterieures de l'Oreille, en arrêtant le cours de l'air, augmentent le ſon, en pouſſant cet air vers le dedans

dans de cet Organe de l'Ouïe. Cela ſe confirme, par ce qu'en dit *Lactance*, grand imitateur de *Ciceron*, dans ſon Ouvrage de *Opificio Dei.* Voici comme il parle, de la même choſe pag. 809. de l'Edition d'Oxford : *ſimplicium* CAVERNARUM *anguſtias prætervolare vox poſſet & ſpargi niſi perceptam, per* CAVOS *ſinus, & repercuſſu retentam foramina ipſa conveherent, illis ſimilia vaſculis, quibus impoſitis ſolent anguſtiora vaſa compleri.* On voit bien que *Lactance* nomme *cavernes* les mêmes ouvertures, que *Ciceron* avoit nommées *des antres.* On peut remarquer, qu'il s'eſt ſervi d'une aſſez longue periphraſe, pour éviter le mot *infundibulum*; dont *Columella* s'eſt ſervi, pour dire ce que nous nommons *un entonnoir*; à quoi néanmoins il ne compare pas mal le dehors de l'Oreille. Mais voilà aſſez d'exemples des fautes des anciens Copiſtes, & ſi on liſoit *Ciceron* deux, ou trois fois exprès, pour en découvrir d'autres; je ne doute pas qu'on n'en trouvât bon nombre. C'eſt ce que je laiſſe aux Critiques, qui ont plus de loiſir, que je n'en ai.

Mais je ne dois pas omettre ici que

que Mr. *Verburg* a traduit en Latin, les remarques, que Mr. le Préſident *Bouhier* avoit faites ſur les livres *de la Nature des Dieux*, deſquelles nous avons parlé, dans cette *Bibliotheque Anc. & Mod.* Tom. XVI. p. 209.

Ces remarques méritoient en effet d'être publiées, & pour leur juſteſſe, & pour apprendre aux peuples ſeptentrionaux, que la Science de la Critique n'eſt pas encore éteinte en France; où elle avoit autrefois fleuri, plus qu'en aucune autre partie de l'Europe Il y a auſſi ſur les autres Livres philoſophiques de *Ciceron*, une partie des notes de Mr. *Davies*, qui n'ont pas moins été goûtées deçà la Mer, qu'au delà. On attend à préſent de lui les Queſtions Academiques de *Ciceron*, illuſtrées de la même maniere.

Les Index, qui étoient à la fin dans l'Edition de Mr. *Gronovius*, ſe trouvent auſſi dans celle-ci, mais ils y ſont fort augmentez. & l'Editeur y a ajoûté deux Index, tirez de ceux de *Froben*; dont le premier eſt des matieres philoſophiques & de quelques autres; & dont le ſecond marque les noms de ceux, que *Ciceron* a citez, avec les lieux, où il les cite.

On

On peut voir, par ce qu'on vient de dire, ce que cette Edition a de singulier; par où l'on comprendra qu'elle mérite d'être achetée, par ceux-là mêmes qui en ont d'autres.

ARTICLE VI.

ANNALES DE LA MONARCHIE FRANÇOISE, *depuis son établissement, jusqu'à présent. Où l'on trouve l'origine de cette Monarchie, au delà du Rhin, son établissement dans les Gaules, ses progrès, ses révolutions, sa décadence, son rétablissement, ses Alliances, ses guerres, ses conquêtes, sa splendeur, sous les Rois de la seconde & de la troisiéme race; son agrandissement, ses richesses, sa puissance, son étendue, sous les derniers Regnes; avec la vie & les actions les plus remarquables de ses Rois, Princes, & Géneraux d'Armée; les Mœurs & les Coûtumes des Peuples; les changemens arrivez dans la Forme du Gouvernement, dans la Police, les Finances, les Lois Civiles & Militaires, les établissemens, fondations, édifices, & autres monumens*

mens laiſſez par les Rois ; le tout en ordre Chronologique ; la ſucceſſion génealogique des Maiſons Royales de France, de Lorraine, & des Souverains qui en ſont iſſus, contenuës, en diverſes Cartes Genéalogiques, dreſſées ſur celles des meilleurs Auteurs, & les preuves de cette ſucceſſion tirées du Thréſor des Chartres ſoit du Roi, ſoit du Parlement, ou de la Chambre des Comptes &c. des Cartulaires d'Egliſe, Mémoires, Manuſcrits & autres Titres originaux. Les Médailles authentiques, qui ont été frapées ſous les differens regnes, ſervant de preuves aux évenemeus rapportez dans les Annales ; avec une explication hiſtorique de leurs Emblémes, Deviſes & Inſcriptions ; depuis PHARAMOND *juſqu'à la Majorité de* LOUÏS XV. *Par* MR. DE LIMIERS, *Docteur en Droit, & Membre de l'Academie des Sciences, & des Arts de Bologne.* A Amſtercham chez l'Honoré & Châtelain M D CC XXIV. in folio, en trois parties, dont la premiere a 348 pages, la ſeconde 318 ſans compter les Tables Genéalogiques, & la troiſiéme 130.

CE

CE Titre eſt ſi fort circonſtantié, qu'il fait aſſez connoître aux Lecteurs ce que le Livre contient, ſans que nous nous en mêlions; outre qu'il n'y a point d'Extrait, à faire, d'un Abregé de l'Hiſtoire de France. La grande Hiſtoire du P. *Daniel* & ſon Abregé, ſont entre les mains de tout le monde, qui les lit avec avidité. Celle-ci n'a pas néanmoins été mal reçue, en France; puis que Sa Majeſté, le Roi Louïs XV. n'a pas dédaigné d'en accepter la Dédicace. Elle contient proprement un Abregé de l'Hiſtoire de France, depuis *Pharamond*, juſqu'à la Majorité du Roi d'aujourd-hui. Si l'on trouve ailleurs ce que l'on voit ici, cela ne pouvoit guère être autrement; parce que la matiere eſt épuiſée, & qu'on auroit couru riſque de ſe perdre dans l'incertitude des ſiecles paſſez, ſi l'on s'étoit voulu éloigner de ce qui avoit déja été dit. Pour les deux derniers regnes, l'Auteur les doit avoir fort étudiez; puis qu'outre l'Hiſtoire étendue, qu'il a faite de celui de Louïs XIV. il en a encore donné un Abregé, auſſi bien que de celui de Louïs XIII.

qui ſervent de Supplément à la derniere Edition de Hollande de l'Abregé de *Mezerai*. L'Auteur ne paroît pas partial, dans ces Hiſtoires, & l'on ne pourra pas ſe plaindre, qu'il ait favoriſé perſonne en particulier, ou fait tort à quelque Puiſſance par paſſion.

La ſeconde Partie n'eſt pas de la même main, comme Mr. *de Limiers* en avertit, à la fin de la Préface de la premiere; quoi que les Libraires aient mis le même titre à cette Partie, qu'aux autres. Ce n'eſt autre choſe, que la I. Partie de *l'Hiſtoire Généalogique & Chronologique, de la Maiſon Royale de France, par le P. Anſelme, Auguſtin Déchauſſé*, qui avoit paru à Paris en MDCCXII. in folio. Cette Piece ne vient pas mal, en cet endroit, quoi qu'elle eût été imprimée, pour faire un Volume à part. Mais c'eſt de quoi le Public n'a pas beſoin d'être informé.

La III. Partie eſt de 130 pages, & contient les Médailles Authentiques, ou qui ont été publiées ci-devant pour telles, des Rois de France des trois races, auxquelles Mr. *de Limiers*

miers a ajoûté l'explication hiſtorique de ce qu'elles contiennent. On ne s'eſt pas contenté de faire graver ces Médailles. Celui, qui avoit fait le premier projet de ce Recueuil, y fit joindre quantité d'ornemens de gravure, pour amuſer les yeux de ceux, qui ſe plaiſent à cette ſorte de choſes & qui ſont en plus grand nombre, qu'on ne ſauroit croire.

Ces trois Parties ne ſont qu'un Volume in folio, qui n'eſt épais que de trois doits; de ſorte qu'il peut être lû, en peu de tems, & fournir une idée génerale de l'Hiſtoire de France à ceux qui ne ſont pas d'humeur de lire de gros livres, & qui ne veulent pas néanmoins ignorer entierement l'Hiſtoire du premier Royaume de la Chrétienté.

ARTICLE VII.

I. ROBERTI DE AVESBURY *Hiſtoria de Mirabilibus Geſtis* EDUARDI III. *Accedunt* 1. *Libri Saxonici, qui ad manus* Joannis Joſcelini *venerunt*: 2. *Nomina eorum, qui ſcripſerunt Hiſtoriam Gentis Anglorum & ubi exſtant, per* Joannem Joſcelinum. *E Codicibus MSS. deſcripſit ediditque* THO. HEARNIUS, *qui & Appendicem ſubnexuit.* A Oxford MDCCXX. in 8. pagg. 340.

ROBERT D'AVESBURY vivoit ſous le regne d'Edoüard III. & mourut, ainſi que le croit Mr. *Hearn*, au delà du milieu du XIV. Siecle; comme on le verra, dans la Préface. Cet homme étoit *Garde du Regiſtre de la Cour* (Archiepiſcopale) *de Cantorbery.* Son Hiſtoire ne paſſe pas l'année M CCC LVI, au lieu qu'Edoüard III. ne mourut que l'an M CCC LXXVII, ce qui fait croire que l'Hiſtorien étoit mort longtems avant le Roi; mais on ne ſauroit marquer préciſément l'année de ſa mort. *Aves-*

Avesbury ne peut pas paſſer, pour un Auteur, qui écrivît en bon Latin, mais il ne laiſſe pas d'être recommandable parmi les Hiſtoriens, à cauſe des Actes authentiques, & des Lettres, tant en Latin & en François, qu'en Anglois, qui parurent en ce tems-là & qu'il produit; ce qui peut beaucoup ſervir à éclaircir l'Hiſtoire du tems, ou même à corriger les fautes, qui s'y peuvent être gliſſées.

Il y a à la fin de cette Hiſtoire des additions, qu'on appelle *Minutiæ*, & qui ſont en effet des minuties; mais qui ne ſont pas de lui, comme Mr. *Heurn* le fait voir. Il y a même dans les mêmes Volumes MSS. d'où cette Hiſtoire a été tirée, une Chronique Françoiſe, que l'Editeur croit être de quelque Avocat de ce tems là. Elle eſt tirée, pour la plus grande partie, de *Geaufroi de Monmouth*, Hiſtorien plein de fables, dont nous avons parlé au Tome XXII.

Leland (que *Baléus* a copié) n'avoit jamais vu cette Hiſtoire, quoique *Matthieu Parker*, Archevêque de Cantorbery, l'eût, & qu'on en trouvât ailleurs d'autres Copies.

Jean Joſcelin, Antiquaire de ce Prélat, l'avoit apparemment bien vû, quoi qu'il ne ſoit pas dans ſa Liſte des Hiſtoriens Anglois. C'eſt lui qui avoit fait, à ce que croit nôtre Auteur, le Livre *de Antiquitate Eccleſiæ Britannicæ*, ou *de Vitis Archiepiſcorum Cantuarienſium*, qu'on attribue communément à *Parker*. *Antoine Wood* ne l'avoit pas vû, quoi qu'il fût très-curieux de ces ſortes de choſes. Il parle au long d'une querelle, que les Bourgeois d'Oxford eurent avec les Etudians de cette Univerſité; ſans nommer *Avesbury*, qui en rapporte des circonſtances remarquables; à l'occaſion de quoi Mr. *Hearn* recherche de quelles armes les Etudians ſe ſervirent contre les Bourgeois, & qui ſont nommées *haſtæ*; qui étoient plus courtes que celles, que l'on nomme *Haſtilia*, & qui étoient des Lances, d'où vient que l'on appelloit les Tournois *Haſtiludia*, dans leſquels on ſe ſervoit de Lances. C'eſt ce que contient de plus remarquable la Préface de Mr. *Hearn*.

Le titre de l'Hiſtoire d'*Avesbury*, eſt ainſi conçu: *Mirabilia geſta Magnifici Regis, Domini Edwardi tertii, poſt*

poſt conquæſtum, procerúmque, tactis primitus quibusdam geſtis, de tempore Patris ſui Domini Eduardi ſecundi, quæ in regnis Angliæ, Scotiæ & Franciæ, ac in Aquitannia & Britannia, non humanâ, ſed Dei potentiâ, contigerunt, per Robertum de Avesbury, *Curiæ Cantuariénſis Regiſtri cuſtodem, compilata, Anglorum memoriæ meritò commendanda, legi poterunt in hæc verba.*

Edoüard III fit aſſurément de très-grandes choſes contre les Ecoſſois & les François; mais on ne peut pas s'y arrêter. Cette Hiſtoire finit par les liſtes de ceux qui furent tuez, ou pris priſonniers, dans la fameuſe Bataille près de Poitiers, *entre le Seigneur Edoüard, fils ainé du Roi d'Angleterre & Prince de Galles, & entre Jean, Roi de France le* 19. *de Septembre, l'an du Seigneur* MCCCLVI. Les noms des morts, & des priſonniers ſont ſouvent ſi défigurez, qu'on a de la peine à les reconnoître. Le François des Lettres eſt ſi mal orthographié, qu'on héſite, en divers endroits, ſur ce que les Secretaires Anglois ont voulu dire. C'eſt néanmoins dommage qu'on ne voit point de deſcription de la bataille de Poi-

tiers, où *Jean*, Roi de France, fut pris priſonnier, avec *Philippe le Cadet* de ſes Fils. Mais la priſon du Roi, & de la principale Nobleſſe, & le nombre des gens tuez, de la premiere qualité, font bien voir l'avantage que les Anglois, quoi que beaucoup inferieurs en nombre, remporterent en cette Bataille. Auſſi les Hiſtoriens François n'en diſconviennent-ils pas. On n'a qu'à voir le P. *Daniel* là-deſſus.

Les Minucies, qui ſuivent, ſont un recueuil de penſées de Morale & d'autres. Pour en donner un petit échantillon, & en même tems du langage François de ce tems-là, on mettra ici la premiere orthographiée, comme elle l'eſt dans l'Original: „ Sachoms qen tribulacion ne tro-
„ verons poynt damierte (*d'amertume*, comme je crois.) Qar tribu-
„ lacion, come diſt Seint Auſtyn,
„ n'eſt forſqe eſchapement denfern
„ preſente de purgatorie aquetement
„ de pecches. Penſoms qe tribula-
„ cion neſt que fors un moment.
„ Mays ſy loer eſt ſauns fyn Purceo
„ ſoioms debonairs de coer humble
„ en veſture mienre en manere ſym-
„ ple en regard ſage. en oier en pen-
„ ſer

„ ſer & en parler. volenteryn en
„ penaunce feaire. pleins de bones
„ deſires. devout en oraiſouns. Pe-
„ tit en paroles. eſttraunge a ſiecle.
„ amiables as bones gentz. eſcartz a
„ mounde. ſuffraunt en miſeaſe.
„ crematuſe en eaſe. ſobre en viaun-
„ des. aſſis en leſce. creauntz con-
„ ſail de bones. voluntiers eſt ou-
„ tauntz bien de dieux. Et eſpoirantz
„ qe nous averoms le Roialme de
„ Paradys le quele nous doigne &
„ ottroier pour ſa treſgraunt pitee
„ notre Sauveour Jhu Chriſt. A-
„ men.

Il y a enſuite une liſte des Livres Saxons, qui étoient venus entre les mains de *Jean Joſcelin*, & une autre de ceux, qui avoient écrit l'Hiſtoire de la Nation Angloiſe.

Un livre des Bedeaux de l'Univerſité d'Oxford, concernant des dévotions règlées en certains tems, & des règlemens, touchant les Etudians en Droit Civil, & la maniere dont on les paſſoit Docteurs, avec quelques autres choſes ſemblables.

On voit après cela, une Lettre de *Chriſtophle Potter*, touchant les Privileges de l'Univerſité d'Oxford, avec la forme de la dépoſition de

William Prynn ; un état du Domaine du Roi à Wodeſtok ; & enfin dix-ſept Lettres en François, ou en Anglois de Henri VIII. Roi d'Angleterre, à Anne de Bullen, ou de cette Dame au Roi ; qui ont été copiées ſur les Originaux, que l'on en garde dans la Bibliotheque Vaticane, à Rome.

II. TEXTUS ROFFENSIS, *accedunt Profeſſionum Antiquorum Angliæ Epiſcoporum Formulæ, de Canonica Obedientia Archiepiſcopis Cantuarienſibus præſtanda* & LEONARDI HUTTENI *Diſſertatio Anglicè conſcripta, de Antiquitatibus Oxonienſibus. E Codicibus MSS. deſcripſit* THO. HEARNIUS. A Oxford en MDCCXX. in 8. pag. 478.

IL y a, à la tête de ce Volume, comme dans d'autres de la même nature, publiez par Mr. *Hearn*, une longue Préface, où il traite des pieces, qui ſont renfermées dans ce Volume, & où il nous apprend de qui il les a reçues.

La plus longue eſt ce qu'on appelle *Textus Roffenſis*, qui eſt un Recueil

cueuil de Formulaires Eccleſiaſtiques, de Lois en faveur de l'Egliſe, tant en Saxon, qu'en Latin, de Donations qui lui avoient été faites &c. Ce recueuil avoit été fait, pour l'uſage de l'Egliſe de Rocheſter, par un Evêque de cette Egliſe, nommé *Ernulfe*, qui vivoit au commencement du XI. Siécle. Il peut ſervir à ceux qui recherchent ces ſortes d'Antiquitez, & qui veulent ſavoir les coûtumes du Moyen Age. Ceux, qui écriroient l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du Moyen Age, y trouveroient bien des choſes, qui leur ſeroient utiles, étant rangées en leur place; mais il faudroit y apporter non ſeulement de la méthode, mais encore du jugement; ſans quoi on ne voit guère quel pourroit être l'uſage de ces ſortes de pieces. Si l'on ne les déterroit, que pour regreter la perte de l'autorité de l'Egliſe & de ſes biens; dont on abuſa ſi fort en ces tems-là, & dont il y a bien de l'apparence qu'on ne feroit pas un beaucoup meilleur uſage aujourdhui, ſi on les lui rendoit; il eſt viſible que ces recherches ne pourroient que nuire à l'Angleterre. Il faut ſans doute qu'il y ait des conducteurs dans l'Egliſe

Chrétienne, & qu'ils aient une autorité néceſſaire, pour tenir tout en ordre, & de quoi ſubſiſter, ſans dépendre trop du Peuple; mais il ne faut pas qu'il y ait une autorité à laquelle on doive ſe ſoumettre aveuglément, à l'égard de la Foi & des mœurs; en ſorte qu'elle faſſe les règlemens, qu'elle trouve à propos; ni que cette autorité ſoit ſoûtenue de richeſſes immenſes. Ce ſeroit vouloir retomber dans les deſordres des ſiécles ténebreux, où, ſous prétexte de prendre ſoin du Salut des autres, les Eccleſiaſtiques Séculiers & Réguliers firent des aquiſitions infinies, & violerent, en toutes manieres, les Lois de l'Evangile, peu connues en ce tems-là, & encore plus mal obſervées. Ceux qui ont lu l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des ſiécles, qui ſe ſont écoulez depuis la converſion de Conſtantin, juſqu'à celui de la Réformation; & qui ſont capables d'en juger, ſelon les regles de la Droite Raiſon & de la Révelation; ſavent le mal que firent les trop grandes richeſſes & l'autorité exceſſive des Eccleſiaſtiques. Elles défigurerent entierement la Religion, en ces tems-là, & changerent ceux, qui ſe chargeoient

chargeoient du Salut des autres, en Maîtres abſolus des opinions, & de la plûpart des biens de la Chrétienté; ce qui introduiſit de ſcandaleuſes erreurs & une dépravation horrible, dans les mœurs du Clergé.

La ſeconde piece de ce Recueuil eſt compoſée des Profeſſions des anciens Evêques d'Angleterre, concernant l'obéïſſance Eccleſiaſtique, qu'ils étoient obligez de rendre à l'Archevêque de Cantorbery. Ces Profeſſions avoient été recueuillies, par feu Mr. *Smith*, Profeſſeur en Théologie, ſur le MS. duquel Mr. *Hearn* les publie. Les Evêques s'y ſoumettent à l'Archevêque, ſans faire aucune mention du Pape, ſelon l'ancien uſage d'Angleterre; mais l'Archevêque lui-même étoit ſubordonné à l'Evêque de Rome, qui ſavoit bien le tenir en reſpect, & qui avoit une autorité infinie en Angleterre, comme on le voit dans toutes les Hiſtoires de ce païs-là. Il auroit au moins fallu faire quelque mention de l'Ecriture Sainte, & ſur tout de celle du Nouveau Teſtament, dans ces Profeſſions, & promettre de la ſoûtenir & de l'enſeigner fidelement aux Peuples; puiſque c'eſt l'unique

monument infaillible de la révelation divine; & ne s'engager à rien, qui lui pût être contraire. Mais en ces tems-là, on lui avoit ôté ſon autorité, pour la remettre entre les mains des Gens d'Egliſe; qui décidoient ſeuls de la Foi des Chrétiens, en les obligeant d'entendre l'Ecriture, comme ils l'expliquoient eux-mêmes; ſous peine d'être ſoumis aux peines, décernées contre les Héretiques. Mr. *Hearn* croit néanmoins qu'on peut voir, par ces Profeſſions, *combien les Anciens fuyoient les ſentimens des Héretiques, & quel ſoin ils prenoient, pour obſerver la diſcipline Eccleſiaſtique, qui va bien, quand les Evêques & le Clergé, qui leur eſt ſoumis, ſont orthodoxes & d'accord entre eux.* C'eſt dommage que ces Profeſſions aient été faites, en des tems de ténebres, où l'Orthodoxie conſiſtoit à ſuivre les ſentimens de l'Egliſe Romaine. Ce n'étoit pas l'autorité des Prélats, qui conſervoit la Verité en ce tems-là; mais la Providence Divine, qui conſerva le Nouveau Teſtament, juſqu'à un tems, auquel on le lut & on lui rendit l'obéïſſance qui lui étoit due, malgré la plûpart des Prélats; qui

s'y

s'y oppoſerent, de toutes leurs forces.

La ſeconde piece, ajoûtée au *Texte de Rocheſter*, eſt une Diſſertation Angloiſe ſur les *Antiquitez d'Oxford*, compoſée par *Leonard Hutten*, Profeſſeur en Théologie, & Chanoine de l'Egliſe de Chriſt. Elle peut être utile & agréable à ceux du païs; mais elle n'eſt pas de grand uſage aux Etrangers.

Il y a encore à la fin une nouvelle *Appendix*, compoſée de diverſes pieces, qui concernent l'Evêque *Ernulfe* & d'autres choſes particulieres, auxquelles le Public prendroit très-peu de plaiſir, ſi on en marquoit le contenu.

ARTICLE VIII.

ORIGINES GENTIUM ANTIQUISSIMÆ, *Or attempts for diſcovering the Times of the firſt Planting of Nations, in ſeveral Tracts, by the Right Reverend* R. CUMBERLAND *D. D. late Biſhop of Peterborough, publiſhed from his Lordship's Manuſcript*, by S. PAYNE A. M. *Rector of Barnack in Nort-*

Northamptonſhire. A Londres MDCCXXIV. in 8. pagg. 528. avec la Préface & l'Index.

MR. *Cumberland*, mort Evêque de Peterborough, en Angleterre, étoit un fort ſavant homme. Nous avons parlé de ſon Ouvrage, *des Poids & des Meſures des Hebreux* dans le Tome V. de la *Bibliotheque Univerſelle* pag. 149. *& ſuiv.* & l'Extrait, que nous en donnames, fut cauſe qu'on en fit, peu de tems après, une Verſion Françoiſe en France. Il avoit encore fait un Livre, *de la Religion Naturelle*, que je n'ai jamais lû, non plus que ſes Fragments de *Sanchoniathon*, traduits en Anglois; avec une explication Hiſtorique, comme je le vois, par le commencement de la Préface du Livre, dont je parlerai ici. C'eſt un Ouvrage où l'Auteur tâche de remonter juſqu'à l'Origine de toutes les Nations, & de concilier la Chronologie des plus anciennes Hiſtoires de la Haute Aſie, de la Phénicie, de l'Egypte, & de la Grece, avec celle des Hebreux; autant qu'il lui a été poſſible de le faire, dans les ténebres de la plus éloignée Antiquité. On

ne

ne peut pas ne point louër ſon deſſein ; qui, étant bien executé, pourroit ſervir à confirmer l'Hiſtoire, & la Chronologie de l'Ecriture Sainte. Le mal eſt qu'il y entre trop de conjectures, qui rendent les conſéquences, qu'on en tire, douteuſes. Ceux qui ſont pour l'antiquité de *Sanchoniathon*, croyent que ſon livre renfermoit ce qui s'étoit conſervé, parmi les Payens, de l'Hiſtoire du Genre Humain, depuis la Création. Mais je ne ſai ſi l'on peut réfuter ſolidement la Diſſertation de feu Mr. *Dodwel*, où il a entrepris de montrer, que *Sanchoniathon* eſt un Auteur ſuppoſé par les Payens, & même peut-être un peu avant le tems de *Porphyre*. Mais comme je n'ai point vû ce que l'Evêque de Peterborough a écrit, en faveur de *Sanchoniathon*; je m'abſtiendrai d'en juger. Quoi qu'il en ſoit, nôtre Evêque s'eſt ſervi des fragmens de *Sanchoniathon*, pour appuyer diverſes de ſes conjectures, & tant de conjectures ne ſervent pas, à rendre ſon ſyſtême plus aſſuré.

Ce Volume eſt compoſé de neuf petits Traitez, dont le I. eſt une Diſſertation ſur un endroit de

Gen.

Gen. XXXVI. où il eſt parlé des *Horites*, anciens habitans de l'Idumée, avant qu'Eſaü s'en fût rendu maitre; le 2. eſt de deux anciens peuples, les *Aviens* & *les Chaphtoréens*, dont il eſt parlé Deut. II, 23: le 3. eſt pour prouver que *Chanaan*, *Seir*, & *Ægyptus*, ou celui qui peupla le païs, qu'on nomme ainſi, étoient contemporains: le 4. eſt ſur la poſſibilité qu'il y a, à ce qu'il prétend, que la poſterité des trois fils de Noé étoit ſuffiſante, pour fonder les plus anciens Empires, dans le tems que Moïſe le dit; & ſur l'Antiquité de Ninive, Capitale de l'Empire des Aſſyriens: le 5. eſt pour confirmer le précedent, & pour fixer le tems, qui s'écoula entre la fondation de Ninive, & la mort de Sardanapale: le 6. contient des preuves tirées de l'Ecriture & des Auteurs Payens, pour prouver que l'Empire d'Aſſyrie étoit avant Nabonaſſar: le 7. eſt pour lier les Antiquitez Greques & Romaines, avec celles des plus anciennes Monarchies de l'Orient, dans l'Aſie & dans l'Egypte, & par conſéquent avec la diſperſion de Babel; ce qui engage l'Auteur à rechercher quelles furent les plus anciennes

nes colonies, qui vinrent d'Orient en Grece; & qu'il croit être des peuples, qu'on nomma *Pelaſges*; à quoi il ajoûte les Tyrrheniens, ou les Tyrſeniens, comme les Grecs les plus anciens les nomment. Il croit que ces peuples, avec les Egyptiens fonderent les plus anciens Empires de la Grece & de l'Italie : Le 8. eſt des *Cabires*, & eſt une addition, à ce qu'il a dit des *Pelaſges*. Enfin le 9. eſt un diſcours des Lois, qui furent obſervées par les Patriarches, tant avant, qu'après le Déluge, juſqu'à ce que Moïſe donnât les ſiennes aux Iſraëlites. Les deux derniers Traitez ſont en Latin, au lieu que les précedens ſont en Anglois.

Il y a, en tout cela, beaucoup de recherches, & d'antiquitez recueuillies des Auteurs Grecs & Latins, & ſur tout des premiers; par leſquelles l'Auteur concilie, autant qu'il lui eſt poſſible, la Chronologie des Payens avec celle des Hebreux; à force de ſuppoſitions & de conjectures, qui ne ſont pas, à la verité, abſurdes; mais qui ne ſont pas auſſi de cette eſpece de conjectures, qui approchent fort de la verité. Mr. *Payne*, qui eſt l'Editeur de ces Diſſertations, croit

croit qu'il a réfuté, ce qu'il ſuppoſe que j'ai dit, dans mes Prolégomenes, qui ſont avant la Geneſe, ſur les Rois des Iduméens, qui avoient regné, en ce païs-là, avant qu'il y eût des Rois en Iſraël; & que j'approuve ceux, qui retranchent 9. verſets au Ch. XXXVI. de la Geneſe, comme n'étant pas de Moïſe. Je n'ai jamais dit qu'il fallût rien retrancher dans les livres de Moïſe; pas même les endroits, où il ſemble y avoir quelque choſe que Moïſe n'avoit pas écrite. Sur l'endroit de Gen. XXXVI, où il y a un Catalogue des Rois, qui avoient regné en Idumée, *avant que les Iſraëlites en euſſent*; je n'ai nullement dit que ce Catalogue n'étoit pas de Moïſe; mais qu'il ſembloit ſeulement que ces mots du verſ. 31. *ce ſont ici les Rois, qui ont regné en Idumée, avant qu'il y eut de Roi en Iſraël*, n'étoient pas de ce Prophete. C'eſt de quoi je me rapporte à ceux, qui ont quelque goût, pour cette ſorte de choſes. S'il a été permis à Mr. *Cumberland* de propoſer tant de conjectures, pour former un Syſtême Chronologique, des tems les plus éloignez, fondées ſur quelques mots des Anciens, &

ſou-

ſouvent ſans liaiſon & ſans fondement; il m'a bien dû être permis d'expliquer à la lettre les paroles de Moïſe, deſquelles je viens de parler; puis qu'il eſt certain que Moïſe n'a jamais pris le titre de Roi d'Iſraël.

Pour faire entendre ce que l'Evêque de Peterborough enſeigne, en tout ce Livre, il faudroit le traduire tout entier. Je mettrai ſeulement ici une partie de ce qu'il dit, de la fondation de Ninive & de la durée de l'Empire d'Aſſyrie, depuis la p. 165. à quoi je joindrai quelques petites remarques.

Il dit d'abord que *Ninevé*, ou *Ninive* peut être un nom compoſé de *Nin*, nom du Roi d'Aſſyrie, que les Grecs appellent *Ninos*, & les Latins *Ninus*; & que ce mot ſignifie *la demeure de Ninus*. Cela peut-être vrai, quoi que, ſelon l'Analogie, il fallût prononcer *Ninnevé*, en doublant la lettre *Nun*. En effet *Strabon* dit dans ſon Liv. II. & dans le XVII. que *Ninus* étoit fondateur de cette ville. C'eſt ce que *Diodore* de Sicile confirme & que divers Peres de l'Egliſe ont auſſi dit.

Mais nôtre Auteur dit qu'*Aſſur*, *Nim-*

Nimrod & *Ninus* ſont trois noms d'une ſeule & même perſonne. Néanmoins Moïſe dit formellement Gen. X, 22. qu'*Aſſur* étoit fils de Sem; au lieu que *Chuſch* étoit fils de *Cham*. D'ailleurs il ne paroit pas que *Ninus* ait été le même que *Nimrod*. Il pourroit avoir nommé *Ninive* une ville bâtie, pour un fils; dont le nom propre n'eſt pas marqué. Ainſi il ſemble que Mr. *Cumberland* s'eſt brouillé, en cherchant de quoi appuyer ſon ſyſtême.

Il dit, en ſuite, que *Chus*, pere de *Ninus*, ou *Nimrod* eſt le même, que celui que les Grecs ont nommé *Belus*, qui eſt la même choſe que *Baal*, ou *Beel*, ſelon la prononciation Chaldéenne, & qui ſignifie *maître*, ou *Seigneur*. „ Il eſt clair, „ *dit l'Auteur*, par *Eupolemus* & *Po-* „ *lyhiſtor* citez par *Euſebe* Prépar. „ Evangelique Liv. IX. c. 17. (il ſe nommoit *Alexandre* & *Polyhiſtor*, n'eſt qu'un ſurnom, qui ſignifie *un homme qui ſait pluſieurs choſes*) „ que „ non ſeulement eux; mais encore „ les Babyloniens en géneral aſſu- „ roient que leur premier Roi avoit „ été *Belus* & nommé auſſi *Cronos*; „ qu'il avoit eu quatre fils, deux deſ-

„ quels

„ deſquels étoient *Belus* II, & *Cha-*
„ *naan*. Cela fait voir que le ſecond
„ *Belus* étoit frere de *Chanaan*,
„ comme *Chuſch* l'eſt dans Moïſe.
„ *Eupolemus* le nomme χὼμ à l'ac-
„ cuſatif. Mais ce mot n'eſt pas un accuſatif Grec, qui ne devroit pas finir, par la Lettre M, mais par la Lettre N.

„ Il peut y avoir quelque deſor-
„ dre, dans les mots d'*Eupolemus*;
„ mais il veut, ſans doute, parler
„ de Cham & de ſes quatre fils; en-
„ tre leſquels Moïſe nomme *Cha-*
„ *naan* & *Mitſrajim*. Pour celui qui
„ eſt nommé *Belus*, il demeura en
„ Chaldée, comme ſon pere Cham.
„ Pluſieurs autres Hiſtoriens con-
„ viennent auſſi que ce Belus étoit le
„ Pere de *Ninus*, ou *Nimrod*. A-
„ joûtez à cela que *Sanchoniathon*,
„ nôtre Auteur, dit expreſſément
„ que *Cronos* eut un fils nommé *Ju-*
„ *piter Belus*, qui eſt celui que Moï-
„ ſe nomme Chuſch.

On voit, en ces dernieres mots, comme en pluſieurs autres endroits de *Sanchoniathon*, un mêlange de la Mythologie Greque avec la Phénicienne; qui rend ſuſpect *Philon de Byblos* d'avoir confondu des opinions

nions très-differentes.

„ On peut par-là confirmer la „ penſée que *Ninus* eſt le même que „ *Nimrod*, parce que ſon Pere eſt „ *Belus*; qui eſt placé le premier, „ dans la ſucceſſion des Rois Aſſy- „ riens, que *Syncelle* dit être venue „ d'*Africanus*.

Ce dernier Chronologue avoit tiré cela de quelque autre, qui le tenoit des Babyloniens; car ces peuples appelloient ainſi le plus ancien de leurs Rois; au lieu que Moïſe nomme Nimrod, comme le premier, qui avoit regné en Babylonie & en Aſſyrie Gen. X, 10. *Les commencemens de ſon Royaume, Babel, Acchad & Chalné, furent dans le pais de Sinhar*; c'eſt-à-dire, dans la Babylonie; après quoi il paſſa en Aſſyrie, où il bâtit Ninive, Rehoboth & Chalach. Il n'eſt point dit qu'il y ait eu deux Rois, en Babylonie, avant lui. „ Ce „ *Belus*, *dit nôtre Auteur*, comme „ S. *Jerôme* l'aſſure, dans ſa Ver- „ ſion Latine d'*Euſebe*, fut nommé „ *Deus* & *Saturnus*. Dans le Grec „ il y a *Ilus*, du Chaldéen, *Il* & *Cronus*, „ qui vient de KERON, en ſorte que „ cela veut dire *un Dieu cornu*, ou „ la prémiere tête couronnée.

Le

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE,

Pour servir de suite aux

BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME XXIII.

POUR L'ANNE'E MDCCXXV.

Seconde Partie.

A AMSTERDAM,
Chez les FRERES WETSTEIN.

MDCCXXV.

CATALOGUE
DE
LIVRES NOUVEAUX.

Hiſtoria Bibliothecæ Fabricianæ Pars VI^ta. Auctore Joan: Fabricio. 4.

Epiſtolæ Jacobi quarti, Jacobi quinti, & Mariæ Regum Scotorum: Accedit appendix quorundam Actorum Publicorum Hiſtoriam Scoticam per primum fere Mariæ Reginæ quinquennium illuſtrans. Tom. 2d. in 8.

J. Bapt. Bianchi Hiſtoria Hepatica, in hac tertia editione numeris tandem omnibus abſoluta &c. 4 2 Tom.

Chriſt - Stockii Clavis Linguæ Sanctæ Novi Teſtamenti aditum aperiens, Vocum ſignificationes cum generales, tum ſpeciales ordine concinno exhibens. &c. 8.

Joh. Alb. Fabricii delectus argumentorum & Syllabus Scriptorum, qui veritatem Religionis Chriſtianæ adverſus Atheos, Epicureos, Deiſtas, Idololatras, Judæos & Muhammedanos lucubrationibus ſuis aſſeruerunt &c. 4.

Lettres & Negociations entre M. Jean de Witt Penſionaire d'Hollande & Meſſieurs les Plenipotentiaires des Provinces Unies des Pays Bas. 5 Tom. 12

Hiſtoire de la Muſique & de ſes effets, depuis ſon origine jusqu'à preſent, & en quoi conſiſte ſa beauté 4 Tom. 12

Hiſtoire de la Religion des Egliſes Réformeés, depuis Jeſus Chriſt jusqu'à preſent par Mr. Basnage, nouvelle édition 4 2 Tom.

Lettres ſur les Anglois & les Francois & ſur les Voyages. 12

Memoires du Regne de Pierre le Grand premier Empereur de la Grande Ruſſie &c. Tom. 1er. 12

TABLE

Des

LIVRES,

Dont il eſt parlé dans la 2 Partie du Tome XXIII.

I. Les *Lectiones Antiquæ* d'HENRI CANISIUS, revues & augmentées par Mr. BASNAGE, les 2 premiers Tomes, 237

II. Négotiations Secretes de la Paix de MUNSTER, les 2 premiers Tomes. 318

III. Le Thréſor du Droit Romain, avec une Préface de Mr. OTTO. Premier Tome. 327

IV. Queſtions Academiques de CICERON publiées par Mr. DAVIES. 354

TABLE des LIVRES.

V. Hiſtoire de la PHILOSOPHIE PAYENNE. 365

VI. Rélation du Royaume d'ALGER. 366

VII. Mémoires de Mr. LAMBERTY. Tom. II. 409

VIII. De l'Harmonie Préétablie, par Mr. BULFFINGER. 413

IX. Lettres de LEONARD BRUNI d'Arezzo. 426

X. Avertiſſement. 460

Le premier Roi, dont parle Moïſe, eſt *Nimrod* fils de *Chus* & petit fils de *Cham*, que nôtre Auteur prend pour *Cronos*.

„ Les Grecs aſſuroient de la Ville de *Ninos*, qu'elle porta le nom „ de ſon fondateur, comme le dit „ *Euſebe*, dans ſa Préparation Evangelique, Liv. X. c. 11. pag. 484. „ quoi qu'elle ſoit nommée en Hebreu, avec quelque changement, *Nineve*; c'eſt-à-dire, *la demeure de Nin*, dont Moïſe dit expreſſément „ que *Nimrod* fut le fondateur.

Mais il ſe pourroit faire que ce premier Roi d'Aſſyrie la donna, à ſon fils (car NIN ſignifie *fils*) pour y faire ſa demeure, comme Gouverneur, ou Proprietaire; & que ſon nom ne fut pas NIN, mais quelque autre.

„ On ne ſauroit concilier Moïſe, avec les Grecs, qu'en reconnoiſſant que *Nimrod* & *Ninus* furent la même perſonne.

Mais il n'y a point de néceſſité de les concilier; ſur tout, ſi l'on conſidere que les Grecs ont repréſenté *Ninus* comme un Conquerant qui avoit ſoumis ſes voiſins juſqu'aux bornes de la *Libye*, ou de l'Afrique.

Ce n'étoit pas le tems de faire des conquêtes, ſi peu d'années, après le Déluge.

„ Dans *Euſebe*, dit Mr. *Cum-*
„ *berland*, il eſt dit que Cronos étoit
„ pere de Chanaan, à quoi l'on peut
„ reconnoître ſurement Cham. Le
„ Pere de Chus (nommé *Belus* II.)
„ fut le Pere des Ethiopiens, ou des
„ Arabes. Ce même homme fut
„ frere de Mitſrajim, le Pere des
„ Egyptiens. On peut reconnoître
„ à cela *Belus* I. ou *Cham*, puiſque
„ ces trois fils y ſont marquez.

On ne peut pas diſconvenir de cela, mais ceux, qui ont parlé ainſi, pourroient bien l'avoir puiſé dans Moïſe.

„ Les Grecs appelloient *Cus*
„ *Asbolus* (*c'eſt-à-dire, de la ſuye*) &
„ diſoient qu'il avoit été frere de
„ Mitſrajim. Ils entendoient par là
„ un peuple noir, comme de la ſu-
„ ye, tels qu'étoient les Ethio-
„ piens.

Il eſt vrai qu'*Alexandre Polyhiſtor* le dit dans *Euſebe* Prép. Evangelique Liv. IX. c. 17. Mais il eſt faux, comme le dit cet Auteur Grec, que Chus fut fils de Chanaan; car ils étoient freres, & tous deux fils de Cham.

Cham. Voyez Gen. X, 6. Cela fait voir qu'il ne ſe faut pas donner trop de peine, pour concilier les Grecs avec Moïſe.

„ *Euſebe* au Liv. IX. c. 13. de „ ſa P. E. cite *Artapanus* qui dit „ avoir trouvé dans des Livres, ſans „ nom des Auteurs, qu'*Abraham* „ *alla chez les Géants, qui demeu-* „ *roient dans la Babylonie & qui fu-* „ *rent exterminez par les Dieux, à* „ *cauſe de leur impieté* (c'eſt ainſi „ que les Payens parlent du Déluge, „ dont le ſeul vrai Dieu étoit l'Au- „ teur) *& que Belus ſeul, qui étoit* „ *d'entre eux, échappa la mort*, & de- „ meura à Babylone, *où après avoir* „ *bâti une Tour, il y logea, & qu'elle* „ *fut nommée* Belus, *parce que* Belus „ *l'avoit bâtie.* Ce paſſage regarde „ manifeſtement Cham, qui eſt nom- „ mé Belus, & le fait lui-même, ou „ ſon fils *Belus* II. fondateur de la „ Tour de Babel; ce qui n'empêche „ pas que ſon petit-fils *Nimrod* n'y „ aſſiſtât.

Mais il vaut mieux laiſſer ce paſſage, qui contredit Moïſe, & qui ne prouve rien du tout. Ce ne fut ni ſous Cham, ni ſous ſon fils, ni ſon petit-fils, que la Tour de Babel fut

bâtie, mais ſous Heber arriére-petit-fils de Sem.

„ Conformément à cela *Sancho-*
„ *niathon* dit, dans *Euſebe* P. E. Liv.
„ I. c. 10. p. 37. & 38. que *Cro-*
„ *nos* avoit eu dans la *Perée* (c'eſt-
„ à dire, le païs à l'Orient du Jour-
„ dain, ou de l'Euphrate) trois fils,
„ dont l'un fut nommé *Cronos*, du
„ nom de ſon Pere, le ſecond *Be-*
„ *lus*, & le troiſiéme *Apollon*.

Ce mêlange de noms Grecs, avec les Orientaux, montreroit, s'il y avoit eu un *Sanchoniathon*, que *Philon* l'auroit falſifié, en donnant à Cham & à un de ſes fils les noms Grecs de *Cronos* & d'*Apollon*; & l'on peut tirer la même conſéquence des autres noms des Divinitez Greques, dont il ſe ſert. Mais on a juſte ſujet de regarder toute cette Hiſtoire, comme une production de *Philon*; de ſorte qu'on n'en peut rien conclurre.

„ Après avoir remarqué que ces
„ titres ſont employez, à la place
„ des noms qui diſtinguent les hom-
„ mes les uns des autres; il ne ſera
„ pas hors de propos de rechercher,
„ touchant *Adodus*, qui eſt appellé
„ dans cette Hiſtoire p. 38. C. *le*

„ *Roi*

„ *Roi des Dieux*, pourquoi on l'ap-
„ pella ainſi. Je croi que ce titre
„ appartenoit ou à Chus fils de
„ Cham, ou plûtôt à ſon petit-fils
„ Nimrod; parce que ſa domination
„ étoit beaucoup plus étendue, puis
„ qu'elle alloit juſqu'à l'Aſſyrie, &
„ ſes differentes parties; à cauſe de
„ quoi il pouvoit y avoir pluſieurs
„ Rois de ſa dépendance, qui ſont
„ appellez *Dieux*; comme nous a-
„ vons remarqué, que les Princes
„ confederez avec Cronus, ſon
„ Grand Pere, ſont nommez *Elo-*
„ *him*, ou Dieux.

On tombe d'accord que ce nom étoit donné aux Rois, mais on ne peut faire aucun fonds ſur *Sanchoniathon*, qui en donne des Grecs aux Rois & aux Reines de l'Orient; comme *Apollon*; *Aphrodite*, ou Venus; *Athene*, ou Minerve; *Rhée* &c On ne ſauroit donner d'Hiſtoire aſſurée, ni de Chronologie exacte, ſur un ſemblable fondement.

Nôtre Auteur continue néanmoins ainſi: „ conformément à ce-
„ la, *Hadad* étoit un nom Royal
„ fort ancien, parmi les premiers I-
„ duméens Gen XXXVI, 35. &
„ Chron. I, 50 quoi qu'il ſoit

„ nommé *Hadar* dans la Geneſe. Il
„ y a une ſemblable varieté au nom
„ du Roi de Syrie, nommé *Hadede-*
„ *zer* 2. Sam. VIII, 5, 6. & *Ha-*
„ *darezar* 1. Chron. XVIII, 5, 7.
„ Cela s'eſt fait non ſeulement, à
„ cauſe de la reſſemblance du *Da-*
„ *leth* & du *Reſch* Hebreux ; mais
„ auſſi parce que la ſignification de
„ ces deux mots a de l'affinité. *Ma-*
„ *crobe* dans le I. Livre de ſes Sa-
„ turnales c. 31. nous dit qu'*Adad*
„ veut dire un; ce que Bochart, dans
„ ſon *Chanaan*, confirme par la Lan-
„ gue Arabique. C'eſt pourquoi ce
„ nom peut bien être le Titre d'un
„ Monarque, & du Soleil, qui étoit
„ la principale Divinité des Syriens.
„ *Adir* & *Adar* ſignifie auſſi magni-
„ que, ou puiſſant, & peut bien a-
„ voir été le titre d'un Roi &c.
„ *Sanchoniathon* dit clairement, que
„ *par le conſentement de Cronos, A-*
„ *dod Roi des Dieux, ou des Rois, re-*
„ *gna ſur le pais.*

Mais il ſemble qu'il ne s'agiſſe pas ici de l'Aſſyrie, mais de la Phénicie, comme on le peut voir, par le Ch. 10. du I. Livre de la *Préparation Evangelique*. Voici néanmoins, comme parle nôtre Auteur là-deſſus.

„ Je

„ Je fais mention ici de ce frag-
„ ment de *Sanchoniathon*, parce
„ qu'il ſemble marquer le commen-
„ cement de ce grand Empire,
„ qu'on appelle l'*Empire des Aſſy-*
„ *riens*; ce qui s'accorde fort bien à
„ ce que Moïſe dit de Nimrod,
„ dont il place le commencement
„ du Royaume à Babylone, & ſa
„ grandeur, & ſa puiſſance en Aſſy-
„ rie, & ſur tout à Ninive, & dans
„ les villes voiſines.

Moïſe dit ſeulement que Nimrod bâtit ces villes, qui alors n'étoient que des Colonies des Babyloniens; qui occuperent, ſelon toutes les apparences, les lieux deſerts, qui n'étoient pas éloignez d'eux. Mais il ne paroît point que Babylone ceſſât d'être le ſiege de l'Empire. Au contraire ce que l'on dit des embelliſſemens, que Ninus & ſa femme Semiramis firent en cette Ville, ſemble le prouver. Enſuite Mr *Cumberland* dit que Cham plaça ſon fils Chuſch, à Babylone, Mitſrajim en Egypte, & *Phut* plus loin dans l'Afrique. Cela paroît aſſez par Moïſe Gen. c. X. où l'on peut voir ce que l'on en a dit.

„ Après cela, il dit qu'il ſemble

„ que Cham ſe plaça, pour quelque
„ tems, à Byblos, afin d'avoir cor-
„ reſpondence, par mer, avec l'E-
„ gypte & l'Afrique, où ſes deux fils
„ commandoient; & par terre, avec
„ Babylone & Ninive, où ſon fils
„ Chuſch, & ſon petit-fils Nimrod
„ étoient. Il ſe plaça lui-même au
„ milieu de ſes enfans, qui étoient
„ Vicerois, ou Rois, par ſon con-
„ ſentement.

Sanchoniathon ne dit pas que Belus demeura à Byblos, mais plûtôt ceux qui occuperent la Phénicie & l'Egypte. Voyez *Euſebe* p. 36.

„ Conformément à cela, dit nô-
„ tre Auteur, nous trouvons dans
„ *Plutarque*, en ſon Livre d'*Iſis* &
„ d'*Oſiris* (que je crois avoir été
„ Mitſrajim, fils de Cham) *que quand*
„ *Oſiris fut tué, ſon Epouſe Iſis fit*
„ *voiles d'Egypte à Byblos, où elle*
„ *trouva Melcander* (qui eſt un nom
„ feint en cette Hiſtoire myſtique,
„ & qui a du rapport à *Melech* ou
„ *Moloch*, ce qui étoit le nom He-
„ breu de Cham, ou de Cronos) &
„ *que delà on envoya un Succeſſeur,*
„ *au Royaume d'Egypte*; lequel ſuc-
„ ceſſeur eſt nommé, par *Sanchonia-*
„ *thon*, *Thoth*, & par *Plutarque*, *O-*

„ *rus*,

„ *rus*, le petit-fils de *Cronus*, & le
„ fils de *Menès*, ou de *Mitſrajim*.

En entaſſant fable, ſur fable, en y joignant quelque choſe d'Hiſtorique & ſuppoſant qu'une même perſonne a eu pluſieurs noms, tout-differens, comme on le trouve, à propos; on peut faire facilement un eſpece de Roman, qui peut paroître aſſez bien imaginé; mais dans le fonds c'eſt un pur Roman, déguiſé en Hiſtoire, par quelque traits Historiques, auquel il n'eſt pas poſſible de ſe fier. Il n'y a rien de contradictoire, autant que les choſes nous ſont connues; mais tout ce qui ne paroit pas contradictoire, n'eſt pas pour cela vrai, ni même vrai-ſemblable.

„ Pour montrer que *Thoth* put
„ être appellé Orus, quand il vint à
„ être Roi d'Egypte; je me reſſou-
„ viens que le ſavant *Saumaiſe*, dans
„ ſa LXXVIII. Lettre, qui eſt a-
„ dreſſée à *Golius*, nous apprend que
„ dans le langage Egyptien, ou Cop-
„ tique, OURO ſignifie un Roi,
„ & que de là eſt venu l'*Oros* des
„ Grecs; & que dans *Hierapollo*, le
„ Baſilic, dont le nom Grec veut di-
„ re un petit Roi, eſt nommé OU-
„ ROAI.

Cela n'eſt pas impoſſible, à le conſiderer en géneral ; mais on ne peut pas dire que cela ſoit vrai-ſemblable.

„ Je remarquerai encore, en „ paſſant, que lors que *Sanchoniathon* dit que Cronos bâtit Byblos „ *la prémiere ville en Phénicie*, on „ ne doit pas l'entendre, comme s'il „ vouloit dire que Byblos étoit la „ premiere ville du monde ; ni en „ conclurre qu'il ait écrit une fauſſeté, pour faire honneur à la ville „ de ſa naiſſance. Byblos peut avoir „ été la plus ancienne ville de Phénicie & la premiere place de la réſidence de ce grand Roi, en ce „ païs-là ; ſans prétendre d'être plus „ ancienne que Babylone, ou les „ autres villes, qui furent peuplées „ plûtôt, après le Déluge.

Cela ne ſe dit, que pour défendre la bonne foi de *Sanchoniathon*, ou de *Philon* de Byblos; ſans laquelle nôtre Auteur auroit perdu ſa peine en appuyant ſur eux l'Hiſtoire, qu'il fait de ces tems éloignez. Mais il y a tant de fables ridicules, dans les fragmens de ces prétendus Hiſtoriens, qu'ils ne méritent pas qu'on ſe fie en ce qu'ils diſent de particulier.

„ Il

„ Il ſemble que la Ville de Baby-
„ lone n'étoit pas nommée ainſi,
„ lors qu'on commença à y faire
„ des obſervations céleſtes; parce
„ que Moïſe aſſure que le nom de
„ *Babel* ne lui fut donné, qu'après la
„ confuſion des langues. Il eſt pro-
„ bable que la ville, au commence-
„ ment, s'appelloit *Sinhar*, & qu'el-
„ le donna ſon nom au païs voiſin,
„ juſqu'à ce qu'il fût changé en ce-
„ lui de Babel. Le Paraphraſte Sa-
„ maritain dit qu'Amraphel étoit
„ *Roi de Sinhar* Gen. XIV, 1. &
„ le nomme Roi de Babel au verſet
„ 9. comme ſi *Babel* & *Sinhar* é-
„ toient de mots Synonymes.

Il n'y a aucune raiſon de croire que Schinhar ne ſignifioit pas le païs, & le Paraphraſte Samaritain n'eſt pas aſſez vieux, pour s'appuyer ſur ſa paraphraſe, quand il s'agit de choſes anciennes. D'ailleurs le même Roi pouvoit être nommé tantôt Roi de Schinhar, & tantôt Roi de Babylone, ſans que ces noms fuſſent pour cela Synonymes. Il faut encore remarquer que Gen. XIV. le plus puiſſant des Rois, qui vinrent de l'Orient, au delà de l'Euphrate, étoit *Chedor-lahomer*, Roi d'*Helam*, ou

de la Perſe. Si le Royaume d'Aſſyrie, ou celui de Babylone avoient été ſi puiſſans, en ce tems-là, qu'on ſe l'imagine; un Roi de Perſe n'auroit pas eu des Rois tributaires à l'Occident du Jourdain. Nôtre Auteur croit que, dès le tems de Nimrod, après la Confuſion des Langues, il paſſa des Colonies de l'Orient en Grece.

„ Remarquez, *dit-il* que cela „ eſt confirmé par *Caſtor* (*Ancien* „ *Chronologue Grec*) qui joint le „ commencement du Regne des Si„ cyoniens, avec le Regne de Belus „ & de Ninus; de ſorte qu'il faut „ que le Regne des Sicyoniens ait „ été fondé, par la troiſiéme gé„ neration, depuis le Déluge, ſe„ lon les nombres des Hebreux. Ceux „ qui ſuivent la Chronologie des „ LXX Interpretes doivent ou re„ jetter, comme font quelques-uns, „ le témoignage des Auteurs Pa„ yens, & celui des Peres Grecs: ou „ reculer plus loin du Déluge tou„ tes ces Monarchies à un tems, au„ quel Cham & ſon petit-fils ne pu„ rent pas atteindre.

Il y a aſſez d'apparence que ces Colonies, qui fonderent les premiers Etats,

Etats, en Europe, ne le firent qu'après avoir vû l'Asie occupée, par un si grand peuple; qu'il n'étoit plus possible, qu'il y demeurât, tout entier. On n'entreprend pas de courir les terres & les mers, pour mener une Colonie fort loin de sa premiere demeure; sinon lors que le territoire voisin est occupé, par d'autres.

„ *Varron* a témoigné qu'il s'étoit
„ écoulé 1600 ans, entre le premier
„ Déluge & la premiere Olympiade,
„ & nôtre Auteur dit, que l'on de-
„ voit avoir eu quelque égard à ce
„ témoignage; au lieu qu'en suivant
„ le calcul des Septante, il y a sept,
„ ou huit cens ans de plus.

En cela, nôtre Auteur a sans doute raison de suivre le calcul des Hebreux, plûtôt que celui des Septante. Mais la Chronologie imaginaire de *Sanchoniathon*; ni ses fables n'en devoient pas être. Si *Philon* de Byblos étoit l'Auteur, ou l'inventeur de l'Histoire, qu'il donne pour un Ouvrage de *Sanchoniathon*; il pouvoit débiter ses fables, en maniere qu'elles s'accordassent, pour les générations, avec le Calcul Hebreu, pour

ſurprendre d'autant plus facilement ceux qui les liroient.

Cependant Mr. *Cumberland* cite trois Auteurs, qui ſervent, à confirmer ſa penſée. „ Le I. eſt *Caſtor* de „ Rhodes, qui vivoit au tems de Ju„ les Céſar, & qui avoit écrit un „ recueuil des bévues Chronologi„ ques, dont il reſte ſeulement quel„ ques fragmens; qui ſont ſi judi„ cieux, qu'ils font regretter le reſte. „ On peut voir un paſſage de cet „ Auteur dans le Grec d'*Euſebe pu„ blié par Scaliger* p 19. n. 15, 19. „ Il y aſſure qu'*Ægialeus*, premier „ Roi de *Sicyone*, *vivoit dans le tems „ de Belus & de Ninus*, *les premiers „ fondateurs de l'Empire*, *à qui l'Aſſy„ rie*, *& quelques autres parties de „ l'Aſie étoient ſoumiſes*; *duquel il „ place le commencement à la* 15 *an„ née de ce Belus*. Ce qui ſe rappor„ te à l'année 1313. avant la prémie„ re Olympiade.

L'Auteur tire de là des conſéquences favorables à ſon ſyſtême, & le confirme par un II. Auteur, qui eſt *Euſebe*, & par un III. qui eſt *Joſeph*.

Ce ſont là les premiers établiſſemens, qui ſe firent, après le Déluge, & dont il eſt fait mention, dans l'E-

l'Ecriture. On comprendra le réſultat de tout cela, en jettant les yeux ſur ſa *Table Chronologique*, *pour les ſiecles*, *qui ſuivirent le Déluge*, tirée non ſeulement de l'Hiſtoire de l'Ecriture, mais encore de celles d'Aſſyrie, d'Egypte & de Grece; autant qu'on le peut recueuillir de ce qui nous en reſte. Il ne nous eſt pas poſſible de nous étendre là-deſſus, & il ne ſeroit même guère poſſible de faire entendre la ſuite & la force des raiſonnemens bien fondez, ſans traduire la plus grande partie de ce livre.

Le Traité ſuivant eſt une *Appendix* du précedent. L'Auteur s'applique à y fixer l'intervalle du tems, qui s'écoula depuis la fondation de Ninive, juſqu'à la chute de Sardanapale; par laquelle l'ancien Empire d'Aſſyrie fut diviſé en deux; ſavoir, celui de Babylone, dont le premier Roi fut *Nabonaſſar*; & celui des Medes, qui eut pour prémier Roi *Dejoce*; qui laiſſa néanmoins regner en Aſſyrie *Tiglath-Philezer* & ſes ſucceſſeurs, qui ſe rendirent plus puiſſants, juſqu'à ſubjuguer la Syrie & à emmener captives les dix Tribus d'Iſraël. On voit par-là qu'alors il y avoit trois Royaumes conſiderables, au delà de l'Euphrate,

phrate, celui des Babyloniens, celui des Medes & celui d'Aſſyrie, dont Ninive étoit la Capitale; d'où il s'enſuit que ceux, qui y établiſſent une ſeule Monarchie, ſe trompent.

Le Traité VII. qui parle de la liaiſon des Antiquitez des Grecs & des Romains, avec celles des plus anciennes Monarchies de l'Aſie & d'Egypte; eſt en Anglois au commencement, ſur le milieu Latin, & à la fin en Anglois. Ce qui y eſt dit des Pelaſges, qui s'établirent en Grece & en Italie, mérite fort d'être lû, à cauſe des penſées ſingulieres, qu'on y trouve.

Le VIII. eſt un Traité des Dieux nommez *Cabires*, où il y a auſſi bien des choſes particulieres.

Le IX. & le dernier eſt en cette Langue, & roule ſur des Antiquitez d'un genre tout different de celui des précedentes; puis qu'il y eſt traité des Lois auxquelles les Patriarches furent ſoumis, tant avant, qu'après le Déluge, juſqu'à la Loi de Moïſe. Comme il a fallu tirer tout ce qu'on peut dire là-deſſus de peu de paſſages de l'Ecriture Sainte; l'Auteur a employé ici un talent particulier, qu'il avoit, de tirer des conſéquences envelop-

pées

pées dans des principes, exprimez en trop peu de mots. Il les a proposées d'une maniere, qui en fait très-bien sentir les liaisons aux Lecteurs. Nous ne ferons que les indiquer ici, en renvoyant ceux, qui voudront s'en instruire, à l'Original.

I. Les Lois Patriarchales étoient des préceptes, qui dirigeoient les actions libres des Patriarches à la Felicité, ou au Souverain Bien; & qui étoient émanez d'une légitime Autorité, qui les avoit appuyez de promesses & de menaces, & suffisamment publiez. Par les *actions libres* l'Auteur entend les actions de l'ame, qui reconnoit des véritez, qui ne frappent pas les sens, & dont elle ne laisse pas de faire la Regle de sa conduite. L'un & l'autre sont exprimez par le mot de *Foi* (Heb. XI.) parce que la Foi renferme une créance nécessairement suivie de l'observation de ce que la Volonté du Législateur demande. On en peut trouver une preuve Gen. IV, 7. *L'Autorité suffisante* à l'égard des premiers Patriarches est 1. celle de Dieu, qui se révela plusieurs fois aux plus anciens Patriarches: 2. les conducteurs des differentes Societez, qui se formerent alors.

alors. A l'égard des promeſſes & des menaces, celles de Dieu ne concernent pas ſeulement cette Vie; mais encore celle, qui ne commence qu'après la mort. Un exemple, & une des preuves des recompenſes, dont on ne jouït qu'en une autre Vie, fut la maniére dont Henoch fut enlevé dans le ſéjour du Bonheur, en corps & en ame. L'Auteur conclut de là, entre autres choſes, que les Juifs ont pû attendre une autre vie, appuyez ſur les Ecritures de l'Ancien Teſtament; ce qu'il confirme, par Jean V, 39. Heb. XI. 16, & 19. C'eſt une difference eſſentielle, entre les Lois Patriarchales & les Lois Naturelles, qui ne promettent point de bonheur après la vie, au moins clairement.

Mr. *Cumberland* débite ici une penſée aſſez particuliere, mais qui ne lui paroit pas mépriſable. C'eſt qu'Adam & Eve n'avoient point de nombril, au milieu du ventre; comme les autres hommes, à qui cette marque demeure, parce que *les vaiſſeaux ombilicaux* y ſont attachez, & que le *fœtus* a communication par là, avec le corps de ſa Mere. Mais Adam & Eve n'avoient que faire de nombril.

„ Les

„ Les premiers hommes, *dit-il*, „ pouvoient en câchant ce que la „ Pudeur demande que l'on cache, „ montrer à tous ceux qui nâquirent „ avant Methuſelah, & cela pendant „ pluſieurs années, qu'ils n'avoient „ point de Nombrils; parce qu'ils „ n'étoient pas nez de femmes, mais „ créez immédiatement de Dieu; ce „ qu'ils pouvoient confirmer, par „ cette marque. Methuſelah put aſ- „ ſurer à Noé & à ſes Fils, & ſur tout „ à Sem, qu'il l'avoit vu, & enfin „ Sem en put aſſurer ſa Poſterité, „ pendant les cinq cens ans, qu'il vê- „ cut après le Déluge, & particu- „ liérement à Abraham.

II. Après avoir diviſé les plus anciennes Lois du Genre humain en *Antediluviennes*, & *Poſtdiluviennes*, il donne des exemples des unes & des autres, en aidant néanmoins un peu à la Lettre; qui n'eſt pas aſſez claire, ni aſſez étendue, pour y appercevoir d'abord ce qu'il y voit.

III. Il traite des Patriarches, après le Déluge & particuliérement de Sem, qu'Abraham n'a pu guère manquer de connoître. Il croit que *Melchiſedek Roi de Salem* étoit Sem lui-même, comme d'autres l'ont déja dit, avant lui; & cela

cela eſt beaucoup plus probable, & mieux appuyé que la penſée paradoxe de ceux, qui diſent que la ſeconde perſonne de la Divinité, incarnée avant le tems, habitoit dans l'Humanité de Melchiſedek

IV. Nôtre Auteur parle d'Abraham, & des révelations qu'il eut du Ciel.

V. On voit enſuite les principales Lois Patriarchales, obſervées, par la poſterité d'Abraham, juſqu'à Moïſe; qui conſiſtent principalement, en des choſes que la tradition ancienne, & les lumieres de la Raiſon avoient conſervées.

VI. Il paſſe aux moins principales; comme ſont celles, qui regardoient les Sacrificateurs, les Autels, les Sacrifices, les Dîmes, la Muſique dont ils ſe ſervoient dans le culte de Dieu, & les Lois Civiles.

VII. Enfin il conſidere les recompenſes & les peines attachées aux Lois Patriarchales & leur durée. On trouvera, en tout cela, bien des choſes, qui paroîtront d'abord nouvelles, mais qui ne laiſſent pas d'être fondées ſur des paſſages de l'Ecriture; qu'on n'avoit pas conſiderez, avec aſſez d'attention. Quoi qu'on ne ſuive pas toutes les idées de l'Auteur; on ne laiſſera pas d'être touché de la maniere ingenieuſe, dont il explique les paſſages, qu'il examine.

FIN de la I. Partie du Tome XXIII. de la Bibliotheque Anc. & Mod.

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

I. THESAURUS MONUMENTORUM ECCLESIASTICORUM & HISTORICORUM, *sive* HENRICI CANISII *Lectiones Antiquæ, ad Sæculorum ordinem digestæ, variisque Opusculis auctæ, quibus Præfationes Historicas, Animadversiones Criticas & Notas in singulos Auctores adjecit* JACOBUS BASNAGE, *cum Indicibus locupletissimis.* MDCCXXV. chez les Freres Wetstein in folio, en IV. Tomes divisez en 7. Parties, que l'on met sous six reliures. Le premier Tome est de 888. pages.

NOus avions donné un Projet de ce grand Recueuil, en MDCCXI.

au XV. Tome de cette *Bibliotheque Ancienne & Moderne*. Le voici à préſent executé & achevé, environ ſeize mois après la mort de feu Mr. *Basnage*, qui n'a pas pû y mettre la derniere main. Toutes les Pieces du Recueuil étoient neanmoins prêtes, & entre les mains du Libraire; de ſorte qu'il n'y manque aucun des Monuments antiques, que l'Editeur avoit réſolu d'y faire entrer. Il avoit même fait la meilleure partie d'une longue Préface, qu'il vouloit mettre à la tête de tout l'ouvrage; où il traite de diverſes Matieres Eccleſiaſtiques, dont les Traitez, raſſemblez ici, font mention, & dont nous parlerons, avant que de faire l'énumeration de ces Pieces.

Henri Caniſius commença, au commencement du XVII. Siécle, à faire ſon Recueuil qu'il nomma *Antiquæ Lectiones*. A meſure qu'il trouvoit, dans les Bibliotheques, quelque piéce antique, qui n'avoit pas encore vû le jour; il ne manquoit pas de la copier & de l'imprimer, dès qu'il avoit de quoi faire un Volume. Il n'eut aucun égard à l'ordre du tems, auxquels les Auteurs de ces Ouvrages avoient vêcu.

Il

Il ne jugeoit même pas bien des Auteurs, à qui il falloit attribuer ceux, qu'il déterroit ; parce que, de son tems, la Critique, qui nous apprend à distinguer les Ouvrages supposez, de ceux, qui portent les noms de leurs véritables Auteurs, n'étoit pas assez cultivée. Il alla de la sorte, jusqu'à six Volumes, auxquels *Pierre Stewart* en ajoûta un septiéme. *Canisius* s'étoit proposé de faire des remarques sur ces Piéces ; mais comme il differoit toûjours de faire, ou de publier ces notes, il mourut avant que de les faire, ou au moins avant que de les publier.

Mr. *Basnage* a voulu remedier aux défauts, qu'il y avoit dans le Recueuil de *Canisius* ; en rangeant les Auteurs, selon les Siécles auxquels ils avoient vécu, en distinguant les Ouvrages supposez des véritables, & en y joignant des remarques. Il ne s'est pas encore contenté de cela ; mais il a ajoûté ici beaucoup de piéces, qui n'étoient point dans le Recueuil de *Canisius*, ce qui a rendu cette Edition d'un tiers plus ample, que la précedente. Telle qu'elle étoit, elle ne se trouvoit qu'avec peine complette ; parce que les Volu-

mes avoient été publiez en divers tems, ils étoient très-chers. Mr. *Basnage* n'avoit d'abord eu dessein de publier, que ce qui avoit vû le jour, en meilleur ordre & avec des remarques, ce qui n'auroit fait que quatre Volumes *in folio*; mais en y travaillant, il l'a augmenté du tiers; ce qui a obligé les Libraires, qui l'ont fait imprimer, d'augmenter le prix de ces six Volumes à proportion. D'ailleurs ce qui avoit paru est imprimé plus correctement, & beaucoup mieux qu'il ne l'étoit, & avec des observations critiques.

Il n'étoit pas possible de faire un Commentaire, sur tout ce qui auroit mérité quelque éclaircissement, sans grossir trop cet Ouvrage. Dans le troisiéme Tome, l'Editeur a suppléé plusieurs lacunes, & corrigé quantité de fautes, par de meilleures éditions. Il n'a pas laissé d'ajoûter, comme je l'ai dit, des remarques en divers endroits; pour expliquer ce qui étoit obscur, & réfuter ce qui étoit faux. On le pourra reconnoître, en feuilletant seulement ces six Volumes.

La Préface, qui est au devant de tout l'Ouvrage, a plus de 80. pages

ges. L'Auteur y traite 1. de l'Héresie des Manichéens, & il en tire, en partie, la matiere de *Serapion*, de *Didyme*, de *Tite* de Botsra, & de *Zacharie*, que l'on trouve ici : 2. de la Doctrine & de l'Histoire des Nestoriens, à l'occasion de *Léonce* de Byzance & d'autres Auteurs : 3. Des differentes Sectes des Eutychiens & de leurs dogmes, pour l'éclaircissement de Léonce, & d'autres, qui ont écrit contre les Séveriens & les Acephales : 4. de divers titres des Dignitez Ecclesiastiques : 5. des rites observez dans le Baptême : 6. de la Pénitence & de ses rites, aux VIII. & IX. Siécles : 7. de l'Eucharistie & de ses rites. Il auroit sans doute traité de diverses autres choses; sans la maladie, qui le jetta en une langueur, & qui l'emporta la nuit du 21 au 22 de Décembre en MDCCXXIII.

I. POUR donner quelque idée de ce qu'il dit, de ces matiéres, nous en mettrons ici quelques endroits. Il remarque que ce ne furent pas les Manichéens, qui furent les premiers Auteurs du sentiment des deux Principes, dont l'un étoit bon & l'autre mauvais ; sur quoi il

nous renvoye à *Plutarque*, dans ſon Traité d'Iſis & d'Oſiris, Tom. II. p. 370. Il a même cru que *Platon* étoit du même ſentiment, en ſes vieux jours; quoi qu'il l'eût caché, étant jeune. Il explique, de même, quelques diſcours énigmatiques des autres Philoſophes, & recherche l'origine de cette étrange opinion; qu'il croit, avec beaucoup d'apparence, être venue des Orientaux, comme des Perſans, qui reconnoiſſoient *deux Principes* (c'eſt à dire, deux Cauſes ſuprêmes) dont l'un étoit bon, & ils le nommoient *Oromazes*, ou *Oromasdes*; & l'autre étoit le méchant, qu'ils appelloient *Ariman*. Nous avons traité de ces noms, dans l'*Index Philologique* ſur la Philoſophie Orientale de *Thomas Stanley*. Le premier étoit bien-faiſant, tant à l'égard des biens *phyſiques*, que des *moraux*; le ſecond au contraire étoit l'unique Auteur du mal. *Tite* de Botsra dit, dans ſon Liv. I. contre les Manichéens, diverſes choſes, dont M. *Basnage* ramaſſe ici une partie; qui ſont en effet aſſez ſubtiles, auſſi bien que ce qu'il raporte de S. *Epiphane*. Mais ſi les Anciens n'étoient pas aſſez bons Philoſo-

loſophes, pour ſe dégager des objections Manichéennes; ils pouvoient au moins détruire les principes de cette Secte, comme nôtre Auteur le fait voir, par ce qu'il produit de S. *Epiphane* & de *Tite* de *Botsra*.

Je croirois que l'étrange opinion d'un Principe du Mal, égal à celui du Bien, étoit née d'une dépravation de l'Hiſtoire de la tentation de nos premiers Parens, & du ſentiment des anciens Juifs, qu'il y avoit non ſeulement un *Dieu Bon*; mais encore un *Adverſaire* du Dieu bon; lequel Adverſaire ils appelloient *Satan*, en Hebreu, qui veut dire la même choſe. Les Orientaux l'égalerent, en ſuite, au Créateur de toutes choſes.

Il rapporte au § 5. un raiſonnement des Manichéens & des autres ennemis de la Providence, par lequel ils prétendoient prouver, qu'il y a un Principe Mal-faiſant; en demandant d'où venoit, s'il n'y avoit qu'un Principe Bienfaiſant, qu'il y a non ſeulement des Plantes ſalutaires, ſur la Terre, mais encore des Plantes venimeuſes & nuiſibles? d'où venoit, qu'il y a non ſeulement des Bêtes, dont les Hommes ſe ſervent utile-

ment dans leurs beſoins ; mais encore des Bêtes venimeuſes & féroces? d'où venoit, qu'ils ne reçoivent la vie, que pour la perdre? enfin d'où venoit, qu'il y a des perſonnes vitieuſes, auſſi bien que des vertueuſes. Ils prétendoient que des choſes ſi contraires ne pouvoient pas venir d'une même ſource, tel que ſeroit un Etre Bienfaiſant; & ils en concluoient, qu'il y avoit un *Principe Mauvai*, auſſi bien qu'un *Principe Bon*.

A l'égard du Peché, duquel le Genre Humain eſt infecté, les Manichéens demandoient premierement d'où étoit venu le peché d'Adam, qui avoit été créé innocent, & pourquoi Dieu ne l'avoit pas aſſiſté contre la tentation, ou pourquoi il ne l'avoit pas créé impeccable? Ils prétendoient qu'un Principe Bon ne pouvoit pas avoir manqué de faire l'un, ou l'autre, comme Mr. *Basnage* le dit au §. 7.

Ils demandoient, en ſecond lieu, comme il eſt dit au §. 10. comment les hommes, devenus une fois ſujets au Peché, pouvoient s'empêcher d'y tomber; &, ſi cela ne ſe pouvoit, pourquoi ils étoient puniſſables, pour une

une choſe, qu'ils ne pouvoient aucunement éviter?

Ils faiſoient encore une troiſiéme queſtion, que nôtre Auteur propoſe au §. 13. qui étoit, comment Dieu avoit créé l'Homme ſujet à tant de Maux Phyſiques? Mais, comme il le dit fort bien, il n'étoit pas difficile de répondre à cette queſtion, en ſuppoſant le Peché. Ainſi la ſolution de cette derniere queſtion dépend de celles des deux précedentes.

Mr. *Basnage* avouë, qu'il eſt difficile de répondre aux deux premieres queſtions, & dit au § 5. *qu'il faut eſſayer de tenir ici le milieu, que les perſonnes heureuſes ont tenu* (medium tenuere beati) *puisque ces questions ne ſont pas ſans difficulté*; & *qu'elles ſont très-embarraſſantes*, & *pleines de danger*; *comme les Theologiens d'aujourd'hui l'avouent*, *auſſi bien que les Anciens*. C'eſt ce que Mr. *Bayle*, ſon Ami, avoit pris la peine d'étaller, avec beaucoup de ſoin, dans ſon Dictionaire & ailleurs. Nous l'avons réfuté, dans les *Parrhaſiana*, & en pluſieurs endroits de la *Bibliotheque Choiſie*, & particuliement dans les Tomes VII. p. 330.

& ſuiv. IX. p. 103. *& ſuiv.* X. p. 364. *& ſuiv.* XII. p. 198. *& ſuiv.* Voyez encore le Tom. XXI. de la *Bibliotheque A. & M.* p. 286. *& ſuiv.*

Mr. *Basnage* croyoit que l'on n'avoit forgé les deux Principes, ou plûtôt celui du Mal; que pour disculper la Divinité d'être la cauſe du Mal, qu'on voit dans le Monde; mais s'il y avoit deux Principes collateraux (au moins pour quelque tems) le bon Principe ne ſeroit pas tout-puiſſant, & par conſéquent il ne ſeroit pas Dieu; ce qui étoit une abſurdidité monſtrueuſe, que S. *Epiphane* a relevée, comme nôtre Auteur l'a remarqué; en traitant de l'Héreſie des Manichéens, qui eſt la LXVI.

Pour ce qui eſt de la chute d'Adam, les Manichéens prétendoient, que l'homme étoit, à l'égard de l'Ame, l'ouvrage de Dieu; mais que le Mauvais Principe avoit fait le Corps, & que c'étoit de là qu'étoit venu le Péché. C'étoit un ſonge, qui n'étoit fondé ſur rien; comme on le peut voir, par le I. Livre de l'Evêque de Botsra. Ce même Evêque dit, au Liv. II. contre les Manichéens, que l'Homme étoit très-libre, & avoit été

été mis en état de pécher, ou de ne pécher point. L'évenement a en effet montré, que l'homme pouvoit tomber dans le peché ; & la peine, que Dieu lui impoſe d'être ſujet à la mort, qui eſt *le gage du peché*, prouve évidemment, qu'il pouvoit ne pas pécher ; car s'il l'avoit fait néceſſairement, il n'auroit pas pu être puni, puis que perſonne n'eſt tenu à l'impoſſible. Il n'y auroit qu'un Principe Malfaiſant & Injuſte, qui pût punir une faute inévitable.

On lui objecte, que l'homme auroit été plus parfait, s'il eût été créé en maniere, qu'il n'eût point été ſujet au Péché. Cela peut être accordé, mais il n'étoit pas plus néceſſaire, que toutes les Natures Intelligentes fuſſent également parfaites ; qu'il n'étoit néceſſaire que tous les Animaux euſſent des aîles. C'eſt une comparaiſon, dont *Tite* ſe ſert, ſur cette matiere. Puis que Dieu a fait l'homme libre, ce n'eſt pas à nous à cenſurer les ouvrages de Dieu, non plus qu'à lui attribuer nos propres fautes. L'Homme, en ſortant des mains de Dieu, étoit *bon*, comme parle Moïſe ; c'eſt à dire, tel qu'il devoit être, ſelon les vuës de Dieu,,

propre à ce pour quoi il avoit été créé. Châque choſe eſt parfaite, en ſon eſpéce, lors qu'elle a tout ce que le ſuprême Ouvrier lui a donné.

Mr. *Basnage* raporte ici au § 9. une réponſe, que S. *Auguſtin* fait ſur l'origine du Mal, en diſant qu'il vient de la Cupidité ; parce que la Cupidité elle-même eſt un mal, & qu'il falloit montrer d'où elle étoit venue. Voyez le Tome VIII. des Oeuvres de ce Pere, dans la 2 Diſpute avec *Fortunat*, qui étoit Manichéen, col. 102. Cette réponſe ne faiſoit rien à ce, dont il s'agiſſoit, & nôtre Auteur l'appelle une *très-mauvaiſe répoſe*.

Il y a une ſeconde queſtion, qui regarde l'Homme, après ſa chute. C'eſt qu'ayant perdu la liberté, en grande partie, il ne peut guére s'empêcher de pécher. S'il péche néceſſairement, ou malgré lui, ou par le deſir d'un bien, où eſt ſon crime? Nôtre Auteur remarque §. 11. que les Peres ne pouvoient guère bien répondre à cette objection, ſans ſuivre les ſentimens de *Pelage*, avant qu'il fût né, En effet, il montre qu'*Origene* & *Tite* ſuivoient une doctrine

trine ſemblable, & qu'ils laiſſoient à l'homme, après le péché, la liberté de n'y pas ſuccomber. Ils ne parlent point du Peché Originel, que l'on a fait depuis la cauſe de tous les pechez actuels; mais de la volonté particuliere de châque homme, qui pouvoit pécher, ou ne pécher point. Ce ne ſont pas ſeulement les deux Peres, que l'on a nommez, qui ont été dans ce ſentiment. *Serapion* Evêque de Thmuis, ville d'Egypte, dont l'Ouvrage contre les Manichéens, eſt dans ce Volume, & *Didyme* d'Alexandrie, dans un ſemblable, qui y eſt auſſi, ne parlent pas autrement que lui, & ont cru que la Prédeſtination étoit fondée ſur la préviſion. *Tite* a ſoûtenu, que la mort étoit une ſuite de la Nature humaine, & non du peché; comme *Seneque* l'a dit: *Lex eſt, non pœna, perire*; la mort n'eſt pas une peine, mais une Loi de la Nature.

Mr. *Basnage* remarque au §. 13. que les Manichéens objectoient le *Mal phyſique*, que l'on voit ſur la Terre, comme une production du mauvais Principe; que l'on doit regarder comme une peine du peché.

Mais cela ne levoit pas la difficulté, parce que, ſi le péché a été néceſſaire, le Mal phyſique l'a auſſi été.

Il croit que les Anciens avoient tiré cette maniere de réfuter les Manichéens d'*Origene* ; qui étoit en grande vénération en Egypte, § 14. D'autres, & entre autres l'Empereur *Juſtinien*, ont cru qu'*Origene* lui-même avoit été Manichéen. Mais on lui faiſoit ſans doute tort, puis que ſes ſentimens étoient tout-à-fait contraires à ceux de *Manès*, & que ce dernier même ne parut qu'après la mort d'*Origene*, quoi qu'*Epiphane* ait dit qu'il avoit réfuté *Manes*. Cela ne peut être vrai, ſi on ne l'entend de la contrarieté de la doctrine de l'un & de l'autre. Les Peres ſuivirent d'autant plus facilement *Origene*, comme le croit nôtre Auteur, qu'ils jugeoient qu'on pourroit plus facilement réfuter les Manichéens, par ſes principes ; mais il ne faut pas croire, ſelon nôtre Auteur, qu'ils euſſent aucun égard au ſentiment d'*Origene*, touchant les peines des Damnez, qu'il croyoit devoir finir. Voyez ce qu'il en dit, au §. 18.

Ou-

Outre cela, le même Pere n'admettant pas le Péché originel, & laiſſant à l'homme la liberté de ne pecher pas; on jugea que ſon ſentiment étoit plus propre à réfuter *Manès*, qui faiſoit l'homme mauvais de ſa nature. Je ne ſai néanmoins ſi l'on ne peut pas dire, que ce ſentiment étoit reçu avant *Origene*. Au moins il ne paroit pas que les Peres les plus Anciens ayent rien dit, qui fût incompatible avec cela. Ce ne furent pas ſeulement les Egyptiens, qui reçurent cette doctrine, mais encore la plûpart des Peres Grecs, & ſur tout S. *Baſile*, comme nôtre Auteur le remarque au §. 20. On lui peut joindre S. *Gregoire* de Nazianze, S. *Chryſoſtome* & *Théodoret*, pour ne pas parler des moins illustres. S. *Auguſtin* lui-même a réfuté les Manichéens, par les mêmes Principes. Si l'on fait dépendre la doctrine Chrêtienne du conſentement des Peres, il eſt certain qu'ils n'ont point cenſuré la doctrine d'*Origene* ſur la Grace, comme Mr. *Basnage* le remarque fort bien. Mais il prétend, que ſi l'on prend la Révelation, pour la regle de la Foi, il faut le condamner, parce que S. Paul

eſt

eſt manifeſtement contraire aux ſentimens de ce Pere & des autres, qui l'ont ſuivi. Mais on ſait que quantité de Théologiens ont cru & croyent encore que S. Paul ne dit rien, qui ſoit contraire à la doctrine des Peres, qui ont vêcu avant les controverſes Pélagiennes. S'il eſt vrai que la doctrine de S. *Auguſtin*, dès qu'il eut attaqué Pélage, donne lieu de croire que ce Pere attribuoit à Dieu, ce que *Manès* attribuoit à ſon mauvais Principe; le ſentiment contraire qui eſt celui de toute l'Egliſe Grecque, doit être préferé.

Au §. 21. & ſuiv. nôtre Auteur fait voir, que *Didyme* & d'autres ont regardé le Mariage, comme quelque choſe d'impur, quoi que d'autres s'y ſoient oppoſez; & remarque que *Tite* a condamné la Guerre, comme illicite, ce qui a été le ſentiment de pluſieurs autres Anciens.

Enfin il remarque qu'il y a eu des Manichéens, c'eſt-à-dire, des gens, qui étoient dans les ſentimens de Manès, même ſans le connoître, depuis Jeſus Chriſt juſqu'à Pie II. Mais il ne faut pas s'imaginer que tous ceux, que leurs Adverſaires ont appellé *Manichéens*, l'aient été effectivement.

vement. C'étoit une injure, dont on ſe ſervoit, pour diffamer les gens; ſans ſe mettre en peine, s'ils la méritoient. C'eſt ainſi que *Nicephore*, Patriarche de Conſtantinople au IX. Siecle, dans un Traité, que *Caniſius* a publié, appelloit les Eutychiens de ce nom; qui n'avoit point de rapport à leurs erreurs. Il ſeroit à ſouhaiter, qu'on ne fît pas la même choſe aujourdhui, par un zèle tout à fait oppoſé à la Sincerité & à la Charité Chrétienne.

L'Ancienne verité étoit que le Créateur de toutes choſes eſt un Etre bon & bienfaiſant; qui aime ſes Créatures & qui leur donne des marques infinies de ſon amour; mais qu'il y a un Etre malfaiſant, qui s'eſt rebellé contre Dieu, & qui tâche de ſouſtraire les Hommes de ſon obeïſſance. Il n'y a rien là, que de raiſonnable. Mais il ſe trouva enſuite des gens, qui remarquant qu'il ſe faiſoit, parmi les hommes, beaucoup plus de mal que de bien, s'imaginerent qu'il y avoit un Etre méchant, qu'ils égalerent à Dieu, & qu'ils firent le Principe du Mal, comme Dieu l'eſt du Bien. Il y en eut d'autres, qui nierent ce Principe

pe; mais qui attribuerent, en termes obſcurs & enveloppez, à Dieu le mal, que les autres donnoient à l'Etre Mauvais. Tant il eſt difficile aux Hommes de garder un juſte milieu; qu'on ne trouve que dans le premier des ſentimens, que l'on a rapportez! Il ſeroit bien tems d'abandonner cette étrange doctrine.

II. DANS le Chap. II. nôtre Auteur fait des Remarques Critiques, comme il les nomme, touchant l'Hiſtoire & les Dogmes des Neſtoriens; à l'occaſion de *Léon* de Byzance, de *Nicephore*, de S. *Jean de Damas*, & de *Theodore Abucaras*, qui ont écrit contre les *Neſtoriens*. Il fait voir au §. 2. & ſuiv. que *Leontius*, qui vivoit au VII. Siecle, en écrivant contre les Neſtoriens, s'eſt très-ſouvent trompé; & c'eſt la verité qu'en ce tems-là, il n'y avoit gueres d'Ecrivains exacts & bien informez des choſes, ou des perſonnes, dont ils parloient. Qu'y a-t-il de plus ridicule, que ce que fit *Nicephore*, Patriarche de Conſtantinople, qui dit que ceux, qui n'adoroient pas les Images, ne croyoient pas l'Incarnation; parce que

les

ies images de Jesus Christ étoient inséparables de l'Original ?

Mr. *Basnage* fait ensuite au §. 5. & suiv. une petite digression, sur *Theodore* de Mopsuestie; parce qu'ayant à parler de Nestorius, il a cru devoir auparavant parler d'un homme, qui semble l'avoir favorisé. Il n'y a gr'ere eu de Docteur de l'Eglise, qui on ait donné plus d'éloges & à qui on ait fait plus de reproches. Il ne rejettoit pas seulement les termes de *Mere de Dieu*, dont on se servoit, en parlant de la S. Vierge; mais on dit qu'il s'inscrivoit en faux, contre plusieurs livres Canoniques de l'Ecriture Sainte. Il rejettoit le livre de Job, ceux des Paralipomenes, le Cantique & Esdras, dans l'Ancien Testament, & dans le Nouveau l'Epitre de S. Jaques & toutes les autres, qu'on nomme *Catholiques*. Excepté trois Pseaumes prophetiques, qu'il rapportoit à Jesus Christ, il expliquoit tous les autres de Zorobabel & d'Ezechias. On accusoit aussi les Nestoriens, d'avoir falsifié l'Ecriture Sainte, & en particulier 1 Jean IV, 3. Mais nôtre Auteur les disculpe, ce me semble, avec raison.

On

On l'accuſoit encore d'avoir dit que Dieu avoit chaſſé nos premiers Parens du Paradis Terreſtre, pour avoir une occaſion de racheter le genre humain, par Jeſus Chriſt; que Dieu étoit bien le Créateur du Monde; mais qu'il s'étoit formé bien des choſes, par les forces de la Nature, ſans qu'il s'en mêlât; que dans Jeſus Chriſt l'homme avoit été honoré du nom de *Dieu*, quoi qu'il ne fût rien, que ce que la Parole, ou la Raiſon lui faiſoit connoître, & qu'il étoit cru en vertus. Mais on peut montrer, par l'Ecriture, que Jeſus Chriſt homme *étoit crû en ſageſſe*. *Leontius* lui reproche encore d'autres choſes, par leſquelles il paroît qu'il n'entendoit pas lui-même la Théologie.

Il y a ſujet d'être ſurpris, avec nôtre Auteur, qu'on ait tant dit de mal de *Théodore*, & qu'il ait été anathematizé, après ſa mort, par le V. Concile, & que cependant il ait paſſé fort tranquillement ſa vie, & ait même été tenu pour Saint, par ceux, qui l'avoient connu. Il eſt vrai qu'on avoit fait courir quelques mauvais bruits de lui, & que les Moines d'Armenie préſenterent une

une requête contre ſa mémoire, où ils prioient *Proclus* de l'anathematizer, en particulier. Mais ſi leurs plaintes étoient fondées, il eſt ſurprenant que tant de Prélats n'euſſent rien dit d'un ſi grand nombre d'erreurs, & ne s'y fuſſent pas oppoſez. Lors que *Théophile* d'Alexandrie traitoit ſi mal S. *Chryſoſtome*; lors que S. *Cyrille*, ſon Neveu, s'oppoſoit ſi fortement à *Neſtorius*, dont les ſentimens bien entendus étoient tolerables; & lors que de légeres erreurs étoient punies de l'exil, par les Empereurs, à l'inſtance des gens d'Egliſe; il étoit ſurprenant que *Théodore* fût demeuré tranquille. Les Orientaux même le regarderent, comme un Saint, & S. *Cyrille* auſſi; quoi qu'il fût qu'il avoit été le maître de *Neſtorius*. Il fut encore reſpecté, comme un ſavant homme, après ſa mort, par ſes Diſciples. *Leontius* dit que ce fut, parce qu'il s'étoit tenu caché; mais comment ſes Ecrits demeuroient-ils cachez? Il y a apparence que ſon Evêché de Mopſueſtie n'étoit envié de perſonne. Deux de ſes Amis, qui avoient été Evêques de Conſtantinople, S. *Chryſoſtome* & *Neſtorius*, furent

déthronez, avec bien de la violence, par deux Evêques d'Alexandrie. Son petit Evêché le cacha aux yeux du Monde, & l'on a raiſon de dire de lui, à cet égard :

— *Bene qui latuit bene vixit,*
& intra
Cuticulam debet quisque manere ſuam.

Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que plus de cent ans, après la mort de *Theodore*, un Concile ait dit qu'il étoit pire qu'*Arius* & l'ait mis entre les principaux Manichéens & traité comme un ſcélerat. Mr. *Basnage* eſt ſurpris d'une ſi irréguliere conduite des Eccleſiaſtiques de ce tems-là ; & en effet il paroît par-là, que la paſſion préſente étoit l'unique régle, que bien des gens d'Egliſe ſuivoient autrefois ; comme ils l'ont fait depuis. Il s'étonne auſſi, qu'on ne l'accuſât pas de Pélagianisme ; mais les Grecs ont toûjours été dans les ſentimens, que l'Occident a condamnez dans *Pelage*, comme nous l'avons déja dit. *Photius*, en parlant des ſentimens de S. *Auguſtin* & des controverſes qu'il y eut là-deſſus

les

les appelle *une maladie de l'Occident.* Art. CLXXVII. où il parle de *Théodore.* On peut voir auſſi, ſur cette matiére, le P. *Garnier*, dans ſes Diſſertations ſur la 2. Partie de *Marius Mercator.*

Mr. *Basnage* remarque fort bien que, ſi on n'y prend pas garde, on pourroit fauſſement attribuer à *Théodore* des livres, que *Marius* ſemble lui attribuer. Il dit qu'il veut rapporter quelques paroles de *Théodore*, tirées d'un Livre, qui étoit *contre nôtre Seigneur Jeſus Chriſt.* Ce n'eſt pas qu'il eût donné un ſemblable titre à aucun Ouvrage. Il en auroit été bientôt puni. Mai c'eſt qu'il avoit publié un ouvrage en XVI. Livres, *de l'Incarnation*; dont *Marius* interpretoit le ſens, comme s'il étoit injurieux à Jeſus Chriſt. *Marius* en uſe de même, à l'égard d'un autre livre, que *Théodore*, dit-il, avoit fait contre S. *Auguſtin*, *qui défendoit catholiquement le péché originel*, & *qu'Adam étoit devenu mortel*, *par la transgreſſion* *Théodore* avoit fait cinq Livres, *contre ceux qui aſſuroient que les hommes pechoient, par leur nature & non par leur volonté*; mais il ne ſemble pas avoir

avoir mis au Titre le nom de celui qu'il attaquoit. Nôtre Auteur fait plusieurs autres bonnes remarques, sur *Théodore*, auxquelles nous ne nous arrêterons pas

Il vient ensuite à *Nestorius*, au §. 11. & suiv. Il examine, avec soin, la controverse, qu'il y eut entre ce Patriarche de Constantinople, & S. *Cyrille* d'Alexandrie, & il lui paroît que leurs sentimens ne sont pas si éloignez l'un de l'autre, que l'on croyoit alors. Quoique *Nestorius* ne lui paroisse pas excusable d'avoir fait tant de bruit sur le mot de Θεοτόκος *mere de Dieu*; dont on se servoit, en parlant de la S. Vierge; il ne louë pas non plus beaucoup d'expressions nouvelles, que le Parti contraire employoit alors. Comme on disoit que Dieu, qui étoit éternel, *étoit né dans le tems*, & qu'il avoit *souffert sur la croix*, & que l'on se servoit d'autres expressions, qui paroissent confondre les deux Natures de Jesus Christ, il desaprouvoit ces manieres de parler; ce qui fit croire qu'il avoit de mauvais sentimens, sur l'Incarnation. En voulant s'éloigner des Apollinaristes, & des Synousiastes, qui confondoient

les

les Natures de Jesus Christ ; il employa, pour exprimer leur union, des comparaisons, qui sembloient affoiblir l'union de ces deux Natures. Il disoit, que la Divinité étoit revêtue de l'Humanité, comme d'un habit ; que la Divinité se servoit de l'Humanité, comme un Ouvrier employe un marteau ; que la premiere habitoit dans la seconde, comme dans un Temple ; que c'étoit comme lors qu'un Pere leve son Fils, tombé à terre. Cela sembloit affoiblir l'Union Personnelle. Il y eut cependant bien des gens alors, qui crurent que Nestorius ne s'éloignoit qu'en paroles du sentiment commun. Cela étant supposé, il ne falloit pas faire un schisme, pour cela ; puis qu'enfin il s'agissoit d'une chose incompréhensible, & que point de termes humains ne pouvoient exprimer exactement. En effet, *Nestorius* & ses partisans s'expliquoient d'ailleurs d'une maniere si approchante, qu'il étoit difficile de voir en quoi ils differoient. *André*, Evêque de Samosate, qui étoit dans le parti de *Nestorius*, parloit de maniere ; qu'on ne voit pas, en quoi il differoit du sentiment de *Cyrille* ; qui le traite néan-

moins d'Héretique & d'Extravagant. Mais ſa paſſion eſt ſi manifeſte, qu'on voit bien, que l'eſprit de contention l'aveugloit.

Neſtorius faiſoit profeſſion de croire, que le Fils eſt conſubſtantiel au Pere; qu'il ne laiſſe pas d'être un Homme complet, & que la Divinité & l'Humanité étoient unies enſemble, d'une union indiſſoluble, ſans ſe mêler; & qu'unies de la ſorte, elles ne font qu'un ſeul Chriſt, Dieu & Homme. Mais il ne vouloit pas qu'on nommât la S. Vierge *mere de Dieu*; parce qu'à proprement parler, elle étoit mere *de l'Homme*, qu'elle mit au monde, & non *du Dieu*, qui étoit en Jeſus Chriſt, & qui eſt éternel. Il étoit choqué, pour la même raiſon, qu'on dit que *Dieu avoit ſouffert*, que *Dieu étoit mort*, &c. ce qui ſembloit marquer que la Nature Divine de Nôtre Sauveur avoit *ſouffert* & étoit *morte*; ce qui eſt faux, quoi que cette Nature fut très-étroitement unie avec l'Humaine, mais ſans confuſion. En effet, ces expreſſions ne ſe trouvent nulle part, dans l'Ecriture Sainte, qui eſt & qui l'étoit, en ce tems-là, comme aujourdhui, non ſeulement l'unique

Règle

Règle de la Foi, mais auſſi celle de nos expreſſions, quand il s'agit de Dogmes, inacceſſibles à la ſeule Raiſon, & que nous tenons des ſeuls Livres Sacrez. Ceux qui voudront s'inſtruire à fonds des expreſſions de l'un & de l'autre Parti, ſur la matiére de l'Incarnation, les trouveront dans le I. Livre du Tome V. des *Dogmes Théologiques* du *P. Petau* Jeſuite, où il les rapporte en Grec, avec les paſſages des autres Anciens, en cette même Langue; quoi que ce ſavant Jeſuite ne traite pas *Neſtorius*, avec la même équité, que le fait nôtre Auteur. Mais avec quelque prévention qu'il parle, on peut recueuillir aſſez facilement. qu'il s'agiſſoit, en cette controverſe, plûtôt des mots, que des choſes.

Mr. *Basnage* fait auſſi diverſes remarques au §. 14. ſur les expreſſions de *Cyrille*, & montre, que ce Patriarche, & ceux de ſon Parti, avoient donné lieu, par des expreſſions peu juſtes, à la naiſſance de l'Eutychianisme. *Cyrille* avoit dit " qu'après l'union des natures, il ne ſéparoit pas l'une de l'autre; & qu'il " ne partageoit pas le Fils en deux, " puis qu'il diſoit, qu'il n'y en a

„ qu'un; mais que, comme parlent „ les Peres, *la ſeule nature du Fils*, „ *qui eſt la Parole, a été incarnée.* Sur quoi il faut remarquer deux choſes. La premiere eſt que *Cyrille* n'admettoit qu'une nature, après l'incarnation, ce que les Eutychiens avouoïent très-volontiers. Les Peres Orthodoxes étoient embarraſſez, ſur le ſens, qu'on devoit donner à ces paroles de *Cyrille*; les Eutychiens les prenoient en celui, qui étoit favorable à leur Héreſie, & s'en ſervoient comme d'une maxime infaillible, par laquelle ils pouvoient la défendre contre leurs adverſaires. Les Orthodoxes, au contraire, n'étoient pas d'accord entre eux, touchant le ſens de ces mots.

En ſecond lieu, *Cyrille* ſe défendoit, par l'autorité des Peres; mais *Théodoret* lui demandoit, lequel d'entre eux avoit dit, *qu'une ſeule nature avoit été incarnée?* *Cyrille* cita S. *Athanaſe*, mais l'Ouvrage, où ces mots ſe trouvoient, avoit été ſuppoſé, comme *Leontius* l'avouë, & comme il paroît auſſi par S. *Jean* de Damas. *Neſtorius* ſe brouilloit auſſi étrangement, pour vouloir expliquer une choſe, qui eſt inexplicable.

Si

Si *Neſtorius* ne vouloit pas admettre les termes de *Mere de Dieu*, il ne refuſoit pas de reconnoître qu'elle étoit *Mere du Chriſt*; parce que ce mot renferme la Nature Humaine, & que la S. Vierge eſt nommée *la Mere de Jeſus*, mais nullement *la Mere de Dieu*, ni de la Divinité. *Cyrille* dit, dans ſon Epître aux Moines, qu'on doit reconnoître deux génerations du Verbe, dont l'une eſt éternelle, & l'autre ſelon la chair, qui commença dans le ſein de la S. Vierge.

Nôtre Auteur traite de diverſes autres queſtions incidentes, par rapport au Neſtorianisme, auxquelles nous ne pouvons pas nous arrêter.

Pour terminer ce differend, il ne falloit pas commencer par des Anathemes & par des conteſtations pleines de fiel & de colere. Il auroit fallu ſeulement employer des gens ſages & moderez, bien verſez dans l'Ecriture & dans l'art de débrouiller les controverſes embaraſſées, en propoſant l'état de la queſtion, & en examinant tranquillement ce qu'on diſoit de part & d'autre. Mais on dira, que l'on ne trouvoit que peu,

ou point de gens de cette ſorte, parmi les Eccleſiaſtiques de ce tems-là, qui commençoient par s'injurier & par ſe condamner, ſans s'entendre ; & par chercher les moyens de réduire leurs Adverſaires à recevoir les termes, qu'ils leur impoſoient, & de les perdre, s'ils ne vouloient pas ſe rendre. Mais les Patriarches d'Alexandrie trouvoient qu'il étoit beau, pour eux, de déthroner les Patriarches de Conſtantinople.

Si l'on avoit interrogé à part les deux partis, non pour les contredire, mais pour réduire leurs ſentimens à quelques propoſitions claires, en leur demandant des définitions des termes obſcurs; & qu'on eût bien diſtingué ce en quoi ils convenoient, de ce qu'ils ſe conteſtoient les uns les autres ; on auroit reconnu qu'il y avoit plus de controverſes de mots que de choſes, & l'on auroit mis fin à bien des diſputes, qui durent encore aujourdhui entre les Orientaux; où il y a des Neſtoriens & des Eutychiens, qui ſe querellent, ſans s'entendre, & qui s'excommunient encore réciproquement, ſans ſavoir pourquoi.

III. DANS le Chapitre III. Mr. *Bas-*

Basnage recherche quelles ont été les differentes Sectes des Eutychiens, pour mettre les Lecteurs de ce Recueuil en état d'entendre ce qu'en disent *Leontius*, S. *Jean de Damas* & d'autres qui en ont parlé. Il commence par remarquer que, pendant que les hommes, échauffez les uns contre les autres, se veulent réfuter réciproquement ; ils se jettent dans des extremitez vicieuses, dont aucune ne contient la pure Verité. Ce fut ainsi que *Nestorius*, en voulant s'éloigner des erreurs d'*Apollinaire*, le plus qu'il lui étoit possible, il s'expliqua d'une maniere, qui donna occasion à *Cyrille* de l'accuser de mettre deux personnes en Jesus Christ; & *Eutyche*, Abbé de Constantinople, en fuyant le Nestorianisme, avança des erreurs encore pires, que n'avoient été les sentimens de *Nestorius* ; en changeant l'Humanité de Jesus-Christ en Divinité. Cet Abbé s'imaginoit, que par-là il pouvoit mieux rendre raison du culte divin, que l'on rend à Jesus-Christ, & du prix de son Sacrifice; quoi que ceux d'entre les Eutychiens, qui ont été nommez *Aphthartodocetes*, détruisissent la ré-

demption, en enſeignant que le Corps de Jeſus-Chriſt étoit incorruptible, avant ſa mort; comme après ſa réſurrection. Sous prétexte de l'exalter, ils détruiſoient ſon Sacerdoce, fondé ſur ſes ſouffrances & ſur ſa mort. Ils ſe multiplierent ſi fort en Egypte, qu'ils oſerent plus d'une fois réſiſter aux Troupes des Empereurs, & les faire perir. *Dioſcore*, ſucceſſeur de *Cyrille*, répandoit le Neſtorianisme en Egypte, & d'autres par toute l'Aſie. Il y en eut jusqu'à douze Sectes différentes, ce qui a cauſé de grandes varietez, entre ceux qui en ont parlé. Dans ces Siecles-là, on entendoit peu la véritable maniere d'expliquer l'Ecriture Sainte, & l'on n'étoit pas fort exercé à raiſonner juſte; ce qui a fait naître une infinité d'erreurs, dont les peuples ne pouvoient pas ſe dégager, & que les Docteurs même s'y ſont étrangement embarraſſez, faute d'attention, ou par trop d'animoſité. Il ne nous ſeroit pas poſſible, de donner une idée juſte de ce que Mr. *Basnage* dit, ſans traduire une bonne partie de ce que cet Auteur a écrit, & nous étendre

dre beaucoup plus que nous ne pourrions faire ici. Ainſi nous nous contenterons, de mettre les ſommaires des Chapitres ſuivans, ſans entrer en aucun détail.

IV. Le Chapitre ſuivant traite du Gouvernement de l'Egliſe, des titres, de l'élection & des devoirs des Evêques, des Patriarches &c. Si Mr. *Basnage* avoit voulu épuiſer la matiere, il lui auroit fallu compoſer un Volume entier, ſur ce ſujet. Il s'eſt renfermé dans les remarques, qui peuvent ſervir à l'intelligence des Traitez, qui ſont en ce Recueuil.

V. Il traite enſuite des Rites, qui s'obſervoient dans l'adminiſtration du Baptême, & ſur tout de la triple immerſion; qui fut pratiquée en divers lieux, jusqu'au XIII. Siecle. *Alcuin* la croyoit néceſſaire, & écrivit, avec chaleur, contre les Espagnols, qui ſe ſervoient, comme on fait aujourdhui, d'une ſimple immerſion.

VI. En ſuite, il parle des Rites de la Pénitence Publique, tels qu'ils s'obſervoient aux VIII. & IX. Siecles, ſans parler des Rites des premiers Siecles; parce qu'il ne ſe

propoſe que d'éclaircir quelques *Pénitentiaux* plus récens.

VII. ENFIN, dans le dernier Chapitre de ces Prolegomenes, il eſt traité des rites de l'Euchariſtie, des Oblations, des Pains bénits, des Eulogies, que les Evêques s'envoyoient les uns aux autres, du Pain fermenté, des Calices &c. Mr. *Basnage* auroit peutêtre fait davantage de Diſſertations Eccleſiaſtiques, s'il avoit vêcu. On a ſeulement trouvé ſur un papier les noms de Mrs. *Fabricius* & *Winkler* de Hambourg, de Mr. *Panwitz* & de Mr. l'Abbé *Caperonnier*, qu'il avoit réſolu de remercier; pour les pieces, qu'ils lui avoient fournies.

On a ajouté ici un petit Eloge du Défunt, pour faire connoître ſa Perſonne & ſes Ecrits. Quelques uns des Amis de l'Auteur ont jugé que ſon caractére y étoit aſſez bien répréſenté, & qu'on lui a fait juſtice, en lui donnant les louanges que l'on y trouve.

Pour faire connoître ce Recueuil, on rapportera les titres des Pieces, qui ſe trouvent dans la I. Partie, qui eſt diviſée en deux Tomes, avec ce que nôtre Auteur y a fait; en donnant

nant une légere idée de la matiere, ſans s'étendre ſur rien en particulier. L'on donnera la liſte du reſte dans la ſuite de cette *Bibliotheque*.

1. *Extraits du Livre de* S. Hippolyte *Martyr & Evêque de Porto, touchant la Théologie & l'Incarnation, contre* Beron & Helices *Heretiques, en Grec & en Latin, de la verſion de* François Turrianus *Jeſuite.*

On ſait qu'il y a eu un S. *Hippolyte* Evêque du Port Romain, ſur le Tibre, dont on a encore la ſtatue, dans la Bibliotheque Vaticane. On la peut voir bien gravée & doctement illuſtrée, par Mr. l'Abbé *Bianchini*, dans une Diſſertation, imprimée à Rome, en MDCCIII. Nous avons fait mention de cette Piece, au Tome XXVII. de la Bibliotheque Choiſie. Mr. *Basnage* a bien remarqué, que ces Extraits ne ſont pas de cet Evêque, qui vivoit ſur la fin du II. & au commencement du III. Siecle; puis qu'il y eſt parlé très-clairement des ſentimens des Neſtoriens & des Eutychiens. Il y a eu pluſieurs autres hommes, qui ſe nommoient *Hippolyte*, & quelqu'un d'entre eux au-

ra pu faire cet Ouvrage, que *Canisius* avoit reçu du P. *François Turrianus*. Le bon *Canisius* s'imaginoit que les sentimens, dont on vient de parler, étoient bien plus anciens, que Nestorius & qu'Eutyche; parce que l'Auteur de *l'Exposition de la Foi*, qu'on met à la fin des Oeuvres de *Justin* Martyr, en parle. Mais tout le monde sait à présent que cet Ouvrage n'étoit pas de lui.

2. *Les Douze Articles de la Foi & les Anathematismes de* S. Gregoire Thaumaturge, *Evêque de Néocesarée*, en Grec & en Latin.

C'est encore une Piece supposée, puis qu'il y est fait mention non seulement de l'*Arianisme*, mais même des sentimens d'*Apollinaire*; dont *Gregoire Thaumaturge*, qui vivoit au milieu du III. Siecle, ne pouvoit pas avoir ouï parler. On disoit que la S. Vierge & S. Jean l'Evangeliste étoient descendus du ciel, pour donner ces Articles à S. *Gregoire*. Cela étoit bon, pour des Siécles, où la crédulité la plus outrée passoit pour une vertu, & les fraudes pies, pour des œuvres méritoires. Il est néanmoins utile, qu'il nous soit de-

demeuré quelque peu des fourberies des Siecles les plus orthodoxes; afin que nous aprenions à nous tenir ſur nos gardes.

3. *Le Livre de* Serapion, *Evêque de Thmuis, contre les Manichéens*, en Grec & en Latin, de la traduction de *F. Turrianus.*

Cet Auteur vivoit au milieu du IV. Siecle, c'eſt à dire, dans un tems, où l'Arianiſme faiſoit le plus de desordre, dans la Chrétienté. Ce qu'il dit contre les Manichéens n'eſt pas mauvais; mais il n'a pas pris ſoin d'expoſer les ſentimens des Manichéens, ni d'en renverſer les principes. Cet Ouvrage eſt plus propre pour le peuple, que pour ceux, qui veulent s'inſtruire à fond de ce dont il s'agit.

4. *Trois Livres de* Tite, *Evêque de Botsra, contre les Manichéens, avec le titre du quatriéme, qui s'eſt perdu. Edition, où le Grec paroît, pour la premiere fois.*

Cet Evêque de Botsra vivoit environ vers le milieu du IV. Siecle, & a réfuté, avec plus de méthode & de force, le Manicheïsme, que n'avoit fait *Serapion.* Le 1. Livre réfute les principaux Principes des

Manichéens, & montre que les idées de ces Héretiques ſont contre les notions communes; de ſorte qu'elles ne ſont pas recevables, puis que toutes les veritez doivent être fondées, ſur ces idées naturelles. Le II. montre, que les hommes ne péchent pas, en conſéquence de l'influence d'un Etre vicieux & éternel, ou d'un Principe contraire à Dieu, parce qu'il n'y en a point, qu'il n'y ait aucune ſubſtance, qui ſoit mauvaiſe d'elle même; qu'il n'y a point d'inégalité, dans la conduite de la Providence, qu'on ne peut cenſurer, ſans impieté; de ſorte, qu'il n'y a aucun ſujet de ſoupçonner, qu'il y a un ſecond Principe éternel, contraire à Dieu. Le III. Livre eſt une défenſe de l'Ancien Teſtament, où l'on fait voir qu'il n'y a rien à cenſurer, de ce que Dieu a dit, ou fait, pendant l'Ancienne Economie, ni rien qui ſoit contraire au Nouveau Teſtament. Le IV. étoit la défenſe de ce dernier, contre lequel les Manichéens ne pouvoient rien dire de raiſonnable; ni qui pût les autoriſer, à parler contre Dieu, comme ils faiſoient.

Caniſius n'avoit publié que la verſion

ſion Latine, que *Turrianus* en avoit faite, & qui n'eſt point exacte, ni claire. Ainſi les Lecteurs, curieux de cette ſorte de choſes, pourront lire, avec plaiſir, l'Original, dont le ſtyle eſt beaucoup plus net & plus dégagé que la Verſion. Mr. *Basnage* étoit redevable du texte Grec à Mr. *Winkler*, Profeſſeur à Hambourg, & à qui le Public a cette obligation. Il y avoit quelque deſordre, dans l'Original Grec, où le II. Livre étoit inſeré dans le I. comme s'il en faiſoit une partie. Il y avoit encore du renverſement, dans les matieres, qu'il a rangées, ſelon l'ordre des matieres & celui de la Verſion; quoique d'ailleurs il ne ſoit pas content de cette Traduction.

Nôtre Editeur remarque que *Tite* n'a rien dit du Péché Originel, *par lequel il pouvoit défendre la néceſſité & l'équité des peines.* Il me ſemble que *Tite* s'eſt ſagement conduit en cela; puis qu'il n'auroit pas pu ſe défendre contre les Manichéens, en diſant, comme font pluſieurs Théologiens, que le Peché d'Adam a été imputé à toute ſa Poſterité; & qu'en conſéquence de cette imputation, Dieu a dépouillé toutes les Ames

mes de la Juſtice Originelle, qu'elles auroient euë autrement; d'où il s'enſuivoit, que Dieu avoit puni de la Corruption Originelle, un péché, commis par un autre, & mis le Genre Humain dans la néceſſité inévitable de perir, pour toûjours, ſans qu'il y eût de ſa faute. Les Manichéens auroient bien embarraſſé les Chrétiens, qui auroient répondu quelque choſe de ſemblable, & leur auroient dit, que toute la difference, qu'il y avoit entre les Chrétiens & eux, c'étoit qu'au lieu que les Manichéens, ne voulant pas attribuer à *Dieu* (car ils nommoient ainſi conſtamment le Principe Bon) le mal, ni phyſique, ni moral; ils avoient cru devoir ſuppoſer, que ces maux ne venoient que d'un Mauvais Principe. Au contraire, en ſoûtenant, que le Mal Moral n'eſt entré dans le monde, que parce qu'Adam a abuſé de la Liberté, qu'il avoit reçue de Dieu, & que ſa Poſterité en a uſé de même; on diſculpe entierement la Providence de Dieu. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de traiter de cette matiere.

5. *Le Livre de S.* Oreſius *Abbé, de ſix penſées des Saints.*

La

La I. eſt de penſer à Dieu, & d'entretenir avec plaiſir cette penſée ; la II. de méditer ſur la paſſion de Jeſus Chriſt ; la III. de penſer à la mort ; la IV. d'avoir devant les yeux le jour du Jugement ; la V. de reflêchir ſur l'Enfer ; & la VI. de ſouhaiter la vie éternelle. Ce ſont en effet des penſées, qui doivent faire la matiere principale des méditations Chrétiennes.

L'Editeur fait quelques remarques, ſur les Auteurs, qui ſe ſont nommez *Oreſius*, *Orientius* & *Orentius*. Celui-ci a vêcu au V. Siecle. Ce qu'on nomme ici un Livre occupe à peine une page.

6. *Syllogismes de S. Baſile le Grand, contre les Ariens.*

Il y a XXXV. argumens, contre l'opinion de ces gens là, & qui ſont ſuivis de quelques lignes contre *Eunomius*, fameux Arien. Ceci n'eſt qu'en Latin.

*La Confeſſion d'*Eunomius, en Grec *& en Latin, de la Verſion de* Henri de Valois.

Il y a fort peu des Ecrits des Anciens Héretiques, qui ſoient parvenus jusqu'à nous ; de ſorte que nous ne ſavons guére plus de leurs

leurs ſentimens & de leurs expreſſions, que ce que leurs Adverſaires nous en ont laiſſé. Mr. *Basnage* avoit eu deſſein de travailler à une Hiſtoire des Héreſies, & ramaſſoit, pour cela, tout ce qui pouvoit lui donner quelques lumieres, ſur un ſujet aſſez ſcabreux. Il avoit trouvé la Confeſſion & l'Apologie d'*Eunomius* dans la Langue Originale, & une Diſpute du même contre un *Homoouſien*, qui n'a paru qu'en Latin, par les ſoins de *Caniſius*, qui n'avoit pas vu les deux autres piéces. Nôtre Auteur a ramaſſé ici tout ce qu'il a pu ſavoir de ſa vie, à quoi nous ne pouvons pas nous arrêter. Il y avoit alors trois principaux Partis ſur la doctrine de la S. Trinité. Ceux qui demeuroient attachez au Synode de Nicée, ſoûtenoient que le Fils eſt *conſubſtantiel* au Pere; c'eſt à dire, d'une ſubſtance de la même ſorte, quoi que differente en nombre. C'eſt ce que ſignifie le mot ὁμοούσιος, comme nous l'avons aſſez prouvé, dans les Vies d'*Euſebe* de Ceſarée & de S. *Gregoire* de *Naziance*, qui ſont dans la *Bibliotheque Univerſelle* Tom. X. & XVIII. D'autres diſoient, que le Fils eſt ſeulement d'une

d'une ſemblable eſſence, en Grec ὁμοιούσιος; de ſorte, qu'ils ne differoient, qu'en une lettre, des précedens. On ne les nommoit que *Demi Ariens*, parce qu'ils ſembloient s'approcher des *Conſubſtantialiſtes*. Enfin il y en avoit, qui ſoûtenoient que le Fils étoit *diſſemblable* au Pere, ἀνόμοιος, & c'étoit-là le ſentiment d'*Eunomius*, comme on le voit, par ſa Confeſſion; quoi qu'en certaines circonſtances, il déclarât que le Fils étoit ſemblable à ſon Pere. *Eunomius* préſenta ſa Confeſſion de Foi à *Théodoſe* le Grand, l'an CCCLXXXIII. Quoi qu'on en diſe, elle contient très-clairement ſes ſentimens. La Confeſſion de Foi, ſon Apologie & la ſeconde Confeſſion plus abregée, expriment fort bien le ſentiment qu'on lui attribue. Le mot de *Conſubſtantiel* n'étoit auſſi nullement obſcur, en ce tems là, où l'on diſoit, que *le Fils étoit conſubſtantiel au Pere, ſelon ſa Divinité; & conſubſtantiel aux hommes ſelon ſon Humanité*, comme il paroît, par le Concile de Calcedoine. Mais avec le tems on a donné au mot de *Conſubſtantiel* un autre ſens. En préten-

tendant parler plus clairement que l'Ecriture Sainte, on inventa un mot, qui, ſelon ſa veritable ſignification, établiſſoit trois Etres égaux; & dans la ſuite du tems, on vint à n'admettre qu'un ſeul Etre, conformément à la Verité; en croyant néanmoins ne point s'éloigner du Concile de Nicée, qu'on n'entendoit pas.

8. Il y a, après cela, une Diſpute d'un Orthodoxe contre *Eunomius*. Cette Diſpute eſt intitulée *Scholion Eunomii*, je ne ſai pourquoi; à moins, que l'Auteur n'ait voulu dire, qu'il vouloit expliquer le ſentiment de cet Arien, en le réfutant. Il n'y en a que la verſion de *Turrianus*, qui auroit mieux fait d'y joindre l'Original.

9 L'Explication, qui ſuit, de la Foi de l'Egliſe, touchant la Trinité & l'Incarnation, & qui eſt tirée de S. *Baſile* de Ceſarée, & de S. *Grégoire* de Nazianze, eſt auſſi en Latin ſeulement.

10. L'*Epitre de* S. Grégoire de Nyſſe, *contre Apollinaire* & *Theophile* d'Alexandrie, avoit auſſi été publiée en Latin, par *Turrianus*; mais on y a joint ici le Grec, tiré de l'Edition

dition de *Grégoire*, publiée par *Fronton le Duc.*

11. On voit après cela *un Livre de* Didyme *d'Alexandrie, contre les Manichéens.*

Didyme a vêcu au IV. Siecle. Mr. *Basnage* a mis au devant une Préface, où il dit, en peu de mots, ce que l'on ſait de ce ſavant homme. Il enſeigna dans l'Ecole d'Alexandrie avec beaucoup de réputation. Il étoit attaché aux ſentimens d'*Origene*, & fut néanmoins l'admiration de ſon tems. Cependant il fut condamné, avec ſon maître, au V. & au VI. Conciles, à cauſe de cela. Cela marque le peu d'habileté & de diſcretion de ce tems-là; où l'on étoit ſi fort partagé, ſur la doctrine des plus célébres Docteurs; que l'on condamnoit après leur mort, malgré les loüanges, qu'on leur avoit données, pendant leur vie. Mais que doit-on penſer de ceux, qui veulent nous donner ces gens-là, comme des règles du vrai & du faux, en matieres de Théologie, & leur conduite comme un modèle, que nous devons nous propoſer de ſuivre?

Mr. *Basnage* met, entre ſes erreurs, l'opinion, où il étoit, que la Pré-

Prédeſtination eſt fondée ſur la préviſion de la Foi & des Oeuvres; opinion, qui a été aſſez commune, en ce tems-là. „ Il attribuoit, *dit il*, „ le Franc Arbitre, tant pour le bien, „ que pour le mal, à l'Homme a„ près ſa chute; & l'on n'en doit „ pas être ſurpris, puisque tous ceux, „ qui ont diſputé, contre les Mani„ chéens, ſans en excepter S. *Au„ guſtin*, ont ſoûtenu ce même ſen„ timent, & ont cru, qu'on ne pou„ voit pas défendre la Juſtice Divi„ ne; ſi l'ame de l'Homme n'étoit „ pas exempte de toute néceſſité, & „ ſi elle ne pouvoit pas tourner ſes „ mouvemens, de quelque côté, „ qu'il lui plaiſoit. Nous ne pouvons pas non plus comprendre aujourdhui, que des créatures, qui ſont dans l'impoſſibilité, dès leur naiſſance, de s'appliquer au bien, puiſſent être condamnées à des ſupplices érernels, par un Dieu bon & juſte. Cette difficulté eſt ſi grande, qu'on ne conçoit pas, comment on n'en eſt point frappé.

Il ſemble auſſi n'avoir pas cru le Péché Originel, puis qu'il s'objecte le paſſage de S. Paul, Epheſ. II, 3. où il dit, que les Juifs *étoient, de nature*,

ture, *enfans de la colere*, *comme les autres*. *Didyme* explique ces mots, comme ſi S. Paul avoit voulu dire: *veritablement* dignes de la colere de Dieu, & *Grotius* a ſuivi ce ſentiment, dans ſes remarques, ſur cet endroit. Voyez auſſi ce qu'on en a dit, dans l'*Ars Critica* P. 2. Sect. I. Chap. VII. 6. & *ſuiv.* Nôtre Editeur croit, que S. Paul a voulu marquer, que nous ſommes tous pécheurs, dès nôtre naiſſance; & que nous avons mérité la vengeance divine, à cauſe du Péché Originel, & par conſéquent *enfans de colere*. Je croirois, pour moi, que cette penſée nous livreroit, pieds & poings liez, aux Manichéens, à qui, ſelon Mr. *Bayle*, nous ne ſaurions rien répondre de raiſonnable, en admettant le Péché Originel, comme on l'explique communément. Le Pere *Petau* dit même, que ceux, qui ſuivent de ſemblables penſées, ſont pires que les Manichéens; qui n'accuſoient au moins que le ſeul Mauvais Principe, d'être la cauſe du Mal; au lieu, qu'on en accuſe Dieu lui-même, au moins pour une bonne partie. Voyez ſes *Dogmes Théologiques*, Tom. I. Liv. VI. c. 5.

On

On a auſſi accuſé *Didyme* d'avoir cru la Préexiſtence des Ames, comme *Origene*, & le ſalut des Démons & des Damnez, après qu'ils auroient ſouffert un certain tems. C'eſt en effet ce qu'il ſemble favoriſer, dans ſes Commentaires ſur les Epitres Catholiques; que Mr. *Basnage* croit être veritablement de lui. Il fait auſſi ici une petite digreſſion, ſur la haute eſtime, que l'on eut pour *Origene*, & qui fit qu'il ne fut condamné, que pluſieurs Siecles après ſa mort; mais auſſi on *érigea*, pour parler ainſi, en *Héreſie*, bien des penſées, à la verité mal fondées; mais qui n'empêchoient pas, qu'on ne fût d'ailleurs bon Chrétien. Un Anglois, homme d'eſprit, qui a fait une eſpéce d'Apologie pour Origene, dit, qu'il eſt ſurpris, qu'on ait tant crié contre lui, pour avoir cru que Dieu convertiroit un jour les Démons; *que pour lui, il verroit plus volontiers un Diable devenir un Ange, qu'un Ange devenir un Diable.* Voyez la I. Piece du 2. Tome du *Phénix*.

La condamnation implacable des Morts, comme d'*Origene* & de *Didyme*, eſt venue de l'eſprit aigre & dé-

déciſif des Eccleſiaſtiques des Siecles les moins éclairez. Auſſi Mr. *Basnage*, qui étoit moderé, n'approuve-t-il nullement cet uſage de condamner un Auteur, après ſa mort. Il ſuffiſoit bien, ſelon lui, de condamner les erreurs d'*Origene* & de *Didyme*, lors que les Moines commencerent d'en abuſer; ſans faire mention de gens, qui avoient été ſi eſtimez de leur tems. *Didyme* étoit d'ailleurs orthodoxe, ſur la Divinité du S. Eſprit, comme on le voit, par ſon Traité ſur le S. Eſprit; que S. *Jerôme* a traduit en Latin; mais auquel il a ajoûté diverſes choſes. *Origene*, ſon maître, n'avoit pas été ſi orthodoxe, que lui, comme Mr. *Basnage* le fait voir. Il croit, qu'on ne prononça tant d'Anathemes, contre *Didyme*, qu'à cauſe qu'on croyoit, qu'il avoit été dans tous les ſentimens de ſon Maître; quoi que la plûpart de ce qui nous reſte de *Didyme*, ſoit orthodoxe.

Le Jeſuite *Poſſevin* croyoit, que le Livre, contre les Manichéens, n'étoit pas de lui; mais il ſe trompoit. *Caniſius* n'avoit publié cet Ouvrage, qu'en Latin; mais Mr.

Emeric Bigot, à qui Mr. *Basnage* donne de grands éloges, avec beaucoup de raiſon, l'ayant apporté d'Italie en Grec, le communiqua au P. *Combefis* Dominicain; qui le publia, dans ſon *Auctarium Noviſſimum Bibliothecæ Patrum*, en Grec & en Latin. Cependant il ne croyoit pas, que cet Ouvrage fût de *Didyme*; mais il ſe trompoit auſſi, comme Mr. *Basnage* l'a fort bien remarqué. *Turrianus* avoit auſſi traduit ce Livre en Latin; mais *Combefis* ne laiſſa pas de le traduire de nouveau; & nôtre Auteur n'a pas manqué de mettre au deſſous les differences de ces deux Interprétes. Au reſte, *Didyme* eſt du même ſentiment, concernant la Prédeſtination & la Grace, que les autres, qui ont réfuté les Manichéens, comme le dit Mr. *Basnage*; qui fait cette remarque, qu'encore que ceux, qui peuvent nommer beaucoup de gens, qui favoriſent leurs ſentimens, ne ſoient pas excuſables, pour cela; il faut néanmoins prendre garde, que l'Egliſe n'en a pas uſé de rigueur, envers les autres, qui avoient la même penſée. Il n'en ajoûte néanmoins pas la raiſon, qui étoit qu'avant

vant le tems de S. *Auguſtin*, tous les Théologiens étoient de cette opinion, & que toute l'Egliſe Greque l'a été, même depuis.

12. *Courte Explication de l'Evangile ſelon S. Jean, par* S. Jean Chryſoſtome.

C'eſt une traduction d'un Ouvrage, qui n'eſt nullement de S. *Chryſoſtome*, comme Mr. *Basnage* le fait bien voir.

13. *Lettre de S.* Chryſoſtome *au Moine Ceſarius.*

Cette Lettre ne ſe trouve qu'en Latin, & ſi l'on voit des paroles Greques à côté du Latin, en quelques endroits; ces mots ſont tirez, non de l'Original Grec de cette Lettre, qui n'eſt plus, mais de quelques citations de cette Lettre, par d'autres Auteurs.

Pierre Martyr Florentin, qui ſe déclara pour les ſentimens de *Calvin*, au tems de la Réformation, avoit été Dominicain, & avoit copié cette Lettre, ſur un MS. des Dominicains de Florence; comme un monument authentique, par où il paroît, que S. *Chryſoſtome* n'a pas cru la Tranſubſtantiation. Il porta ſa Copie en Angleterre, où il la laiſ-

ſa, dans la Bibliotheque de *Cranmer*, Archevêque de Cantorbery ; mais cette Bibliotheque fut brulée, ou pillée, ſous le regne de Marie. Depuis, les Théologiens Catholiques ſoûtinrent, que cette Lettre de S. *Chryſoſtome* étoit ſuppoſée; parce que les paroles, qu'on en avoit produites, renverſoient entierement la Tranſubſtantiation. Les voici : *Sicut enim, antequàm ſanctificetur panis, panem vocamus, divinâ eum ſanctificante gratiâ, mediante Sacerdote, liberatus eſt adpellatione panis; dignus autem eſt habitus Dominici Corporis adpellatione, etſi natura panis in eo permanſit.* Mais il arriva depuis que Mr. *Bigot*, en viſitant les Bibliotheques d'Italie, trouva cette Lettre dans la même Bibliotheque, & qu'il la copia, & porta en France cette Copie. Il y publia, à Paris, en MDCLXXX. chez Martin, la Vie de S. *Chryſoſtome*, par *Palladius*, & quelques autres pieces, qu'il avoit copiées dans les Bibliotheques d'Italie. Cette Lettre fut placée à la fin d'un Eloge, que S. *Chryſoſtome* avoit fait, de *Diodore de Tarſe*, après la page 135. qui eſt marquée 145. par une faute d'impreſſion. Mais

les

les Censeurs des Livres s'y opposerent, & ayant porté l'affaire au Roi, il ordonna qu'elle fût lacerée, & permit qu'on publiât les autres pieces. C'est-ce qui a fait que l'on trouve une lacune, entre la piece précedente & les suivantes, qui commencent par la pag. 245.

Cette Lettre auroit été perdue, si Mr. *Basnage* n'avoit trouvé moyen d'avoir un Exemplaire de Mr. Bigot, non mutilé, sur lequel il la publia en MDCLXXXVII. en Hollande. Le P. *Hardouin* la fit imprimer à Paris en MDCLXXXIX. avec des Notes & une Dissertation *du Sacrement de l'Autel.* Je fis peu après quelques remarques contre ce Jesuite, dans le Tome XV. de la *Bibliotheque Universelle.* Il y répondit en suite, & l'une & l'autre piece a été depuis imprimée, dans ses *Opera Selecta*; qui parurent à Amsterdam en MDCCIX. *in folio.* Cet Auteur ne prit pas le parti de nier, que cette Epître fût de S. *Chrysostome*, ou celui de dire, que l'endroit, touchant le pain de l'Eucharistie, avoit été ajoûté, par quelque Hérétique. Il soûtint seulement que le mot de *Nature*, en parlant du

Pain Euchariſtique, après ſa conſécration, ne ſignifie autre choſe, que *les accidents* du Pain ; qui demeurent ſeuls, dès que le Prêtre a prononcé les paroles ſacramentelles. Il me ſemble néanmoins, que le mot de *Nature*, renferme non ſeulement les accidents du Pain, mais encore ſa ſubſtance. Mr. *Basnage* a été du même ſentiment, comme il le témoigne dans les remarques hiſtoriques, qu'il a miſes à la tête de cette Lettre. Mais il n'entre en aucune diſpute, ſur cette matiere, non plus que moi. Il a évité, par tout, les diſputes purement Théologiques, dans ce Recueuil; qui eſt fait, tant pour les Catholiques Romains, que pour les Proteſtans. Pour moi, je ne croi pas, qu'il ſoit beſoin de prouver, que *la nature du Pain* ſignifie autre choſe, que ce que j'ai dit.

On avoit cru, que Mr. *Basnage* avoit dit, que S. A. R. le Grand Duc de Florence avoit fait déchirer l'Epître de S. *Chryſoſtome*, du MS. où elle ſe trouvoit. Mais on voit le contraire, par une Lettre de Mr. *Mafei*, & en effet, nôtre Auteur ne l'avoit point dit.

14. On trouve, après cela, une autre Epître de S. *Chryſoſtome*, au même *Ceſarius*; qui eſt en un autre MS. du Grand Duc. Elle eſt auſſi contre les ſentimens d'*Apollinaire*.

15. *Démonſtration, contre les Juifs, par* Baſile, *Evêque de Seleucie*. *Swert* avoit inſeré cette Lettre, en Latin, dans le Volume de diverſes Piéces, qu'il publia après la mort de *Caniſius*. On y a ajouté le Grec, qui avoit depuis été publié par le P. *Dausquei*, Jeſuite, de S. Omer. Mr. *Basnage* a été choqué, de ce que cet Evêque raconte des Fables aux Juifs pour les convertir; comme eſt celle d'un *enfant cornu*, dont une femme accoucha, au lieu de *Golgatha*, ce qui étoit un préſage, qu'il y auroit là quelque jour le Palais d'un Roi; ce qui fut accompli, par la réſurrection de Jeſus Chriſt, en ce lieu là, où l'on voyoit alors l'Egliſe de la Croix & de la Réſurrection. Il ajoûte, que les Traditions Judaïques diſoient, qu'on avoit trouvé là *le Crane d'Adam*; que Salomon, par ſa grande ſageſſe, l'avoit ſû. & que c'étoit pour cela, qu'on appelloit ce lieu là *le lieu du Crane*. Ce *Baſile* n'étoit, pas ſans doute, un bon raiſon-

neur ; mais il n'étoit pas non plus un homme de bien, puis qu'il fut l'un des Evêques, qui se trouverent à Ephese, en CCCCXLIX. dans une Assemblée d'Evêques, qu'on nomma *le Brigandage d'Ephese*. Des gens, capables de faire ce, qu'ils firent, étoient tout disposez, à débiter des Mensonges, pour des Veritez. Il touche bien la preuve de la venue du Messie, tirée des LXX. Semaines; mais il n'étoit pas assez versé dans l'Histoire, ni dans la Chronologie, pour pouvoir prouver, que les LXX. Semaines étoient échuës, au tems, auquel Jesus-Christ étoit mort. Les plus habiles Chronologues ne sont pas même d'accord de la maniere, dont il faut calculer les Semaines.

16. On trouve après cela plusieurs Chroniques Latines, & I. *la Chronique entiere de* Tiron Prosper d'*Aquitaine*, en deux Parties ; dont la premiere va depuis Adam, jusqu'à la mort de l'Empereur Valens, en CCCLXXVIII. de l'Ere Vulgaire, & la seconde, jusqu'à l'Empire de l'Empereur Marcien, en CCCCL: II. une autre Chronique, attribuée au même, & tirée d'un MS. d'Augsbourg:

bourg : III. une troiſiéme, qui eſt de *Victor*, Evêque de Tunune, en Afrique, qui eſt une continuation de *Proſper*, & qui commence au XVIII. Conſulat de *Theodoſe*, le Jeune, & finit par la VIII. année de l'Empereur *Maurice*.

17. On trouve, enſuite, les Lettres de *Fauſte*, d'abord Abbé du Monaſtere de Lerins & depuis Evêque de Reïes vers l'an CCCC XXXVI. *Caniſius* les publia de nouveau, ſur un MS. de l'Abbaïe de S.t Gal. Mr. *Basnage* l'accuſe de *Demi-Pelagianisme*, qui étoit un ſentiment mitoyen, entre le *Pelagianisme* & le *Predeſtinatianisme*. Ce dernier outroit la Prédeſtination abſolue, & ôtoit à l'homme toute ſa Liberté ; & le premier admettoit une Prédeſtination, fondée ſur le bon & ſur le mauvais uſage, que les hommes font des graces de Dieu ; en donnant à Dieu le commencement de la converſion, auquel l'homme pouvoit donner, ou refuſer ſon conſentement. Ce Demi-Pelagianisme étoit un ſentiment, qui étoit reçu de toute l'Egliſe Greque, & qui n'a jamais été condamné en Orient, ni en Occident,

au moins en tous ſes Articles.

Il nous reſte de *Fauſte* quelques Lettres, dont la premiere eſt adreſſée à un Prêtre, nommé *Lucidus*, qui étoit Prédeſtinatien ; à qui il apprend, au nom d'un Concile Provincial, les doctrines, qu'il devoit condamner ; & pour lesquelles il vouloit, qu'il anathematizât ceux qui les ſoûtiendroient. Il devoit donc condamner 1. celui, qui, entre les autres impietez de Pelage, croiroit, que l'homme naît ſans péché, & qu'il peut être ſauvé, par ſon ſeul travail, & que, ſans la grace de Dieu, il peut être délivré du péché : 2. celui, qui diroit, qu'un homme eſt damné, quoi qu'il ait, après une fidele confeſſion, été baptizé & défendu la Foi Catholique ; ſeulement pour être tombé en Adam, & à cauſe du péché originel : 3. celui qui diroit, que l'homme eſt précipité dans la mort, par la préviſion de Dieu : 4. celui qui diroit, que celui, qui a peri, n'avoit pas reçu de quoi pouvoir être ſauvé ; tel qu'étoit un homme, qui avoit été baptizé, ou un Payen, qui avoit pu croire, & qui n'avoit pas voulu : 5. celui qui diroit, qu'un homme, qui

qui eſt *un vaiſſeau à deshonneur*, ne peut pas devenir *un vaiſſeau à honneur :* 6. celui qui diſoit, que Jeſus Chriſt n'étoit pas mort pour tous, & n'a pas fait en ſorte, que tous les hommes puiſſent être ſauvez. Il y a ſeulement : *nec omnes homines ſalvos eſſe fecit*; mais il ſemble, qu'il faut lire *ſalvos eſſe poſſe fecit*; car les Demi-Pelagiens ne croyoient pas, que tous les hommes ſont ſauvez.

Il exhorte Lucidus à ſigner ces Anathemes, à faute de quoi il ſeroit obligé de le déferer aux Aſſemblées Eccleſiaſtiques. Quelques Savans ont cru, que ce *Lucidus* eſt un Prêtre chimerique, & que *Fauſte* s'adreſſe, ſous ce nom, à tous ceux, qui pourroient être dans de ſemblables ſentimens.

Il y a enſuite une autre Lettre, qui doit avoir été faite par Fauſte, au nom de *Lucidus*, & adreſſée à une Aſſemblée de pluſieurs Evêques de la Province, ſi l'on en croit le titre.

Lucidus y condamne, conformément aux ſentimens du Synode, ceux qui diſoient, " qu'il ne falloit „ pas joindre le travail de l'obéïs-

„ ſance humaine à la grace de Dieu;
„ qu'après la chute du premier hom-
„ me, (*le franc*) arbitre de la vo-
„ lonté étoit entierement éteint;
„ que Jeſus Chriſt n'a pas ſouffert
„ la mort, pour le ſalut de tous les
„ hommes: que la préſcience de
„ Dieu pouſſe l'homme violemment
„ à la mort, ou que ceux, qui pé-
„ riſſent, périſſent par la volonté
„ de Dieu; que quiconque péche,
„ meurt en Adam, quoi qu'il ait été
„ légitimement baptizé; que les uns
„ ſont prédeſtinez à la mort, & les
„ autres à la vie; que depuis Adam,
„ jusqu'à Jeſus Chriſt, il n'y a eu
„ perſonne de ſauvé d'entre les Gen-
„ tils, par la premiere loi de la Na-
„ ture, en contemplation de l'ave-
„ nement de Jeſus Chriſt; parce qu'ils
„ ont tous entierement perdu le li-
„ bre arbitre, dans leur premier Pe-
„ re: que les Patriarches & les Pro-
„ phetes, ou les premiers des Saints
„ avoient été dans le Paradis, avant
„ le tems de la Rédemtion. Enſui-
te *Lucidus* aſſure le contraire en aſ-
ſez mauvais termes.

Mr. *Basnage* croit, que les Propoſitions, qui ſont ici condamnées, ſont des propoſitions de S. Auguſtin, que

que les Moines de Lerins & ceux de Marſeille attaquoient Telle étoit celle, qui dit: *laborem humanæ induſtriæ Divinæ gratiæ non eſſe jungendum.* Mr. *Basnage* dit, que cette Propoſition eſt vraie, à l'égard de la Grace prévenante, qui agit ſur l'Homme la premiere, & il a raiſon; car c'eſt Dieu qui agit le premier. pour nous conduire au ſalut. Mais je ne ſai, s'il s'agit ici de la Grace prévenante. Il pourroit bien ſe faire que Faulle ait voulu contredire ceux, qui vouloient que Dieu faſſe tout & l'homme rien, dans la vie Chrétienne, ou qui parloient ainſi, ſans bien entendre ce qu'ils diſoient. Les Apôtres veulent, que nous joignions nos efforts aux graces, que Dieu nous a faites. *Travaillez*, dit S. Paul, *à vôtre ſalut, avec crainte & avec tremblement: car c'eſt Dieu, qui produit en nous & la volonté & l'execution*, Philip. II: 12, 13 L'un n'eſt pas incompatible avec l'autre.

Nôtre Auteur condamne auſſi la cenſure de la Propoſition qui dit: *qu'après la chute du premier homme, le* (franc) *Arbitre eſt entierement éteint.* En effet Dieu ne pourroit pas punir juſtement la poſterité d'Adam,

n'avoir pas fait du bien, qu'elle ne peut pas faire; & cela, non par ſa propre faute, mais par celle d'Adam. Il vaut mieux dire, que Dieu n'a pas permis, que le Genre Humain perdît toute connoiſſance du Bien & du Mal, & que par les lumieres de la Raiſon & de la Conſcience, il l'a détourné du vice, & l'a porté à la Vertu; ſans quoi l'Homme ne ſeroit pas coupable, ni puniſſable du Mal qu'il fait; ni digne de recompenſe, pour le Bien qu'il feroit, par l'effet inévitable d'une Grace irréſiſtible.

18. *Caniſius* a auſſi publié, ſur un MS. de l'Abbaïe de S. Gal, les deux Livres d'Epîtres de *Ruricius* Evêque de Limoge, qui vivoit vers la fin du V. Siecle. Il a été ami particulier de *Fauſte*, dont on vient de parler.

19 On voit enſuite une Lettre d'*Eugipius*, qui étoit un Abbé du commencement du VI. Siecle, dans laquelle il parle de la vie de S. *Severin*, qu'il avoit écrite. *Marc Velſer* avoit publié cette Vie; mais il avoit omis cette Lettre, que *Caniſius* trouva depuis, dans un autre MS.

20. Il s'enſuit la Vie d'une Religieuſe Irlandoiſe, nommée *Brigide*, qui mourut l'an DXXI. Celui, qui l'a écrite, ſe nommoit *Cogitoſus*, & n'eſt pas d'ailleurs connu.

21. La réfutation des Manichéens, qui ſuit, compoſée par *Zacharie* de Mitylene, eſt ſi courte, qu'elle ne tient qu'une page, & ſi métaphyſique qu'à peine la peut-on entendre. Il ſoûtient, que le Mal n'eſt pas une ſubſtance, & cela eſt certain du Mal, tant moral, que phyſique; mais on ne prouve pas par-là, qu'il n'y a point de Principe Mauvais. Quoi que ni le Péché, ni la Vertu, ne ſoient pas des ſubſtances, on ne laiſſe pas de dire, que Dieu eſt le Principe du Bien, & que les mauvais Démons ſont des Principes du Mal; parce que Dieu fait du bien par lui méme, & donne à ſes Créatures le moyen d'en faire; & qu'au contraire, les Eſprits Malins font du mal & en font faire. Les Anciens & les Modernes ont trop ſubtilizé ſur la nature du Mal, en ſoûtenant, que ce n'eſt rien.

22. Après cela, viennent cinq Homilies d'*Anaſtaſe*, Patriarche d'Antioche, en Latin ſeulement; & une

Homilie d'*Anaſtaſe*, Moine du Couvent du Mont Sinaï, touchant l'Euchariſtie; du ſoin, qu'on doit avoir de ne juger pas témerairement; & d'oublier les injures, avec un Diſcours ſur le Pſeaume VI. On ne ſait, s'il a vêcu à la fin du VI. ou du VII. Siecle. Ces diſcours ſont en Grec & en Latin.

23. L'Abbé *Evantius*, dont on voit après un Diſcours, contre ceux qui diſoient, *que le Sang des Animaux étoit immonde, mais que leur chair ne l'étoit pas*, a vêcu au VI. Siecle, & a aſſiſté à divers Synodes, tenus en France, ſur la fin de ce Siecle. Il ne le faut pas confondre avec un Eccleſiaſtique du même nom; qui étoit Evêque de Vienne, comme Mr Basnage l'a fait voir. Il s'échauffe trop contre ceux, qui faiſoient ſcrupule de manger du ſang, dont les Chrétiens des premiers Siecles ſe ſont abſtenus, pendant aſſez long-tems; comme on le peut voir dans la Diſſertation qu'*Etienne de Courcelles* a faite, ſur cette matiere, & qui eſt inſerée dans ſes Oeuvres.

24. *Leontius*, qui ſuit, étoit un Moine de Conſtantinople, qui vivoit

voit au commencement du VII. Siecle, & qui s'étoit fort exercé à réfuter les Neſtoriens & les Eutychiens; qui étoient en grand nombre en Aſie & Egypte, en ce tems-là. Il y a ici trois Ouvrages ſur ces matieres, que *Turrianus* avoit donnez traduits en Latin; & qu'il auroit beaucoup mieux fait, de donner auſſi en Grec; car on n'oſeroit presque citer une ſimple Verſion, quoi que bien faite; parce que l'Interprete a pu facilement ſe tromper, de bonne foi, & ſans avoir deſſein d'en impoſer à ſes Lecteurs. Mr. *Basnage* prend ſoin, dans ſa Préface, de diſtinguer divers Auteurs Grecs, qui portoient le nom de Léonce. On peut le conſulter là-deſſus.

L'Original Grec des Ouvrages de Léonce fut placé, par l'Interprete, dans la Bibliotheque des Jeſuites à Rome; qui auroit bien fait de le publier lui même, ou de le remettre à quelqu'un.

25 On verra après cela les Epîtres de *Didier*, Evêque de Cahors, qui vivoit au milieu du VII. Siecle, & d'autres, qui lui ont écrit. Quoi que ces ſortes d'Ecrits ne ſoient pas d'un grand uſage, en eux-mêmes;

il

ils ne laiſſent pas d'être utiles à ceux, qui veulent écrire l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de ce tems là.

26. On peut dire la même choſe de *la Vie de S.* Magnus, *par* Theodore, *ſon Diſciple, Moine de St. Gal. & premier Abbé de Kempten*, au milieu du VII. Siecle.

27. S. *Adaman* Irlandois avoit écrit une Vie d'un grand Saint de ce Païs là, nommé *Columbe*, ou *Columban*, qui vivoit au milieu du VII. Siecle. On ſait comment les Vies des Saints, faites en ce tems-là, étoient compoſées; mais on en peut tirer ce qu'il y a d'Hiſtorique, lorsqu'il ne s'agit, ni de Révelations, ni de Miracles. Ce fut le Pere des Moines, qui les multiplia en ſon Païs. Voyez *Uſſerius*, dans ſes Antiquitez Britanniques.

28 Il y a enſuite deux Poëmes de S. *Althelme*, ou *Adelme*, Evêque de Salisbury, qui vivoit vers la fin du VIII. Siecle. L'un de ces Poëmes eſt *à la louange des Vierges*, & l'autre eſt ſur *les huit principaux Vices*; qu'on a depuis réduits à ſept.

29. Il y a une I. Appendix, qui contient des remarques de Mr. *Caperonnier*, Profeſſeur Royal, ſur la Ver-

Verſion Latine des fragments d'*Hippolyte de Thebes*, contre *Felix* & *Beron*, qu'on trouve ici à la p. 13. & ſur la Verſion de l'Apologie d'*Eunomius*, qui eſt à la p. 181. On peut voir par-là, qu'on ne peut pas ſe fier à toutes ſortes de verſions du Grec. Pour y réüſſir, il faut 1. ſavoir bien la Langue Greque; 2. entendre la matiere, dont il s'agit: 3. poſſeder auſſi la Langue Latine, pour trouver les mots les plus propres, qui conviennent au ſujet, dont il s'agit; ſans cela, on eſt en danger de commettre de grandes fautes.

La II. Appendix renferme 1. un petit Poëme, qu'on nomme *Monastique* de S. *Colomban* Abbé. Ce Poëme eſt compoſé de Sentences morales, renfermées châcune en un vers: 2. un autre Poëme, encore plus petit, contre l'Avarice: 3. un Sermon de S. *Gal*, Confeſſeur, à la conſecration de *Jean*, Evêque de Conſtance, au commencement du VII. Siecle: 4. un Fragment d'un Discours de *Leontius*, Evêque de Cypre, au commencement du VII. Siecle, contre les Juifs.

C'eſt là le contenu des Pieces, qui

qui forment le premier Tome des *Antiquæ Lectiones* de *Canisius*. Toutes ces Pieces ne sont pas, sans doute, de la même importance ; mais on ne laissera pas d'en trouver plusieurs, qu'on pourroit regretter, si on les avoit perdues.

Mr. *Basnage* a fait sur châcune de petites Prefaces, où il a mis ce qu'on sait des Auteurs, & du tems, auquel ils ont vêcu ; afin que l'on ne les confondît pas avec d'autres, qui portoient les mêmes noms. Il a aussi fait quelquefois, lors que cela a été néceſſaire, des remarques sur les matieres, qui font voir la peine, qu'il s'est donné, pour rendre ce grand Recueuil plus utile, & plus commode ; sans y mêler aucune Controverse moderne.

II. THESAURUS MONUMENTORUM ECCLESIASTICORUM & HISTORICORUM *sive* HENRICI CANISII *Lectiones Antiquæ, ad Sæculorum ordinem digestæ, variisque Opusculis auctæ, quibus Præfationes Historicas, Animadversiones Criticas & Notas in singulos Auctores adjecit* JACOBUS BASNAGE. Tom. II. pagg. 550.

1. *ACtes de S.* Cuthbert, *Evéque de Lindisfarnes, par le* vénerable Bede, *en vers Heroïques, tirez de l'Abbaie de S. Gal.*

Bede, qui a eu le ſurnom de *vénerable*, a vêcu, comme on ſait, au commencement du VIII. Siecle. Ce Poëme des Miracles de S. *Cuthbert* n'eſt pas des plus mauvais de ce tems-là, & ſon Hiſtoire eſt la meilleure qu'on en ait.

2. *Livre de S.* Jean, Moine de Damas, *où ſous le perſonage de* Pierre, *très ſaint Evéque de Damas, il s'adreſſe à l'Evéque Jacobite de Tudarée*, ou *Darée*.

Caniſius avoit publié ce Livre ſeulement en Latin, de la verſion de *Turrianus*, où le commencement manquoit; mais Mr. *Basnage* l'a publié en Grec & en Latin, avec le commencement. Il a ſuivi l'Edition du P. *le Quien* Dominicain, dans le Recueuil des Oeuvres de Jean de Damas. Elle n'eſt pas néanmoins tout-à-fait complete; parce qu'il manquoit quelque choſe, un peu après le commencement. Le P. *le Quien* a ſuppléé cet endroit, par le moyen d'une verſion Arabique de

ce

ce Livre, que quelqu'un avoit traduite en Latin, On ſait, que ces *Jacobites* étoient une ſorte d'Eutychiens. La queſtion, qui étoit entre les Orthodoxes & les Jacobites, étoit: *ſi Jeſus Chriſt eſt deux natures & en deux Natures*, comme les premiers le ſoûtenoient; *ou une ſeule*, comme les *Jacobites* le diſoient, *d'une maniere monſtrueuſe?* εἰ δύο φύσεις ἐστὶν ὁ Χριστὸς, ἢ ἐν δυσὶ φύσεσιν, ἢ μία, καὶ ἐτερρατεύοντο. Les Orthodoxes diſoient, que l'on appelloit Jeſus Chriſt *deux Natures*, la Divine & l'Humaine, & qu'il étoit *en deux Natures*, ſans qu'elles fuſſent confondues, quoi qu'il fût une ſeule Perſonne. Ces nouvelles expreſſions inventées, pour parler plus clairement que l'Ecriture Sainte, furent la cauſe des Diſputes; qu'on auroit évitées, ſi l'on fût demeuré dans la ſimplicité Apoſtolique. Mais l'humeur des Egyptiens & des Aſiatiques ne leur permit pas de ſe conduire ſagement en ces controverſes. Il ne faut que lire l'hiſtoire du Concile d'Epheſe, & des brouilleries, qui ſuivirent ſes déciſions, pour s'en aſſurer. A la fin de cette Piece, *Jean de Damas* raporte pluſieurs paſſages des

des Anciens, pour ſon ſentiment. Le dernier, qui eſt cité, c'eſt S. *Chryſoſtome*, dans ſon Epître à *Céſarius*, de laquelle nous avons déja parlé. Il paroit par-là, que l'on étoit perſuadé au VII. Siecle, que cette Lettre étoit bien de S. *Chryſoſtome*, quoi que le Pere *le Quien* en doute.

3. Il y a après une Diſſertation de *Jean de Damas*, contre les Neſtoriens, que Mr. *Basnage* a tirée, comme il le dit, de l'Edition de ce Pere, publiée par les ſoins du P. *le Quien*. Cette Piece n'avoit paru qu'en Latin, dans *Caniſius*; mais le Texte Grec ayant été trouvé, par le Dominicain, Mr. *Basnage* a très-bien fait de l'ajoûter ici. Il paroît, par le commencement de cette Diſſertation, que les Orthodoxes outroient la liberté, qu'ils prenoient d'inventer de nouveaux mots; qui n'étoient propres qu'à perpetuer les Controverſes. „ Il faut, *dit-il*, „ commencer ainſi, en parlant à „ ceux, qui ſont dans les ſentimens „ de Neſtorius: Dites-nous, vous „ autres, qui la Sainte Mere de „ Dieu a conçu? A-ce été un Dieu, „ Fils de Dieu par ſa nature, ou un „ Homme? S'ils répondent, que

ç'a

„ ç'a été le Fils de Dieu, par ſa na-
„ ture & un Dieu ; ils ſont ortho-
„ doxes ; car ils avouëront néces-
„ ſairement, que la S. Vierge eſt la
„ Mere de Dieu. Ayant conçu un
„ Dieu, & en étant accouchée, lors
„ qu'il a été incarné, comment ne
„ ſeroit-elle pas *Mere de Dieu*?
„ Mais s'ils diſent, que ç'a été un
„ Homme, alors nous repliquerons
„ à ces Héretiques : avouëz-vous,
„ qu'il eſt Fils de Dieu & de ſon Pe-
„ re, & le Verbe, qui a été avant
„ les Siecles, Fils de Dieu, & Dieu
„ de ſa Nature, & conſubſtantiel à
„ Dieu & à ſon Pere? Ils répon-
„ dront qu'oui. Enſuite, nous di-
„ rons : n'avouez-vous pas, que le
„ Fils de la Vierge eſt de ſa nature
„ Fils de Dieu, & de ſa nature Dieu?
„ Ils diront que non. On voit par tout cela, que ces Théologiens Chrétiens avoient donné un tour ſi ſingulier à leur Théologie ; qu'il ne leur étoit plus poſſible de l'exprimer, dans les termes du Nouveau Teſtament, d'une maniere intelligible. Ce qu'il y avoit de pire, c'eſt qu'ils s'impoſoient les uns aux autres la néceſſité de s'en ſervir, comme s'il n'y avoit eu aucun autre moyen de mettre

tre la Verité à couvert. Tout cela fut néanmoins l'occaſion de Diſputes, qui furent accompagnées de perſécutions atroces, auxquelles ceux qui ſe trouverent les plus foibles, furent ſoumis ; ſeulement pour ne pas recevoir des mots inconnus aux Apôtres. Cependant on les auroit pu facilement accorder, comme nous l'avons déja dit; ſi on leur avoit demandé des définitions claires des mots, qu'ils employoient.

Il auroit fallu demander aux Neſtoriens, pourquoi ils ne vouloient pas ſe ſervir du terme de *Mere de Dieu*? Ils auroient répondu, que cela ſembloit dire, que la S. Vierge avoit porté la Divinité en ſon ſein, ce qui ne ſe peut pas dire. On leur auroit dû repliquer, qu'on n'entendoit pas, que la Divinité eût été renfermée dans le ſein de Marie, & qu'elle en fût ſortie; puiſque cela eſt contraire à la Nature Divine, qui eſt par tout eſſentiellement & qui ne peut ſouffrir aucun changement ; mais que l'Enfant, dont Marie accoucha, étoit uni ſi étroitement avec la Divinité, & d'une maniere ſi extraordinaire, qu'en lui, ſelon S. Jean, *la Raiſon avoit été faite*

chair; non que la Raiſon ſuprême, ou la Sageſſe Divine ait ſouffert aucun changement, en elle-même; ce qui avoit fait, que l'on avoit dit, que la S. Vierge étoit *la Mere d'un Dieu*; c'eſt à dire, d'un Homme, qui étoit uni avec la Divinité, d'une maniere indiſſoluble. C'eſt ainſi qu'on auroit dû expliquer ce mot, en avouänt néanmoins que les Apôtres ne s'en étant point ſervis, il auroit été mieux de s'en abſtenir. Il n'y avoit point de Nestorien un peu raiſonnable, qui ne ſe fût contenté de cette explication.

On auroit auſſi pu ramener un Eutychien, par une ſemblable explication de paroles; en lui diſant, que quand il eſt dit, *que la Raiſon a été faite chair*, cela ne ſignifioit nullement, que la Raiſon, ou la Sageſſe infinie de Dieu ait ceſſé d'être ce qu'elle étoit auparavant; mais que S. Jean s'étoit ſervi d'une expreſſion métaphorique, pour repréſenter, que, qui voyoit Jeſus-Chriſt, voyoit la Sageſſe de ſon Pere, & qu'elle étoit ainſi *devenue Chair*. Un Eutychien, qui auroit eu du ſens commun, ſe ſeroit contenté de cela, & l'on n'avoit aucun droit,

droit, de lui imposer la nécessité d'embrasser des idées nouvelles, & de se servir de mots nouveaux, dont les Apôtres ne s'étoient point servis. Il n'y a point d'autorité, parmi les hommes, qui puisse introduire de nouveaux noms, non plus que de nouvelles idées dans la Religion & d'en imposer l'usage ; sous peine de la damnation, ou même d'excommunication, pour ceux, qui ne s'en serviront pas. Après tout, les mots nouveaux, introduits par les uns, ou par les autres, n'ont ni rendu la chose plus claire, ni fait cesser les Controverses. On ne trouvera pas mauvais, que j'aye mis ici ces réflexions, pour dédommager, en quelque maniere, les Lecteurs de cette liste des Auteurs, renfermez en ce vaste Recueuil. Ceux qui feront attention à ce Traité de *Jean de Damas*, & qui liront ses Oeuvres Philosophiques, s'appercevront encore mieux de l'importance de ce que je viens de dire.

4. Les *six Chapitres & demi du Pape* Zacharie, *tirez du III. Livre des Dialogues de* Grégoire le Grand, *que* Zacharie *traduisit en Grec, sur le Latin de* Gregoire le Graud, ne

ſont pas de Controverſes, mais d'Hiſtoires, qui ſe reſſentent fort de la Légende, ou au moins d'une trop grande credulité; ce qui a fait croire à quelques Savans, que ces Dialogues n'étoient pas de lui. Le P. *François Pagi* a cru néanmoins, qu'ils étoient de lui, & Mr. *Basnage* auſſi; qui en fait une petite Critique, qui eſt, ſelon ſa coûtume, très-moderée.

5. On voit enſuite la Vie & les Voyages de S. *Willibald*, premier Evêque d'Aichſtadt, écrits par une Religieuſe d'Heidenheim, qui étoit ſa Parente. Après cela, il y a une autre Vie de l'Abbé *Willibald*, frere du précedent & Confeſſeur, par une Religieuſe du même Couvent. Cette Vie eſt ſuivie de celle de S. *Lambert*, Evêque d'Utrecht & Martyr, par un Anonyme, qui vivoit de ſon tems; & qui y a joint une Révelation du même, faite après ſa mort.

6. Ces Légendes ſont ſuivies de pluſieurs pieces, concernant l'Hiſtoire. Elles peuvent ſervir, à l'égard des faits, arrivez du tems des Auteurs, ou un peu auparavant, ſur quoi ils ont pu avoir quelques lumieres; mais non pour les tems les plus an-

anciens. La premiere eſt un Recueuil Hiſtorique, tiré d'un Auteur Anonyme, qui vivoit ſous Alexandre Severe. La ſeconde eſt un ſemblable Recueuil, tiré d'*Idacius* & d'autres Chronologues Chrétiens, & ramaſſé par un homme, qui vivoit du tems de Charles-Magne. Il y a encore une Chronologie tirée, dit le titre, de la Chronique Greque de l'Evêque *Thoromachus*, & qui commence aux invaſions des Nations Septentrionales & finit à la mort de Pepin, & au commencement de ſes Fils.

7. Après cela, vient une Vie de S *Boniface* Martyr, Apôtre de l'Allemagne & Archevêque de Mayence. Elle a été écrite par S. *Willibald*, Evêque d'Aichſtadt. Cette Vie a été conteſtée à cet Evêque, mais d'habiles gens l'ont ſoûtenue, comme véritablement de lui.

8. On voit enſuite un Recueuil de penſées diverſes, contre les Séveriens, ou Acephales, qui étoient une des Sectes Eutychiennes. Il n'y a point de nom d'Auteur, & ce que nous en avons a été traduit du Grec par le P. *Turrianus*, qui auroit mieux fait de donner l'Original au Public

9. La piece ſuivante eſt plus importante, puis que c'eſt un Abregé des Canons Eccleſiaſtiques, qu'Adrien I. préſenta à Charles-Magne dans Rome. On peut voir par-là, ſous quelle Diſcipline étoient alors les Chrétiens de l'Occident. Le Recueuil n'eſt néanmoins pas complet, puis qu'on n'y voit pas les Canons des Conciles Géneraux. Mais en ces tems là, on n'avoit pas la même exactitude, que l'on a eue depuis.

10. On voit en ſuite deux Livres compoſez, par *Etherius* Evêque d'Osme & par *Beat* Prêtre, contre *Elipand* Archevêque de Tolede, & *Felix* Evêque d'Urgel, de l'adoption de Jeſus-Chriſt Fils de Dieu. Les Théologiens ne ſont pas d'accord entre eux, ſur le ſentiment d'*Elipand* & de *Felix*. Il s'agit de ſavoir s'ils mettoient deux Perſonnes en Jeſus-Chriſt, avec *Neſtorius*? ou s'ils croyoient, qu'il eſt en une ſeule Perſonne, Fils naturel & Fils adoptif de Dieu? naturel par rapport à ſa Divinité, & adoptif, par rapport à ſon Humanité. *Vaſquez* prétend, qu'ils n'ont point été condamnez, comme Neſtoriens; mais parce qu'ils ſoûtenoient

tenoient, que Jesus-Christ avoit été adopté en une seule Nature. *Suarez* au contraire, soûtient, qu'ils n'ont été condamnez, que comme Nestoriens.

Cette erreur, en quoi qu'elle ait consisté, fut condamnée l'an DCCLXXXIII. Ce fut Felix, homme d'ailleurs de bonnes mœurs, qui en fut le premier Auteur. Mr. *Basnage* croit fort probablement que *Felix*, pour trop subtiliser, sur les Natures de Jesus-Christ, tomba dans cette pensée; que, n'y ayant que la Divinité de Jesus-Christ, qui fût le fondement de sa *Filiation Naturelle*; l'Humanité, qui en est toûjours distincte, quoi qu'unie en une seule Personne, ne pouvoit être le fondement, que d'une *Filiation adoptive*. Mais comme ce langage étoit nouveau, & que l'on en pouvoit tirer cette consequence, qu'il y avoit deux Fils de Dieu, dont l'un étoit Dieu & *Fils naturel*, & l'autre Homme & *Fils adoptif*; on fit un procès là-dessus à *Elipand* & à *Felix*, quoi qu'ils professassent, qu'ils reconnoissoient l'unité de la Personne du Fils. Nous avons déja parlé de cette matiere, au Tome XV. de la *Bibliotheque Universelle*, en donnant l'extrait du Li-

vre intitulé *Marca Hiſpanica*, & publié par Mr. *de Marca*. Il ſe tint néanmoins pluſieurs Conciles là-deſſus, depuis l'an DCCLXXXII. jusqu'à l'an DCCC desquels Mr. *Basnage* fait l'hiſtoire, en peu de mots. Bien des Théologiens n'ont pas de plus grand plaiſir, que de faire éclatter leur zèle & leur autorité, en condamnant les Héretiques ; nom odieux, que l'on donne à ceux, que l'on veut perdre, ſans examiner, ſi leur erreur eſt dangereuſe, ou non. *Etherius* & *Beat* étoient, comme il ſemble, de cette ſorte, comme on le reconnoîtra, en liſant leur Ouvrage.

II. Le reſte de ce Volume eſt rempli de divers Livres ou Ecrits du fameux *Alcuin*. Nous ne ferons qu'en rapporter les Titres: I. Supplément pour le Livre d'*Alcuin* des Vertus & des huit principaux Vices. Ce Supplément conſiſte en quelques petites Poëſies: II. Les Lettres du même, au nombre de LXVII: III. Mr. l'Abbé *Fontanini* avoit publié en MDCCV. à la fin de ſa Défenſe des Anciens Diplomes, une Lettre d'*Alcuin* à *Eanbald*, Archevêque d'York, Mr. *Basnage* a trouvé à pro-

propos de la joindre ici à celles, que *Canisius* avoit publiées. Il y a joint de très-bonnes remarques, que lui avoit envoyées Mr. l'Abbé *Passionei*, qui est présentement Nonce, chez les Suisses, & avec qui il avoit fait connoissance à la Haye, aussi-bien que plusieurs gens de Lettres de ce Païs: IV. Une autre Lettre d'Alcuin aux Enfans de Chœur de S. Martin, sur la Confession: V. Une Homilie, sur la mort de S. *Willibrod* Archevêque d'Utrecht; avec un Poëme sur la Vie de ce même Saint, & une Elegie sur S. *Wilgise*, pere de S. Willibrod: VI. Un Poëme d'un Anonyme, sur Charles-Magne & sur le Pape *Léon*: VII. La Dialectique & la Grammaire d'Alcuin, exprimées en forme de Dialogue entre Charles-Magne & lui. La Grammaire est aussi, en forme de Dialogue, entre un Maître & un Disciple. On ne voit rien d'exquis, en tout cela; mais en ce tems-là, ce n'étoit pas peu que de pouvoir exprimer, en peu de mots, ces deux Sciences: VIII. Deux Lettres, l'une sur un endroit du Cantique des Cantiques, & l'autre sur les Céremonies du Baptême.

Voilà ce qui eſt contenu dans la I. Partie du 2. Tome, nous parlerons des autres Volumes dans la ſuite de cette *Bibliotheque Anc. & Mod.* Comme j'ai cru, que l'on ſeroit peut-être ſurpris, de voir que le I. & le IV. Tome de cet Ouvrage conſiſtent châcun en un Volume ; & que le II. & le III. Tomes en aient châcun deux ; d'autant plus, que rien n'empechoit qu'on les diſtingât en VIII. en ſuivant l'ordre des chiffres ; j'avertirai ici les Lecteurs, qu'on a commencé à imprimer ces Volumes, par le premier & par le dernier, ſur leſquels Mr *Basnage* avoit fait tout ce qu'il avoit réſolu de faire. Cependant le II. & le III. ſe trouverent trop gros, pour les mettre ſous deux reliures, & il fallut les partager en quatre Volumes. Il a fallu dire cela, pour prévenir ceux, qui voudroient cenſurer la diſpoſition de ce grand Recueuil.

ARTICLE II.

I. NEGOTIATIONS *ſecretes touchant la Paix de* MUNSTER & *d'*OSNABRUG, *ou Recueuil Général*

neral des Préliminaires, Instructions, Lettres, Mémoires, &c. concernant ces Négociations, depuis leur commencement l'an MDC XLII. *jusqu'à la Conclusion, en* M DCXLVIII. *Avec les Dépêches de Mr. de* Vautorte *& autres piéces au sujet du même Traité, jusqu'à l'an* MDCLIV. *inclusivement. Ouvrage absolument nécessaire à tous ceux, qui se pourvoiront du* Corps Diplomatique, ou Grand Recueuil des Traitez de Paix, *& d'autant plus utile aux Politiques & aux Négotiateurs, qu'il renferme les fondemens du Droit Public.* TOME I. *où l'on voit les Mémoires, ou Instructions, sur les Interêts de la France & de ses Alliez; & les Préliminaires pour la Paix de Munster & d'Osnabrug, depuis l'Année* MDCXLII. *jusqu'à* MDCXLV. *inclusivement.* A la Haie, chez Neaulme MDC CXXV. in folio. pagg. 582.

ON n'avoit jamais vu, que je sâche, tant de Pieces, concernant une Negotiation, qu'il y en a ici touchant la Paix, qui fut conclue en Westfalie, & qui est en-

core à préſent le fondement du Repos de l'Allemagne, qu'on ſuppoſe comme inviolable, & qu'on n'oſeroit attaquer directement. La plûpart des Mémoires, & des Ordres, qu'il y a ici, ſont des François, ou ont été tirez de leurs Cabinets. On aſſure qu'un Prince d'Allemagne trouva moyen, de les acheter de ceux, qui en étoient chargez, & que ceux, à qui ils appartenoient, ont bien voulu les donner, pour les imprimer. Il paroît, que *Wiquefort* avoit vû ces papiers, qu'il cite ſouvent dans les Preuves de ſon Hiſtoire, ſans dire de qui il les avoit eus.

Le Libraire avoit ſouhaité que je fiſſe une Préface, qui fît mieux connoître l'utilité de ce Recueuil; mais après l'avoir bien feuilleté, je vis, qu'il y avoit de bons Index des Pieces, qui ſont ici, & des Sommaires, de ce qu'il y a, bien exprimez; ce qui me fit juger, qu'il n'étoit nullement néceſſaire d'y ajoûter quoi que ce fût; d'autant plus, qu'il y avoit déja une *Préface Hiſtorique*, où l'on voit, ce qui arriva de plus memorable, en Allemagne, depuis l'an MDCXIII. juſqu'en MDCXLIV. On voit par-

là

là, comment les Parties intereſſées furent inſenſiblement forcées de venir à un Traité, & enfin de le conclurre l'an MDCXLVIII. après avoir été pluſieurs années en Guerre.

Néanmoins, comme il s'agit ici du plus ſolennel Traité de Paix, qui nous ſoit connu; & que l'on prétend, que le Repos Public eſt fondé là-deſſus; j'ai cru, que je ne ferois pas mal de traiter en géneral des principes, ſur leſquels eſt fondé le bonheur de toutes les Societez, & la néceſſité, où elles ſont de faire & de finir la Guerre. Pour cela, j'ai pris les choſes à leurs ſources, & de très peu de Maximes indubitables du Droit de la Nature, & de celui des Gens; j'ai tiré, par des conſéquences néceſſaires, toutes celles, qui ſont utiles, pour entretenir la Paix & la Juſtice, parmi les Hommes. On ne ſauroit trop reflêchir ſur des Principes, d'où découle le bonheur du Genre Humain. On croit communément, qu'on ne peut bien prouver, que ce que l'on tire de Veritez Mathematiques, qui ſont évidentes, en elles-mêmes, & qui ne ſont ſujettes à aucune exception. Mais il eſt cer-

tain, qu'il y a des Maximes de Morale & de Politique, qui ne ſont pas moins évidentes, & desquelles on tire des conſéquences, qui ne ſont pas moins aſſurées. Un homme peut ſe tromper, ſur la nature du Bonheur & s'imaginer, qu'il ne peut être heureux, qu'en s'abandonnant à ſes paſſions; juſqu'à ce qu'il ait compris par les ſuites fâcheuſes, qui naiſſent d'une ſi étrange imagination, qu'il s'étoit trompé. Dès-lors, il ne peut plus douter, que le chemin du bonheur n'eſt pas celui, qu'il avoit pris; mais au contraire, celui de tenir ſes paſſions en bride. Comme il ne ſe peut pas défaire de l'envie, qu'il a d'être heureux; il eſt porté, s'il écoute la Raiſon, à moderer ſes paſſions, & à chercher ailleurs des Règles; qu'il puiſſe ſuivre ſurement, pour parvenir au Bonheur.

Il s'apperçoit bientôt, qu'il ne peut pas être heureux ſeul; puis qu'il y a une infinité de choſes, ou il a beſoin du ſecours d'autrui. Pour le trouver, il faut vivre en une Societé, où les hommes s'aident les uns les autres, Ils ne le peuvent faire, ſans ſuppoſer, qu'on les aide-

ra à leur tour, quand ils en auront besoin. C'est une Loi inviolable de la Nature & des Gens, *que nous devons faire aux autres, ce que nous souhaitons, qu'ils nous fassent*, & au contraire, *de ne leur rien faire de ce que nous ne voudrions pas, qu'ils nous fissent.* Pour observer cette Loi, *il faut aimer son prochain, comme soi-même.* Supposé qu'on fasse tout le contraire, ou que les hommes se haïssent les uns les autres, peuvent-ils être heureux ? Y a-t-il la même douceur à vivre, parmi ses ennemis, que parmi ses amis ? C'est-ce que personne ne sauroit dire.

Ce sont là les principes de l'Humanité, qui ont formé les Societez Civiles, comme on l'a montré plus au long, dans la Préface, dont il s'agit, & qu'il n'est pas nécessaire que l'on répete ici. On applique ces mêmes Regles aux *Corps Politiques*, & l'on fait voir, qu'une Societé observant, envers une autre Societé, ces mêmes Maximes, seroit heureuse ; supposé que cette autre Societé en fît autant, & que les Societez Politiques ne peuvent se brouiller ensemble, sans s'entrenuire infiniment. Il s'ensuit de-là que ce qu'on dit des

Par-

Particuliers, il le faut auſſi dire des Societez. En effet, les diſſentions & les Guerres des divers Etats, entre leſquels la Terre eſt partagée, rendent le Genre Humain malheureux; qui ſeroit au contraire très-heureux, ſi tous les Etats obſervoient fidelement, entre eux, les Lois de la Juſtice & de l'Equité. L'envie d'envahir le bien d'autrui, & la néceſſité, où ceux, à qui on l'ôte, ſe trouvent de le défendre par la force, cauſent des Guerres infinies.

On verra ces Veritez étendues plus au long, dans la Préface, ſans que néanmoins on y ait rien dit de ſuperflu; comme on le verra, en la liſant. J'avois ſouvent médité cette matiere; mais je ne l'avois pas rangée dans l'ordre, où on la verra ici. J'avouë que je n'ai pas pu l'écrire, ſans être, en quelque maniere, ému par l'importance du ſujet; comme on s'appercevra bien, en la liſant. Il n'eſt pas poſſible d'être vivement frappé d'idées de cette conſéquence; ſans qu'il n'en échappe quelque choſe ſur le papier, & je crois même, qu'il eſt ſouvent néceſſaire, de dire un peu fortement des veritez ſalutaires à tout le Genre Humain.

Je

Je me ſuis apperçu qu'à l'Article XXI. de la page marquée de quatre Etoiles; il y a cinq petits mots oubliez. J'y parle de l'objection, que me fit une fois une ſorte de Fanatique, quoi que je ne le diſe pas, contre la clarté des Commandemens de l'Evangile, & en particulier de celui ci, *qu'il ne faut pas faire à un autre, ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fit.* Il m'objectoit les Criminels *qui voudroient bien, que, quoi qu'on ne leur inflige que des peines, que les Lois ordonnent d'infliger à ceux qui ſont coupables des crimes, dont ils ſont convaincus; on ne le fit point.* Ces cinq derniers mots, qui étoient à la marge, ont été omis. Je réfute dans la ſuite, cette impertinente objection; qu'un homme, qui faiſoit le dévot, & un dévot du premier ordre, propoſoit, contre le plus grand Commandement de l'Evangile, après celui d'aimer Dieu.

Après avoir établi des Règles infaillibles, qu'il faut garder d'Homme à Homme, & d'Etat à Etat, pour rendre le Genre Humain, le plus heureux qu'il puiſſe être ſur la Terre; j'ai mis un petit Abregé des principa-

les

les matieres des deux Volumes. Mais on verra en détail le contenu de toutes ces Piéces, dans la Table, qui ſuit immédiatement le Titre, & qu'on n'a pas beſoin de copier ici.

II. NEGOTIATIONS *ſecretes touchant la Paix de* MUNSTER *&* *d'*OSNABRUG &c. TOME II. *où l'on trouve les Lettres, Mémoires, & Inſtructions de la Cour & des Plenipotentiaires de France, pendant les Années* MDCXLIV. & MDCXLV. in folio, pagg. 486.

ON verra après le titre de ce Tome, qui eſt diviſé en deux parties, ſelon les deux Années, qu'il renferme; on verra, dis je, le contenu de châque piece. Je n'ai jamais vu un Recueuil de cette ſorte, pour lequel on ait pris plus ſoin, pour en rendre l'uſage facile. La ſuite de cet Ouvrage, qui ira juſqu'à la Concluſion de la Paix de Weſtfalie, doit paroître ſur la fin de l'Eté de cette Année.

AR-

ARTICLE III.

I. THESAURUS JURIS ROMANI, *continens rariora meliorum Interpretum Opuſcula; in quibus Jus Romanum emendatur, explicatur, illuſtratur; itemque Claſſicis aliisque Auctoribus haud rarò lumen accenditur; cum Præfatione* EVERARDI OTTONIS *JCti & Anteceſſoris.* Tome I. A Leide, chez Van der Linden le Jeune MDCCXXV. in folio. pagg. 400. avec les Préfaces & les Index.

DEPUIS que les Grands Recueuils des Antiquitez Romaines & Greques, publiez par Mrs. *Grævius* & *Gronovius*, eurent eu le ſuccès, que l'on ſait, & ſur tout depuis peu de tems en çà; il s'eſt fait diverſes entrepriſes ſemblables, dont on a bien auguré. Jamais on n'a tant publié de Recueuils en Hollande, qu'on a fait dans l'eſpace de peu d'Années. Autrefois on ne voyoit paroître, la plûpart de tems, que d'aſſez petits Volumes. Si l'on demandoit

mande; ſi cela vient de ce, qu'il y a plus de gens qui étudient qu'autrefois? je crois, que la plûpart répondront, que cela vient plûtôt de ce, que plus de gens font des Bibliotheques, qu'on ne faiſoit auparavant. Mais d'où que cela puiſſe venir, les Libraires, qui font de nouvelles Editions de bons Livres, rendent un bon ſervice à la République des Lettres, & méritent d'être favoriſez.

On avoit vû à Veniſe, en MDLXXXIV. un *Franceſco Ziletti* publier des Traitez ſur tout le Droit, intitulez *Tractatus Univerſi Juris*, en vingt cinq Volumes *in folio*. Cet homme étoit à louër, ſelon le ſentiment de Mr. *Otto*, pour avoir tant ramaſſé d'Ouvrages des Diſciples d'*Accurſe*; de l'autorité desquels les Juriſconſultes ſe ſervent ſouvent, pour décider des plus graves queſtions du Droit de la Nature & des Gens. Il y eut auſſi un Recueuil de Juriſconſultes, qui fut imprimé à Veniſe en MDCVIII. en huit Volumes. Des perſonnes habiles dans la Juriſprudence Romaine crurent, qu'il falloit faire un choix des meilleures Auteurs, qui l'avoient illuſtrée, & qui avoient dit des choſes, que

que d'autres n'avoient pas fuës, avant eux.

Mais il n'étoit pas facile d'executer ce Projet, à cauſe du mépris, que les Praticiens faiſoient de la meilleure Critique, & de l'ancienne Juriſprudence Romaine, que l'on n'employe guere au Barreau, à préſent; comme s'il n'y avoit aucunes lumieres à en tirer. D'ailleurs ceux, qui avoient des piéces rares, des meilleurs Interpretes du Droit Romain, n'étoient pas trop d'humeur, de s'en défaire, pour les envoyer à l'Imprimerie. Cependant Mr. de *Bynkershoek*, Préſident du Haut Conſeil, qui fait eſtimer l'ancienne Juriſprudence, & qui a toûjours été fort attaché à cette Etude, malgré les occupations, qu'il a euës dans le Haut Conſeil; a levé les obſtacles, qu'il y avoit à ce deſſein, & a fourni au Libraire pluſieurs piéces, qui ne ſe trouvoient que rarement. Mrs. *Cuningham* & *Brenkman*, qui ont auſſi beaucoup de connoiſſance de cette ſorte de Livres, auſſi bien que de la Juriſprudence, ont travaillé au choix des Livres, que l'on pourroit mettre ici. Mr. *Viſcher*, Conſeiller au Haut Conſeil, a fourni au Li-

Libraire le Livre fameux, mais rare, d'*Antoine Agoſtini*, des noms propres, qui ſe trouvent dans les Pandectes; Mr. *Schuberth*, Profeſſeur dans l'Academie de Leipzig, a envoyé les Obſervations Anticritiques de *Stekius*; Mr. *Abraham Gronovius* a donné les Obſervations de *Catharin*; Mr. *Balk* enfin a pris la peine de corriger les *Electa* de *Burgius* & les Remarques de *Perrenon*, avant qu'elles aient été miſes ſous la Preſſe.

C'eſt-ce que Mr. *Otto* nous apprend, dans ſa belle Préface, & que l'on a crû devoir mettre au commencement de cet Extrait. Il remarque, que les premiers Auteurs, qui aient écrit de Droit, out été des Italiens, très-bons Jurisconſultes, mais peu capables d'expliquer les Lois; parce qu'ils n'entendoient pas aſſez le Latin, & n'avoient aucunes Belles Lettres. *Grotius* a dit, qu'ils étoient *optimi Juris condendi auctores*, *ſed conditi mali Interpretes*; comme s'il avoit voulu dire, qu'ils avoient été plus propres à compoſer de bonnes Lois, qu'à expliquer les Anciennes. Il faut que ces gens-là, outre la lecture des Pandectes, qu'ils

qu'ils n'entendoient pas assez bien, eussent quelque connoissance de l'Ancienne Jurisprudence, comme par tradition ; conformément aux anciennes Coûtumes d'Italie, dont plusieurs s'étoient conservées depuis quelques Siecles.

Guillaume Budé, Maître des Requêtes sous François I. fut le premier, qui commença à expliquer en France les termes du Droit, tant Grecs, que Latins. Il a fait cela, dans ses *Forensia*, qui furent imprimez à Paris, par *Robert Etienne in fol.* en MDXLVIII. Cependant cet habile homme, plus versé dans les Langues Greque & Latine, que dans le Droit Romain, n'étoit pas en état de rétablir l'étude de l'ancienne Jurisprudence. Le premier, qui le fit, fut le fameux *André Alciat*, Italien ; qui eut de très-habiles disciples, tant en France, qu'ailleurs. *Viglius Zuichemus*, Frison, qui jouä un grand rolle, dans les Païs-Bas Espagnols, & *Antoine Agostini* Espagnol, qui fut depuis Archevêque, furent des principaux étrangers, qui profiterent des leçons, qu'*Alciat* faisoit, dans l'Université de Bourges. On vit aussi

sortir

ſortir de ſon Ecole un *Duaren*, un *le Conte*, un *Donel*, un *Baudouin*, un *Charondas*, un *Briſſon*, un *Hotoman* & d'autres ; mais ſur tout l'incomparable *Cujas*, qui acheva ce que les autres n'avoient que commencé. Pour illuſtrer les Pandectes, il conſulta non ſeulement les Pandectes de Florence ; mais encore les anciens fragmens de la Jurisprudence Romaine, le Code Théodoſien, & la Jurisprudence Greque. Tous ceux, qui ſont venus après lui, quoique très-habiles, n'ont proprement fait que glaner ; quoi qu'ils aient eu des ſecours, que *Cujas* n'avoit pas eus, dans les Editions plus correctes, dans les Médailles, dans les anciens Marbres, & dans tout ce qui nous eſt reſté de l'Antiquité.

Il y avoit eu pluſieurs habiles gens, outre *Cujas*, qui s'étoient employez, à éclaircir l'Ancien Droit & qui avoient publié divers petits Ouvrages, qu'on ne trouvoit qu'avec peine. C'eſt-ce qui a fait naître le deſſein, de les recueuillir en quelques Volumes d'une grandeur plus conſiderable, afin que ceux, qui aiment l'ancienne Jurisprudence, les puſſent plus

plus facilement acheter. On a pris soin, de ne mettre dans ce Recueuil, que des livres d'un moindre volume; parce que les gros livres n'étoient pas difficiles à trouver. On n'a néanmoins pas seulement eu égard à la rareté des livres ; parce que de méchans livres peuvent devenir rares; mais aussi à leur bonté.

Mr. *Otto* nous dit qu'on pourra voir, dans ce Recueuil, plus d'une quarantaine de livres rares, & qu'on ne pouvoit trouver; & que tout cela ensemble ne coûtera pas plus, que le seul Ouvrage d'*Agostini*, *des noms des Pandectes*, ne coûtoit. Il y a des gens, qui ont mépriſé le travail de ce grand homme ; comme s'il n'importoit point, que l'on fût informé des noms de ceux, dont les autoritez sont citées dans les Pandectes. Mr. *Otto* montre le contraire, marque quelques endroits, où il y a des fautes dans ces noms, & rapporte une plaisanterie d'*Ammien Marcellin*, qui dit, que quelques ignorants avoient pris le nom d'un ancien Jurisconsulte, pour le nom d'un Poisson, ou de quelque ragoût.

Il est certain, qu'on ne peut pas

bien entendre l'Hiſtoire du Droit ni même ce qui eſt dit, en divers endroits des Pandectes; ſans ſavoir qui ſont ceux, qui y ſont citez, & ceux qui ont donné leurs noms aux Lois Romaines. *Agoſtini* commença cet Ouvrage en ſa jeuneſſe, & n'y mit la derniere main, qu'étant plus avancé en âge. Ce n'eſt pas, qu'il n'y ait commis des fautes, comme Mr. *Otto* le fait voir; en donnant néanmoins à ce grand homme les louanges, qu'il méritoit, pour ſon ſavoir & pour la peine qu'il a priſe.

Avant que d'entrer en matiere, il commence, par le nom de Πανδέκτης, qu'il ſoûtient, avec raiſon, être masculin; quoi qu'on diſe communément *Pandectæ Florentinæ*, au lieu de *Pandecta Florentinus*: car πανδέκτης eſt le nom de tout l'Ouvrage. C'étoit un titre, dont quelques Jurisconſultes Romains s'étoient ſervis, pour faire comprendre, que leurs Livres contenoient toute la Jurisprudence.

Quoi que la connoiſſance des Noms propres, que l'on trouve dans ce livre, ne regarde pas proprement la Science du Droit; il y a de quoi être fort embarraſſé, ſi l'on ne ſait pas les tems, auxquels les Empereurs

reurs & les Jurisconsultes, dont il est parlé dans les Pandectes, ont vécu; quand on trouve des Lois contraires les unes aux autres, parce qu'elles ont été faites en divers tems. Pour cela *Antonio Agostini* a rangé les noms, selon les tems, auxquels ceux qui les portoient ont vécu. Ces recherches lui ont de plus donné occasion, de corriger beaucoup de noms, qui étoient mal écrits. On y voit encore, plus distinctement qu'auparavant, ce que chaque Jurisconsulte avoit écrit; en sorte que si l'on y rencontroit quelque difficulté, on pourroit joindre tous les Fragmens de ce Jurisconsulte, & comparer ensemble ceux, qui avoient écrit de la même chose; pour voir, s'il y avoit une difference réelle entre eux. Les noms des Empereurs & des Constitutions y sont marquez, avec exactitude. Il seroit à souhaiter, que l'on eût toutes les Lois en elles-mêmes, & les Ordonnances du Senat, dans toute leur étendue, avec les Lois des Douze Tables, les Lois qui ont été faites depuis, & toutes les Constitutions & tous les Rescripts des Empereurs. Mais on est réduit à

miter ceux, qui, ne pouvant plus voir la Ville de Rome, dans ſa ſplendeur, ſont réduits à en chercher les ruines & les maſures, par leſquelles ils jugent de la grandeur & de la beauté des Edifices de l'Ancienne Rome. On peut de même juger de la juſtice & de la ſageſſe des anciennes Lois Romaines; ſur tout en les liſant, en quelque ordre. On y voit la ſuite des ſentimens des Juriſconſultes & des Légiſlateurs depuis ſa fondation, juſqu'au tems d'Alexandre Sévere, & juſqu'au tems de Papinien & de ſes Diſciples.

On voit donc ici, dans le Chap. I. les noms des Juriſconſultes, des Ecrits deſquels les Pandectes ont été compilées, & de ceux, qui y ſont citez & qui ſont partagez en quatre claſſes; ſelon les Maîtres, qu'ils ont ſuivis, & ſuivant les tems, auxquels ils ont vêcu. On a mis à la fin &, *extra claſſem*, comme parle l'Auteur, les Juriſconſultes, qui ſe ſont aidez à faire le vaſte Recueuil des Pandectes, & à qui l'on eſt auſſi redevable des XII. Livres des *Conſtitutions Imperiales* & des IV. Livres des *Inſtitutes*. Le Ch. II. contient les noms des Rois & des Conſuls Romains; le

III.

III. les noms des Empereurs; le IV. ceux des Lois, des Ordonnances du Sénat, des Edits, des Défenſes, des Actions, &c. le V. les noms des autres perſonnes, dont il eſt parlé dans les Pandectes, & diviſées en certaines claſſes; le VI. enfin les noms feints, tant des Citoyens Romains, que des autres perſonnes libres, ou eſclaves; tant hommes, que femmes. On voit enfin un Index fort étendu des mots principaux, par où l'on peut voir qu'*Agoſtini* ne s'eſt pas contenté de faire ce Recueuil immenſe; mais qu'il n'y a rien oublié de ce qui en pouvoit faciliter l'uſage. Il avoit en effet beſoin de ces ſecours, pour pouvoir s'en ſervir commodément.

La ſeconde piece de ce Volume conſiſte en quelques leçons d'un Juriſconſulte Italien, nommé *Carlo Selvaghi*, qui avoit été Interprete des Pandectes, dans l'Academie de Naples & qui le fut encore dans celle de Rome. Ces lecons ſont intitulées *de Origine, Ethymo & præſtantia Pandectarum, in* l. 2. & 3. *de Juſtitia & Jure.* Cet homme n'aprochoit point de l'Illuſtre Eſpagnol, de qui nous venons de parler. Sa ma-

niere d'écrire *Ethymon*, avec une H, montre qu'il avoit peu, ou point de connoiſſance de la Langue Greque. Il eſt ſouvent arrivé que des gens d'une grande lecture & qui ont eu auſſi une grande réputation, ont bleſſé non ſeulement les oreilles par leur mauvaiſe Latinité; mais encore les yeux de leurs Lecteurs, par leur vitieuſe orthographe de mots très-communs. On a jugé par-là qu'ils n'avoient pas jetté d'aſſez bons fondemens de leurs premieres études; puis qu'ils bronchoient, en des choſes, qu'on doit avoir apriſes, dans les Ecoles, ou par un peu de lecture. J'ai connu deux, ou trois Théologiens François, qu'on ne pouvoit en effet pas regarder comme des ignorans; & qui ont fait preſque à châque page des fautes d'orthographe (ſans parler de celles qui bleſſoient la bonne Latinité) qui n'étoient pas pardonnables; comme d'écrire *Ecclypſis*, pour Eclipſis; *Proœmium* pour Procemium; *Repreſentare*, pour Repræſentare; *Excitare*, pour Excitare; *Pundus*, pour Pondus; *Mœror*, pour Mœror, &c. Si cela ne leur étoit arrivé, que rarement; je ne le remarquerois pas; mais ces ſortes de fautes étoient trop com-

communes, pour douter si elles venoient d'avoir été mal instruits, au commencement de leurs Etudes, ou d'avoir écrit trop négligemment; mais il ne s'agit pas ici de traiter de cette matiere.

Le troisiéme Jurisconsulte, qui paroisse ici, est *Jaques Lect* de Geneve, qui avoit écrit de la Vie & des Ecrits de *Papinien*, de la Vie d'*Ulpien*, des *Jugemens Publics* & des *Peines*, il y a plus de six vingts ans. Depuis ce tems-là, il n'y a eu, que *Jaques Godefroi*, qui ait fait honneur à cette Ville-là, par rapport à la connoissance du Droit Romain.

La quatriéme piece est de *Jean Chifflet* de Bezançon, où il traite des Architectes de l'un & de l'autre Droit, ou du Droit Civil & du Canonique. Selon lui, *Justinien* & *Tribonien* firent le premier, & *Gratien* & S. *Raimond* le second. C'est proprement une Apologie de *Justinien* & de *Tribonien*, contre ceux qui en avoient trop mal parlé, & des deux Auteurs du Droit Canonique.

Chifflet raporte ce que *Suidas* a dit de mal de *Tribonien*, par rapport aux Mœurs, & met les plaintes que quelques Jurisconsultes Modernes ont

faites, ſur la maniére dont il a abregé les Livres des anciens Juriſconſultes Romains, & qui a tant donné de peine aux Interpretes des Pandectes. Il eſt vrai qu'il y a bien des endroits trop abregez ; mais il n'étoit guère poſſible de faire autrement ; à moins que d'allonger trop un ſi immenſe Recueuil. Dans le deſſein, où il étoit de convaincre le Public qu'il ne prétendoit pas former une nouvelle Juriſprudence, à ſa fantaiſie ; il forma ſes Loix des termes propres des plus eſtimez Juriſconſultes Romains ; dont il marquoit le nom & l'endroit de leurs Ecrits, où leurs déciſions ſe trouvoient. *Chifflet* défend auſſi *Juſtinien*, ſoit à l'égard de ſes mœurs, ſoit par rapport à ſon érudition. Son mariage avec *Theodora*, perſonne infame, & ſes exactions perpetuelles, le rendent principalement ſuſpect, & diſpoſent les Lecteurs à croire le mal, que *Procope* en a dit, en ſon *Hiſtoire Secrete*. Il n'eſt preſque pas poſſible de s'imaginer qu'il ne ſoit coupable d'une bonne partie du mal, qu'on dit de lui. Mais le rétabliſſement de l'Ancienne Juriſprudence, à l'égard des Choſes Civiles, eſt une choſe qu'on ne ſauroit

roit trop louër. *Chifflet* prend auſſi la défenſe du Droit Canonique de *Gratien* & de *Raimond de Barcellone*. On ne peut pas nier, qu'il n'y ait de fort bonnes choſes, & ramenées des tems les plus anciens; mais je crois que *Chifflet* auroit mieux fait de ne parler point du commerce familier, que *Raimond* avoit, avec ſon bon Ange. On ne ſauroit le rendre probable, par ce qu'on dit du Bon Génie de *Socrate*. Ce dernier a été un homme ſi grand & ſi ſingulier, dans ſon genre, & un Docteur ſi deſintereſſé, qu'on ſe ſent diſpoſé à croire quelque choſe d'un ſecours ſurnaturel; pour être le Maître d'une Nouvelle Philoſophie, qui a empêché que les idées de la Vertu ne s'éteigniſſent parmi les Grecs; qui ſont devenus, depuis ce tems-là, les Maîtres de la Morale parmi les Payens, & même les Chrétiens. On peut s'écrier, à cauſe de cela, comme fait *Ciceron*, dans une de ſes Lettres à Atticus: *ô Socrates & Socratici viri! numquam vobis gratiam referam.* „O Socrate, „ & vous qui l'avez ſuivi! je ne „ vous rendrai jamais le bien, que „ vous m'avez fait.

Le cinquiéme Traité de ce Volu-

me eſt une Apologie de *Gabriel Trevor*, Juriſconſulte & Hiſtoriographe de Louïs XIII. pour les Préfaces, que *Juſtinien* a miſes à la téte des *Pandectes*. Il y traite aſſez au long de l'Origine des *Francs*, qu'il fait deſcendre des Gaulois, & il y cenſure beaucoup *Procope*; à cauſe de ſon *Hiſtoire Secrete*, où il donne une très-mauvaiſe idée de ce *très-ſacré Empereur*.

Le ſixiéme contient des penſées choiſies de *Jean Baptiſte de Bourg*. Ce ſont des penſées de l'Auteur.

Le ſeptiéme eſt un ſemblable Recueuil que *Chriſtophle Colerus* a nommé *Parerga*, comme qui diroit *Hors-d'Oeuvres*, & qui ſont des remarques ſur pluſieurs paſſages des *Inſtitutes* & des *Pandectes*, & même d'autres Auteurs. Toutes ces Remarques ne ſont pas de Jurisprudence, il y en a pluſieurs, qui regardent la Philologie en géneral, & qui ſont de bon goût. Nous avons encore de ce même *Colerus* une Edition de *Valere Maxime*, avec ſes propres notes & celles de divers autres, imprimée chez les Héritiers de *Wechel*, à Francfort en MDCXXVII. C'eſt la meilleure, qui ait paru.

La

La huitiéme piece de ce Volume eſt un Commentaire, ſur deux Loix des Pandectes & deux du Code, par *Gabriel du Val*, de Poitiers, Avocat au Parlement de Paris. Elle parut en MD XVIII. auquel tems & pluſieurs années après, il y eut encore en France des Avocats, qui ſe piquoient d'entendre le Droit Romain, & qui écrivoient quelquefois en Latin. Mais il y a long-tems que la mode en eſt paſſée, non par la faute, comme je croi, de la Nation; mais par l'ignorancé des Miniſtres des Rois, & par l'intrigue de ceux, qui gouvernent leur Conſcience, qui n'aiment pas naturellement les Gens de Lettres, à moins qu'ils ne veuillent entierement dépendre d'eux. Ainſi ceux, qui ſemblent vouloir enſeigner les autres, empêchent qu'ils n'étudient, de peur qu'ils ne ſecouënt leur joug, dès qu'ils auront pris du goût pour l'étude.

La piece ſuivante qui eſt la neuviéme, eſt de *Pierre Avellan de Valois* qui étoit auſſi un Avocat Poitevin, qui publia en MDXL cet Ouvrage, intitulé: *Paſſages de quelques bons Auteurs corrigez, ou expliquez autrement qu'on ne fait communément.*

Il y a ici non ſeul ment diverſes Lois Romaines expliquées ; mais encore pluſieurs autres Auteurs Claſſiques éclaircis, ou corrigez. Il mépriſe fort, dans le dernier Chapitre de cet Ouvrage, la peine, que pluſieurs Interpretes du Droit Romain ont priſe d'expliquer la définition de la Juſtice que l'on trouve dans le 1. Titre des Pandectes *de Juſtitia & Jure*, l. 10. *Juſtitia eſt conſtans & perpetua voluntas jus ſuum cuique tribuendi.* Il dit que dans cette définition, ou plûtôt deſcription de la Juſtice, il faut prendre garde que *perpetua & conſtans voluntas* eſt *le genre.* Si cela eſt, le reſte ſera *la difference*, comme on parle en Logique. On pourroit, ce me ſemble, remarquer ici qu'il s'agit non ſeulement de *la Juſtice* conſiderée comme une habitude, qui eſt en ceux qu'on appelle *juſtes* ; mais encore comme une qualité, qui eſt dans une action, & qui fait que l'on nomme *juſte* une certaine action, & même une Loi qui la commande, ou qui condamne ce qui lui eſt contraire. Selon cette idée, on doit définir la Juſtice *la convenance, ou le rapport qu'il y a entre une Loi & une Action conforme au Droit de la Nature, des*

Gens

Gens & celui qu'on appelle Civil. Enſuite on pourroit venir à la Juſtice habituelle qu'*Ulpien* a définie, dans les paroles qu'on a rapportées. On pourroit encore y ajoûter quelques mots, qui marquaſſent deux autres objets de la Juſtice; dont le premier eſt *Dieu*, qui, par le Droit de Création, nous peut juſtement demander le Culte ſuprême, & une obéïſſance fidele aux commandemens qu'il nous donne, lors qu'il le trouve à propos. Le ſecond objet de la Juſtice ſont les Hommes, à qui il eſt juſte que *l'on rende conſtamment tout ce qui eſt conforme au Droit Divin, à celui de la Nature, à celui des Gens & au Civil.*

Après avoir établi cela, il faudroit alors dire qu'un Homme ne peut être nommé *juſte*, qu'autant qu'il vit conformément à ces trois ſortes de Droits. Mais la veritable méthode de traiter mathematiquement, ou *ſynthetiquement* des choſes, n'étoit pas fort connue, excepté dans les Mathematiques; où on l'employe, lors qu'il s'agit de prouver une verité qu'on a découverte, en faveur de ceux qui ne la ſavent pas encore. Nous ne faiſons que remarquer ceci en paſſant,

& nous laiſſons d'ailleurs l'execution d'un ſemblable Projet à ceux, qui auront plus d'étendue d'eſprit, & plus de loiſir, que nous n'en avons.

La dixiéme piece de ce Volume conſiſte en des Obſervations, ou des Conjectures de *Nicolas Catharin*, Juriſconſulte de Bourges. Il la dédia à Mr. *Ménage* en MDCLX. Il n'y a point de Livre, à la correction duquel, on doive apporter plus de précaution, que les Inſtitutes & les Pandectes. Cependant Mr. *Catharin* (ou peutêtre *Catherinot* dont il eſt parlé dans les *Menagiana*) donne, pour une correction aſſurée, un changement aſſez grand, qu'il fait dans la 3. du D. *ad legem Juliam Majeſtatis*. Il eſt dit en cette Loi: *Lex Julia Majeſtatis præcipit eum, qui Majeſtatem publicam læſerit, teneri; qualis eſt ille qui in bellis ceſſerit, aut arcem tenuerit, aut caſtra conceſſerit.* On voit bien que ces paroles ſont fautives, en quelque choſe; mais la difficulté eſt à trouver, où eſt la faute. Mr. *Catharin* croit qu'il faut lire: *arce aut caſtris con eſſerit*, c'eſt à dire: *aura abandonné une forteresſe, ou un Camp.* Il prétend que *Tribonien*, qui étoit Grec & qui n'entendoit pas aſſez bien

la

la Langue Latine, avoit changé les paroles de Marcien, pour n'avoir pas sû que *conceſſerit* signifioit *s'en ſera allé*; savoir, de la Forteresse, ou du Camp. Mais il auroit fallu retenir le mot *tenuerit*, & lire *arcem quam tenuerit, aut caſtris conceſſerit* Il se pourroit bien faire que *caſtra* signifie ici la même chose que *caſtella*, d'où est venu le mot de Château. Il y a d'ailleurs quelques conjectures fort heureuses, dans ce petit Ouvrage.

Le onziéme est d'un goût tout opposé, puis que *Jean Stekius*, Jurisconsulte Bernois, l'a intitulé: *Observations Anticritiques, ou les Lois défendues, contre les dépravations des Critiques & des Interpretes Modernes.*

Stek ne donne ici qu'un petit Essai des fausses corrections des Jurisconsultes; de la fausseté, ou de la verité desquelles on ne peut guère juger, sans avoir beaucoup de connoissance de l'ancien Droit Romain. Il est néanmoins certain que se fondant, sur la maniere de lire les Loix, dont il parle, sur les Pandectes de Florence; il a cet avantage, que, s'il leur peut donner un sens, qui ne soit pas absurde, son sentiment doit prévaloir, pour ne pas changer le Texte; sans quoi

quoi il faudroit faire une infinité de changemens. Tous les anciens Jurisconsultes, ni les Collecteurs des Pandectes, sous *Tribonien*, encore moins, ne se sont pas toûjours exprimez, avec toute la précision & la régularité possible; ce qui ne permettra pas qu'on y fasse des changemens, qui ne sont pas tout à fait néceſſaires. Cependant il doit être permis aux habiles gens de proposer leurs sentimens, avec modestie, & s'ils peuvent prouver qu'il y a une dépravation palpable, dans plusieurs Lois, & cela dans le plus ancien original, qui soit connu; on ne sauroit presser contre eux, par tout, cet Ancien MS.

On voit ici, en douziéme lieu, un Ouvrage d'un Jurisconsulte Hambourgeois qui se nommoit *Detleve Langbeek*, qui a entrepris d'expliquer quelques unes des Lois les plus obscures des Pandectes. Cette piece parut, pour la premiere fois, l'an MDCLXIV à Hambourg.

En treiziéme lieu, on trouvera deux Livres de remarques sur divers endroits du Droit Civil, par *Pierre Perrenon.* Il y a, en tout ceci, une si grande varieté de remarques, qu'il se-

ſeroit impoſſible de rapporter ici des exemples, par leſquels on pût juger du reſte. En géneral ces deux livres ſont pleins de bonnes remarques, non ſeulement pour entendre le Droit Romain ; mais encore les Auteurs, où l'on trouve des alluſions à divers anciens uſages des Romains.

Le quatorziéme Ouvrage conſiſte en diverſes Remarques de *George Conrad Cruſius* ſur la reſtitution, dont il eſt parlé *de Heredibus inſtituendis* D. Tit. V. L. 40. & en une Diſſertation des Pactes & des Conventions, dont *Ulpien* avoit traité, dans ſon IV. Livre, ſur l'Edit Perpetuel.

En quinziéme lieu, on voit les 3 Livres de *Louïs Charondas*, des choſes vrai-ſemblables ; où il explique quantité d'endroits des Pandectes, & en concilie pluſieurs, qui paroiſſoient oppoſez ; avec des remarques, ſur le Titre *de verborum obligatione*, & un livre *de Jurisdictione & Imperio.*

Enfin il y a ici deux Livres de *Marquard Freher*, de *Hors-d'Oeuvres*, ou de choſes *Vrai-ſemblables*, qui regardent presque toutes des paſſages des Pandectes. On verra que, ſelon *Freher*, au Ch. II. du II. Livre, *Ul-*

Ulpien entendoit parler des Chrétiens, lors qu'il a dit : *ſub prætextu religionis, vel ſub ſpecie voti ſolvendi cœtus illicitos.* J'avouë que je n'ai ſu trouver ces paroles, dans les Pandectes, & que je ne ſai pourquoi les Chrétiens de ſon tems auroient fait des aſſemblées, ſous prétexte d'un vœu. Cela pouvoit ſe faire par des Payens, encore mieux, que par des Chrétieus. Les Bacchanales, condamnées par une Ordonnance du Sénat, en ſont une bonne preuve.

Il y a deux endroits, que l'on pourroit ſoupçonner regarder les Chrétiens. L'un eſt un Titre *de Collegiis & Corporibus*, L. I. & ſuiv. où, l'on trouve ces mots, comme tirez du Liv. 3. De Inſtitutione de *Marcien* : *Mandatis Principalibus præcipitur Præſidibus Provinciarum ne patiantur eſſe* [*Collegia*] *ſodalitia, neque Milites Collegia in caſtris habeant; ſed permittitur tenuioribus ſtipem menſtruam conferre ; dum tamen ſemel in menſe coëant, ne ſub prætextu hujusmodi illicitum Collegium coëat; quod non tantum in urbe, ſed & in Italia & in Provinciis, locum habere Divus quoque Severus reſcripſit.* Il ſemble que *Fréher* a eu égard à ceci, Mais y avoit-

avoit-il donc, dans les Armées Romaines, des Confreries de Soldats Chrétiens, qui s'assembloient & qui faisoient tous les Mois des Assemblées, pour assister les plus pauvres? Je ne sâche pas que les Auteurs Chrétiens aient parlé de rien de semblable. Les mots *illicitum collegium* sembleroient marquer l'assemblée Chrétienne du Dimanche, qui auroit été défendue, en permettant néanmoins que les Soldats Chrétiens s'assemblassent une fois le mois, pour donner l'aumône aux plus pauvres. Si cela étoit, les Compilateurs des Pandectes, dont Tribonien fut le Chef, n'avoient que faire de copier cela; qui étoit devenu absurde, deux cens ans pour le moins, après que les Empereurs étoient devenus Chrétiens. Il est vrai que *Procope* dit que Tribonien étoit un *Payen* & un *Athée*; mais il n'avoit garde de choquer la Religion Chrétienne, en mettant dans ses Loix celles, qui avoient été faites autrefois contre les Chrétiens. Mais à quoi donc avoit-il égard, dans le Titre *de Collegiis & Corporibus*? On pourroit soupçonner que par les *Colleges illicites*, il a voulu qu'on entendît les Assemblées des He-

Héretiques, que *Juſtinien* traita fort mal, ſous prétexte de ſupprimer les Héreſies. Mais c'eſt ce que je laiſſe à déterminer aux Juriſconſultes.

Il a ſemblé auſſi qu' *Ulpien* ait fait alluſion aux Chrétiens dans le Titre: *de extraordinariis Cognitionibus*, où il eſt parlé des Médecins, en ces termes de la Loi I. §. 3. *Medicos fortaſſis quis accipiet etiam eos, qui alicujus partis corporis, vel certi doloris ſanitatem pollicentur; ut putà ſi auricularius, ſi fiſtulæ, vel dentium; non tamen ſi incantavit, ſi imperatus eſt, ſi (ut vulgari verbo impoſtorum utar) exorcizavit. Non ſunt iſta Medicinæ genera, tametſi ſint qui hos ſibi profuiſſe, cum prædicatione, adfirment.* Parce que les Chrétiens ſe ſervoient du mot d'*exorcizer*, pour dire chaſſer, par le moyen d'un Formulaire d'Adjuration, les Démons des corps, dont ils s'étoient rendus maitres; on a cru qu' *Ulpien* entendoit parler ici des Chrétiens, ſous le nom d'*Impoſteurs*. Mais ce n'étoient pas ſeulement les Chrétiens, qui ſe ſervoient d'exorcismes, mais auſſi les Juifs, & les Payens, comme il paroit par divers endroits d'*Origene*; contre *Celſe*. Ainſi il n'eſt pas ſûr qu'*Ul-*

qu' *Ulpien* ait voulu parler ici des Chrétiens ; & il ſe peut faire que, du tems de Juſtinien, tems de ténebres & de deſordres, il y ait eu de veritables impoſteurs. Il y avoit bien des gens en Orient, pluſieurs ſiecles après, qui croyoient que bien des Maladies venoient des Démons & qu'on les guériſſoit plûtôt, par des Exorcismes, que par des Remedes Phyſiques. C'eſt de quoi on peut s'aſſurer, par le petit livre de *Pſellus*, de l'operation des Démons, que *Gaumin* a publié. *Tribonien* a pu auſſi entendre parler, par rapport à ſon tems, de ſemblables impoſteurs de l'Orient.

En tous cas, s'il y avoit alors des Chrétiens, qui fiſſent les Exorciſtes; ils méritoient bien d'être remis en leur devoir, par cette Loi des Pandectes. Au reſte, on ne feroit peut-être pas mal de mettre *l'Antitribonianisme d'Hotoman*, dans l'un des Tomes ſuivants de ce Recueuil, réfuté par quelque habile homme. La Pareſſe & l'Ignorance de bien des Avocats Modernes employent cette Satire, pour juſtifier le mépris, qu'ils font des *Pandectes*. Il n'y a pas longtems qu'en demandant à quelcun,

d où

d'où venoit qu'autrefois on marquoit deux F. jointes enſemble, comme ff. pour marquer ce grand Ouvrage, il répondit, en riant, que cela vouloit dire *farrago farraginum*; à cauſe du peu d'ordre qu'il y a & d'une infinité de choſes, dont on pouvoit bien ſe paſſer & à cauſe de la longueur du tems & du changement des opinions & des coûtumes, qui étoit arrivé depuis le tems des anciens Jurisconſultes, jusqu'à celui de Juſtinien, ſur tout par rapport à la Religion.

ARTICLE IV.

M. TULLII CICERONIS ACADEMICA. *Recenſuit, Variorum Notis ſuas admiscuit* & HADR. TURNEBI, PETRIQUE FABRI Commentarios adjunxit JOANNES DAVISIUS Coll. Reginæ Cantab. Præſes. A. Cambrige, chez Crownfield, MDCCXXV. in 8. Pagg. 352.

CEST ici le cinquiéme Volume des Oeuvres philoſophiques de *Ciceron*, que Mr. *Davies* a publiées.

bliées. C'eſt un ſujet difficile & qui ne demande pas ſeulement beaucoup de connoiſſance de la Langue Latine, en général ; mais en particulier du ſtyle de *Ciceron*, qu'on ne ſauroit ſe rendre familier, que par une perpetuelle lecture de ſes Ouvrages. Outre cela, il faut avoir une juſte idée du ſentiment des Philoſophes que l'on attaque, ou que l'on défend dans ces livres, comme *Ciceron* l'a trouvé à propos. Pour lui, étant exercé, autant qu'il l'étoit, à plaider de bonnes & de mauvaiſes cauſes, & poſſedant la Rhetorique à fonds; il donnoit à ſes Perſonnages tel Caractere, qu'il croyoit leur mieux convenir. C'eſt ce qu'on peut voir dans tous ſes Dialogues, ſoit, ſur la Rhétorique; ſoit dans ceux, qu'il a écrits, ſur des matieres philoſophiques. Il donnoit cet amuſement au plus beau Génie, que les Romains aient jamais eus, ſur cette ſorte de choſes; qui ſuppléoit aux occupations, qu'il avoit euës, pendant que la République avoit ſubſiſté.

Quoi qu'il fît des Dialogues à la Platonicienne, qui ne s'étoient jamais tenus; il donnoit néanmoins

à

à ſes Interlocuteurs le Rolle, qu'il jugeoit leur quadrer le mieux. C'eſt ce qu'il témoique lui même, dans les Lettres à Atticus, Liv. XIII. Lett. 12, 13. & 16. Il avoit d'abord introduit *Catulus*, *Lucullus* & *Hortenſius*, parlans enſemble, & qui étoient en effet des Perſonnages illuſtres dans la République Romaine; mais il s'apperçut en ſuite, que ces Perſonnages n'étoient pas ſi propres à être, pour ainſi dire, introduits ſur une ſcene philoſophique, qu'il les avoit crus. Quoi qu'on ne pût pas traiter ces illuſtres Romains d'ignorans, ſur ces ſortes de choſes; ils n'y étoient pas à beaucoup près, auſſi habiles, qu'il falloit l'être, pour pouvoir leur donner les rolles, qu'il leur donnoit. C'eſt ce qu'il dit lui même, dans la XVI. Lettre du Livre XIII des Lettres à Atticus, que j'ai cité : *Illam Academicam* σύνταξιν *totam ad* Varronem *traduximus*; *primò fuit* Catuli, Luculli, Hortenſii, *deinde*, *quia* παρὰ τὸ πρέπον *videbatur*, *quòd erat illis hominibus*, *non illa quidem* ἀπαιδευτία, *ſed in iis rebus* ἀτεχνία, *ſimul ac veni ad villam*, *eosdem iſtos ſermones ad Catonem*, *Brutúmque tranſtuli*

tuli, *Ecce tuæ litteræ de Varrone* : nemini visa est aptior ἀντιόχεια ratio. C'est ce que *Ciceron* fit, conformément au sentiment d'*Atticus*, comme il le dit encore, en sa Lettre XVIII. quoi que, comme il l'assure, *Varron* ne lui eût adressé aucun de ses Livres, encore qu'il en eût publié un grand nombre. Cependant il le lui avoit promis, il y avoit longtems. En effet *Varron*, qui avoit publié auparavant les trois premiers Livres de la Langue Latine, qu'il avoit adressez à *Septimius*; en publia trois autres, savoir les IV, V, & VI. qu'il adressa à *Ciceron*, comme on le voit au commencement, du IV. C'est ainsi que ces deux savans hommes se traiterent l'un l'autre, avec la civilité, qui convenoit à des personnes de leur rang. *Varron* étoit plus versé que *Ciceron*, dans les Antiquitez de Rome, & en savoit autant que lui, en matieres philosophiques ; mais *Ciceron* avoit plus de génie & son stile étoit plus élegant. Il y a bien des choses à redire, dans les Livres de *Varron* sur la Langue Latine, sur tout à l'égard de ses Etymologies, qui sont souvent forcées & même

abſurdes; faute d'avoir eu des Règles aſſurées, & d'avoir obſervé une Maxime, ſans quoi les Etymologies ſont forcées & ridicules. Premierement il auroit fallu bien ſavoir les langues, desquelles la Langue Latine étoit ſortie immédiatement; qui étoit d'un côté la Langue des premiers habitans de l'Italie, qui étoient venus d'Orient; comme étoient les Anciens *Autochthones*, ou gens *nez de la Terre*, quoique fauſſement; parce qu'on ne ſavoit pas d'où ils y étoient venus. Leur Langue étoit l'ancienne Langue Etrusque, dont il nous reſte des reſtes, dans les Inſcriptions Etrusques; où nous n'entendons rien, mais qu'on entendoit ſans doute, au tems de Varron. Il falloit en avoir une connoiſſance raiſonnée & bien ſavoir l'Analogie de cette Langue. L'autre Langue étoit la Greque, telle qu'elle étoit dans la bouche des Eoliens; que *Varron* ſavoit, comme on le voit, par pluſieurs endroits de ſes Livres; mais il n'avoit pas aſſez de méthode, pour s'en ſervir heureuſement. C'eſt ce qui a fait que les Etymologies Latines de *Voſſius* valent mieux, que celles de *Varron*, qui ſont

ſont ſouvent très-abſurdes. La Maxime, qui eſt fondamentale, en cette occaſion, eſt celle-ci; c'eſt que quand on ne peut pas trouver l'origine d'un mot, ſelon les Règles Etymologiques, qu'on s'eſt formées, ſur de bons fondemens; il faut ceſſer de la chercher, pour ne ſe pas rendre ridicule, en rapportant des origines forcées, ou pueriles; comme eſt, par exemple, celle de *Cervus* un *Cerf*, que Varron tire du verbe *gero*, *quia cervus* gerit *cornua*. Il faloit tirer, avec *Voſſius*, ce mot de Κέρας *cornu*, d'où vient Κεραὸς, & par l'interpoſition du Digamma Eolique ΚεραFὸς & par contraction ΚερFὸς, d'où eſt venu *cervos*, comme on prononçoit au commencement; après quoi, on a dit *Cervus*. Mais je n'irai pas plus loin, dans cette Digreſſion.

Je dirai plûtôt que ces livres Academiques de *Ciceron* ſont mieux tournez, que tout ce qu'a fait *Varron*; quoi qu'il ſemble que *Ciceron* ait bien moins fait ici l'Orateur, qu'il ne fait, lors qu'il parle ſous ſon propre nom. Il eſt dommage, que nous ne les aiyons pas entiers, de la ſeconde Edition, que *Ciceron* en

avoit faite, & qui renfermoit quatre livres, comme Mr. *Davies* l'a bien remarqué, au commencement de ſes notes ſur le II. Livre.

Ces deux Livres, au reſte, ont beaucoup ſouffert de la négligence & de la malhabileté des Copiſtes, ou de ceux qui revoyoient les exemplaires & les corrigeoient ſouvent mal à propos. C'eſt ce qui a fait que je n'ai presque pas oſé rien conjecturer. Par exemple, *Varron* parle ainſi au Ch. II. Il dit que *Ciceron* & lui, obéïſſans *aux regles des Dialecticiens & des Orateurs comme à des Lois, étoient obligez de ſe ſervir de mots nouveaux* (pour les faire entendre aux Romains, qui ne ſavoient point de Grec) *que les doctes aimeroient mieux emprunter* des mots chez les Grecs. Au lieu *des préceptes des Dialecticiens & des Orateurs* (*Dialecticorum & Oratorum*) il ſemble qu'on devroit lire *& Rhetorum*, car ce ſont les Rhéteurs, qui donnent des préceptes de la Rhétorique, & non les Orateurs, qui ne font que donner des exemples d'écrire élegamment. Mais il y a eu des Orateurs qui étoient, en même tems, Maîtres de Rhétorique, comme

me *Isocrate*. Ainsi il pourroit se faire que *Ciceron* eût confondu les Rhéteurs & les Orateurs. En effet les premiers maîtres de Rhétorique ne se contentoient pas d'en enseigner les regles, mais faisoient des Discours sur toutes sortes de matieres.

Au Ch. II. il est dit, touchant le système de *Democrite* & d'*Epicure*, qu'ils ne disent rien de grand & de sublime; car „ qu'y auroit-il de grand, „ quand on a ôté les causes des choses efficientes, à parler du con„ cours casuel des Atomes? *Quid est enim magnum, cùm causas rerum efficientium sustuleris, de corpusculorum (ita enim adpellant Atomos)* concursione *fortuita loqui*? Là-dessus *Lambin* remarque, qu'encore que l'on trouve cette maniere de lire, dans toutes les Editions, & dans tous les MSS. il faut lire *causas rerum efficientes*. En effet la maniere de lire vulgaire n'a point de sens, & l'on en trouve un très-bon, de la maniere dont *Lambin* lit ce passage. *Guiet* lisoit *causas efficientes*, mais il n'avoit aucun sujet de rayer un mot, que son caprice, qui n'étoit pas trop heureux; comme on le voit par les petites notes de sa façon, sur plu-

ſieurs Auteurs, qu'on a publiées. Mr. *Davies* préfere la correction de *Lambin*, mais il ſoupçonne auſſi qu'on pourroit lire *aut cauſas rerum efficiendi*, maniere de parler dont Ciceron s'eſt ſervi ailleurs & qui revient au même ſens. Voici encore une maniere de lire, qui s'éloigne moins de la vulgaire : *cum cauſis rerum efficientiam ſuſtuleris*, quand vous aurez ôté aux cauſes des choſes leur activité. Car *efficientia*, pour activité, ou force d'agir, eſt un mot qui ſe trouvoit auſſi, dans *Ciceron*.

Au Ch. III. *Ciceron* dit à *Varron*, entre autres choſes, qu'il avoit faites en faveur de la Langue Latine : *plarimúmque Poëtis noſtris, omninóque Latinis & litteris luminis & verbis adtuliſti. Manuce* croit que *litteris* & *verbis*, étant la même choſe, en cet endroit, il faut lire *rebus* au lieu de *verbis*, & Mr. *Davies* l'approuve. Mais on pourroit encore lire autrement, en mettant *viris*, en ſorte que *Ciceron* veuille dire que *Varron* avoit non ſeulement illuſtré les *Lettres Latines*, c'eſt à dire, l'étude de ce qui regardoit les Romains, mais même les grands hommes, qu'il y avoit

avoit eu, au commencement de la République.

Au Ch. V. où *Varron* parle de ce qu'on peut souhaiter, pour l'usage de châque membre, il dit entre autres choses de la Langue : *claritatem in voce, in lingua etiam explanatam vocum impressionem. Manuce* n'approuvoit pas ce dernier mot, & auroit mieux aimé lire *expressionem*, si quelque MS. appuyoit cette maniere de lire. *Gruter* l'a trouvée, dans un de ses MSS. & Mr. *Davies* en trois. Cependant ni l'un, ni l'autre ne l'a aprouvée, & ils ont retenu tous deux *impressionem*. Il me semboit néanmoins que *Manuce* avoit raison, parce qu'on ne diroit guère en Latin, en parlant des organes de la parole, *linguâ inprimi voces*, & qu'on diroit plûtôt *exprimi voces*. Outre cela *explanata vocum impressio* paroit une maniere de parler un peu dure. Si l'on avoit trouvé, en quelque MS. *expeditam vocum expressionem* je croirois qu'il faudroit le suivre. La cacophonie, que l'on pourroit trouver dans les deux mots *expeditam expressionem* qui commencent également par EX, ne me choqueroit pas tant ; que la dureté

de cette expreſſion *explanata vocum inpreſſio, quæ linguâ fit.* Mais il ne faut pas diſſimuler ici que l'on trouve, dans *Seneque*, de la Colere, les mots *explanabilis vox*, pour une voix diſtincte, & dans le Panegyrique de *Pline*: *explanare verba*, pour dire parler diſtinctement. Ainſi j'approuve la maniere de lire que Mr. *Davies* a ſuivie; quoi qu'elle m'eût d'abord paru un peu dure. J'aurois pu effacer ce que je viens dire, mais j'ai cru qu'il valloit mieux le laiſſer; de peur que quelcun ne s'y trompât, comme cela m'eſt arrivé d'abord.

Je n'irai pas plus loin, dans ces recherches Critiques. Je me contenterai de dire, en géneral, que Mr. *Davies* s'eſt auſſi bien aquité ici des devoirs d'un bon Critique & d'un bon Interprete de ſon Auteur, qu'il l'a accoutumé. Il a conſulté, avec ſoin, ſes MSS. & les a comparez avec ceux, qui ont été citez par d'autres Critiques. Il a jugé, avec beaucoup de retenue, & de circonſpection, des varietez qu'il y a trouvées, & a retenu les meilleures. Il a réfuté ceux, qui lui ont paru avoir tort, mais d'une maniere civile, & très-éloi-

éloignée de la groſſiereté de quelques Critiques Modernes. Quand il s'eſt agi de quelque dogme des Anciens, ſur quoi il a été beſoin d'éclairciſſement, il n'a pas manqué de dire, ce qu'on en trouve dans l'Antiquité; Il eſt fâcheux ſeulement qu'il nous en ſoit ſi peu reſté, & qu'il faille chercher de toutes parts les Fragmens, qui nous en ſont reſtez, ſoit dans ceux qui desapprouvoient leurs ſentimens, ſoit dans ceux qui les ſuivoient. Mais enfin il faut ſe contenter de ce qu'on a, quand on ne peut pas mieux faire. Le Public recevra, avec plaiſir, de Mr. *Davies*, le reſte des Oeuvres Philoſophiques de *Ciceron*, s'il eſt diſpoſé à y travailler; comme il l'a fait, ſur ceux qu'il a déja publiez.

ARTICLE V.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE PAYENNE, *ou les Sentimens des Philoſophes & des Peuples Payens, les plus célebres ſur* Dieu, *ſur* l'Ame, & *ſur les* Devoirs de l'Homme. Tome II. à la Haie en MDCCXXIV.

CEUX, qui ont lû ce que nous avons dit, du Tome I. de cet Ouvrage, nous ont demandé plus d'une fois, si nous ne parlerions pas du II. comme nous l'avions promis, au Tom. XXII. de cette *Bibliotheque A. & Mod.* Pag. 115. & suiv. Nous avons répondu qu'oui, & nous en dirons quelque chose ici, sans differer davantage. Au I. Chapitre de ce Volume, & qui est le XVIII. si on le fait suivre ceux du I. Tome, il est traité du *Bonheur*. C'est la fin, à laquelle tous les hommes tendent, d'un commun consentement, & néanmoins ils font, pour la possession d'une chose si souhaitée, des démarches toutes contraires; parce qu'ils ne savent pas, où ce Bonheur se trouve.

Varron, dans un Ouvrage qu'il avoit fait de la Philosophie, avoit dit qu'il pouvoit y avoir deux cens-quatre-vint huit sentimens differens, touchant le Souverain Bonheur. Ce n'est pas qu'il y en eût en effet autant; mais qu'il pourroit, selon lui, y en avoir autant, à ce que dit S. *Augustin* dans son Ouvrage de la Cité de Dieu Liv. XIX. c. 1. Mais cela n'étoit qu'une vaine subtilité; il n'y

n'y a, comme l'Auteur le remarque, que trois choſes eſſentielles dans l'Homme. Il penſe, il veut, il ſent; & il eſt heureux, lors qu'il penſe d'une maniere juſte & ſenſée; lors qu'il ne veut rien, que ce qu'il doit vouloir; & enfin lors qu'il n'a que des ſentimens agréables, & qu'il ne craint point de perdre l'état heureux où il ſe trouve. On voit ici quantité de paſſages d'Auteurs Payens, qui font voir qu'ils ont eu de ſemblables idées. Mais le plus grand mal, qu'il y avoit, c'eſt qu'ils cherchoient ce Bonheur, en cette Vie, où l'on ne ſauroit le trouver, & qu'à l'egard de l'autre Vie, ils n'avoient guere que des Fables, ou des Conjectures chancellantes. Il y en avoit même, qui faiſoient grande figure, par la ſéverité de leurs Mœurs, & qui faiſoient conſiſter leur Bonheur, plûtot en paroles, qu'en réalité; puis qu'ils s'attendoient, après cette vie, à une eſpece d'anéantiſſement, qui conſiſtoit en ce que l'Ame, ſelon eux, quelle qu'elle fût, rentroit dans les Elemens d'où elle étoit ſortie, pour être réünie avec le Tout, dont elle n'étoit qu'une petite partie. On peut trouver des

preuves de ce ſentiment dans *Seneque*, & encore plus dans le Livre de *Marc Antonin*, de lui même.

Le Ch. II. traite *de la Règle des Actions Humaines*, & l'on y confirme ces quatre Maximes, d'une très-grande importance, par l'autorité de divers Auteurs Payens, I. *qu'il y a une Loi éternelle, qui fixe le Juſte & l'Injuſte, & qui doit être la règle des actions des Hommes*: II. *Qu'on doit ſe propoſer, dans toutes ſes Actions, d'imiter la Divinité, & qu'on doit tâcher, de lui reſſembler*: III. *Que quelques Philoſophes ont entrevû qu'on eſt obligé de rapporter ſes actions à Dieu*: IV. *Qu'enfin le plaiſir ne doit jamais être la Règle de nos Actions*. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait eu des Philoſophes, ſoit Epicuriens, ſoit Academiciens, qui ont attaqué ces principes; mais il eſt plus étonnant de voir que, dans le Paganisme, il ſe ſoit trouvé des gens qui aient ſoûtenus des veritez ſi ſublimes; qu'il ne l'eſt que quelques autres les ont conteſtées.

Dans le Ch. III. l'Auteur parle du Culte Divin, ſur lequel il montre 1. que les Payens même ont cru qu'il falloit craindre la Divinité, la reſ-

reſpecter & l'honorer : 2. que cela ſe pouvoit faire de diverſes manieres : 3. par le culte interieur de Dieu ; c'eſt à dire, la Vertu & le reſpect de la Divinité : 4. qu'il falloit néceſſairement l'invoquer : 5. qu'il falloit l'aimer. On trouvera dans les paſſages des Auteurs Grecs & Latins, qu'on rapporte ſur ces matieres, plus de pieté que l'on n'en voit dans les Ecrits de certains Chrétiens ; qui conteſtent odieuſement la Bonté à Dieu. Ils prétendent triompher aiſément du Mauvais Principe des Manichéens, en mettant le mal, dont ces Héretiques le chargeoient, ſur le Bon Principe, ou ſur Dieu. Ces gens-là ont une moindre idée de Dieu, que bien des Philoſophes Payens & entre autres les Stoïques, qui défendoient avec plus de vigueur la bonté de Dieu, & en parloient plus noblement, que ne font certaines gens de nos jours ; comme on le peut voir, par quantité de paſſages des Payens, que nôtre Auteur a rapportez & auxquels on en pourroit joindre beaucoup d'autres.

Le Ch. IV. montre que les Payens ont très-recommandé l'Amour envers le Prochain, l'Hoſpita-

lité envers les Etrangers, & qu'ils ont eu l'Ingratitude en abomination. Ils ont auſſi fort loué la charité envers les Pauvres, & quelques-uns ont même voulu égalizer les biens des Citoyens, comme ſi l'égalité étoit plus avantageuſe que l'inégalité. La diverſité des emplois néceſſaires au bien de la République, dès les plus relevez juſqu'aux plus bas, fait voir comment il eſt utile qu'il y ait de differens talens parmi les Concitoyens, & de la diverſité dans leurs biens; afin qu'on en puiſſe trouver de propres aux plus bas, auſſi bien qu'aux plus ſublimes. On ne peut ſe paſſer des plus vils, non plus que des plus relevez.

Dans le Chap. V. nôtre Auteur fait voir très-évidemment que d'Illuſtres Payens ont cru qu'on doit aimer tous les Hommes, auſſi bien Ennemis, qu'Amis, & que la vengeance eſt défendue. Ç'a été un des plus nobles ſentimens de Socrate & de ſes Diſciples, comme ceux qui ont quelque connoiſſance du Platoniſme le ſavent aſſez.

Le Ch. VI. roule ſur le Menſonge, qui a été condamné par toute l'Antiquité, parce qu'en effet, il n'y a rien.

rien de plus fâcheux, pour une Societé, que lors que ſes membres tâchent de ſe tromper les uns les autres, & que la Bonne Foi ne paſſe pas, pour une choſe recommandable Mais les Philoſophes & ſur tout les Platoniciens ont permis à la Puiſſance Souveraine de tromper ſes Sujets, à leur avantage. C'eſt une choſe délicate, & où il ſe faut conduire, avec beaucoup de précaution; de peur que les Sujets ne ſoupçonnent les Souverains de les tromper auſſi, à leur deſavantage. Ainſi, ſelon les Sages, il ne faut l'employer que comme un purgatif violent, qu'on n'employe que ma'gré ſoi, dans une Maladie, qui le demande néceſſairement.

Quoi que les Fondateurs de la Religion Chrétienne aient entierement défendu le Menſonge, & ſur tout celui, qui ſert à faire tort à quelcun; il faut avouer, à la honte de ceux qui en ont abuſé, qui ſont principalement des Eccleſiaſtiques, qu'il n'y a peutêtre point de Secte, qui ait ſi fort abuſé de ce qu'on a appellé, très-fauſſement, des *fraudes pies*. Il y a peut-être plus de quinze Siecles, que cette ſorte de gens ne cherchent autre choſe, que ce dont la créance leur

leur peut être avantageuſe; *quid ipſorum interſit verum videri, non quid ſit verum.* Ce qui fait qu'il n'eſt pas facile de s'aſſurer du Vrai & du Faux. Le plus ſûr eſt, pour ſe garantir, contre l'erreur, de ſuſpendre ſon jugement ſur des faits, qui apportoient du profit à ceux qui les débitoient. Mais il y a auſſi une autre choſe, dont on doit ſe garder; c'eſt de la diſſimulation de gens graves, qui feignent de n'être pas touchez de preuves, qui ſont très-fortes; ſeulement parce qu'ils croyent que l'interêt du Parti eſt que l'on croye le contraire.

Dans le Ch. VII. l'Auteur fait voir que les plus ſages, parmi les Payens, ont cru *qu'on ne doit pas jurer légerement, & que le Parjure eſt un Crime horrible.* Cela n'eſt pas moins clair, ſelon la Doctrine Chrétienne. Mais il s'eſt trouvé d'étranges Chrétiens, qui ont prétendu qu'on pouvoit faire un ſerment équivoque, au profit de ceux qui le font; & qu'en cas qu'on eût fait un ſerment, ſans équivoque; on en pouvoit être relevé, ſi l'interêt de certaines gens le demandoit. Les Payens, qui n'auroient voulu faire, ni l'un, ni l'autre, ſe leveront au Jugement, con-

tre

tre cette eſpece de Chrétiens; qui n'ont d'autre règle, dans leurs Sermens, que l'avantage de ceux qui oſent bien les abſoudre de leurs Parjures.

Le Ch. VIII. eſt contre l'Avarice, qui a été géneralement condamnée, parmi les Payens & encore plus parmi les Chrétiens. Mais, par malheur, elle n'a pas moins fait de ravage, parmi les uns, que parmi les autres. Pour les Payens, cela ne doit pas paroître ſi étrange, à cauſe des ténebres du Paganiſme; mais que l'Avarice ſe ſoit gliſſée parmi les Chrétiens, & ſur tout parmi ceux, qui prennent ſoin du ſalut des autres, à ce qu'ils diſent; cela eſt infiniment plus ſurprenant. En exhortant les peuples à donner à ceux qu'ils appelloient *l'Egliſe*, comme par reconnoiſſance, parce qu'ils avoient ſoin du ſalut des autres; ils s'attirerent enfin de ſi grands biens, que les Chefs de cette Egliſe ſe trouverent ſi riches, que les *Laïques* furent pauvres, en comparaiſon de ces gens-là. Cependant, ils crioient perpetuellement contre l'avarice, comme ſi on en étoit infecté, quand on ne les combloit pas de nouveaux préſens. Ainſi, à cet égard, les Chrétiens n'ont que faire de reprocher aux Payens

yens leur avarice, puis qu'ils n'en ſont pas moins infectez, que ceux qu'ils cenſurent.

DANS le Ch. IX. l'Auteur a ramaſſé les préceptes, qui regardent le reſpect, qui eſt dû aux Parens; en quoi on ne voit pas que les Chrétiens aient été ſuperieurs aux Payens. C'étoit une lumiere, qui venoit de la Nature, & que la Révelation n'a fait que confirmer.

ON voit, dans le X. trois maximes, qui ſont auſſi communes, aux uns & aux autres. La premiere eſt *que le Vol eſt mauvais*; ce qui eſt une lumiere de la Nature, qui nous apprend à rendre à châcun ce qui lui appartient; & ce qui a été confirmé par les Legiſlateurs, qui voyoient qu'aucune Societé ne pouvoit ſubſiſter, ſi l'on n'étoit pas maître de ce qu'on avoit reçu de ſes parens, ou aquis par ſon induſtrie, ou par quelque autre voie légitime. Si quelques Payens ont permis le larcin, ce n'a été qu'en certaines circonſtances, & non qu'ils cruſſent qu'il n'y avoit aucune proprieté de biens. La ſeconde maxime eſt *que l'Uſure eſt illégitime*; ce qui n'eſt vrai, que lors que l'uſure eſt exceſſive, & qu'on exige de ceux, qui

qui ne la peuvent pas payer. On ne fait pas tort à un Marchand, qui peut faire valoir de l'argent à huit, pour cent, par exemple; pendant qu'il n'en paye que quatre pour cent d'interêt. Mais c'eſt une iniquité, que de prêter de l'argent à un Laboureur. & d'en exiger plus que les terres, qu'il cultive, ne peuvent rendre; ſur tout, en de mauvaiſes années, où il faudroit qu'il vendît ſes Terres, pour payer ce qu'il doit. La troiſiéme eſt *qu'on ne doit pas détruire la réputation de ſon Prochain*; ſur tout par des menſonges, ou en exaggerant ſes défauts. Autrement on n'eſt nullement obligé de cacher le mal que font, ou qu'ont fait des gens, qui ruineroient la Societé Civile, ſi on ne découvroit ce qu'ils font

Le Ch XI. renferme les éloges que les Payens ont donnez à la Temperance, par rapport au Manger & au Boire.

Dans le XII. il eſt traité de la Chaſteté & l'on y fait voir que les Payens les mieux policez lui ont donné de grandes loüanges, quoi qu'il y en ait eu, qui n'en ont pas connu le prix. Les Payens un peu policez ont reconnu qu'il n'étoit pas permis

mis de tenir des discours contraires à la pudeur ; parce que des discours impudiques, on en vient facilement à des actions honteuses. La Virginité a aussi été estimée & pratiquée, par plusieurs sortes de gens. L'Adultere & l'Inceste ont été défendus, chez la plûpart des peuples un peu policez. Il en est de même du Peché, contre nature, quoi qu'il faille avouër, qu'il n'étoit que trop commun parmi les Grecs, les Romains & autres Nations polies. Il étoit défendu parmi les Orientaux. On sait qu'il y a des Nations, qu'on en accuse, au moins parmi les Riches & les Grands,

On s'est trouvé dans une Conversation, où étoit un jeune homme, qui venoit d'Italie, & qui se mit à dire que la simple Fornication étoit une chose naturelle, & où il n'y avoit aucun mal. Il parloit là-dessus, avec tant de hardiesse, que l'on avoit sujet d'en être scandalizé. Ainsi on crut qu'il le falloit réfuter par une sorte de Parabole, car il n'étoit pas capable de goûter des principes plus abstraits. On lui dit donc qu'il y avoit deux Hommes en une Ville d'Italie, qui ne demeuroient pas fort loin l'un de l'autre, & qui avoient châcun une fa-

famille assez nombreuse, de l'un & de l'autre sexe. L'un d'eux étoit un homme réglé, qui tenoit toute sa famille dans l'ordre; de sorte que ni ses fils, ni ses filles, n'étoient sujets à aucune débauche ; leur Pere & leur Mere ayant eu beaucoup de soin de les bien instruire & de veiller à leur conduite. Cette famille étoit estimée de toute la Ville, & faisoit fort bien ses affaires. Le Pere avoit soin de tenir les Garçons occupez aux affaires de la Famille & leur montroit avec soin comment ils devoient s'y prendre, & ils s'en aquitoient fort bien. Il en étoit de même des Filles, qui étoient sous la conduite de leur Mere, qui ne les quittoit point, & qui les tenoit occupées aux Ouvrages, auxquels on occupe ordinairement le sexe. Cette famille étoit généralement louée & estimée, dans toute la Ville.

L'autre avoit pris une route toute differente. Le Pere & la Mere avoient été fort débauchez, dans leur jeunesse, & se ressentoient encore de leur mauvaise conduite. Leurs Enfans avoient pris le même chemin, ils avoient aussi été infectez de maladies honteuses, dont ils n'avoient jamais

jamais été bien guéris, & ſe conduiſoient encore de la même maniere. Comme toute la Maiſon étoit infectée de cette maniere de vivre, elle ſe ruina & tomba dans le mépris de tous ceux qui la connoiſſoient; qui la fuyoient avec ſoin, & qui ne cherchoient aucune alliance avec elle.

On demanda alors au Voyageur, dont il s'agit, de laquelle de ces deux familles il aimeroit mieux être le Pere? Il n'héſita pas à dire qu'il aimeroit beaucoup mieux l'être de la premiere, que de la ſeconde. On lui fit une autre queſtion; ſavoir, ſi la Ville devroit s'eſtimer heureuſe, ſi la plûpart de ſes familles vivoient d'une maniere licentieuſe, comme la ſeconde. Il dit d'abord que non & ſur ſa réponſe, on lui dit que Dieu, qui ne cherchoit que le bien du Genre Humain, même en cette Vie, avoit défendu la débauche & la licence, qui avoient de ſi mauvaiſes ſuites, pour le Genre Humain, même en cette Vie; non qu'il en revînt à Dieu aucun avantage; mais pour recompenſer ceux, qui lui rendroient l'obéïſſance qu'ils lui devoient, même ici bas; mais ſur tout dans l'autre Vie.

Cet

Cet homme fut obligé de tomber d'accord de tout, quoi qu'il se fût imaginé que *la Moralité Métaphysique*, ou *Théologique*, à l'égard des bonnes & des mauvaises actions, étoit je ne sai quoi, qui n'avoit aucun rapport à la Societé Civile; & au bonheur, ou au malheur des hommes, dans cette vie; comme si Dieu, qui les a créez pour vivre ensemble en Societé; n'avoit pas très-sagement disposé toutes choses, en maniere que ce qui est contraire ou nuisible à la Societé, lui soit desagréable. Nôtre Auteur rapporte beaucoup d'exemples de chasteté, & de beaux avertissemens des Anciens sur cette matiere. Tout cela est très-beau, pourvu qu'on ne donne pas dans le faste ridicule des Ascetes, qui regardoient de haut en bas les gens mariez.

Dans le XIII. Chapitre, il est traité de l'Homicide, qui a été condamné, par tous les Legislateurs; parce que la Societé ne sauroit subsister, si les Citoyens se pouvoient tuer les uns les autres impunément. Mais il y a une sorte de meurtre, qui a été non seulement très-commune, mais glorieuse. C'est celle, qui ne faisoit

dans

dans les guerres, & qui étoit non ſeulement ſans peine & ſans infamie; mais encore honorée & reſpectée, par ceux qui en tiroient de l'avantage. Dès qu'un Roi, ou une République avoit déclaré la guerre à quelques Peuples voiſins, ou éloignez; il falloit que les Citoyens & les Sujets s'enrollaſſent, pour aller tuer, ſans quartier, les ennemis du Roi, ou de la Patrie; & avec d'autant plus de fureur, que ces peuples n'étoient pas d'humeur de ſe ſoumettre au joug de ceux qui les attaquoient. C'eſt ainſi que ſe ſont formez les grands Empires de l'Aſie & de l'Europe. Cependant ces meurtres, commis par pure ambition, bien loin d'être abominez des Hommes, ont paſſé pour des actions glorieuſes & heroïques.

L'Auteur a paſſé tout cela, mais il prouve fort bien qu'il n'eſt pas permis aux hommes de ſe tuer eux-mêmes, ſelon le ſentiment des plus ſages Philoſophes; quoi qu'il ſoit vrai qu'il y en ait eu d'autres, qui l'ont permis, & des peuples entiers, qui en font vanité. Il eſt certain qu'il n'y a aucun homme, qui ait été créé

pour

pour lui ſeul, qui ſeroit un état fort triſte, & dans lequel perſonne ne pourroit vivre long-tems ; quoi que l'on nous raconte des Solitaires d'autrefois, ſi fréquens dans la Thebaïde, & dans la Syrie, d'où ils ſe répandirent dans toute la Chrétienté.

Le Ch. X. traite de l'amour de la Gloire, qui n'eſt proprement que l'envie que l'on a d'être eſtimé des autres, à cauſe des talens, qu'on a, ou des belles actions que l'on a faites. Mais comme les hommes, en géneral, ne ſavent guère ce qui eſt véritablement Bon, ou Beau ; leur approbation n'eſt pas une choſe, que l'on puiſſe ſouhaiter, comme une marque, qu'on mérite les loüanges qu'on en reçoit. C'eſt auſſi ce qui a été condamné des plus grands Philoſophes, quoi qu'ils en aient été eux-mêmes infectez.

L'Auteur montre dans le Ch. XI. qu'il n'y a aucune Verité de la Théologie Naturelle, que les hommes n'aient connu, par la Philoſophie. Il faut néanmoins avouër qu'il n'y a guère eu de Philoſophes, qui aient eu une connoiſſance complette de tout ce que la Raiſon nous en apprend. Mais il ſuffit qu'il ſoit certain, qu'on n'en produit rien, dont la verité n'ait été

reconnue, par quelque Philoſophe. C'eſt ſur ce fondement que S. Paul a dit, en parlant des Payens, Rom. I. que *ce que l'on peut ſavoir de Dieu étoit connu, parmi eux, & que Dieu le leur avoit fait connoître. Ce qui eſt inviſible en lui*, continue-t-il, *ſa puiſſance éternelle & ſa Divinité ſont devenues viſibles, depuis la Création du Monde, parce qu'on le comprend par ſes Ouvrages; en ſorte que ces gens-là ſont inexcuſables*, &c. On peut recueuillir des Philoſophes toutes les veritez, que renferme la Théologie naturelle. Mais il faut bien ſe garder de prendre des Livres falſifiez, comme les ſentences attribuées tantôt à *Sextus* Philoſophe Pythagoricien & tantôt au Pape *Xyſte*. Ce fut *Rufin*, qui fit cette ſuppoſition, & qui y mit, comme il ſemble, plus du ſien, que du Philoſophe.

Le Ch. XII. eſt employé à faire voir que ſi les Payens, pris enſemble, ont connu toutes les Veritez Naturelles; il n'y a eu néanmoins aucune ſecte, qui n'ait ſoûtenu des erreurs conſiderables. C'eſt une prérogative ſinguliere de la Religion Chrétienne, que d'enſeigner la Verité, ſans mélange d'erreur. L'Auteur rap-

rapporte quantité d'opinions erronées des Philoſophes Payens, par où l'on voit qu'il ne les calomnie point. Mais il ſeroit à craindre que, pour la mortification de la Chrétienté, on ne pût faire une très-longue liſte de Sectes, qui prenoient le nom de *Chrétiennes*; dont il n'y a aucune, à qui d'autres *Chrétiens* n'aient reproché, ou ne reprochent encore des erreurs. On dira peut-être qu'il n'y a que la ſeule Religion, que le Siege de Rome approuve, & qui a été établie au Concile de Trente, qui en ſoit exempte. Mais les diverſes Sectes, que l'on appelle du nom général de *Proteſtantes* (parce qu'en effet elles *proteſtent* toutes, contre l'Egliſe Romaine) accuſent cette Egliſe de grandes erreurs. Châcune de ces Sectes ſe perſuade que c'eſt, chez elle ſeule, que ſe trouve la veritable *Orthodoxie*. Si un Philoſophe Chinois, qui entendroit la Langue Latine, vouloit examiner les Syſtemes reçus de ces differentes Sectes; il ſeroit bien dangereux qu'il ne s'imaginât qu'il n'y en auroit aucune, qui ne fût dans l'erreur, à divers égards.

DANS le Ch. XIII. l'Auteur fait voir qu'il n'y a aucune action de

Vertu, qui n'ait été pratiquée, par quelque Payen; quoi qu'il n'y en ait point eu, qui les ait toutes pratiquées.

C'EST ce qu'il montre encore plus, dans le Ch. XIV. où il prouve par l'examen de la Vie de ſeize illustres Payens, tant Romains, que Grecs, qu'il n'y a pas eu un ſeul homme parfait, dans le Paganiſme. Les Chrétiens mépriſent ordinairement beaucoup les Payens; mais ils auroient ſujet de s'humilier, de leur côté; quand ils penſeroient que, parmi eux, il n'y a eu que le ſeul Fondateur du Chriſtianiſme, qui ait été ſans peché. Pour comparer les Chrétiens avec les Gentils, & faire juſtice à ces deux Eſpeces d'Hommes; il faudroit examiner les ſecours, qu'elles ont euës pour la Vertu, & les circonſtances, où elles ſe ſont trouvées. C'eſt ce qui ne nous eſt que très-imparfaitement connu, ſur tout à l'égard des Payens. Il ſe pourroit faire qu'en comparant homme à homme, ceux qui ont été plus parfaits, ou pour mieux dire, les moins imparfaits, les uns avec les autres, tantôt on donneroit l'avantage à un Payen, & tantôt à un Chrétien; & il ſe trouvera peut-

être

être des Payens, au dernier Jugement, que la Suprême Equité du Fondateur du Chriſtianiſme préferera de beaucoup à des Chrétiens; qui ayant eu infiniment plus de lumieres que les Payens, & d'autres moyens, pour s'attacher conſtamment à la Vertu; en auront fait beaucoup moins d'uſage, que les Payens des ſeules lumieres de la Raiſon. Il eſt certain que les Juifs de Chorazin, de Bethſaida, & de Capernaüm ſeront traitez plus ſéverement, au Jour du Jugement, que les Payens de Tyr, & de Sidon, & même que ceux de Sodome & de Gomorre. Voyez Matth. XI, 20. & ſuiv. S. Paul dit néanmoins que les Sages Payens ſeront *inexcuſables*, Rom. I, 10. parce *qu'ayant connu Dieu, ils ne lui avoient pas rendu la gloire & les actions de graces, qu'ils lui devoient, comme à leur Dieu.* Mais s'il s'en trouvoit quelques-uns, qui euſſent fait un meilleur uſage de leurs lumieres, toutes imparfaites qu'elles ont été; ils pourroient être excuſez de bien des choſes, qui ne ſont pas pardonnables aux Chrétiens. Mais c'eſt ce qu'il faut laiſſer au Juge des Vivans & des Morts.

Au reſte c'eſt dommage, comme

je l'ai déja dit auparavant, que cet Ouvrage n'ait pas été publié plus correctement.

ARTICLE V.

*Continuation de l'Extrait de l'Hiſtoire du Royaume d'*ALGER, *commencé au Tom.* XXII. p. 457.

L'Eſpace nous ayant manqué, à la fin du Tome XXII. où nous avions commencé de parler de cette Hiſtoire du Royaume d'Alger; nous continuerons ici d'en donner une idée plus étendue.

Quoi qu'Alger ne ſubſiſte que des priſes, qu'elle fait par mer ſur les Chrétiens, on ne laiſſe pas d'y punir de mort les Banqueroutiers; tant il eſt vrai que les Brigands eux-mêmes ne peuvent pas vivre ſans Juſtice. Les Banqueroutiers Turcs ſont étranglez, les Maures pendus, les Juifs brûlez; & pour les Chrétiens, il faut que le Conſul, ou la Nation du Banqueroutier payent pour lui. On y appelle Banqueroutiers ceux, qui s'enfuyent ſans payer. Ceux, qui n'ont pas de quoi payer leurs Créanciers, doivent les ſatisfaire avec tout ce qu'ils

qu'ils ont, ſans quoi ils ſe rendroient coupables.

Les Algeriens ſont ſi avides de préſents, que ſi on leur en fait, ſans y être obligé, on s'impoſe par là une neceſſité de leur en faire; & de là vient que les Conſuls ſont obligez de continuer à faire des Préſens, à ceux qui gouvernent, comme ſi c'étoit une redevance. Si un Etranger, domicilié à Alger, prie à dîner un Turc, qui le vienne voir pour affaires; il ne manquera pas, s'il ſe trouve une autre fois, à la même heure, de s'inviter lui-même à diner. Si un Capitaine ou Maître d'un Vaiſſeau marchand eſt arrivé à Alger, avec des fruits frais ou ſecs, & qu'il en donne à un Turc; toutes les fois qu'il reviendra, avec de ſemblables fruits, il faudra qu'il faſſe une même honêteté & on ne manquera pas de la lui venir demander. Mr. *Laugier* rapporte qu'un Mandiant Mahometan ayant reçu quelque liberalité d'un Grec, qui lui donnoit tous les jours quelque choſe, exigea enſuite cela de lui, comme une eſpece de rente. Cette Hiſtoire eſt très-bien racontée & digne d'être lue. L'on trouvera,

en ce même Chapitre, beaucoup d'autres choſes ſingulieres, qui regardent les mœurs des Algeriens.

Dans le IX. nôtre Auteur nous apprend que les Turcs ont diviſé le Royaume d'Alger, en trois Gouvernemens; dont l'un ſe nomme du Levant, l'autre du Ponant, & le troiſiéme du Midi, qui ſont gouvernez par trois *Beis*, & qui dépendent d'Alger. Il y a peu de villes fermées, ni de bâtimens joints les uns avec autres, ou ſéparez. Presque tous les peuples logent ſous des Tentes, en raſe campagne. Un certain nombre de familles, qu'on appelle une Tribu, eſt ſous l'autorité d'un *Cheque*; qui eſt, reſponſable de la *Carache* ou du Tribut que ceux, qui ſont ſous lui, doivent payer au Gouvernement. Ces Tribus changent de demeures, ſelon les tems & les ſaiſons, ſoit pour la commodité d'enſemencer les terres, ſoit pour la nourriture du Bêtail.

Sous le Gouvernement du Levant, ou qui eſt à l'Eſt d'Alger, ſont les Villes de Conſtantine, où ſe tient le Bey & ſa Cour, celles de Bone, de Gigery, de Bugie, de Stef-

Steffa, de Tebet, de Zamoura & de Piscara, où les Turcs tiennent Garnison. Ceux qui voudront voir ce qui reste de Constantine, & ce que l'on en fait, n'ont qu'à lire les Notes de feu Mr. *Cuper*, sur *Lactance* de la Mort des Persecuteurs pag. 234. & suiv. Mr. *Laugier* nous apprend aussi qu'on y voit encore des restes de la magnificence Romaine. Dans l'étendue de ce Gouvernement, sont aussi les païs de Couco & de Labez, qui étoient autrefois deux Royaumes. Ils ne reconnoissent point la domination d'Alger, parce que ces païs sont inaccessibles aux Troupes Turques. Ils sont sous des Cheques, élûs par châque Adoüar, ou amas de Tentes. Il y a aussi le Comptoir de la Calle, Colonie Françoise, sous la direction de la Compagnie du Bastion de France.

Sous le Gouvernement du Ponant sont les Villes d'Oran, où demeure le Bey & sa Cour. celle de Tremecen, où étoit la résidence du Bey, quand les Espagnols étoient maîtres d'Oran, & les villes de Mousta gen, de Tenès & de Sercelles, où il y a garnison.

Sous le Gouvernement du Midi, il n'y a aucune ville, ni habitation bâtie. Les Peuples y campent sous des Tentes, & celui qui les commande, aussi bien que les autres.

Mr. *Laugier* dit plusieurs particularitez de ces côtes, des Comptoirs, que les François y ont eus, ou qu'ils y ont encore, & du commerce, qui s'y fait. Il seroit à souhaiter qu'on pût voyager avec sûreté, sur cette côte, & y déterrer les marques de l'Antiquité, qui y peuvent être. On pourroit aussi y déterrer d'anciennes monoies du païs, où l'on trouve des Lettres Puniques; comme nous en avons vu de *Cadis* & de diverses villes de l'Andalousie; sur quoi on peut voir le Tome XI. de la Bibliotheque Choisie. On dit que quand les Mahometans en trouvent de cuivre, ils les donnent presque pour rien aux Chauderonniers, & en les payant un peu plus, on ne peut guère douter, qu'on ne trouvât encore bien des curiositez.

Nôtre Auteur rapporte qu'en MDCLXXIX une Barque de Tunis ayant fait naufrage sur les côtes de Gigery, par une tempête, ceux de

de Gigery s'emparerent du Bâtiment, qui étoit demeuré ſur la plage, enfoncé dans le ſable. Ils donnerent la liberté aux Turcs & aux Maures, qui avoient échappé, & après avoir enlevé les cordages, les armes & les utenciles ; mais comme ils en voulurent prendre le fer, dont ils ont le plus beſoin, pour s'en ſervir ; ils ne purent en venir à bout, parce qu'ils manquoient des inſtrumens néceſſaires, pour dépecer la Barque. Enfin ils réſolurent de mettre le feu aux poudres, qu'ils y avoient trouvées, dans la penſée que la Barque étant ſautée & briſée, ils en pourroient ſauver le fer. Mais comme ils ne s'étoient pas aſſez éloignez, les éclats du bois en tuerent une cinquantaine, & en bleſſerent pluſieurs autres. Ils emporterent le fer, qu'ils purent trouver & emmenerent les Esclaves Chrétiens, qui étoient ſortis de la Barque. On peut voir, par là, la miſere de ces peuples, qui vient du peu d'induſtrie qu'il y a parmi eux. Ces peuples reſſemblent presque ceux, que quelques Philoſophes ont feint d'être ſorti de deſſous la Terre, ſans avoir aucune connoiſſance des Arts ; & à qui il an-

roit fallu des ſiecles, pour inventer les inſtruments les plus néceſſaires à la vie. On trouve, au reſte, pluſieurs hiſtoires remarquables de diverſes avantures, ou tragiques, ou d'autre nature, qu'on lit avec plaiſir. Il y a auſſi quantité de particularitez du Païs, dont on ne ſauroit faire aucun abregé ici; que ceux, qui liſent volontiers les Voyages, liront, ſans s'ennuyer.

Dans le Ch. X. on trouvera la deſcription du Gouvernement du Ponant, ou eſt la fameuſe ville d'Oran, que le Cardinal de *Ximenès* avoit priſe aux Maures, l'an MDV, & que les Espagnols avoient gardée jusqu'à l'an MDCCVIII, auquel les Algeriens s'en rendirent maitres. Les Espagnols en tiroient des Esclaves, des grains, de l'huile, des cuirs, de la cire, & quantité d'autres denrées. Le Bey du Ponant, y fait à préſent ſa réſidence & y entretient une bonne garniſon.

Dans le Gouvernement du Midi, il n'y a rien de ſingulier à obſerver, ſinon que les Habitans y vivent ſous des Tentes; à peu près comme faiſoient autrefois les peuples de

Nu-

Numidie, qui n'étoient en un lieu, qu'autant qu'il leur étoit commode d'y demeurer. Il y a au commencement du Volume une Carte du Royaume d'Alger, qui montre la ſituation des lieux principaux de l'Afrique, tels qu'ils ſont aujourd'hui, en ce quartier-là.

Le II. Livre contient la deſcription particuliere de la ville d'Alger, dont on a donné une peinture, où on la voit, telle qu'elle paroît, du côté de la Mer.

I. Cette Ville eſt entre le païs de *Tenès* & celui de *Bugie*, baignée de la Mer Méditerranée, du côté du Nord, & ſon circuit eſt d'environ une lieuë. Elle eſt bâtie ſur le penchant d'une Colline jusqu'au bord de la Mer, en forme de Théatre, où aucune Maiſon ne borne la vuë de l'autre. Des terraſſes, qui ſont au haut de la ville, on découvre la Mer, comme de celles, qui ſont au bas de la Colline. Ses ruës ſont ſi étroites, qu'à peine deux perſonnes y peuvent marcher enſemble commodément; le milieu étant plus bas que les côtez, qui ſont une eſpece de Parapet, ſur lequel on marche. Elles ſont d'une

grande ſaleté & on y rencontre un grand nombre de Chameaux, de Chevaux, de Mulets & d'Anes chargez; & pour leſquels il faut ſe ranger, & ſe coller aux Maiſons, au premier avertiſſement. La rencontre des Soldats Turcs y eſt encore plus fâcheuſe; car les Chrétiens, même libres, doivent leur ceder le pas & attendre qu'ils aient paſſé, pour éviter toute diſpute, avec des gens, dont la brutalité eſt au dela de toute expreſſion. Selon l'opinion commune, on a fait les ruës ſi étroites, pour éviter l'ardeur du Soléil; mais Mr. *Laugier* croit que les tremblemens, qui ſont aſſez fréquens, en ce païs-là, y ont auſſi contribué; puis que toutes les façades des Maiſons ſont étayées les unes avec les autres, par des chevrons, qui croiſent les ruës. On y en ſentit de très-grandes ſecouſſes l'an MDCCXVII, pendant neuf mois; ce qui incommoda extrémement le peuple, car perſonne ne demeura dans la Ville, excepté le Dey & le Divan.

2. Les murailles de la Ville ſont par le bas de pierre, & par le haut de brique. Elles ont environ 30 pieds.

pieds de hauteur, du côté de la Terre & 40. de celui de la Mer. Il y a auſſi un Fort, où il y a toûjours une Garniſon. Toute l'eau de fontaine, qu'il y a dans la Ville, vient d'une ſource qui eſt à un quart de lieuë de la Ville. Le reſte eſt celle, que l'on reçoit dans les citernes; & qui manque ſouvent, à cauſe de la rareté des pluyes. Il y a auſſi, autour de la Ville, divers Forts, qu'il faudroit prendre, ſi on vouloit ſe rendre maître de cette Ville. Le Port eſt artificiel, & n'eſt pas trop bon, quand il fait un vent de Nord. On y travaille à y faire un mole, depuis long-tems, pour garantir le port contre ce Vent-là. On fait jetter des pierres dans la mer, & les miſérables Eſclaves y ſont perpetuellement occupez.

Nôtre Auteur décrit auſſi les Maiſons d'Alger, dont il dit que quelques unes ſont très-belles en dedans, qui n'ont néanmoins aucune apparence par dehors. Ce ſont celles, qui ont été bâties par les Pachas, ou par les Deys. Il y en a, qui ſont pavées de marbre du haut embas, dont les colomnes, qui ſoûtiennent les galeries, ſont auſſi de mar-

marbre, & dont les lambris ſont d'une ſculpture fine, peinte & dorée.

On n'a que faire de demander, pourquoi à Alger l'on eſtime des pavez de marbre ; l'ardeur du Soleil oblige viſiblement les Algeriens à ſouhaiter de la fraicheur ; mais on avoit bien ſujet, il y a quarante, ou cinquante ans, de demander, quand on venoit en Hollande, d'où venoit que dans un païs, plûtôt froid que chaud, on voyoit des ſales pavées de marbre. On n'en pouvoit donner aucune bonne raiſon. Auſſi dans les maiſons bâties, depuis quelques années, on n'employe que des planchers de bois.

Il n'y a ni place, ni jardin, dans la Ville d'Alger, & l'on peut aller, par toute la Ville, de Terraſſe en Terraſſe ; car on tient en châcune une Echelle pour monter & pour deſcendre dans celles des Maiſons voiſines, lors que l'on veut voiſiner le ſoir, à la fraîcheur ; y ayant des Maiſons plus hautes les unes que les autres, comme par tout ailleurs. Quoi qu'il y ait cette facilité d'aller d'une maiſon, en une autre, par le haut ; on n'y trouve jamais de

Vo-

Voleurs ; parce qu'un inconnu, trouvé dans une maiſon, eſt puni de mort ; comme coupable de quelque mauvais deſſein.

On compte environ cent mille habitans dans la ville, en y comprenant cinq mille maiſons Juives, originaires de Barbarie ; car cette nation s'eſt étendue en Afrique, comme en Aſie, dans les côtes maritimes, où il y a quelque commerce.

3. On employe auſſi les bains chauds à Alger, mais c'eſt un ſupplice pour un Européen, comme l'Auteur lui-même l'éprouva. Les Femmes ont leurs bains particuliers, où les Hommes ne ſauroient entrer ; ſous quelque prétexte, que ce ſoit. Mais comme les femmes Eſclaves, qui ſervent celles, qui ſe baignent ; y entrent couvertes, on y a introduit quelquefois de jeunes garçons. Mr. *Laugier* en rapporte un exemple tragique, qui arriva à Alger, en MDCLXXX, & qui eſt digne d'être lu.

4. Il décrit en ſuite les dehors de la Ville d'Alger, & la Campagne qui l'environne ; qui eſt la plus belle du monde, quoi que l'adreſſe humai-

maine n'y ait presque aucune part; sinon pour les productions, dont les hommes se nourrissent. Elle est extrémement riante & variée par des collines & des plaines. La verdure y regne, pendant toute l'année, & les grandes chaleurs n'y sêchent pas les feuilles des Arbres; à cause de la fraicheur de la terre, qui est toûjours arrosée, & parce que l'hiver, qui est très-doux, ne les fait pas tomber. Il y a des vignes, que l'on fait monter sur les arbres & méme sur les plus élevez. Les arbres commencent ordinairement à fleurir en Fevrier, & aux Mois de Mai & de Juin, les fruits sont murs. Ils porteroient de meilleurs fruits s'ils étoient cultivez comme il faut, & comme quelques Consuls des Puissances Chrétiennes le font faire. Quand on lit les belles descriptions des lieux, dont le Climat est plus doux, on ne peut s'empêcher d'envier aux peuples barbares de si bons terroirs, & un Ciel si favorable; sur tout quond on voit de certains peuples se morfondre à cultiver de très-mechants terroirs, à grands frais, pour en tirer des fruits, qui ne viennent jamais à une juste matu-

turité, & qui ne conſervent pas long-tems le goût, qu'ils ont en de meilleurs païs. Mais il faut avouër que l'endroit, dont nous parlons, eſt à peu près celui, où les Poëtes nous décrivent *le Jardin des Nymphes Hesperides*, ou des *Nymphes de l'Occident*, où *les pommes d'or* croiſſoient; c'eſt à dire, les Citrons & les Oranges; en pleine terre. Il faudroit envoyer les Pirates de ce païs peupler la Norwegue ou l'Iſlande, & aller occuper leurs terres; pour les punir de leurs brigandages, auxquels la ſtérilité de leur Païs ne les invitoit pas.

5. Les forces du Royaume d'Alger conſiſtent principalement en douze mille Turcs, qui ſont ſoudoyez. On comprend, parmi eux, les Deys, les Beys, ou Gouverneurs de Provinces, les Agas, & les autres qui ont part au Gouvernement. Tous les Turcs, qui viennent à Alger, pour s'y faire incorporer dans la Milice, ſont ordinairement des gens ſans aveu, ſans reſſource, de la lie du Peuple, ou qui fuyent même quelque ſupplice, qu'on leur feroit ſouffrir, s'ils demeuroient au Levant. Les Corſaires d'Alger y

ſont

ſont ſi peu conſiderez, que perſonne ne ſe joindroit à eux ; ſi l'on n'eſperoit de pouvoir être avancé à quelque Emploi conſiderable, & même quelquefois à la dignité de Bey. Quand cette ſorte de Milice eſt diminuée, on envoye en Levant, pour y faire de nouvelles recrues; car les Maures, & les Arabes en ſont exclus. Les Soldats Turcs y ont en effet de grands avantages, ſur les autres, comme on le verra dans l'Auteur.

6. La Place de Dey, qui eſt une dignité abſolue, eſt auſſi très-difficile à bien remplir, à cauſe de l'inconſtance de la Milice, qu'il faut traiter avec douceur, & quelquefois auſſi, avec beaucoup de rigueur, pour la tenir en ordre. Il faut qu'il ſoit irréprochable dans ſa conduite, & qu'il prenne ſur ſoi les bons & les mauvais évenemens. L'élection s'en fait à haute voix, par l'Aga, ou Commandant de l'Infanterie ; qui demande aux Soldats, qui ils veulent avoir pour Dey. Quand ils ſont convenus de celui, qu'ils veulent élire, on le proclame & on l'inſtale ſur le champ, en le faiſant aſſeoir ſur le ſiege Royal; après quoi le Cadi,

Cadi, ou Juge de la Loi, lui dit en gros quels ſont les devoirs de ſon Emploi. Mais il arrive ſouvent qu'il ſe fait des meurtres, & celui, qui a le deſſus fait étrangler ceux qui s'étoient oppoſez à ſon Election. *Ibrahim*, qui fut élu au mois de Mai, en MDCCX. & qui étoit fort adonné aux Femmes, fut maſſacré; pour avoir voulu ſéduire la femme d'un Renegat Portugais, nommé *Mahmoud Rais*. On en verra l'Hiſtoire, au long, dans l'Auteur.

7. *& ſuiv.* On voit enſuite une Deſcription des principaux Officiers, tant de l'Armée, que de la Juſtice, dans le Royaume d'*Alger*.

10. Il y a une deſcription de la Juſtice Civile & Criminelle, qui eſt fort prompte; mais qui ne laiſſe pas d'être très-ſouvent aſſez équitable. Châque Nation a auſſi ſa Juſtice particuliere, qui eſt adminiſtrée par les Conſuls, ſur ceux de cette même Nation.

11. On voit encore de quelle Monoie, on s'y ſert. On n'y bat point d'autre Monoie, que les Sultanins d'Or & les Aſpres; & l'on s'y ſert plus des Monoies étrangeres, que de celles du Païs.

Dans

Dans les Chap. 12 & 13. il eſt traité de la Solde de la Milice, de ſes Camps, de ſa Marche, & de la maniere dont elle combat. Ce ſont les Beys, qui la commandent. On s'en ſert principalement, pour tenir en repos les Maures & les Arabes, & elle va faire la viſite des trois Gouvernemens, tous les ans, pour en tirer le Tribut ordinaire.

14. L'Auteur traite, après cela, de la Marine & des Armemens d'Alger, ſans oublier les Croiſieres; qu'ils ont ſur la Méditerranée & ſur l'Océan; où les Algeriens vont attendre les Vaiſſeaux des Nations, avec leſquelles ils n'ont point de Traitez; tels que ſont les Eſpagnols & les Portugais.

15. Il eſt parlé de leurs Priſes & de leurs Ventes, ce qui fait le plus grand profit des Algeriens, lors que leurs Courſes leur réuſſiſſent.

16. On fait les Ventes des Eſclaves publiquement, & ils ſont remis à ceux, qui en offrent le plus d'argent. Il y a des Eſclaves de deux ſortes, ceux du *Deilik*, ou de la République & ceux des Particuliers. Les uns & les autres, ne ſont pas,

pas, à beaucoup près, auſſi malheureux, dans cet Esclavage, qu'on l'a débité dans les Rélations faites, par des Moines, ou par des gens qui ont été Esclaves; lesquels ont leurs raiſons d'en impoſer au Public. L'Auteur le montre en détail, par rapport aux Esclaves du Deilik; d'entre lesquels le Dey prend toûjours un nombre de jeunes gens & des mieux faits; qui reſtent, avec lui, pour le ſervir, comme des Pages. Ils ſont bien nourris, & bien habillez. Ils ont ſouvent de bonnes étrénes de ceux, qui ont des affaires avec le Dey. Il y en a un nombre, qui ſont deſtinez pour les Cazernes, où ils ſont fort bien traitez, par les Soldats, qui y logent. Les autres ſont logez dans des *Bagnes*, vaſtes bâtimens, où ils ſont enfermez, tous les ſoirs. Il y a une Chapelle, où ils peuvent châcun faire librement la profeſſion de la Religion Chrétienne. Ils ont tous les jours des rations de trois petits pains, ſans autre choſe, un petit matelas & une couverture de laine pour leur lit. A la pointe du jour, on en ouvre les portes & tous ceux, qui ont un métier & qui veulent

ſor-

ſortir, pour aller travailler pour eux, ſont libres, en payant un droit au Gardien Bachi, & doivent revenir tous les ſoirs coucher aux Bagnes.

Pour ceux, que le Dey envoye en courſe, ou qu'il employe à la conſtruction, ou au radoub des Vaiſſeaux, & à de ſemblables Ouvrages, ils ſont obligez de donner au Dey les deux tiers de leurs profits, en gardant un tiers pour eux. Pour ceux qui n'ont point de mêtier, on les employe aux Ouvrages publics du Gouvernement. On ne les charge point de travail, au deſſus de leurs forces, de peur qu'ils ne deviennent malades & qu'ils ne meurent.

Les Eſclaves des Particuliers ſont plus, ou moins malheureux, ſelon le travail auquel on les employe, ou ſelon l'humeur de leurs Maîtres. Mais géneralement parlant, ces derniers les ménagent, de peur qu'ils ne viennent à mourir. L'Auteur fait encore diverſes autres remarques, ſur cette matiere, & ſur le négoce que l'on fait d'eſclaves à Alger & la maniere, dont on les rachete, à quoi nous ne pouvons pas nous arrêter. Mr. *Laugier* dit que les Eſclaves ſont ordinairement plus reſpec-

pectez à Alger, que les Chrétiens libres. Les derniers ſont toûjours inſultez de paroles, par les Turcs, les Coulolis & les jeunes Maures; au lieu qu'on n'oſe rien dire aux premiers, & bien moins les battre; parce que, s'il arrivoit qu'un Eſclave mal-traité vînt à être malade & à périr; celui, qui l'auroit mal-traité, ou ſes parents ſeroient condamnez à le payer, plus qu'il ne vaudroit. Ils ſont même ſi ménagez, qu'il commettent quelquefois des crimes, dans la maiſon de leurs Maitres, dont ils ne reçoivent que de légers châtimens; les Maîtres n'oſant pas les dénoncer, de peur de les perdre, par un Arrêt de la Juſtice. Le libertinage regne, à cauſe de cela, parmi les Eſclaves Chrétiens, & il eſt rare d'en voir, qui ne ſoient pas adonnez à toutes ſortes de vices; mais ceux qui vivent ſagement, & qui ſervent bien leurs Maîtres, ſont comblez de careſſes & regardez avec admiration. Auſſi y en a-t-il, qui payent une partie de leur rançon à leurs Maîtres; parce qu'alors on ne les peut pas vendre. Outre cela, les Eſclaves payent, quelquefois, tant à leurs Maîtres, chaque Lune; pour être

libres de travailler, pour leur propre compte, ſans payer néanmoins le reſte du prix de leur rançon ; pour avoir le nom d'Eſclaves & pour être protegez, comme tels.

On verra auſſi, dans l'Auteur, la maniere, dont ſe fait la rédemption des Eſclaves en Public ; nous ne pouvons pas nous y arrêter.

17. Il y a à Alger des Réſidents, ou des Conſuls, pour avoir ſoin des iuterêts de leur Nation, en cette Ville-là. Il y en a un de France, un d'Angleterre, & il y en avoit un des Provinces Unies en MDCCXVI. Mais comme les Algeriens avoient la paix avec ces trois Nations, & qu'ils ne faiſoient presque aucune priſe; la Milice fit aſſembler le Divan, & l'engagerent à déclarer la guerre, à l'une de ces trois Nations. Il fut conclu que ce ſeroit à la Hollandoiſe, dont on arrêta, ſur le champ, un Vaiſſeau qui étoit à Alger. En même tems, on donna de ſemblables ordres, dans les autres Ports. Le Dey en avertit le Conſul Hollandois, & lui donna du tems, pour donner ordre à ſes affaires. Cela cauſe, ſans doute, des pertes, dans la Méditerranée, & en trouble le com-

commerce. Mais, on peut dire que ce mal peut produire un autre bien à l'Etat, en ce qu'il l'engage, à avoir plus de ſoin de la Marine, qu'on n'en avoit, depuis la derniere paix, en MDCCXII. auquel tems on n'a eu aucune guerre, par Mer, avec aucune Puiſſance. La Providence en uſa autrefois de même, à l'egard des Iſraëlites, qu'elle ne délivra pas tout d'un coup des Chananéens; afin qu'il y eût toûjours des gens parmi eux, qui ſuſſent faire la guerre; pour ſe défendre, au moins, contre les Voiſins. Voyez ce qui en eſt dit Jug. III, I & *ſuiv.* & ce que l'on a remarqué, ſur cet endroit. L'Auteur dit qu'il y a divers lieux, où les Catholiques Romains peuvent aſſiſter au culte public de leur Religion, & qu'il n'y en a aucun pour les Proteſtans. Si cela eſt, ce ſeroit au Roi de la G. B. & à Meſſ. les Etats Généraux d'y mettre quelque ordre, pour l'avenir.

IX. Mr. Laugier traite en ſuite du Commerce d'Alger, & nous apprend au Ch. 19. que les revenus & les caſuels de la Régence d'Alger vont tous les ans à plus de ſix millions de Piaſtres.

Le 20 Chapitre, où il s'agit de l'interêt de la Ville d'Alger, avec les Puiſſances d'Afrique & avec les Princes Chrétiens, mérite d'être lû, auſſi bien que le dernier, où l'on trouvera une recapitulation de ce que l'on a dit des Lois & des Uſages d'Alger. L'Auteur ne manque pas de blâmer ce qui eſt cenſurable, parmi ces gens-là; mais il ne laiſſe pas de faire voir qu'on leur reproche des choſes, dont on n'a vû que trop d'exemples, parmi les Chrétiens. Pendant qu'Alger demeurera tel qu'il eſt, il n'eſt guère poſſible, qu'il ait long-tems la paix avec toutes les Nations Négotiantes de l'Europe. Il faudroit qu'ils devinſent eux-mêmes Négotians, & qu'ils allaſſent, comme les Nations de l'Europe, porter leurs fruits ailleurs; pour les changer contre les Marchandiſes, dont ils pourroient avoir beſoin; ce qui n'arrivera apparemment jamais.

Il y a ici, à la pag. 321. l'excuſe que le Divan envoya faire à Louïs XIV. Roi de France, ſur ce que le Conſul François avoit été aſſaſſiné dans cette Ville-là, au tems que ce Prince fit bombarder Alger. En y voyant

voyant le ſtyle Oriental, bien plus figuré que le nôtre, on ne laiſſera pas d'être ſurpris du bon tour, qu'ils donnent à leurs penſées, & du ſens qu'elles renferment.

ARTICLE VI.

MEMOIRES *pour ſervir à l'Hiſtoire* DU XVIII. SIECLE, *contenants les Négotiations, Traitez, Réſolutions & autres Documents authentique, concernant les* AFFAIRES D'ETAT, *liez par une Narration Hiſtorique des principaux Evenements, dont ils ont été précedez ou ſuivis, & particulierement de ce qui s'eſt paſſé à la Haie, qui a toûjours été comme le centre de toutes ces Négotiations. Par Mr.* DE LAMBERTY. *Tome* II. in 4. A la Haie, chez Scheurler. MDCCXXV. Pagg. 800.

NOUS avons parlé du I. Tome de ce Grand Recueuil, au Tome XXI. pag. 227. de cette *Bibliotheque* A. & Mod. & nous avons dit que Mr. de *Lamberty* ayant eu moyen, pendant le ſéjour qu'il a fait

à la Haie, de recouvrer un très-grand nombre d'Actes Publics de toutes sortes ; sur ce qui s'est passé, ou négotié, depuis la fin du siecle XVII, & au commencement du XVIII; avoit entrepris, de les communiquer au Public; qui assurément sera bien aise d'avoir quantité d'Actes Publics, publiez en ce tems-là & qui se perdroient entierement, s'ils n'étoient inserez en des Volumes de juste grandeur, & qui puissent faire honneur à une Bibliotheque.

Il y a donc, dans ce II. Tome de Mr de *Lamberty*, toutes les pieces, qui sont tombées entre les mains du Compilateur, pendant les années MDCCII & MDCCIII. ou depuis. Il y a des piéces, qui concernent presque toute l'Europe, & dont une bonne partie regarde les Provinces Unies, & les Etats Voisins; & plusieurs autres qui concernent la Pologne, que la Suede vouloit engager à déposer l'Electeur de Saxe, quoi qu'élû, selon les formes. Il y a de quoi fournir des materiaux, pour ceux qui voudroient écrire l'Histoire des Etats, auxquels les Pieces, qui sont ici, se rapportent, en suppléant ce qui peut y manquer

&

& que l'on pourra découvrir d'ailleurs. Mais malgré tous ces ſecours, qui ſont conſiderables, ce n'eſt pas une choſe facile, que de ranger les évenemens & de les lier enſemble ſans confuſion. Outre cela, il faut juger des interêts de pluſieurs Puiſſances, des moyens qu'elles employerent pour les ſoûtenir, & des contre-tems qui arriverent, & qui les engagerent à prendre d'autres meſures. Il faut encore juger de la juſtice, ou de l'injuſtice des deſſeins; ſans prendre parti, ou ſans témoigner aucune prédilection pour aucune des Puiſſances; qui parurent, depuis ce tems-là, ſur le Scene; qu'autant que la Juſtice la demande. Comme les déciſions, qui ne ſont fondées que ſur la Paſſion de l'Hiſtorien, ne ſont d'aucun poids; il n'eſt pas moins abſurde de laiſſer le Mal & le Bien, comme en équilibre, quand on les peut diſtinguer avec certitude. L'Hiſtoire n'eſt pas une ſimple narration de faits couſus, bien ou mal, les uns aux autres; mais un choix de ce qui mérite d'être transmis à la Poſterité, pour ſa ſingularité, ou pour ſes ſuites, tant dans le Mal, que dans le Bien; & le tout qualifié

ſans partialité, comme s'il s'agiſſoit de choſes, qui ne nous regardent point. C'eſt ce qui ne ſe peut guère executer, immédiatement aprés que les choſes ſont arrivées, pendant que les eſprits ſont encore échauffez, & que les differents Partis cachent, autant qu'ils peuvent, les motifs qui les faiſoient agir ; & qu'ils ſe reprochent, les uns aux autres, comme des injuſtices, ce qu'ils ont fait de part & d'autre, pour leur conſervation. Mais comme il faut néceſſairement qu'il ſe faſſe beaucoup d'écritures & de négotiations, lors qu'on les peut recouvrer, au moins en partie; on découvre, ſans beaucoup de peine, les vuës que l'on avoit & les changemens qui ſont arrivez, par des accidents prévus, ou imprévus, qui découvrent enfin les motifs les plus ſécrets.

C'eſt ce que l'on apprend, par les ordres donnez par les Puiſſances, par leurs Manifeſtes, & par les Traitez, auxquels il a fallu enfin venir. Ainſi par les Recueuils des pieces, tant ſécretes, que publiques; par des Lettres écrites, avec confiance, à ceux qu'on employe à la négotiation de châque côté; on vient à découvrir

ce

ce qui étoit auparavant caché. C'eſt ce que l'on trouve, dans les Recueuils, tels qu'eſt celui ici; où il y a des Pieces, concernant les affaires d'une grande partie de l'Europe, & cela en un tems, où il eſt arrivé des évenemens tout à fait imprévus, & de très-grande importance. Ceux qui examineront ces Pieces conviendront de ce que je dis ici & ſouhaiteront d'en voir la ſuite.

ARTICLE VII.

I. DE HARMONIA *Animi & Corporis Humani maximè* PRAESTABILITA, *ex mente Illuſtris* LEIBNITSII, *Commentatio Hypothetica. Accedunt ſolutiones Difficultatum, ab eruditiſſimis Viris* Dnn. Foucherio, Baylio, Lamio, Tournemino, Newtono, Clarkio, *atque* Stahlio *motarum. Operâ* GEORGII BERNHARDI BULFFINGERI *Philoſ. Magiſtri & Profeſſoris extraordinarii Tubingenſis.* A Francfort & à Leipſig, MDCCXXIII. in 8. pp. 200. avec la Préface & l'Index des Chapitres.

2. De Origine & Permissione Mali, *præcipuè* Moralis *Commentatio Philosophica. Sectio I. cautelas dijudicandæ rei necessarias ; II. Definitiones, fundamenta Systematis & objectionum occupationes ; III. expositionem Originis & Permissionis ipsam ; IV. usus Doctrinæ morales ; Epilogus Universam in compendio tractationem exhibet.* Operâ G. B. Bulffingeri. A. Francfort & à Leipsig, in 8. MDCCXXV. pag. 504.

Je ne puis pas donner d'extrait de ce dernier Ouvrage, parce que je ne l'ai pas encore complet, mais seulement jusqu'à la Lettre Z. quoique le Titre & la Préface de l'Ouvrage paroissent déja. J'ai cru devoir en avertir le Public, de peur qu'il n'y eût des gens, qui crussent que je me taisois, à dessein, de cette sorte de Livres.

Il y a déja plusieurs années, que feu Mr. *Leibnitz* m'avoit envoyé un papier, où il exposoit son sentiment sur son *Harmonie préétablie*, en François, par un Gentil-Homme Ecossois, qui venoit de Hanovre ici, pour mettre cet Ecrit, dans la *Biblio-*

bliotheque Univerſelle; mais après avoir lû pluſieurs fois, ce papier, j'avouë que je ne l'entendis point. Là-deſſus je fis prier l'Auteur, qui me l'avoit envoyé, de vouloir bien exprimer ſa penſée d'une maniere plus intelligible; en m'engageant de l'inſerer, dans le Volume ſuivant, pourvu que je puſſe l'entendre. Je dis à l'Ami, qui m'avoit apporté cet Ecrit, que je ne décidois nullement du Syſtême de l'Auteur, parce que pour prononcer d'une penſée, il faut néceſſairement l'entendre. J'ajoûtai qu'ayant aſſez médité ces matieres, ſi je diſois que je ne comprenois rien, dans la penſée de Mr. *Leibnitz*; on croiroit que je la desapprouvois, & que je ne parlois ainſi, que pour éviter de m'engager en quelque Diſpute; car enfin le monde eſt prévenu de cette penſée que quand un homme, qui a quelque connoiſſance de la Philoſophie, n'entend pas un Livre; il ne ſauroit l'approuver. Mr. *Leibnitz* reçut ſon Ecrit & l'envoya à feu Mr. *de Bauval*, ſans y joindre aucun Eclairciſſement. Depuis, je ne me ſuis point mis en peine d'un Syſtême, que l'Auteur ne ſe ſoucioit point que

l'on entendît, ou, qu'il craignoit de développer, de peur qu'on n'en vît le foible. Il s'en eſt néanmoins un peu plus expliqué, dans ſes Réponſes à Mr. le Dr. *Clarke*, qui n'a pas manqué de lui répliquer, juſqu'à cinq fois; après quoi, il n'a plus été néceſſaire de revenir à la charge, parce que Mr. *Leibnitz* vint cependant à mourir.

Il avoit auſſi dit diverſes choſes, ſur cette matiere, dans la Préface de ſa *Theodicée*, & en quelques endroits du Corps de l'Ouvrage. Mais, en tout cela, il ne s'explique, qu'en peu de mots; & plûtôt à deſſein de prévenir ou de parer les coups, qu'il ſentoit bien qu'on lui pourroit porter, s'il s'expliquoit plus clairement. Bien des gens furent perſuadez qu'il n'avoit nullement ſatisfait aux difficultez de Mr. *Bayle*; ayant inſinué, dans ſa Préface, que quoi qu'il arrivât dans le Monde, parmi les Hommes, il ne pouvoit arriver autre choſe, que ce qui ſe faiſoit; en conſéquence de l'*Harmonie Prétablie*; ſelon laquelle tout ſe faiſoit, dans le Monde, par rapport au Genre Humain.

Pour moi, je ne dis rien de ce Livre, pour ne pas le contredire, & m'at-

m'attirer par là quelque conteſtation, avec un homme de la réputation de Mr. *Leibnitz*; quoi que je viſſe bien le deſſein de cet Ouvrage. Je ſuis toûjours perſuadé que nous ne ſavons rien de Dieu & de ſes Ouvrages qu'*à poſteriori*, comme on parle; c'eſt à dire, par les effets, & par la Révelation. Il me ſemble que c'eſt une grande témerité, que de vouloir rendre raiſon de la conduite de Dieu *à priori*, & de répondre par exemple à ces queſtions, pourquoi Dieu s'eſt réſolu à créer le Monde (au moins nôtre Terre) il y a quelque peu de milliers d'années, après avoir demeuré une éternité *à parte antè*, comme parlent les Scholaſtiques, ou une durée ſans commencement, ſans l'avoir créé? ou pourquoi il ne le créa pas plûtôt? s'il lui étoit libre de le faire, ou de ne le faire pas? s'il ne pouvoit pas le faire meilleur, qu'il n'eſt? s'il ne devoit pas empêcher, que le Mal Moral n'entrât parmi ſes Créatures Intelligentes, & prévenir auſſi le Mal Phyſique; ſa Sainteté & ſa Bonté y étant ſi fort intereſſées? On ne peut, ce me ſemble, répondre autre choſe à cela, ſinon que nos vuës ſont trop courtes, pour décider ces

queſtions, & mille autres ſemblables ; mais que ſâchant, par la Raiſon & par la Révelation, que Dieu eſt infiniment parfait, & que ne pouvant être obligé à agir contre ſes perfections, il n'a rien fait, ni ne fera jamais rien, qui ſoit incompatible avec ſes attributs ; comme nous le comprendrons mieux, en une autre vie, où nos lumieres ſeront incomparablement plus étendues, qu'elles ne le ſont à préſent. Il y a de l'impudence, à dire que nous ſommes en état de répondre en détail à toutes les queſtions, qu'on peut faire ſur la Divinité & ſur ſes Ouvrages.

Si on dit là-deſſus qu'il y a une *Harmonie préétablie*, ou un ordre éternel, ſelon lequel Dieu agit, ſans pouvoir agir autrement ; & qu'on entende par-là que Dieu n'agit que conformément à ſes Perfections ; il n'y a rien à reprendre à une ſemblable réponſe. Mais quand on dit que cette *Harmonie préétablie* eſt une éternelle néceſſité, ſelon laquelle la Divinité ait été portée à faire tout ce qu'elle a fait & à permettre tout ce qu'elle a permis ; c'eſt introduire une Deſtinée, comme celle des Stoïciens, ſelon leſquels Dieu, comme parle *Seneque*,

ſemel

ſemel dixit, ſemper paret. Des noms differens ne changent pas la nature des choſes. Si rien de ce qui eſt arrivé n'a pas pu ne point arriver, préſuppoſé l'*Harmonie Préétablie*; on voit bien que ce nouveau nom ne change rien au Deſtin des Stoïciens; non plus que la *Dynamique* du même Auteur, ſes *Monades*, ſes *Formes*, ſes *Entelechies*, ne different point des *Facultez occultes* & des *Formes ſubſtantielles* des Scholaſtiques. Il n'eſt pas permis de fabriquer de nouveaux noms & d'entendre la même choſe, que les autres entendent, pour paroître dire quelque choſe de nouveau; quand on ne dit rien, que ce que l'Ecole a dit autrefois. C'eſt là une ſorte de fauſſe Monoie, dans la République des Lettres. Il eſt bien plus digne d'un Philoſophe d'avouër qu'il ignore ce qu'il ne ſait pas; que de ſe cacher ſous des mots obſcurs, pour éviter d'en venir au NESCIO, qui coûte tant de peine à prononcer aux Chercheurs de Syſtêmes.

Par le mot de *Liberté*, en matieres Morales, on n'a autrefois entendu que le pouvoir de faire, ou de ne pas faire une certaine choſe. Comme il étoit évident qu'un homme, qui avoit com-

commis un crime, avoit été en état de le commettre, ou de s'en abſtenir, on ne faiſoit pas difficulté de le punir. Quand on parloit même de Dieu, on lui attribuoit la liberté d'avoir pu faire quelque choſe ; par exemple, de délivrer des gens d'un certain danger, ou de les abandonner; & préſentement on nous vient dire que la Liberté de Dieu n'eſt autre choſe que le penchant inévitable de faire ce qui eſt le meilleur, & qui n'eſt qu'un. On fait voir que tout ce qui arrive, étant ſans doute le meilleur, ſelon l'*Harmonie Préétablie*, il ne peut pas n'arriver point: Il n'y a, ſelon Mr. *Leibnitz*, qu'un parti à prendre, pour la Divinité, qui ſuit néceſſairement le meilleur; & n'a plus ce que nous appellons *Liberté*. Mr. le Dr. *Clarcke* lui a dit que Dieu avoit pu ſe déterminer à employer un moyen, plûtôt qu'un autre, non ſeulement quand il lui étoit préferable; mais quand ils étoient également parfaits, comme cela peut arriver, & choiſir librement l'un plûtôt qu'un autre; parce que cela étoit indifferent, comme il a pu arriver une infinité de fois. Ainſi on ne peut pas dire que ce qui eſt arrivé, depuis

la Création du Monde, ſur la Terre, a dû arriver comme il eſt arrivé, & non autrement; puis que perſonne ne peut aſſurer, qu'il ne pût y avoir pluſieurs autres voyes auſſi parfaites l'une que l'autre, de parvenir à la fin que Dieu s'eſt propoſée.

Il faut encore ajoûter à cela que l'*Harmonie Préétablie* ne doit pas aller juſqu'à déterminer d'une maniere immanquable les hommes à faire le mal, comme le bien; car cela rendroit tous les crimes excuſables, parce que les Hommes ne pourroient pas empêcher que les reſſorts de l'*Harmonie Préétablie* ne vinſent à jouër, comme ils le devoient, ſelon l'Ordre préétabli. Si cela étoit, il ne faudroit plus parler des Vertus de Dieu, & encore moins de celles des hommes; mais ſeulement de l'*Harmonie Préétablie* de Mr. *Leibnits*, ou de la *Fatalité Stoïcienne*.

Comme la Raiſon & la Réve'ation nous apprennent également, qu'il y a des actions loüables, ou dignes de recompenſes & d'autres blâmables, & puniſſables; & qu'on n'eſt digne ni de recompenſe, ni de punition, pour ce qu'on ne peut pas ne point faire; il faut néceſſairement re-

con-

connoître la Liberté, qui eſt une faculté de l'Ame, par laquelle l'Homme fait ce qu'il pourroit ne point faire, & s'abſtient de ce qu'il pourroit faire. Sans cela, on ne pourroit ni recompenſer les bonnes actions, ni punir les mauvaiſes ; & la Societé Civile même, comme on le voit, ne pourroit pas ſubſiſter. Il faut remarquer que les anciens Prophetes, Jeſus Chriſt, & ſes Apôtres ont exhorté les hommes à la Vertu, & les ont détournez du Vice ; & pour cela les ont menacez de grandes peines, & leur ont promis de grandes recompenſes ; ſur ces fondemens, ſans leſquels la Religion, ni la Societé même Civile ne ſauroient ſubſiſter. Cela étant, tout Syſteme, qui ſe trouveroit incompatible, avec les Principes, que l'on vient de marquer, ne pourroit nullement être admis. Si tout ce qui eſt arrivé, dès le commencement du Monde juſqu'à préſent, & qui arrivera juſqu'au dernier jour, eſt une ſuite immanquable de l'*Harmonie Préétablie* ; il n'a pas été au pouvoir des Hommes de s'abſtenir du Mal, qu'ils ont fait ; & s'ils étoient punis, pour cela, on ne pourroit pas défendre la Bonté & la Juſtice

tice de Dieu, contre ceux qui les attaquent, comme a fait Mr. *Bayle.*

Ce Livre au reſte eſt diviſé en VII. Sections differentes, dont il ne ſeroit guère poſſible de donner le détail, ſans être exceſſivement long; à cauſe de la multiplicité des Matieres, qui ſont exprimées en un ſtile ſi ſerré, qu'on ne ſeroit pas intelligible, en l'abregeant. Ainſi je me contenterai d'indiquer, en gros, ce qu'il y a dans châque Section.

La I. contient l'état de la Queſtion, ſavoir s'il y a une *Harmonie Préétablie* de l'Ame & du Corps de l'Homme, en conſéquence de laquelle tout ce qui s'eſt fait, dans le Genre Humain, ſoit arrivé; & tout ce qui s'y fera à l'avenir, arrivera. Cet état de la Queſtion n'eſt nullement expliqué clairement, & ceux, qui ne ſont pas fort accoûtumez au langage des *Leibnitziens*, ne l'entendront point. Je m'étonne que ces Meſſieurs ne craignent point, qu'on ne prenne mal leurs penſées, & qu'ils ne conçoivent pas que l'obſcurité eſt tout à fait contraire au deſſein, qu'ils ſemblent avoir de le faire prévaloir, en Allemagne.

La II. Section roule ſur le nombre

bre des Syſtêmes, que l'on peut former ſur cette matiere. L'Auteur croit qu'il n'y en a que trois. Le premier eſt celui, qui ſuppoſe une *influence phyſique* de l'Ame ſur le Corps. Il réfute ce dernier Syſteme dans la III. Section.

Dans la IV. il réfute le ſecond, qu'il nomme le *Syſteme de l'Aſſiſtence*, qui eſt double; celui de *Deſcartes*, qui donne à l'Ame la Faculté de diriger les mouvemens du Corps; & celui du P. *Malebranche*, qui ſoûtient que l'Ame n'eſt que l'occaſion des mouvemens du Corps, mais que Dieu en eſt l'Auteur.

Dans la V. Section, l'Auteur conclut, que les Syſtêmes précedens étant faux, il faut admettre celui de Mr. *Leibnitz*, qui n'eſt pas ſujet aux mêmes difficultez. Mais on ne le propoſe point ici clairement, non plus qu'ailleurs, au moins que je ſâche.

Il y eſt traité du Syſtême de l'*Harmonie Préétablie*, dont l'Auteur avoit, en quelque maniere, jetté les fondemens; en montrant qu'il y a une Harmonie entre l'Ame & le Corps. Suppoſé l'exiſtence contingente de ces deux parties de l'Homme, on

ne

ne peut expliquer leur Harmonie, qu'en trois manieres. On ne peut pas admettre que l'une agiſſe ſur l'autre; on ne peut pas non plus accorder que Dieu lui-même ſoit l'Auteur immédiat de cette Harmonie; d'où il s'enſuit que châcune des parties, dont l'Homme eſt compoſé, a conſervé en elle-même le principe de ſes changemens, parce que Dieu l'a établi. Mr. *Bulffinger* marque ici divers endroits où Mr. *Leibnitz* s'eſt expliqué, ſur cette matiere; ſoit dans les *Acta Eruditorum* de Leipzig, ſoit dans le *Journal des Savans* de Paris. Mais ceux qui liront ces endroits-là ne les trouveront aſſurément pas clairs; à moins que des noms nouveaux ne fuſſent de bons moyens pour faire entendre des choſes, dont on ne ſe peut faire aucune idée, comme celui de *Monades* & autres ſemblables. On n'a qu'à éprouver, ſa pénetration, par la lecture du §. 90. & ſuiv. de nôtre Auteur, où il traite des *Monades*.

La VI. Section eſt employée à rapporter les objections, qu'on a faites contre l'*Harmonie Préétablie*, par où il paroît que de très-habiles gens n'y ont rien pu comprendre; ce qui peut faire

faire croire que l'inventeur d'une idée auſſi obſcure, que celle-là, ou plûtôt de ſon nom, n'avoit pas d'idée plus claire de ce que ces mots ſignifient, que ſes Adverſaires; ou n'oſoit pas dire ce qu'il penſoit.

La VII. renferme les avantages, qu'on peut tirer de la découverte de l'*Harmonie Préétablie*, dont on ne conviendra pas plus que du reſte. Il auroit été beaucoup mieux de dire qu'on ne pouvoit former aucun ſyſtême de cette *Phyſique Métaphyſique*, que Mr. *Leibniz* cherchoit, & que nous devons borner nos connoiſſances à la recherche des *phénomenes de la Nature*, qui eſt tout ce qu'on peut ſavoir avec certitude, & au delà de quoi on ne voit goutte; car *conjecturer*, ou *propoſer des hypotheſes* n'eſt pas ſavoir, ni *inſtruire*; & employer de nouveaux mots *très-obſcurs*, pour dire ce que l'on penſe, n'eſt pas une bonne voie, pour perſuader perſonne. Quand on a de grandes & de belles Veritez à dire, ſur tout en des choſes, qui ne regardent pas proprement la Théologie Eriſtique, & qui ne peuvent pas attirer de fâcheuſes affaires; il les faut dire, ce me ſemble, le plus clairement qu'il eſt poſſible. Autrement on

ne

ne perſuadera à perſonne, que de prétendues découvertes ſoient de conſéquence; ſi l'on continue à employer un langage, que perſonne n'entend. Au contraire on fera croire qu'on employe des termes nouveaux, pour cacher des ſentimens, qui ſeroient rejettez, ſi on les propoſoit en un langage intelligible. C'eſt ce qui a ruiné entierement la Philoſophie Péripateticienne, qui avoit regné pluſieurs ſiecles dans les Ecoles, à l'ombre d'une infinité d'idées abſtraites & de mots très-obſcurs. Quand on a la Verité de ſon côté, plus on parle clairement, plus on fait de diſciples; mais quand on cache quelque choſe de mauvais, il faut bien ſe garder de le faire entendre.

Ce n'eſt pas que je vouluſſe ſoupçonner tous ceux, qui ſuivent la méthode Leibnitzienne, d'avoir aucun mauvais deſſein contre la Religion, comme Mr. *Bayle*, qui avoit entrepris de la détruire; mais ces Meſſieurs feront bien de n'établir aucun principe, qui puiſſe mener là. Tel ſeroit d'ôter la Liberté dans les actions Morales, ou le pouvoir de faire du mal & de s'en abſtenir. Ce ſeroit tomber dans le Spinoſiſme, dans l'un de

de ſes chefs les plus odieux & en même tems des plus abſurdes. Si tout ce qui arrive, par rapport au Bien & au mal Moral, ne pouvoit point n'arriver pas, conformément à l'*Harmonie Préétablie*; il s'enſuivroit qu'il n'y auroit ni Vertu, ni Vice, & l'on tomberoit dans la Fatalité, ſous quelque nom qu'on la pût déguiſer. A raiſonner juſte, tout ſentiment, duquel il s'enſuit néceſſairement une ſemblable choſe, eſt abſolument faux, & incompatible avec la veritable pieté.

ARTICLE VIII

LEONARDI BRUNI *Aretini Epiſtolarum Libri* VIII. *Præmiſsâ* Poggii Florentini *Oratione, recuſi, curante* JOAN. ALBERTO FABRICIO. *D. & Prof. Publico.* A Hambourg MDCCXXIV. in 8. pagg. 314.

UN P. Jeſuite, nommé *Giulio Negro*, dans une Hiſtoire des Auteurs Florentins, imprimée à Ferrare, en MDCCXXII. a donné la liſte de ſes Ouvrages.

Il étoit né dans une Ville de Toſcane,

cane, nommée *Arezzo*, d'où il tira le surnom d'*Aretinus*; ce qui a fait que bien des gens, & entre autres *Gerard Jean Vossius*, dans ses Historiens Latins, l'ont nommé de ce nom, comme s'il n'avoit pas eu celui de *Bruni*. Comme il fut, jusqu'à la fin de sa Vie, Sécretaire de la République de Florence, cela a fait que *Negro* l'a mis au nombre des Auteurs Florentins. Il nâquit après le milieu du XIV. Siecle, puis qu'il mourut âgé de soixante & treize, ou quatorze ans, l'an MCCCCXLIII. ou le suivant, le 9. de Mars, comme divers Auteurs l'ont dit. Il fut dès sa jeunesse fort adonné à l'étude, & il étudia la Langue Latine sous *Casuvio Salutati*, & la Greque sous *Emanuel Chrysolore*, & fit de grands progrès dans ces Langues & dans les Sciences, qui furent autrefois estimées par les Grecs & les Romains. On voit encore, par ses Ecrits, qu'il savoit les deux Langues; en maniere qu'il n'y avoit pas beaucoup de gens, qui l'égalassent en ce tems-là. Quoique son style Latin ne soit pas assez châtié, parce qu'en ce tems-là on n'avoit point de bonne Grammaire Latine, & point de Copies correctes

des bons Auteurs; on ne laiſſe pas de voir, par ces ſeules Lettres, qu'il avoit fait de grands progrès, dans la bonne maniere d'écrire. C'eſt dommage qu'on y ait laiſſé toutes les fautes des Copiſtes, qu'on a trouvées, dans une ancienne édition. Il n'eſt pas poſſible qu'il les ait commiſes, étant auſſi habile qu'il l'étoit, en Grec & en Latin. Par exemple, il ne peut pas avoir écrit *Alcybiades*, pour *Alcibiades*, *Sycilia* pour *Sicilia*, *Sybilla* pour *Sibylla*, *Olimpus* pour *Olympus*, *Hypolitus* pour *Hippolytus*, ni commis d'autres ſemblables fautes, qu'un homme, qui ſavoit lire en Grec, ne pouvoit pas commettre. Etant encore aſſez jeune, il eut l'honneur d'entrer au ſervice d'Innocent VII. pour être *Sécretaire des Brefs*; emploi qu'il exerça encore ſous quatre de ſes Succeſſeurs, Gregoire XII., Alexandre V., Jean XXIII. & Martin V. juſqu'à la célebration du Concile de Conſtance. Alors il quitta le ſervice de la Cour de Rome & ſe borna à ſa Charge de Sécretaire, & à ſes Etudes particulieres. Il quitta néanmoins encore cet emploi, pour retourner au ſervice de Jean XXIII. dont la mauvaiſe conduite l'obligea de

de retourner en Toſcane, où il reprit ſon Emploi de Sécretaire. Mr. *Bayle* dit, ſur la foi de *Paul Jovio* & de *Volaterran*, que *Bruni* amaſſa beaucoup de bien, tant parce qu'il vêcut dans le Célibat, que parce qu'il fut exceſſivement bon ménager. Je ne puis pas conſulter ces deux Auteurs, mais j'ai deux témoins, qui ſont d'un plus grand poids, que ceux que M. *Bayle* cite. Le premier eſt le fameux *Poggio*, ſon Ami & ſon ſucceſſeur, qui dans la Harangue Funebre, qu'il fit à ſon prédeceſſeur, dit que *Bruni*, peu après s'être remis au ſervice de la Cour de Rome, „ épouſa une jeune femme de bonnes „ mœurs, de laquelle il avoit eu un „ Fils unique, que les Florentins „ voyoient devant eux en deuil, & „ tout en larmes: *uxorem duxit adoleſcentem optimam ex qua eum filium ſuſcepit; quem mœſtum & ſordidatum, flentémque videtis.* Le P. *Negro* dit que *Bruni*, qui étoit bon ménager, ſe plaignoit dans une de ſes Lettres, qu'il avoit employé une bonne partie de ſon bien aux nôces de ſon fils. Cette Lettre ne ſe trouve pas, en ce volume. Mais on y voit une autre Lettre, où il décrit ſon propre ma-

riage, & la dépenſe, qu'il fit à ſes propres nôces. C'eſt la 12. du III. Livre, où il dit à *Poggio*, ſon Ami: *Quod Zucharum noſtrum, virum omnium ſuaviſſimum, facetè, ut ſolet, dictitare ſcribis, me quidem ut matrimonium conſummarem abiiſſe; ſe verò remanſiſſe ad patrimonium conſumendum, id apertè ſcias verum non eſſe. Ego enim non matrimonium dumtaxat, ſed patrimonium inſuper unis nuptiis conſumſi.* Je ne traduis par ces mots en François, parce qu'un jeu de mots ne peut guère être traduit en une autre Langue. Le bon *Bruni* exaggere auſſi beaucoup les frais, qu'il avoit faits dans ces nôces. Tout ce qu'il dit eſt ſi naïf, qu'il eſt difficile d'en douter. Mais Mr. *Bayle*, ſelon toutes les apparences, n'avoit jamais lu ces Lettres de *Bruni*.

Je ſuis ſeulement ſurpris que le P. *Negro*, qui cite *Monſù Bayle*, dans le recueuil qu'il a fait ſur *Bruni*, en ſon Dictionaire, ait mieux aimé l'en croire; que de voir les Lettres mêmes de *Bruni*, & la Harangue funebre de *Poggio*. Mais j'avouë qu'en ces menuës recherches, on peut très-facilement ſe tromper; ce qui fait qu'on ne doit pas reprocher à l'un,

l'un, ou à l'autre de s'être trompé, en de ſemblables bagatelles. Je ſuis néanmoins ſurpris que *Lilio Giraldi* n'ait point mis notre Auteur parmi les Poëtes, dont il a fait mention. Le P. *Negro* dit que *Bruni* „ plein de „ réputation, de richeſſes & d'années, „ mourut, à l'âge de ſoixante & „ quatorze ans à Florence, l'an du „ Seigneur MCCCCXLIV. ou „ comme le dit *Matthieu Palmieri*, „ dans ſon Livre *de temporibus*, en „ MCCCCXLIII. le 9. de Mars. „ Son corps fut enterré dans l'Egli- „ ſe de la Ste. Croix, ſa tête cou- „ ronnée de Laurier, comme ayant „ été un très-excellent Poëte. Ces „ Obſéques furent célebrées, aux de- „ pends du Public, avec une magni- „ ficence royale. Tous les Colle- „ ges, les Magiſtrats & les Princi- „ paux Officiers de Florence aſſiſte- „ rent à l'Oraiſon du célebre *Gia- „ nozzo Manetti*, qui couronna, par „ ſon éloquence, le Triomphe de „ l'Aretin; dont le nom fut éter- „ nizé par l'inſcription ſuivante gra- „ vée ſur le marbre: *Poſtquam* Leo- „ nardus *è vita migravit*, *Hiſtoriæ* „ *luget*, *Eloquentia muta eſt*, *fertur-* „ *que Muſas*, *cum Græcas*, *tum La-*

„ *tinas lachrymas tenere non potuisse.*
„ Mais l'éloge, le plus immortel de
„ son grand nom, a été écrit par sa
„ plume Greque & Latine, en tou-
„ tes les parties du Monde, dans les
„ Oeuvres qui nous restent de lui.“
Après cela, l'Auteur met un Catalogue des Oeuvres tant Originales, que traduites & lui joint la liste, qui en avoit été faite par Mr. *de la Mare*, Conseiller au Parlement de Bourgogne, qui avoit entrepris de ramasser tous les Ouvrages de *Bruni*, & de les faire imprimer ensemble. Il seroit à souhaiter qu'il l'eût fait, ou que ses papiers fussent remis à quelcun, qui exécutât son Projet. Tout ce qui regarde les beaux Esprits, qui ont les premiers travaillé, pour le rétablissement des Lettres, ne peut être que très-agréable à ceux qui les aiment. On voit, à la fin du Catalogue des Oeuvres de *Bruni*, la liste de ceux, qui en ont parlé avec éloge.

Nous ajoûterons ici quelque chose du contenu de quelques-unes de ses Lettres. On verra d'abord les brouilleries & les guerres que les Papes eurent à Rome, depuis la Lettre 4. du I. Livre, d'où il faut passer à la

la 10. & la 11. On trouvera la description de la derniere maladie & de la mort d'*Innocent* VII. qui mourut le 6. de Novembre de l'an MCCCCVI, dans la 2. Lettre du Livre II. l'élection de *Gregoire* XII. en sa place, dans la 3. l'invasion de Rome, par les ennemis du Pape, & de leur expulsion, dans la 7. la division qui étoit entre les Antipapes *Benoît* & *Gregoire*, dans les Lettres 10, 11, 13. Il y a encore diverses Lettres, sur la même matiere, dans le III. Livre; par où on peut très bien reconnoître la verité de ce que les meilleurs Historiens de deça les Monts en ont dit. Il y a aussi dans le Livre IV. quelque peu de chose de ce qui se passa au Concile de Constance. Tout le reste regarde quelques questions & quelques particularitez, qui regardent l'Auteur & ses Amis. Nous en mettrons ici quelques exemples.

Liv. I. Ep. 6. l'Auteur répond à *Colluccio*, qui l'avoit consulté, sur les noms des Troyens, & qui lui avoit demandé quelles étoient les significations de ces noms. Il croyoit, conformément au sentiment de *Platon*, que ces noms étoient des noms feints & inventez par les Poëtes.

Hector signifioit *un homme, qui a & qui retient*; parce qu'il étoit maître de la Ville. *Astyanax* son fils étoit ainsi nommé, comme *Roi de la Ville*, après son Pere. *Homere* Iliad. Z. vers. 403 & 404. dit qu'*Hector* l'appelloit *Scamandrios* & les autres *Astyanax*. *Platon* dans son Cratyle, ou dans son Dialogue des impositions des noms, dit la même chose. Cependant *Bruni*, qui répondoit à son Ami, sans livres, dit que les hommes donnoient au fils d'*Hector* le nom d'*Astyanax*, & les femmes celui de *Scamander* (ou plûtôt *Scamandrios*.) Il croit aussi que le Roi de Mycenes fut nommé *Agamemnon*, parce qu'il demeura constant, dans la pensée de faire la guerre. *Colluccio* auroit plûtôt dû demander à son Ami, si les Troyens parloient Grec, puis qu'*Homere* leur donnoit des noms Grecs. Il y a néanmoins bien de l'apparence qu'on ne parloit pas Grec en Phrygie, au tems auquel on suppose, que s'est fait le siege de Troie. Ainsi les noms d'*Homere* paroissent être des noms feints, à moins qu'on ne s'imaginât qu'*Homere* les a traduits. Pour le *Cratyle* c'est un Dialogue tout chimerique. *Bruni* con-

confirme encore la même penſée, dans la Lettre ſuivante. On pourroit dire en général que pluſieurs des plus anciens noms étoient d'abord, plûtôt des Epithetes, tirez de ce qui étoit arrivé à ceux qui les portoient, que des noms, comme ſont les nôtres, qui ne ſignifient rien. On en pourroit apporter des preuves tirées de la Geneſe, & l'on en a dit quelque choſe, dans la Diſſertation *de la Langue Hebraique*.

Liv. I. Ep. 13 l'Auteur parle de la ſignification & de l'uſage du verbe *faſtidio*, dont perſonne ne pouvoit douter. Cette Lettre eſt adreſſée à un certain *Antonio* (car *Bruni* ne met point ſon ſurnom, & il en uſe ſouvent de même, à la mode des Italiens) qui enſeignoit la Grammaire. Mais en ce tems là on n'avoit pas des Dictionaires, tels que ceux qu'on a eus, depuis l'invention de l'Imprimerie. Les Bibliotheques devoient être fort cheres, & peu de gens en avoient.

Liv. III. Ep. 6. l'Auteur traite de la Ville de Rimini, Colonie Romaine, nommée auparavant *Ariminum*, & fait voir qu'elle étoit plus grande, qu'elle ne paroit dans l'état, où elle

a été en ces derniers ſiecles. Il décrit un Pont de pierres magnifique, & d'une extraordinaire grandeur ; qui avoit été fait ſous Auguſte & ſous Tibere, comme on le pouvoit voir, par des Inſcriptions qui y étoient. Il remarque auſſi fort bien qu'*Urbs* & *Civitas* ne ſignifient pas toûjours la même choſe, parce que le premier de ces mots ne marque ſouvent qu'une Ville renfermée en ſes propres murailles ; & le ſecond une Communauté, qui s'étendoit en tout un Païs. Il fait à la fin l'Eloge de *Carlo Malateſta*, qui avoit été entre les Seigneurs de Rimini.

Dans la 8. Lettre, il y a un beau portrait d'un bon Magiſtrat, & qui eſt digne d'être lû.

Les gens de Lettres de ce tems là cherchoient par tout d'anciens MSS. des Auteurs, pour voir s'il n'y avoit point quelques Ouvrages des Anciens, qu'on ne trouvoit pas dans les Copies modernes. C'eſt pourquoi *Bruni* aprit, avec plaiſir, qu'un Libraire de Cremone avoit trouvé un très-ancien exemplaire des Epîtres de *Ciceron*. Il le fut voir & il n'y trouva que les lettres à *Brutus* & à Q. *Ciceron*, que l'on avoit déja ; mais il

ſe

ſe flattoit que cet Exemplaire pourroit ſervir à corriger les Copies Modernes de ces Epîtres. C'eſt ce que l'on trouvera, dans la Lettre 10. du même Livre.

Il paroît, par pluſieurs endroits de ces Lettres, que l'Auteur, en travaillant à traduire les Ecrits des anciens Grecs, en Latin, prenoit bien garde de quels mots Latins il ſe ſervoit. Par exemple, il vouloit dans la harangue d'*Eſchine*, contre *Cteſiphon*, traduire le mot ἄρα, qui ſignifioit clairement une *malediction*; mais *Bruni* aima mieux traduire, *imprecatio*, que *maledictio*; quoi qu'on pût employer l'un & l'autre, pour ſignifier la même choſe. Mais le ſecond étoit le meilleur, pour lequel on auroit auſſi mettre *diræ preces*, qui marquoit certaines imprecations ſolemnelles. C'eſt ce qu'on verra dans la 13. Lettre. Il y témoigne encore qu'il étoit en peine de ſavoir, comment il pourroit traduire en Latin le mot Grec ἀναγὲς, dont il eſt exprimé le ſens, par cette Periphraſe: *ii qui aliqua terribili maximéque* (& non *maximoque*) *Deorum judicio, ſic adfecti ſunt, ut nec ipſis, nec qui cum illo verſantur proſperum quidquam eſſe poſſit.*

poſſit. Ce mot eſt compoſé de la prépoſition ἐν, & d'ἄγος qui ſignifie une mauvaiſe action, & la céremonie religieuſe que l'on employoit, pour la purifier, ſelon l'Uſage des Payens. Ce mot marque donc un homme, qui étoit encore *in reatu*, comme on dit, en termes de Droit, & qui n'avoit pas été purifié ſelon les formes, par des céremonies, qu'on appelloit ἐναγίσματα.

Liv. IV. Ep 2. On voit dans cette Lettre, une deſcription bien tournée du voyage de l'Auteur, de Rome à Conſtance; pour ſe rendre au Concile, qui s'y tenoit. Il aſſure qu'il y trouva une Inſcription ſur un marbre, par laquelle il paroiſſoit que *Conſtance Chlorus*, pere de Conſtantin *le Grand*, avoit rétabli là une Ville, qui s'appelloit *Vitidora*, & l'avoit nommée *Conſtance*. Il dit qu'aucun des habitans de Conſtance ne ſavoit lire cette Inſcription. On la peut voir dans le Recueuil de *Gruter* pag. CLXVI, 7. *Bruni* dit que le peuple croioit que dans l'endroit, où eſt cette inſcription, il y avoit autrefois une Chapelle, où l'on alloit avec grande dévotion, & que l'on en a ſi fort frotté, avec les mains, les

les lettres, qu'on les a presque effacées ; quoi qu'il n'y eût pas sur le marbre des noms de saints hommes, mais de persecuteurs de la Religion Chrétienne, comme ceux de *Dioclétien* & de *Maximien*. Il en faut néanmoins excepter celui du Pere de *Constantin*.

Dans la Lettre 3. il dit à *Poggio* que, comme ce savant homme avoit découvert, en France, des Harangues de *Ciceron*, qu'on n'avoit point vuës, depuis quelques Siecles : il avoit aussi lui trouvé à Arezzo une Lettre, qu'il savoit que *Poggio* n'avoit jamais vuë. *In ea, non sine stomacho*, ajoûte-t-il, *Tullius noster Petrarce respondet.* On voit bien qu'il y a une faute dans le pénultiéme mot ; mais je ne saurois la corriger pour le présent.

Dans la Lettre 4. il exhorte fort le même de continuer à chercher les bons Auteurs, qui ne paroissoient plus, & à les publier, comme il avoit fait *Quintilien*. Mais *Poggio* n'eut pas, une seconde fois, un semblable bonheur.

Dans la 5. Lettre, il prétend prouver que *Ciceron* étoit descendu de *Tullius* Roi des Volsques ; ce qui ne

paroit fondé, que ſur la reſſemblance du nom. Voyez *Fabricius*, au commencement de la vie de ce grand Orateur.

Dans la 16. l'Auteur ſe défend contre un de ſes Amis, qui avoit trouvé mauvais 1. que dans ſa préface ſur la Morale *d'Ariſtote*, à Nicomaque, il avoit loué l'éloquence de ce Philoſophe, qui n'avoit jamais été éloquent & ne s'étoit auſſi jamais piqué de l'être : 2. De ce qu'il avoit dit que la vieille verſion de cette Morale avoit été faite, par un Dominicain : 3. de ce qu'il avoit mal parlé de cet Interprete d'*Ariſtote*. Nôtre Auteur ſe défend contre ces cenſures, avec beaucoup de vivacité. 1. Il prétend montrer qu' *Ariſtote* a travaillé à aquerir de l'éloquence, puis qu'il a écrit une Rhétorique; qu'il écrit élegamment, & qu'enfin *Ciceron* lui a attribué beaucoup d'éloquence ; & il eſt vrai que *Ciceron* a parlé, avec éloge, de l'éloquence de *Ariſtote*. Mais il faut avouër qu'il n'eſt rien moins qu'éloquent, dans les livres, qui nous reſtent de lui ; à moins qu'on ne prenne un ſtyle obscur & négligé, pour un ſtyle éloquent. 2. Il n'étoit pas néanmoins,

moins vrai qu'il n'y eût eu aucune bonne verſion de cette Morale *d'Ariſtote*, & que c'étoit une erreur puerile, que de dire que *Boëthius* en étoit l'Auteur : 3. qu'il y avoit eu quelcun, qui avoit traduit cette Morale, ſur une verſion Arabe, qu'*Averroès* en avoit faite ; qu'on appelloit cet Ouvrage l'ancienne verſion, & qu'il n'y en avoit eu depuis qu'une autre, faite par un Anglois & qu'elle ne valoit rien. Je ſuis perſuadé que nôtre Auteur avoit raiſon, mais il étoit en colere, en écrivant cette Lettre, ce qui lui faire des fautes contre la Latinité; en employant le verbe *traducere*, pour ce qu'on appelle en Italien *tradurre* & en François *traduire*. Il défend encore, dans la Lettre ſuivante, qui eſt la I. du V. Livre, ſa verſion du mot τὸ ἀγαθὸν, qu'il avoit rendu *le Souverain Bien*. La verſion eſt bonne, quand il s'agit en effet du *Souverain bien*; mais il ne s'enſuit pas de là que cette exoreſſion ſoit ſi emphatique, qu'elle ne ſignifie jamais un bien particulier, ſur tout, par oppoſition à quelque mal. *Bruni* cite, pour ſon ſentiment, *Euſtatius*, Interptete fameux *d'Ariſtote*. Il faut

faut lire, *Euſtratius*, qui a commenté l'Ethique *d'Ariſtote*. Pour *Euſtathe*, Interprete d'Homere, il n'a jamais, qu'on ſâche, travaillé ſur *Ariſtote*.

Dans la 2. Lettre du même Livre V. il écrit à un Marchand, nommé *Thomas*, qu'il apelle *Cambiator*, c'eſt à dire Banquier, ou Négotiant en Change; où il entreprend de montrer que les Richeſſes ſont comptées, en quelque maniere, entre les biens, par les Philoſophes. Ce Marchand, à ce que dit nôtre Auteur, lui avoit écrit qu'il déteſtoit cette opinion, & qu'il *s'enroüoit* à parler contre. On ne ſe tromperoit peut-être point, en croyant que c'étoit une raillerie de ce Banquier, qui étoit apparemment Florentin; car les Florentins étoient en ce tems-là les ſeuls Banquiers de l'Europe. Cependant le bon *Bruni* ſemble prendre cela ſérieuſement; puis qu'il prouve que les perſonnes vertueuſes peuvent ſe ſervir des richeſſes, d'une maniere loüable; ce qu'il appuye ſur l'autorité d'*Ariſtote* & de ſes Diſciples.

Dans la 3 Lettre il y a une Hiſtoire Comique, qui concerne un Hom-

me-

me de Lettres Florentin. *Bruni* dit au *Poggio*, „ que cet homme avoit „ pris une Servante, qui s'appel- „ loit auparavant *Malvenuta*, mais „ qu'il avoit nommée *Benvenuta*. „ Cette gueuſe étoit venue à Floren- „ ſe, pour y chercher à entrer en „ ſervice, chez quelque Garçon. „ Elle rencontra *il Signor Giovanne* „ Cadet du *Signor Nicolo*, qui eſt „ celui dont nôtre Auteur ſe plaint. „ Le jeune homme ne manqua pas „ d'en faire ſa Maîtreſſe, & de la „ garder ſur ce pied-là, quelques mois. „ Ce Sr. *Giovanne* demeuroit avec „ ſon ainé, mais dans un apparte- „ ment ſéparé. Elle fit néanmoins „ bien tôt connoiſſance, avec le Sr. „ *Nicolo*; qui ne manqua pas de la „ débaucher à ſon frere, pour en „ faire le même uſage. Le Cadet, „ s'en étant apperçu, ſe brouilla „ avec l'Ainé, avec qui il ſe que- „ relloit tous les jours, pour cette „ mal honête fille. *Bruni* cenſure „ le dernier, avec beaucoup de vé- „ hemence; comme s'il avoit com- „ mis une eſpece d'Inceſte, en dé- „ bauchant cette Coureuſe, qui é- „ toit en ſervice chez ſon Frere, & „ cela en ne s'en cachant point.

„ Sur

„ Sur cela le Sécretaire de Floren-
„ ce s'écrie fort contre cet homme
„ & dit entre autres choſes; car je
„ n'ai pas beſoin de copier, ni de
„ traduire toute cette Lettre : *Quis*
„ *tam impudens, ex infimo ergaſtu-*
„ *lo, qui, ſi hoc admiſiſſet facinus,*
„ *non occultum eſſe vellet; quod iſte*
„ *palam ſemper, tamquam ſui obli-*
„ *tus, præ ſe tulit. Et poſtea mi-*
„ *ramur, ſi ea eſt opinio Vulgi,*
„ *ut litterarum ſtudio dediti, nec eſſe*
„ *Deum putent, nec vereantur; cum*
„ *ejusmodi monſtra hominum, Flo-*
„ *rentiæ opinione pro litteratis habiti,*
„ *iſta contra Deum & Homines com-*
„ *mittere non reformident.* Depuis
„ ce tems-là, mon cher *Poggio*, cet
„ homme a été perdu, & eſt deve-
„ nu eſclave de cette fille de mau-
„ vaiſe vie, qu'il avoit enlevée à
„ ſon Cadet ; & ne ſe faiſoit des
„ Amis ou des Ennemis, qu' à ſon
„ gré. Enfin, comme une Circé,
„ elle le changea en bête. Depuis
„ cela, il a eu perpetuellement des
„ querelles avec ſes Freres & ſes
„ Amis. Il a cinq freres, & il ne
„ parle à pas un ſeul d'eux, & dit
„ d'eux des choſes que vous auriez

„ hon-

„ honte de dire d'un Maquereau,
„ ou d'un Aſſaſſin.

En ſuite *Bruni* dit que cet homme étoit devenu ſon ennemi & parloit mal de lui, à cette occaſion. „ Cet-
„ te fille débauchée, *dit il*, devint
„ ſi inſolente, après avoir rendu les
„ Freres rivaux, qu'elle a commencé à
„ dire des injures à la femme d'un des
„ Freres, nomme *Giacomo*, qui
„ eſt une très-honête femme. Il en
„ avertit ſes freres, qui haïſſoient
„ depuis long tems *Malvenuta*, &
„ qui jugerent qu'il ne falloit plus
„ ſouffrir ſon inſolence. Ils entre-
„ rent brusquement dans la chambre
„ de *Nicolo*, & prirent cette proſti-
„ tuée, en ſa préſence, la tirerent
„ dehors & la firent charger ſur le
„ dos d'un homme; où il lui dé-
„ couvrirent le derriere, & la fouët-
„ terent avec des courroies, à la vuë
„ des voiſins, qui leur applaudiſ-
„ ſoient, & qui approuvoient leur
„ conduite.

„ Cependant *Nicolo*, à cauſe de
„ ce chagrin, garda la chambre,
„ comme ſi l'on avoit aſſaſſiné ſon
„ propre Pere. Il diſoit à ceux, qui
„ le venoient voir, pour le conſoler,
„ tout en larmes; que pour de moin-
„ dres

„ dres attentats, on avoit démoli
„ des villes entieres ; & qu'il n'au-
„ roit point de repos, qu'il n'eût
„ trempé ſes mains dans le ſang de
„ ces méchants.

Bruni le ſeroit volontiers allé cenſurer, mais il crut ne le devoir pas faire, & *Nicolo* lui envoya dire, par un Ami, qu'il étoit ſurpris, qu'il ne fût point allé lui faire ſes condoléances & parla fort mal de lui. Il s'en plaint, en bons termes, & fait voir qu'on ne doit pas avoir de ſemblables amis. Si Mr. *Bayle* avoit eu ces Lettres, il auroit donné un tour facetieux à tout cela & en auroit fait un Article dans ſon Dictionaire; qui auroit bien valu celui de *Baudius* & de ſa Servante. Mais je ne mets cela ici, que pour donner quelque idée de ces Lettres.

Je ne mettrai plus qu'un échantillon d'une queſtion aſſez curieuſe, & qui eſt propoſée dans la Lettre 8. du VI. Livre. Un certain *Flavio*, du Frioul, croyoit que, parmi les anciens Romains, le langage commun étoit le même, que celui des gens de Lettres. *Bruni* étoit d'un autre ſentiment, & ſans doute avec raiſon. *Flavio* diſoit que les Orateurs

teurs dans le Sénat, dans les Jugemens, & dans les Assemblées du peuple, parloient de maniere qu'ils pussent être entendus de tout le monde. Il disoit encore que les Comedies de *Plaute* & de *Terence* s'étoient récitées, comme elles sont sur le papier ; ce qui étoit une preuve que le peuple parloit de même. *Bruni* soûtient, avec raison, que les Discours, qui se faisoient dans le Sénat & devant les Juges, pouvoient être plus relevez, que les discours vulgaires ; parce que les Auditeurs étoient des gens habiles, qui les entendoient parfaitement. Les Assemblées du Peuple n'étoient pas composées seulement de la populace ; mais il y avoit aussi des gens plus éclairez, qui entendoient aisément ce qu'on leur disoit. Pour la lie du peuple, *Bruni* témoigne qu'il croyoit qu'elle n'entendoit pas mieux ce que les Orateurs disoient, que la Populace Italienne n'entend aujourdhui les Messes.

Il remarque aussi très-bien que lors que les Orateurs avoient plaidé une Cause, sur leur méditation ; ils l'écrivoient en suite & s'exprimoient plus correctement & plus élegam-

gamment, qu'ils n'avoient fait dans la chaleur du Plaidoyé.

A l'égard des Comedies, ou des Tragedies, il croyoit que le Peuple venoit plûtôt pour voir le jeu du Théatre, & entendre la Muſique, que pour entendre ce que les Acteurs diſoient.

Il me ſemble qu'il auroit pu décider la queſtion, dont il s'agit, par un exemple ſenſible. Les Prédicateurs parlent aujourdhui, ſans doute, un Langage beaucoup plus rélevé, que n'eſt celui du Peuple; & qui ne ſait néanmoins que le Peuple, excepté la baſſe Populace, entend ce qu'ils diſent en gros, lors que la matiere n'eſt pas trop abſtruſe? Elle entend bien mieux un Sermon de Morale, que ceux, où l'on traite des Dogmes de la Théologie. Néanmoins il n'y a que très-peu de gens, qui puſſent s'exprimer auſſi bien, que les habiles Prédicateurs, quoi qu'ils entendent les matieres proportionnées à leurs lumiéres.

Il en eſt de même des Comedies & des Tragedies. Le peuple entend les premieres, quoi qu'il ne ſoit nullement capable de compoſer des Comedies, telles que ſont celles des

plus

plus habiles Auteurs. Les Spectateurs, qui ont quelque puetite lecture des Poëſies Modernes, comme les Tragedies, ou des Operas, entendent aſſez bien le gros de ces Pieces; quoi qu'il ne leur ſoit pas poſſible de compoſer rien de ſemblable.

Ce que nous diſons de nôtre tems, nous pouvons le dire des Anciens, & cela étant viſible, on peut aſſurer que, quoi que le peuple ne fût pas capable de parler auſſi bien que *Ciceron*, il ne laiſſoit pas d'entendre les Harangues qu'il faiſoit. Perſonne peutêtre ne pouvoit égaler l'élegance naïveté de *Terence*; mais cela n'empêchoit pas qu'on n'entendît communément ſes Comedies. Ainſi il faut avouër que *Bruni* avoit raiſon & que *Flavio* ſe trompoit; quoi qu'ils s'embarraſſent l'un l'autre, faute de ſavoir bien raiſonner, ſur ces ſortes de matiéres.

Liv. VII. Ep. 1. il y a un éloge de Socrate & de ſa maniere de philoſopher, qui mérite d'être lu, quoi que tiré du Feſtin de *Platon*.

Dans l'Ep. 3. il prétend que comme on voit ſouvent mieux par l'air du viſage & par les yeux ce que penſent ceux à qui l'on a à faire, que par leurs

leurs paroles, qui peuvent être trompeuſes : on pouvoit connoître par les Lettres, que l'on reçoit d'eux, ce qu'ils ont dans l'ame, pourvu qu'ils ſâchent écrire. „ Celui, *dit-il*, qui „ ne ſait pas écrire, parle comme „ un fanatique, qui ne ſait quel „ eſt ſon ſentiment (*ou* ce qu'il „ ſent) & qui ne peut pas exprimer „ ſa penſée. Mais dans un hom- „ me, qui écrit bien, outre les pa- „ roles & leur ſon, il y a je ne ſai „ quoi de caché, qui fait connoître „ la diſpoſition de l'Eſprit ; que l'on „ découvre, par le tour vif de l'ex- „ preſſion, comme on la voit par les „ yeux. Il y a cette difference, en- „ tre vos Lettres & celles des au- „ tres qui m'écrivent, *continue-t-il*, „ qu'ils font ſeulement paroître une „ amitié commune & exterieure „ pour moi, & que vous me marquez „ que vous m'aimez du cœur & „ d'une maniere ſingu'iere. *Imperitus ſcribendi, quaſi fanaticus quidam, neque quid ſentiat, neque quid velit ſignificare valet. Sed in bono ſcriptore, præter verba & ſonum, ineſt profectò aliquid repoſitum, ac tacitum indicium animi ; quod, ut in loquente, ex oculorum motu : ſic, in ſcri-*

ſcribente, ex vibratione ipſa oratio-nis deprehendas. Nempe, tuas inter & aliorum litteras hoc intereſſe video, quòd illi ad me ſcribentes externo quo-dam & communi, tu autem interno ac præcipuo amore mei deflagras. On peut voir, par ce peu de mots, que le ſtile de *Leonard d'Arezzo* ſe reſſen-toit aſſez de l'ancienne Latinité. Pour ce qui regarde la choſe même, il eſt certain que l'on peut recon-noître, par des Lettres, qui ne ſont pas trop travaillées & qui viennent de bonne main, la diſpoſition de l'eſprit de ceux qui les ont écrites; parce que ceux, qui les ont écri-tes, n'affectent pas de la cacher à ceux à qui ils écrivent. Si on lit, avec attention, les Epitres de *Ciceron*, on y découvrira facilement ce que *Bruni* dit ici; pourvu qu'on ſoit d'ailleurs inſtruit de l'hiſtoire de ce qui ſe paſſa pendant la vie de *Cice-ron*. Il y a des Lettres de toutes ſor-tes, tant dans les Epîtres *ad Fami-liares*, comme on les appelle; & il y en a pluſieurs, où *Ciceron* cache, en quelque maniere, ſes ſentimens, & d'autres où il ne diſſimule rien. Mais on en trouve un beaucoup plus grand nombre de la ſeconde ſorte,

parmi celles qu'il a écrites à ſon Ami intime *T. Pomponius Atticus*. Selon l'état de la République, & les choſes, qui s'y paſſoient, auſſi bien que ſelon l'humeur & l'autorité de ceux à qui il écrivoit; *Ciceron* fait differents perſonnages. Il ne découvre pas aux perſonnes puiſſantes, à qui il écrit, ce qu'il penſoit d'elles; mais on voit, par le tour même de ſes Lettres, qu'il leur écrivoit avec défiance; quoi qu'il faſſe ce qu'il peut, pour la cacher. Il y a auſſi de ſemblables Lettres, dans celles qui ſont adreſſées à ſon frere *Quintus Ciceron*, & dans celles, qu'on nomme *ad Brutum*. En écrivant à ceux qu'il n'aimoit pas, mais qu'il devoit ménager, il fait des complimens plus étudiez qu'aux autres; & quoi qu'il diſe on ſent bien qu'il ne parloit pas du cœur. Au contraire dans celles, qu'il a écrites à Atticus, qui étoit ſon Ami intime, il lui découvre entierement ſes foibleſſes, & ne cache rien. Il lui témoigne une confiance ſans bornes, dans ſon amitié, & dans ſa prudence. Il lui découvre toutes ſes afflictions, ſes craintes pour l'avenir, ſes irréſolutions & en géneral toutes ſes in-

inquietudes. Il ne lui fait que peu, ou point de complimens, mais il lui demande par tout ſon ſecours & ſon conſeil, dans ſes affaires. *Ciceron* n'affecte nullement d'être éloquent, avec lui; mais on ne laiſſe pas de voir, dans ſes expreſſions, qu'il parloit du fonds du cœur. C'eſt en cela que ſe verifie ce que dit *Bruni* que ceux, qui écrivent bien, s'expriment d'une maniere, qui découvre plus leurs ſentimens, qu'il ne ſemble d'abord. Qu'on y prenne garde, en liſant les Epîtres de *Ciceron*, que l'on vient de nommer, & l'on en conviendra.

On peut dire la même choſe des Epîtres à ſon Frere. *Quintus Ciceron* n'avoit nullement le mérite de ſon Frere Ainé. Il étoit extrêmement colerique & ſujet à s'emporter avec excès. *Atticus*, qui étoit ſon Beau-Frere, parce que Quintus avoit épouſé une ſœur de ce Chevalier Romain, avoit bien de la peine à ménager cet Eſprit bourru. *Ciceron* l'ainé étoit dans le même embarras, & ſouffrit beaucoup, quand ſon Frere fut Gouverneur de l'Aſie Proconſulaire, pendant trois ans; à cauſe de ſa mauvaiſe conduite.

Il s'y laiſſoit gouverner, par ſes Affranchis ; il ſe mettoit en colere, pour rien, menaçoit ceux, qui l'avoient choqué, en quelque choſe, des ſupplices les plus cruels; & faiſoit mille autres choſes, qui étoient extrémement cenſurées à Rome. Après les deux premieres années de ſon Gouvernement, ſon Ainé lui adreſſa une longue Lettre, où il lui donnoit de très-ſages leçons, pour bien gouverner l'Aſie, pendant la troiſiéme année de ſon Gouvernement; afin que ſa bonne conduite, pendant ce tems-là, effaçât les fautes qu'il avoit commiſes les deux années précedentes. Cette Lettre eſt la premiere de celles, qui lui ſont adreſſées. On y peut voir l'adreſſe infinie, que *Ciceron* l'Ainé employa, pour ramener cet eſprit bizarre, & pour lui faire connoître ſes défauts, ſans l'offenſer. Quoi qu'il ménage fort les termes, de peur de l'offenſer, on voit bien, comme parle *Bruni*, qu'il étoit très-choqué de la conduite de ſon Frere. Mais comme il ſavoit parfaitement bien parler, il en donnoit plus à penſer à ſon Frere, qu'il ne lui en diſoit.

Si

Si l'on avoit besoin d'un autre exemple d'un homme, qui dans ses Letrres donne beaucoup plus à penser à ses Lecteurs, qu'il ne leur dit; il n'y auroit qu'à prendre le fameux *Erasme*; dont nous avons écrit la Vie, principalement sur ses Epîtres; où il a dit une infinité de choses de très-grande importance, sur les disputes, qui s'étoient alors élevées entre les Chrétiens, & qui durent encore aujourdhui. Ce grand homme ne prit pas ouvertement le parti des Réformateurs; mais il dit une infinité de choses, dans ses Entretiens & en ses autres Ouvrages, qui contenoient des sens, qui étoient non seulement favorables à la Réformation, telle qu'elle étoit alors; mais qui renfermoient des sens, propres à rectifier les idées des Théologiens de l'Ecole, sur beaucoup d'autres choses. On en pourra trouver des exemples, dans la Vie *d'Erasme*, qui est aux Tomes V & VI. de la *Bibliotheque Choisie*.

Dans la Lettre IV. du même Livre, *Bruni* défend assez vivement sa Version de la Morale *d'Aristote*, contre la censure d'un certain *Alfonse*, Professeur en Droit. Il louë aussi

beaucoup *la Politique* du même Philoſophe, dans la 1. Lettre du Liv. VIII.

On ſera ſurpris, en liſant la 2. Lettre de ce même Livre, où l'Auteur eſt conſulté, pour ſavoir ſi l'on doit écrire MIHI, ou MICHI, comme les Italiens prononcent ce mot, encore aujourdhui, en donnant à CH. le ſon du X. Grec. Un Grammairien avoit demandé à *Bruni*, comment il falloit écrire ce mot, parce qu'il avoit remarqué qu'il l'écrivoit de ces deux manieres, & qu'il croyoit que les Anciens écrivoient MIHI. Nôtre Auteur lui répond, presque en colere, qu'il falloit écrire MICHI, comme écrivoient ce mot de très-ſavans hommes, & comme *Dante*, *Petrarque*, *Bocace* & *Salutati*; ce qui étoit l'uſage commun. Il prétend que prononcer *Mihi* ſans faire ſentir le C. c'eſt imiter la maniere dont les Juifs & les Chaldéens prononcent leurs Lettres Gutturales; mais cette raiſon eſt foible. Il dit que c'eſt l'uſage, mais l'uſage d'une Langue ne peut être cité, que pendant qu'elle eſt vivante, & non quand elle n'eſt plus. Si l'on trouve dans les anciens Marbres & dans

les

les plus anciens MSS. MIHI & non MICHI, il vaut mieux ſuivre l'ancienne Orthographe. Auſſi *Claude Dauſché* de Tournai s'eſt-il déclaré, dans ſon Recueuil orthographique, contre *Leonard d'Arezzo*, qu'il cite nommément.

AVERTISSEMENT

Sur un endroit de la pag. 119. *de ce Volume.*

IL a été dit, par inadvertence, que *Jean Hales* auroit dû être recompensé par *Charles* II. à cause de sa fidelité; parce qu'on supposoit que *Hales* étoit mort l'an MDCLXVI. quoi qu'il soit dit, dans la même page que ce fut l'an MDCLVI. Cependant on n'a pas donné un faux Caractere de ce Prince, ni des Evêques de ce tems-là, puis qu'ils en userent de même; sur quoi on peut trouver un exemple, dans la Vie *d'Isaac Barrow*, célebre Theologien & Mathematicien Anglois.

IN-

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

INDEX

Des Principales

MATIERES

Du Tome XXIII de la Bibl. Ancienne & Moderne.

A.

A *Dam* & *Heve* ſans nombril. 234
Adod Roi de Syrie. 222
Agoſtini, ſon Ouvrage ſur les noms des Pandectes. 335
Alciat (*André*,) reſtaurateur du Droit Romain, & ſes Diſciples. 331
Alcuin, divers de ſes Ecrits. 316 & *ſuiv.*
Alger, deſcription de cette République. 386 & *ſuiv.*
Anaſtaſe d'Antioche, ſes Homilies. 299
Aretin (*Leonard*,) Voyez *Bruni*. 428 & *ſuiv.* endroits de ſes Lettres, avec des remarques 434 & *ſuiv.* Hiſtoire Comique, qui y eſt. 444 & *ſuiv.*
Ariſtote, s'il a été éloquent. 442
Aſſyrie, Antiquité de cet Empire. 210 & *ſuiv.*

Avarice, mal des Chrétiens, comme des Payens. 373 & *suiv.*
Avellan (*Pierre*) *de Valois*, ſes corrections & ſes explications. 343
Avesbury (*Robert de*) remarques ſur cet Auteur. 196

B.

BAptême celebré par trois immerſions, ou avec une. 269
S. Baſile, ſes ſyllogiſmes contre les Ariens. 277
S. Baſile, de Seleucie, ſon Ecrit contre les Juifs. 291
Béat, ſon livre contre *Felix*. 314
Bede, le vénerable, quelques unes de ſes Poëſies. 305
Bonheur, ou ſouverain Bien inconnu aux Payens. 361
S. Boniface, Apôtre de l'Allemagne. 313
Bourg (*Jean Baptiſte de*) 342
Bruni (*Leonard*) d'Arezzo particularitez qui le regardent & ſes Lettres. 428 & *ſuiv.* qu'il a été marié, quoi qu'en diſent quelques Savans. 431 & *ſuiv.*
Budé (Guillaume) l'un des premiers Interpretes du Droit Romain. 350

Byblos, ancienne ville de Phénicie. 226

C.

Canisius (*Henri*) ſes *antiquæ lectiones*. 238
Caſaubon (*Meric*) quel homme c'étoit. 11
Chaſteté, pas aſſez eſtimée des Payens. 375 pourquoi eſtimable. 376
Catharin (*Nicolas*) ſes obſervations. 346
Chifflet (*Jean*) des Auteurs du Droit Civil, & du Canonique. 339
Chroniques Latines. 292 & *ſuiv.* 312 & *ſuiv.*
S. Chryſoſtome, ſa Lettre à Cæſarius. 287 & *ſuiv.*
Ciceron, diverſes Editions de cet Auteur, avec des remarques Critiques, ſur quelques endroits de ſes Oeuvres. 160 & *ſuiv.* 177 & *ſuiv.*
Ciceron corrigé en quelques endroits des Queſtions Academiques. 360 & *ſuiv.*
Ciceron, ſes Dialogues à la Platonicienne. 354 & *ſuiv.*
Conſtructions irrégulieres en Latin. 85 & *ſuiv.*

Conſtance, Ville de Suiſſe, d'où elle tire ſon nom. 440
Conſubſtantiel, ſens de ce mot. 278 & *ſuiv.*
Cruſius (*George Conrad*) ſes ouvrages de Droit. 349
Cujas (*Jaques*) ſon éloge. 332
Cutbert. 301
Cyrille, ſes paroles mal digerées. 264

D.

DEmi-Pelagianisme de l'Egliſe Greque. 293
Didyme d'Alexandrie réfute les Manichéens. 249 condamné après ſa mort. 281, 284
Dioscore Neſtorien. 268
Dordrecht, Concile tenu en cette ville, obſtacle à la réunion des Lutheriens avec les Réformez. 96 & *ſuiv.*
Droit, Thréſor du Droit Romain. 317

E.

EGypte, les premiers Roi de ce païs-là. 224
Elipand, Evêque de Tolede, ſen-

ſentiment touchant Jeſus-Chriſt. 314 & *ſuiv.*
Ἐναγὲς, que veut dire ce mot Grec. 439 & *ſuiv.*
Eleutherius d'Osme, ſon livre contre *Felix.* 314
Evantius, ſon Ecrit contre ceux qui font ſcrupule de manger du ſang. 300
Eugipius, ſa Vie de S. Severin. 298
Eunomius Arien, ſa Confeſſion. 277, 279
Eutychianisme, ce qui lui a donné la naiſſance. 267
Excommunication des Morts abſurde. 281. 284 & *ſuiv.*

F.

F*Auſte* de Reïes, Demipélagien. 293
Felix d'Urgel, ſon ſentiment touchant Jeſus-Chriſt. 314 & *ſuiv.*
Freher (Marquard) ſes *Parerga.* 349

G.

GLoire ne doit pas être recherchée. 381
Grabe (*Erneſt*) jugement de cet homme. 9

S. Gregoire de Nysse, son Epitre contre *Apollinaire* &c. 280
S. Gregoire Thaumaturge, ces douze Articles. 272
Guerres injustes. 280

H.

Hales (*Jean*) diverses particularitez, touchant sa vie & ses sentimens. 105 & *suiv.*
Heros Troyens, leurs noms feints par *Homere*. 435
Hippolyte Martyr, choses qui le regardent. 271

I.

Jacobites, comment il les falloit réfuter. 306 & *suiv.*
Jean de Damas, contre les Jacobites. 305. 307
Inlex, que veut dire ce mot. 181
Justice comment on peut la définir. 344
Justin Martyr, remarques sur les diverses Editions de ce Pere. 1
son caractere. 6
Justin Martyr, diverses remarques sur cet Auteur. 15 & *suiv.*

S. Lam-

L.

S. *Lambert*, sa Vie. 312
Lambin (*Denys*) défendu. 167
Langbeek (*Detleve*) ses explications des Lois. 348
Langue Latine, de quelles Langues elle est venue. 358
Lect (*Jaques*) quelques Ouvrages de cet Auteur. 339
Leibnitz, ses sentimens touchant l'Harmonie préétablie. 413 *& suiv.*
Leontius, contre les Nestoriens. 303
Loi éternelle. 368
Lois des Anciens Patriarches. 232 *& suiv.*
Longin, remarques sur cet Auteur & sur ses differentes Editions. 2 *& suiv.*
Lucidus, Prêtre, ses erreurs. 294 *& suiv.*

M.

Manichéens remarques sur leur doctrine. 241 *& suiv.* son origine. 243 253 leurs difficultez. *Ibid. & suiv.* réponses à leurs objections. 246. *& suiv.* 248.

Ma-

Manichéen, injure mal fondée, pour diffamer des innocens. 252 & *suiv.*
Manuscrits recherchez au XV. Siecle. 438 & *suiv.*
Mensonge défendu, selon les Payens. 370 & *suiv.*
Mere de Dieu, si l'on doit nommer ainsi la Ste. Vierge. 255
Monarchies les plus anciennes, quand fondées. 210 & *suiv.*
Morts, leur état entre la Mort & la Résurrection, selon *Hales*. 128
Mots nouveaux mal introduits dans la Théologie. 307 & *suiv.*
Munster, négotiations faites, en cette Ville, pour la paix. 319 & *suiv.*

N.

Ninive, demeure de Ninus, ou Nimrod. 213. 217
Nestorianisme, remarques sur ce sentiment. 255. 260 & *suiv.*
Nestorius expressions qui le choquoient. 264 & *suiv* s'embarrassoit. *Ibid.* moyens de ramener ses disciples. 265 & *suiv.* 309

O.

S. OResius. 276 & *suiv.*
Origene n'a point eté Manichéen. 250 que ſes principes ſont ſeuls propres à les réfuter. 251
Origene, trop mal-traité. 284

P.

PAyens comparez aux Chrétiens à divers égards. 166 & *suiv.*
Payens ont connu toutes les veritez de la Religion naturelle, & n'ont pas laiſſé d'être infectez de grandes erreurs. 382 & *suiv.* ont connu toutes les Vertus & ne les ont guère pratiquées. 383 & *suiv.*
Philon de Byblos. 209. 229
Prédeſtination abſolue, ſentimens de *Hales* là-deſſus. 134 & *suiv.*
Prochain, devoirs envers lui reconnus par les Payens. 369 & *suiv.*

R.

RAiſon, ſon uſage dans la Religion. 122 & *suiv.*
Religion des Payens. 368 & *suiv.*
Rimini plus grand autrefois qu'aujour-

jourdhui. 437 & *ſuiv.*
Romains, ſi parmi eux le peuple entendoit les Tragedies, les Comedies, ou les Harangues étudiées. 448. & *ſuiv.*

S.

Salluſte, Editions de cet Auteur, avec des remarques ſur ſes Ecrits & ſur leur ſtyle. 75 & *ſuiv.*
Sanchoniathon, uſage qu'on peut faire de cet Auteur, pour les Antiquitez les plus éloignées. 209
Severiens, ſecte Eutychienne. 313
Selvaghi (*Carlo*) ſon livre ſur les Pandectes. 337
Serapion de Thmuis, comment il réfutoit les Manichéens. 249. 273
Serments, doctrine des Payens là-deſſus. 372
Simon le Magicien, ſi les Romains lui dreſſerent une ſtatue. 25
Societez Civiles, leur origine & leurs Lois. 321 & *ſuiv.*
Stekius (*Jean*) ſes obſervations Anticritiques. 347
Style des habiles gens plus énergique que celui des autres. 452

T.

Theodore de Moptueſtie calomnié. 255. loué & anathematizé après ſa mort. 256 & *ſuiv.* Livres fauſſement à lui attribuez. 259
Théologie naturelle connue parmi les Payens. 381. & *ſuiv.*
Tite de Botsra, comment il répondoit aux Manicheens. 248. 273
Tolerance, ſentimens de *Jean Hales* ſur cette matiere. 140 & *ſuiv.*
Trevor (*Gabriel*) ſur les Préfaces de Juſtinien, à la tête des Pandectes. 342

V.

Varron, ſes Etymologies forcées. 357
Ulpien, s'il parle, dans les Pandectes, contre les Chrétiens, 350 & *ſuiv.*
Voſſius (*Iſaac*) jugement de ce ſavant homme. 11

W.

Weſtfalie, hiſtoire des Négotiations faites en ce païs-là pour la

la paix de Munſter 319 & *ſuiv.*
Willibald, ſa Vie. 312

Z.

Zacharie de Mitylene, ſa réfutation des Manichéens. 299
Zacharie, Pape, traduit un endroit de *Gregoire* le Grand. 311
Zenobie, Reine de Palmyre, particularitez concernant cette Reine. 55 & *ſuiv.*

FIN

Du XXIII. Tome de la Bibliotheque Ancienne & Moderne.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

a39003 009529602b